ALLER ET RETOUR

QUATRIÈME PARTIE (1).

X.

D'abord, l'été précédent, lorsque Marcel était parti, Mme Majusté avait fait un brusque retour sur elle-même. Un moment, sa vanité froissée l'avait tourmentée; puis, elle avait éprouvé la sensation d'échapper à quelque grand danger. Devant cet égoïsme de l'amant, le néant de ce cœur d'homme, elle comprenait la duperie de ses sentimens; et, dans la tristesse de son isolement, elle retrouva une douceur à l'affection paternelle de son mari. Elle s'était jugée mauvaise, véritablement, pleurant à la pensée du mal qu'elle avait failli lui causer, et souffrant, dans une crise de bonté, de tout ce qu'il eût pu souffrir, s'il était venu à connaître sa trahison.

Il lui semblait être descendue jusqu'au fond des choses et n'avoir rencontré que le vide. Cette désillusion l'élevait au-dessus des rancunes de l'amour déçu, du rêve avorté. Son idéal romanesque, culbuté dans la boue, aboutissant à faire éclore d'elle une fille entretenue, lui laissait une plaie.

L'adultère demeurait nu, dépouillé de ses mirages trompeurs. Les détails ressouvenus l'épouvantaient. Quoi! c'était elle qui avait fait cela! Était-elle folle, irresponsable?

Un sentiment nouveau de sa faiblesse la fit rester enfermée pendant des jours. Elle se réfugiait sous la protection des murs, des meu-

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin, du 1er et du 15 juillet.

bles de famille, des longues habitudes de la vie de province, dans tout l'enveloppement apaiseur des choses coutumières éternellement pareilles.

De longues heures, de longues journées, elle s'enfonçait en des remords amers. Mais, insensiblement, de ces remords continuellement revécus, dans l'inaction de sa vie, le frottement douloureux s'adoucissait; les angles dont ils la heurtaient, à leurs retours soudains, s'arrondissaient. Elle n'en éprouvait plus le choc aigu qui la faisait vouloir s'en détourner; elle s'y abandonnait, flottante, en une détresse. Le coup de fouet d'une révolte contre elle-même ne la soulevait plus, la laissait aller à une amertume moins poignante, plus profonde cependant, d'où il lui semblait qu'elle ne s'évaderait jamais. Le poids de sa folie demeurait sur elle, uniformisé, plus lourd de sa monotonie sans trêve. Ses tentatives pour se reprendre à son intérieur se lassaient, devenues sans but, de n'être pas un plaisir, de n'être plus une habitude. Du terne l'enlisait de nouveau, enlisait sa vie dans une tristesse de pluie grise, la tristesse de cette fin de jour où elle avait fui par la forêt, hantée de la figure de Louvain.

Ensuite, elle avait fait un effort, repris sa vie à l'extérieur, couru l'église, l'ouvroir, les magasins. Le jour, elle allait et venait, jetant son babil de linotte parmi les bavardages; mais le soir, lorsqu'elle entrait sous le portail où flambaient, dans le soleil couchant, comme d'autres soleils d'or, les panonceaux du notariat, elle retrouvait le poids de sa vie; il lui semblait reprendre quelque lourd vêtement déposé, dont les plis rigides se collaient à ses membres et l'étouffaient.

Son cœur broyait du vide, désespérément.

Alors, résolument, elle s'était rejetée vers l'église.

Seul, encore la tentaient le rêve des pénombres mystiques et le chant des orgues berçant l'âme parmi le flottement des mythes éternels. Tout de suite, avec ses écarts accoutumés vers les extrêmes, elle avait retrouvé, non la paix, mais les troublans émois d'une nature déséquilibrée. Des visions d'amour se dérobaient sous des adorations d'anges très beaux entrevus sur des nuages, jaillissant des fonds sombres des tableaux, ou rayonnans en des clartés de vitrail. Les grands christs blêmes aux bras ouverts, pleurant l'éternelle misère de la terre, la faisaient sangloter d'amour et de reconnaissance. Du haut de leur supplice, le seul où la souffrance ait pu être incarnée en une image de l'art éternel, du haut de la croix dont les bras couvrent le monde, dont le pied s'enfonce en la terre et dont l'arbre monte vers le ciel, des miséricordes s'épandaient dont tout son être demeurait éperdu. Et les chuchotemens mystérieux du confessionnal passaient sur ses épaules ainsi qu'une ca-

resse qui plie et relève, qui domine et rassure. La voix du prêtre la berçait. De l'abbé Bourette, il ne restait que la soutane et l'onction. L'homme disparaissait, noyé de rêve, en des fumées d'encens. Un monde idéal s'enveloppait aux plis de sa robe, surgissait de sa parole, se déroulait à son geste bénisseur.

Dans le cadre suggestif de l'église, le cœur de la femme revivait.

Parfois, tandis qu'elle priait agenouillée, dans l'élan dont elle jetait vers Dieu toutes ses forces affectives, à des bruits vagues, à des murmures, des souffles effleurant sa nuque la laissaient anxieuse et vibrante. Une angoisse l'étreignait. Elle s'enfiévrait, s'exaltait à des communions, lorsqu'en des extases, les yeux clos, elle sentait le heurt sur ses dents des doigts du prêtre; et elle éprouvait, au contact de l'hostie, une douceur défaillante dont s'éveillait, de son âme à son corps, presque une volupté.

Ses remords, maintenant, coulaient d'une source nouvelle. Ce n'était plus son mari qu'elle avait trompé, c'était Dieu lui-même. C'était l'amour divin auquel elle avait été sacrilège et parjure. Et de son désespoir d'amante infidèle, son amour montait comme une flamme, l'incendiait. Vague, il cherchait à préciser son objet, à le matérialiser en une forme. L'immobilité des christs consolateurs et la frigidité de leurs marbres blancs s'animaient et vivaient d'une vie humaine ; et un peu de cette vie, à son tour, s'incarnait en le prêtre, intermédiaire des âmes, confident d'amour, un pied dans l'infini.

Cet amour, servi par le cœur, organe humain, avait d'humaines exigences. Servi par un cerveau de femme, il avait des renoncemens, de féminins orgueils et des égoïsmes. Elle relégua Majusté dans sa chambre: elle se para pour l'église. Elle voulut remplir tout, dominer de son amour, de sa pensée, tous les autres amours, toutes les autres pensées, s'élever en élue sur le large troupeau des âmes. Elle eut, vis-à-vis du prêtre, des dépits, à de précédens aveux non ressouvenus, à des confessions tombées à l'oubli dans le flot des mille confessions, des blessures de femme incomprise, à des réticences qui demeurèrent impénétrées. D'autres fois, au contraire, des joies très grandes l'emplissaient. Le souffle du prêtre, passant sur ses cheveux inclinés, faisait courir un frisson jusqu'à la pointe de ses doigts joints. Elle se laissait aller à cette voix berceuse, anéantie, ravie, imaginant d'être portée parmi les chants des orgues. Elle rêvait des échanges d'âmes, des abandons imprécis, des abîmemens. Le prêtre lui apparaissait, en l'ombre du confessionnal, transfiguré, vu à travers le prisme éblouissant de ses essors avides, gardant juste la matérialité nécessaire pour que ses aspirations confuses y pussent trouver

le point d'appui de leur envolée, le contact qui les empêchait de se perdre dans le vide.

De la passion survivait ainsi au fond de ses ferveurs. Parfois, la lumière recueillie des vitraux, coulant parmi le silence des hautes voûtes, ramenait en elle des impressions profanes. La vision l'effleurait du cabinet de Mersolles, où descendait une lumière pareillement ouvragée ; et des choses se liaient l'une à l'autre, qui amenaient à son cœur un amour semblable à l'amour d'autrefois, mais un amour duquel le mauvais était parti, ne gardant que la joie des extases attendries, et des adorations. La cloison du confessionnal l'irritait. Elle eût voulu le prêtre penché sur elle, étendant à ses épaules l'onction caressante de son geste. Elle sentait qu'il l'eût apaisée davantage d'abaisser sa main vers son front courbé, que d'épandre sur elle le flot des prières. Elle eût voulu poser, sur ses genoux, comme sur ceux de Dieu même, ses cheveux blonds de Madeleine repentante, et y demeurer longtemps, longtemps, dans l'ombre qui tombait.

Elle recherchait le prêtre, sous des prétextes, en dehors de l'église. Elle était hantée par des œuvres de charité, des aumônes; elle travaillait à des layettes. Toutes ses pensées convergeaient sur le prêtre. Elle remuait en elle le plaisir qu'elle lui causerait, l'orgueilleuse joie de se montrer la plus pieuse, la plus active, la plus attentionnée de ses ouailles. Et, toujours avide de la paix qu'épandaient les plis de la soutane, toujours tourmentée du besoin de se reposer à son ombre, comme une fleur sous un chêne autour duquel les orages demeurent vains, elle se désespérait de le trouver affairé, préoccupé de choses puériles, sans souci d'elle en quelque sorte, alors que des aspirations confuses sourdaient d'elle-même qu'elle n'aurait su exprimer, qu'il eût fallu que le prêtre justement découvrît, devinât, l'aidât à sortir du vague de son cœur, et lui expliquât.

Une après-midi, pourtant, comme tous deux sortaient ensemble de l'ouvroir, elle s'était enhardie. La route, quittant la ville, dans la débandade des dernières maisons, passait devant le seuil, poudreuse et blanche. La tête basse, la pointe de son ombrelle trouant la poussière, elle avoua un malaise. Elle n'était pas heureuse. Quelque chose lui manquait, qu'elle ne pouvait exprimer.

L'abbé Bourette le regardait d'un air intéressé, en tapotant sa tabatière. Il fit à deux reprises :

— Ah! ah!

Elle se sentit encouragée. Les yeux levés sur le lointain de la campagne, où s'épandait la poussée des moissons naissantes, une nappe verte qui s'enfonçait en un coteau de vignes barrant le ciel blanc, elle poursuivit, d'une voix singulièrement basse et chan-

tante, comme se parlant à elle-même. Ses sommeils étaient sans repos; elle avait des troubles, un enveloppement d'inconnu; et, non plus, rien ne la tentait de ses distractions d'autrefois; elle était sans appétit, inquiète elle ne savait de quoi, le cerveau ainsi que dans des brumes, ses prières mêmes devenues impuissantes à la soulager.

— Ah! ah! fit de nouveau le curé.

Il prisa d'un geste délibéré, rentra sa tabatière; puis rondement, en homme qui a compris, qui a trouvé l'affaire :

— Eh bien! madame, je sais ce que c'est. Moi qui vous parle, j'ai été longtemps comme cela!

Elle leva des yeux candides, où passait une surprise. L'abbé continua, promenant les mains sur sa poitrine :

— Cela me tenait ici, puis là. Je ne mangeais plus, je ne dormais plus, je n'avais plus de goût à dire ma messe!

Il s'interrompit, et appuyant d'une affirmation énergique de la tête :

— C'est comme je vous dis; absolument! J'avais même des éblouissemens. Rapet, avec toute sa science, n'y a rien compris. C'est même depuis lors que j'ai longtemps gardé pour lui un éloignement très légitime. Il m'a dit, il a osé me dire, enfin il m'a donné un conseil que je ne pouvais suivre, un conseil incompatible avec ma dignité de prêtre, avec nos vœux! Vous pensez, je l'ai rappelé au respect. Il est d'un cynisme, parfois!

L'abbé Bourette pinça une nouvelle prise, la savoura lentement :

— Eh bien! savez-vous! conclut-il. Ça s'est passé tout seul!

Pourtant, abaissant un regard supérieur sur la fragilité de la femme, il sentit le besoin d'un conseil; il ajouta, d'un air indifférent :

— Bah! purgez-vous!

Mme Majesté l'entendait, la tête toujours basse, avec une tristesse singulière. Comme il prenait congé, ses yeux se levèrent sur lui; et elle eut une brusque secousse. Il lui semblait retomber à terre, des membres cassés, ou s'éveiller d'un rêve très long, si long qu'elle l'eût pris pour la réalité. Il lui parut qu'elle voyait l'abbé Bourette pour la première fois, avec ses larges pieds, son ventre bombant sa soutane accourcie, sa face sanguine, emplie d'une prospérité tranquille. Elle le trouva épouvantablement ridicule, tout à coup, travaillée dans tous ses nerfs d'une immense envie de rire.

Mais, chez elle, elle pleura. Le néant de sa vie sans but l'envahissait à nouveau. Elle rêva d'un enfant remplissant la solitude autour d'elle; se sentit plus accablée de n'en pouvoir espérer la

venue. La religion, à son tour, la trahissait. Ses besoins affectifs s'étaient élancés et ils n'avaient rien trouvé où se prendre, rien à étreindre. Ils demeuraient au contraire plus aigus, plus exigeans, développés par leur effort même. Et dans une désespérance, elle pressentait ne pouvoir s'affranchir de ce malaise douloureux. Peut-être ne le saurait-elle atténuer qu'en s'y enfonçant davantage au contraire, en rêvant encore son rêve déçu, en le revivant à nouveau. Une détresse la faisait se voir elle-même allant de chute en chute, se consolant d'un amour par un autre amour, sans pouvoir se consoler. Elle s'effondrait en une sensation découragée de paradis irrévocablement perdus, d'où seule, surnageait, lointaine et mélancolique, la douceur d'avoir aimé.

D'un désir de mourir, alors, un vouloir de vivre se réveilla. Tout lui paraissait préférable à cette torpeur de tombe où sa jeunesse lui semblait couchée, ensevelie; tout, même la souffrance.

Un regret demeurait de l'insouciance ancienne, des heures de passion durant lesquelles son sang brûlait plus vite. Ces temps des illusions dégageaient un charme berceur; du roman recommençait de se bâtir, du roman très loin du réel, où les dénoûmens étaient changés, où les implacables et brutales logiques des événemens se transformaient. En regard, le souvenir de la réalité amenait un apitoiement sur elle-même, une désespérance de sa destinée. Elle n'avait pas eu de chance, jamais; jamais elle n'en aurait. Elle se trouvait très malheureuse, abandonnée de tous. Et des larmes montaient à ses yeux, dans la conscience de son impuissance, de l'inertie de ses vouloirs, du vague de ses désirs.

Bientôt, une bataille commencée au fond de son cœur ne s'arrêta plus, élargissant d'obscures clameurs, la roulant comme des vagues un navire désemparé; et de cette clameur, peu à peu surgissaient des voix anciennes; sur le heurt imprécis de ses désirs, le rêve ancien passait comme un souffle. Il ne restait plus que de l'amour en elle, de l'amour imprécis, sans objet, mais de l'amour. C'était de l'amour qui avait essayé, comme un naufragé, de se cramponner à tout ce qui s'était trouvé à sa portée. De son cœur demeuré vide, la terre entière était vide, le ciel était vide; elle haletait d'une angoisse de morphinomane à qui manque son poison. Tout son être tendait vers l'inconnu. Le souvenir des déceptions et des duperies, et des chutes, s'enveloppait de nouveau du mirage des tentations. Et elle avait des soirs où, son trouble devenu plus profond, elle eût ouvert ses lèvres au voyageur qui passe, pour être un moment encore, au prix même de désillusions plus cruelles, emportée, bercée, roulée en de l'amour, pour évanouir son âme en une autre âme, s'anéantir tout entière en de l'amour tangible.

Le retour de Marcel augmenta le trouble de ses pensées. Elle retrouva plus pressante la hantise du passé; tandis qu'un dépit, une blessure secrète de son orgueil faisait naître un désir de vengeance et de représailles. Elle eût voulu lui manifester le même oubli, la même sereine indifférence, la même philosophie.

La vanité de cacher le ravage accompli en elle, de se montrer à lui avec la gaîté et l'enjouement d'antan, la redressa comme un ressort. Et elle s'enfiévra tout à coup, lorsque Mme Chaigne lui confia le projet d'une soirée qu'elle méditait pour cette fin d'avril : un bal où la ville entière serait invitée.

La sous-préfète avait espéré un comice agricole, avec des réjouissances publiques, une rosière, et surtout un discours de son mari, qu'auraient reproduit les feuilles du département, et dont elle eût envoyé des extraits payés aux grands journaux de Paris. Mais, l'incurable lésinerie du conseil municipal s'étant mise en travers, elle s'était reprise à son idée de conquérir les Mersolles.

Déjà l'avortement des velléités politiques du comte, présenté sous un jour habile, avait pu être attribué au zèle et à l'intelligence du sous-préfet. Le lieutenant de gendarmerie qui, d'abord, avait consigné, sur son rapport politique, les agissemens du château, un mouvement réactionnaire se préparant dans le pays, avait enregistré également l'échec de cette tentative. Et elle imaginait, pour couronner l'œuvre, un groupement autour de la sous-préfecture de toutes les forces dissidentes du pays. Le fait serait remarqué, commenté, exploité par le gouvernement, et, pour l'exemple, récompensé. On cherchait justement à opérer un mouvement de concentration vers la république. De sorte qu'un événement de cette nature pouvait être gros de conséquences, influer sur l'orientation générale des esprits, entraîner la politique dans une voie nouvelle, les partis marchant ensemble, sans autre préoccupation que l'intérêt général, ne formant plus qu'un grand parti national, le parti français, la France.

Mme Majusté se montra sans jalousie, ravie de tripoter dans des projets, de travailler à l'établissement des listes d'invitation.

C'était une question très grave, en effet. Il fallait, en cette fête, éviter de juxtaposer des groupes trop différens entre lesquels nul point de contact ne se pût rencontrer; mais, en même temps, à laisser de côté certaines personnes, on risquait de provoquer des mécontentemens, des rancunes capables quelque jour de compromettre les élections. Ainsi, aucun choix ne pouvait être fait parmi le conseil municipal. Et il présentait un mélange singulier, depuis Dampierre, le pharmacien, devenu conservateur, jusqu'à Thomassin, l'aubergiste, un des plus avancés du parti républicain. Puis durent s'ajouter des électeurs influens ; un marchand de bois, l'épicier de

la place de l'église, le capitaine des pompiers, tout un défilé dont Mme Chaigne s'effarait par avance. Elles arrivaient à des exagérations amusantes, pouffaient de rire tout à coup, à des noms saugrenus, de petites gens, des rentiers minimes, représentant, disait Mme Majusté, les classes dirigeantes, celles qui vivent sans travailler.

Elles passaient des après-midi à ces combinaisons, replaçant sur la liste des noms enlevés, qu'elles retranchaient de nouveau, aboutissant à des détentes très gaies dans lesquelles elles finissaient par jeter les papiers au feu, en remettant au lendemain. Pour les hommes, du reste, l'importance était moindre. La véritable difficulté se présentait au sujet des dames. Mais il paraissait à Mme Chaigne que cette difficulté se résoudrait d'elle-même, la plupart des invitées ne devant pas répondre à l'appel.

Les Louvain furent le sujet d'une longue discussion. D'un côté, il semblait difficile que les Mersolles pussent se rencontrer sur un pied d'égalité avec leur régisseur; d'un autre côté, la Louvain, avec sa tête droite, ses regards d'orgueil blessé, laissait à la sous-préfète une inquiétude.

— D'ailleurs, dit Mme Majusté, les Mersolles viendront-ils?

— Le vicomte, oui, j'espère.

Les yeux de Mme Majusté interrogeaient. Mme Chaigne dit d'un air détaché :

— Oui, le vicomte est venu me voir.

Elles échangèrent un regard qui coula très vite, sans approfondir.

Un matin, brusquement, une invitation arriva chez les Louvain. Depuis huit jours, Mme Louvain ne dormait plus, rongée d'inquiétude, envoyant chaque soir son mari au cercle pour avoir des nouvelles. Elle devint très rouge, les yeux luisans, tout son buste redressé en une aspiration lente. Cette fois, c'était la consécration définitive. Elle était classée. Mais presque aussitôt, ses regards tombèrent sur son mari. Ils déjeunaient; et Louvain s'était obstiné, ce matin-là, à s'asseoir à table en manches de chemise, une grosse chemise de toile qui bouffait dans son dos, entre les bretelles, la patte de son pantalon en l'air comme une queue de lapin. Il mangeait une poire, la piquant de son couteau, les coudes élargis sur la table. Déjà, il fronçait les sourcils, les épaules arrondies, sous l'appréhension de quelque nouveau dérangement dans sa vie. En effet, au premier mot de sa femme, il grogna des paroles bourrues, un rouge plus vif à ses pommettes, finit par déclarer qu'il n'irait point, qu'elle l'ennuyait avec toutes ces histoires! Et, furieux, il jeta sa serviette, alla dans le jardin, en bougonnant.

Ce furent, pendant une semaine, les mêmes scènes qu'autrefois, à son premier paletot. Et il déployait une malice d'autant plus

grande qu'il voyait sa femme plus nerveuse, plus affairée, elle-même préoccupée de sa propre toilette. Mme Louvain s'était arrêtée à une robe montante de couleur grenat, décidant pour Marcelle, à qui les religieuses avaient accordé un congé, une robe bleue. Mais mille détails alors l'irritèrent : les souliers, les gants, un bracelet qu'elle dut acheter, des éventails. Elle s'informait adroitement près des fournisseurs, cachant son ignorance des choses sous des airs hautains, sous un ton tranchant, regrettant les conseils de Mme Ravail, sans pouvoir se résoudre à les demander. Pourtant, une chance lui tomba. Le valet de chambre de Marcel parla à Louvain d'une fille qu'il connaissait, une femme de chambre qui avait servi à Paris dans les meilleures maisons et qui, se trouvant sans place, accepterait de venir à la campagne. Mme Louvain, méfiante, refusait ; puis brusquement, en songeant à sa coiffure et à celle de Marcelle, elle accepta, malgré l'élévation des gages ; et la fille fut mandée.

Le dernier soir, avant le départ, Louvain, après avoir paru résigné, fut repris de ses entêtemens, refusant de s'habiller. Il regardait son habit étendu sur une chaise, de l'air buté d'un cheval arrêté devant un fossé. Sa femme l'eût giflé. Mais Marcelle se chargea de lui ; et il céda. Avec sa face rasée, ses pattes de lapin, il avait l'air d'un domestique. En revanche, lorsqu'il s'agit des gants, il déploya une énergie si inaccoutumée qu'il fallut y renoncer.

Les Louvain arrivèrent à l'heure précise. La grille de la sous-préfecture était illuminée, et la marquise vitrée, au-delà du parterre, éclairée de lanternes vénitiennes.

Au premier étage, à la porte des salons, Mme Chaigne et le sous-préfet recevaient, elle, en rose, très décolletée, avec sa grâce attirante de jolie brune aux traits volontaires, lui, avec sa face maladive de cordonnier, enfermé dans une raideur officielle, une attitude de fonctionnaire modèle, donnant des poignées de main, saluant d'un coup de nuque étudié devant la glace. Dans des coins, il y avait des groupes déjà. Des familles allaient par les salons, admirant les cheminées, les meubles, le décor des portes blanches à baguettes dorées ; des hommes, gênés de leurs habits, qui ouvraient leurs doigts gantés, regardaient le bout de leurs souliers ; des dames en robes montantes, cherchant de loin leur image dans les glaces.

A dix heures et demie, Marigot se montra avec le procureur ; et le défilé ne s'arrêta plus : le tribunal, le groupe des fonctionnaires, Dardois, le receveur d'enregistrement, Jobé, le directeur des postes, l'ingénieur, l'agent-voyer. Çà et là, une toilette produisait un mouvement parmi les premiers arrivés, qui se reculaient à mesure, se

tassaient dans le fond. Les épaules des femmes faisaient paraître accrue la lumière sous les plafonds. Puis apparurent, derrière les Dampierre, ces messieurs du cercle, la jeunesse aisée de la ville, en plastrons étonnans, des fleurs à l'habit : les deux Dardois dont l'un semblait l'autre réfléchi dans un miroir, Marinval, l'air bon enfant, le claque en avant, coulé au bout de ses bras, cherchant déjà de l'œil une table de jeu; tandis que Pousset avait un succès, avec ses béquilles, ses épaules remontées, sa petite tête rouge de coq déplumé.

On dansait lorsque les Majusté arrivèrent.

En quittant sa femme, Majusté aperçut Chaigne, qui discourait dans un groupe. Il allait fuir, n'aimant pas la politique ; mais à des mots qu'il perçut il se rassura, le rejoignit. Il s'agissait d'une question très grave, la boulangerie. On se plaignait des boulangers depuis longtemps, du prix du pain, de sa qualité. Et un nommé Guinguet, un marchand de nouveautés, avait trouvé une idée qui paraissait géniale, supprimer les boulangers, en créant une coopérative. Les adhésions étaient lentes, les cerveaux tourmentés de leur habituelle défiance de l'inconnu ; mais la question avait gagné du terrain sourdement; et là, tout à coup, le mot de coopérative surgissait, prenant des hauteurs énormes, grandissant les bourgeois d'une importance imprévue. Les mots de comité, d'administrateurs, de président les séduisaient, flattant d'obscures vanités, de secrètes ambitions. Alors Majusté ayant affirmé que le chef-lieu possédait une société semblable, le pharmacien, entraîné par un amour-propre de clocher, se rangea à l'idée. Des femmes s'en mêlèrent, hochant la tête avec des airs graves devant la perspective de payer le pain un sou de moins la livre. Le sous-préfet approuvait, parlait des grands principes de 89, invoquait la liberté d'association. Mais quelques commerçans qui redoutaient, s'ils abandonnaient les boulangers, de perdre leur pratique, émirent des objections ; et Chaigne fut de l'avis de ceux-là également. Lui, ne pouvait s'engager personnellement. Les boulangers étaient des électeurs; ils avaient droit aux égards de l'administration préfectorale. Puis il regretta tout à coup d'avoir trop parlé. Il changea d'objet brusquement; et lorsqu'il eut mis ses invités aux prises avec la construction d'un chemin de fer à voie étroite, dont le tracé était entrepris, il se déroba, descendit au rez-de-chaussée, vers le buffet.

Là, dans un angle de la salle à manger, le procureur, le gendarme, les fonctionnaires, traitaient des questions de haute politique. Ils s'étaient accordés d'abord sur le maintien des sœurs à l'hospice. Et ils demandaient une république ouverte, un régime basé sur la tolérance universelle. La France avait besoin d'alliés;

et, pour obtenir des alliances, il fallait éviter de porter ombrage aux pays monarchiques. Les mots de souverains, d'Europe, avaient des retentissemens prolongés. Des phrases creuses amenaient des silences profonds, des méditations.

L'attente de Davaut avivait leurs préoccupations politiques, les rendait solennels. Puis, ils apprirent que le député venait d'arriver. Morlaix se précipita. Et, justement, il l'aperçut, descendant l'escalier avec Mme Chaigne, suivi de Brévart, le directeur du *Courrier*. Derrière eux, une foule refluait. La salle à manger s'emplit. On se pressa autour de Davaut, qui donnait des poignées de main, la barbe ployée sur son plastron, son regard froid et vide éclairé d'un sourire voulu. Son discours à la chambre sur une question de tarifs de douane avait flatté la vanité du pays. Des gens groupés vers la porte, jusque dans le corridor qui menait au jardin, l'admiraient de loin, parlant entre eux de sa valeur, de son éloquence, de son avenir.

Mais à ce moment, une arrivée imprévue les rangea le long du mur, l'arrivée de Marcel. Il jeta un coup d'œil vers le buffet, reconnut Davaut; et sans voir Mme Chaigne, il monta l'escalier. En haut, la surprise fut telle que les danses cessèrent. Pousset, Marinval, les Dardois qui jouaient à l'écarté, interrompirent leur partie, vinrent l'entourer. Marcel, très gai, l'air d'un grand seigneur qui s'encanaille, regardait autour de soi curieusement. Puis, apercevant la préfète venue à sa recherche, il l'alla saluer. Elle prit son bras, un peu rose de complimens qu'il lui adressait, l'entraîna par les salons. Des fenêtres, on voyait le jardin baigné d'une lumière discrète, où des couples passaient. Elle accepta d'y descendre, inquiète tout à coup d'une rencontre possible entre le vicomte et son régisseur.

Mais en bas, elle s'épeura, refusant de s'enfoncer par les allées :

— Non, dit-elle, j'ai froid !

Un froissement frileux de ses épaules attira sur elles le regard de Marcel.

Il se mit en face d'elle, prenant ses mains.

— Vous voyez, dit-il ; j'ai tenu ma promesse.

Elle éluda :

— Que diraient mes invités. Il faut que je rentre !

Il la rapprochait de lui, en lui abaissant les bras ; mais elle se raidit, la face fuyante, une langueur subite au fond de ses regards noirs qui l'enveloppèrent comme une caresse. Une émotion passagère troubla Marcel ; un frisson lui courut la nuque. Elle en profita pour se reprendre, le ramena dans l'hôtel. Marcel se sentit joué. Du fond de ces regards noirs avec lesquels elle semblait se donner,

un mensonge montait, un mensonge de femme froide qui joue sans peur avec le feu.

Mais il se trouva en présence de Mme Majusté qu'accompagnait Rigault, le clerc à barbe noire. Un sourire éclaira son visage. Il s'inclina devant elle, et tranquille, il lui offrit son bras, pour la conduire au buffet.

Ils s'éloignèrent suivis d'une curiosité. La crânerie du jeune homme en imposait. En traversant le salon, ils échangèrent des paroles banales. Il la complimenta sur sa robe mauve. Le salon franchi, la solitude de l'escalier qu'ils descendirent mit à l'aise Marcel.

— Vous êtes adorable, ce soir?

Elle minauda :

— Ce soir, seulement?

— Oh! toujours! Comment donc? Et quel est l'heureux maître de ces jolies choses? Est-ce le bonhomme qui vous donnait le bras, tout à l'heure?

Elle lui claqua les doigts de son éventail. Marcel sourit, poursuivit :

— A-t-il fait une tête quand je vous ai enlevée!

Puis, brusquement :

— Louise, n'est-ce pas? C'est bien Louise? Ah! non, Lucienne!

Des souvenirs lui revenaient. Il la regarda, se reprit à rire :

— Non, mais vous êtes un type, vous savez! Vous rappelez-vous?

Le visage de Mme Majusté se refermait de plus en plus, sous un dépit. Elle avait préparé toute une attitude. Tourner le dos à Marcel, le foudroyer de son regard lui avait paru puéril. Elle avait préféré jouer le XVIIIe siècle, la passion régence, à fleur de peau, la vie envisagée comme une fête perpétuelle dont les grands mots et les grands sentimens sont bannis, laissés aux petites gens. Et, pourtant, au fond d'elle-même, — et elle en avait conscience surtout maintenant, devant sa désillusion, — elle avait pensé que peut-être lui se reprendrait, qu'elle trouverait la revanche de son indifférence d'autrefois. Une vague jalousie, aussi, à cause de Mme Chaigne, l'avait excitée; puis elle n'était pas bien sûre, dans l'instabilité de son être cherchant vainement son équilibre, qu'elle n'eût pas été bercée à nouveau par des espérances confuses. Pendant des jours, elle avait amoureusement préparé sa toilette, dans un réveil aigu de ses anciennes coquetteries, de sa passion du luxe. Paralysée par le cynisme de Marcel, ses moyens en déroute, obligée de s'avouer à elle-même, devant le dépit qu'elle éprouvait de le voir irréalisable, le rêve obscur de son cœur, une colère la prit,

subitement accrue à l'apparition de Mme Louvain avec sa fille. Alors, comme les accords d'une valse s'entendaient au-dessus d'eux, d'un geste preste, elle quitta le bras de Marcel; et, ramenant sa jupe, pour une révérence ironique :

— Mille pardons, cher monsieur, j'ai promis cette valse.

Et elle remonta. Surprise, Marcel regarda Mme Louvain, qui s'arrêtait pour la laisser passer. Mais son envie de rire cessa brusquement. Un peu rosé par la grande chaleur, et aussi parce qu'elle avait dansé, le visage de Marcelle éclatait d'une pureté idéale, d'une gracilité de fleur. Rien ne tirait l'œil en elle, n'appelait de loin l'attention; mais, à l'observation, le détail charmeur de ses traits était une lente et continue révélation. En arrière de sa mère, modestement, elle levait sur lui ses yeux bleus ingénus, d'un ensoleillement candide :

— Quoi! s'écria Marcel, c'est là le bébé que j'ai aperçu autrefois dans la cour?

— Certainement! monsieur le vicomte, dit Mme Louvain.

Marcelle, confuse, abaissait ses regards vers les marches. La mère se grandissait, rouge de plaisir :

— Oh! c'est une jeune fille, reprit-elle. Elle a quinze ans maintenant.

Marcel cessa de dévisager l'enfant.

— Mes complimens! dit-il en s'inclinant. Il acheva de descendre. Au pied de l'escalier, il s'arrêta, la tête tournée vers Marcelle. Elle disparut. Il se retira.

Vers minuit, lorsqu'elle sut que Marcel était parti, l'animation de Mme Majusté, qui s'était prise à valser éperdument, tomba tout à coup. Le bal l'agaça, devenue nerveuse, ne trouvant plus au fond d'elle-même que le dépit cruel de sa déception. Sa toilette lui pesait brusquement. Majusté, incapable de veiller, avait quitté le bal, la confiant à Rigault. Elle appela le clerc. Tous deux descendirent.

Il faisait dehors, sur la place, une nuit de lune limpide, rayant le sol, au pied des maisons, d'une ombre noire. Encapuchonnée de sa sortie de bal, elle allait lente au bras du clerc. Un moment, elle s'amusa du grotesque de leurs ombres, qui s'écrasaient. Puis de nouveau elle s'énerva. La lune lui jetait de subites tendresses :

— Mais, parlez-moi! dit-elle à Rigault. Vous ne me parlez pas, vous ne dites rien!

— Mais si,.. balbutia le clerc.

— Voyons, reprit-elle, comment avez-vous trouvé le bal? La sous-préfète était-elle jolie?

— Oh! très jolie! avec ses yeux noirs! Elle a des épaules superbes!

— Ce n'est pas là ce que je vous demande. Et moi, étais-je bien? Vous ne m'avez seulement pas regardée, je parie!

— Oh! si, madame.

— Eh bien! parlez donc! Voyons! Il faut tout vous arracher! Alors j'étais jolie? Les fleurs derrière l'oreille, là, c'était gracieux, n'est-ce pas?

Elle s'arrêta, laissa couler un peu son vêtement en rabattant le capuchon.

— Oh! très bien! balbutia le clerc interloqué, très bien!

Mais il ajouta :

— Vous allez prendre froid.

— Moi! j'ai trop chaud! j'étouffe.

D'un geste prompt elle dégagea une de ses épaules, la fit miroiter sous la lune.

— Tiens! c'est gentil! dit-elle d'un air ingénu, cette lumière blanche sur la peau.

Le clerc regardait, avec de petits souffles d'angoisses. Il se poussa à une hardiesse, effleura l'épaule d'un baiser. Elle fit : Oh! d'un petit cri enfantin, un cri de surprise candide, se redrapa d'un air de reine offensée.

Rigault, inquiet de son audace, battait déjà en retraite, protestant de son respect. Mais, au bout de la rue, un bruit de voix monta. Elle eut peur, se réfugia sous une porte. C'était Louvain avec Ravail. Le régisseur, embarrassé de ses membres, dissimulé dans un coin, avait été mis en déroute, tout à coup, par l'arrivée de Marcel. Il avait filé, était allé achever la soirée chez Thomassin; et, maintenant, ayant fait mener la voiture par un garçon de l'auberge, il rejoignait, allant attendre la sortie de sa femme. Leurs silhouettes lentes titubaient. Ravail criait :

— Des riches! Il n'en faut plus! Je m'en moque, moi, de leur bal, et ma femme aussi! Nous, nous sommes des honnêtes gens!

Louvain tirait de l'avant, la tête basse, inquiet de son équipée, acquiesçant à tout pour empêcher l'autre de s'arrêter :

— Ah! pardi!

— Ils ont leur compte! dit Rigault lorsqu'ils furent passés.

Mme Majusté tressaillit, regarda le clerc comme si le son de sa voix l'avait brusquement éveillée, une stupeur dans ses yeux larges. Elle parut stupéfaite de se trouver seule avec lui dans cette ombre. Elle cria :

— Qu'est-ce que vous faites là?

Et elle se prit à courir, se jeta sur sa porte en agitant la sonnette.

Rigault, planté au milieu de la rue, la regardait béant.

La porte refermée, il se décida à partir, stupide, errant sous la lune.

XI.

Le lendemain, ce fut chez les Louvain une scène terrible ; et toute la semaine elle se prolongea, dans une colère inapaisable de la femme, tandis que Louvain, sournoisement gouailleur, achevait de l'exaspérer, en déclarant que ce n'était pas comme il faut de lui parler ainsi devant la bonne.

La nouvelle bonne, en effet, Lucie, ne cachait pas un dédain de cette place. Elle riait tout haut, faisait ses observations, écrasant les Louvain du nom des gens chez qui elle avait servi, comme si un peu de leur noblesse et de leur fortune fût demeuré après elle, attaché aux plis de son tablier. Mais cette grande fille maigre, coquette, qui avait roulé partout, était précieuse pour Mme Louvain. Elle remplaçait la Ravail, pour les conseils, à cause de son entente des usages, de sa science des détails intérieurs. Puis elle était décorative, le regard d'aplomb, bien coiffée, d'une telle propreté que la note de blanchissage en était doublée. Mme Louvain en même temps était chatouillée singulièrement, de s'entendre parler à la troisième personne, comme son mari faisait aux Mersolles. Elle passait des heures avec la servante, écoutant les histoires des maisons qu'elle avait traversées, des histoires contées par le menu, en rapportant les dialogues, avec des intonations de théâtre. Lucie, se donnant de beaux rôles, toujours, mimait les airs hautains de ses maîtresses, les airs de dignité offensée dont elle-même avait su leur répondre. Et ces airs alors, Mme Louvain s'essayait à les prendre, le menton avancé, les yeux mi-clos, vis-à-vis les domestiques du château, vis-à-vis, surtout, les femmes de la campagne qui lui apportaient du beurre ou des œufs et qu'elle tenait à distance comme de petites gens.

Elle se recueillait amoureusement maintenant en son triomphe, son rang enfin conquis, affirmé. Pourtant une vaniteuse timidité la gênait encore. Elle sentait comme un besoin, auprès de soi, de Marcelle. Et à l'occasion d'une visite à la sous-préfète, elle se résolut, retira la jeune fille du couvent. Aussi bien, son instruction, maintenant, était complète. Elle savait tout ce que ces dames pouvaient enseigner, tout ce que devait connaître une jeune personne de la bourgeoisie. Puis une autre raison aussi la tentait, l'espoir d'une influence heureuse exercée par l'enfant sur le père.

Une vie nouvelle, en effet, commença. Devant Marcelle, il semblait ne devoir jamais revenir de son admiration, de sa stupeur qu'elle fût leur fille. Son intelligence lui était un perpétuel sujet d'étonnement. De lui résumer parfois une histoire qu'elle avait lue dans un livre, et qu'elle se rappelait toute depuis le commencement,

elle le laissait béant. Il en arrivait à une docilité plus grande et perdait ses obstinations sournoises de paysan têtu. Des choses longtemps refusées aux exigences de sa femme, il les accordait à présent spontanément, sa joie d'être agréable à l'enfant s'aiguisant d'une malice de faire enrager la mère. Il ne se mettait plus à table en manches de chemise; il se retenait de cracher dans les coins; et, regardant Marcelle à la dérobée, il s'essayait à manger comme elle avec sa fourchette, de peur qu'elle pût être choquée par ses manières. Un orgueil puéril commençait de lui venir, à lui aussi; il ne raillait plus les ambitions de sa femme. Tout ce qui lui semblait, pour eux, bête, ridicule, devenait simple et naturel, dès qu'il s'agissait de l'enfant. Il prenait à ses costumes élégans, à ses mains frêles et blanches de demoiselle, un plaisir infini. Il acceptait, pour elle, la perspective de quelque beau parti, un clerc de notaire peut-être; il la voyait bourgeoise définitivement, comme Mme Majusté. Lui-même s'en grandissait; il se sentait presque l'égal du pharmacien; tandis que la pensée des aquarelles de sa fille le haussait sur un pied d'égalité, aussi, avec le photographe. Il se montra au cercle plus souvent. Il prit des airs graves par les rues, la tête toujours basse, par habitude, mais les mains hors de ses poches, croisées derrière le dos. Et, sans trop de difficulté, il accepta d'être nommé membre du conseil d'administration, dans la société coopérative de la boulangerie, qui se fondait définitivement.

Sous la main de Marcelle, en même temps, l'intérieur des Louvain se modifiait. Le salon perdit de sa froideur de pièce sans vie. Louvain se plut à son chez-soi, à l'œuvre acquise. Il eut pour les meubles, pour les rideaux, pour les objets décoratifs, la même tendresse qu'il avait connue autrefois uniquement pour la terre. Le sens du confortable s'éveillait avec l'âge; et un instinct confus du beau s'y ajoutait lentement, venu du plaisir pris au joli de sa fille, à la grâce de ses toilettes simples, aux esquisses qu'elle jetait en des cadres, aux airs qu'elle jouait sur son piano.

Mais la grande transformation avait commencé par le jardin. Après sa captivité d'oiseau en cage au couvent, ce printemps, cette nature, correspondans à l'essor de sa propre adolescence, passionnaient la jeune fille. Louvain dut bouleverser tout. Les inutiles légumes furent arrachés. Il dessina des ronds, sema des fleurs, acheta des plantes. Souvent il ne comprenait pas, exécutait de travers; Marcelle rectifiait, traçant elle-même sur le sol, avec de jolis rires; et Louvain, qui écoutait en se grattant la tête, recommençait, ravi de réussir enfin.

Singulièrement, une sollicitude était chez Marcelle des bêtes du jardin, des bestioles que son père écrasait du pied, impitoyablement, en paysan qui défend son bien. Elle, au contraire, réfrac-

taire à l'égoïsme de la propriété, avait l'instinct large des libertés, de la fraternité universelle des êtres. Il y avait place au soleil pour tous; tout ce qui existait lui était bon; tout ce qui vivait autour d'elle lui était doux. Alors, après de petits cris d'affliction, elle expliquait; rassemblant les connaissances acquises dans les livres, elle redressait les erreurs de la campagne, démontrant l'utilité des bêtes, leur rôle nécessaire.

Parfois Louvain, docile, l'appelait.

— Et ça? demandait-il.

Ça, c'était quelque sauterelle, quelque grillon confiant, grisé de soleil. Marcelle eût consenti à tous les ravages pour épargner leur vie. Même les animaux nuisibles trouvaient grâce à ses yeux. Ils avaient leur raison d'être, une raison d'être d'ordre intellectuel. Les oiseaux qui mangeaient les cerises étaient si jolis et charmeurs, de leur plumage, de leur vol libre, de leurs chants! Les insectes destructeurs travaillaient au mouvement de l'œuvre universel, à des déplacemens nécessaires de matériaux; puis, si le fourmillement de leur obscur labeur s'apaisait, comme la campagne deviendrait triste de silence et d'immobilité!

Louvain ne comprenait pas, ne voyait là que des manies d'enfant; mais ces manies lui souriaient; il les respectait; tandis que la mère, pensant ces raisonnemens véritablement distingués, les approuvait de confiance et renchérissait.

Déjà commençaient les éclosions des fleurs d'été. Et Marcelle les aimait comme des êtres vivans aussi, plus doux, incapables des inconscientes cruautés de la vie, des êtres contemplatifs exhalant, en leurs parfums d'encens, une prière élevée vers le ciel d'un essor continu. Presque, les plantes lui eussent paru au sommet de la hiérarchie des êtres, plus près de Dieu, toutes les forces de leur vie convergeant vers un but unique, la beauté, dans la lumière du soleil. Elle avait, en cueillant les fleurs, des regrets, presque des remords, devant les tiges meurtries, devant leurs pétales exilés en des vases. Mais la caresse de leur environnement lui était si douce qu'elle ne pouvait se défendre d'en remplir la maison. A voir s'ouvrir leurs boutons, des attendrissemens la gagnaient. Les jours de pluie lui étaient tristes, de penser que, peut-être, elles souffraient du froid, de la lente meurtrissure de leurs corolles, de leurs parfums abolis. Et lorsque, de nouveau, elles riaient dans le soleil, jetant les jolis cris de leurs couleurs avivées, il lui semblait, en fermant les yeux sous la griserie de leurs pures senteurs, que son âme, à elle aussi, était emportée avec ces parfums, très loin, très haut dans un ravissement.

Il lui manquait cependant, parmi les journées que remplissaient

les lectures, la peinture et le piano, le bavardage coutumier de ses compagnes. Elle regrettait l'exubérance de leurs enlacemens candides, le mouvement de leurs pensées échangées. Un besoin persistait d'épandre autour d'elle un peu de ses intérieures joies, de les partager, de les voir se refléter en d'autres, se répercuter, lui revenir élargies.

C'étaient alors de longues histoires racontées à son corbeau qui, presque toujours, l'accompagnait, harcelant le bas de sa robe, agressif et fuyard, avec des battemens d'ailes pareils à des haussemens d'épaule, des sauts de pantin ivre et des cris féroces. Surtout, longtemps à l'avance, elle pensait aux visites attendues de Marthe. C'était, ces jours-là, la brusque explosion des sentimens affectueux insuffisamment dépensés. Marthe devenait belle à la fois comme tous les oiseaux et toutes les fleurs. Et surtout elle l'aimait davantage, de la savoir moins heureuse qu'elle, entourée de soucis, entrant dans une angoisse grandissante de l'avenir. Le cadre de la vie, en effet, avait grandi avec Marcelle, élargi par la réussite de la famille, par les ambitions de la mère. Nul heurt, nul à-coup, ne s'était produit, les robes devenues plus belles, le milieu plus riche, en même temps que l'épanouissement de l'esprit amenait des besoins nouveaux. Elle était comme la fleur éclose au printemps, qui trouve autour de soi, à mesure de son accroissement, l'ampleur progressive de sa gaine de folioles, la hauteur plus grande de la tige pour qu'elle puisse être bercée en des souffles, puis des brises et des pluies rafraîchissantes, et, quand s'ouvrent ses pétales et que s'offre son cœur aux caresses de la lumière, des soleils plus clairs et plus chauds dans les larges ciels d'été. Elle gardait une surprise attristée qu'il n'en fût pas toujours ainsi, partout.

Une après-midi, comme Marthe voulait l'entraîner dans le parc, elle s'épeura :

— Oh! non! dit-elle. M. Marcel est là!

— Qu'est-ce que cela fait? s'étonna Marthe.

Ce que cela faisait, Marcelle n'aurait su le dire. Lorsque le comte était seul, toujours enfermé avec ses livres, il lui semblait naturel d'user de sa permission. Lui, avec sa gravité pensive, son air paternel, provoquait un respect sympathique, une confiance sereine. Au contraire, M. Marcel l'intimidait. Elle était confuse par avance à la pensée qu'il pût les rencontrer. Certainement il ne leur adresserait pas de reproches, ne les gronderait pas. Mais...

Marthe, cependant, s'était avancée jusqu'à la porte, au fond du jardin. Elle regarda vers le parc :

— Viens donc! reprit-elle; il n'y a personne!

— Oh! non, résista encore Marcelle, on nous verra des fenêtres. Marthe? Marthe?

Marthe, après un regard vers les fenêtres, un haussement d'épaules, était entrée dans le parc. Alors Marcelle la rejoignit en courant, se réfugia à son bras, d'un air inquiet d'écolière en faute.

Maintenant, les terrasses flambaient de corbeilles saignantes, de floraisons multicolores qu'avivait la verdure des pelouses, parmi le sable jaune des allées. Enhardies peu à peu, elles allèrent se perdant sous les feuillages. Les grandes avenues, que flanquaient les murailles éventrées des vieux arbres, donnaient, ouvertes au loin sur des fonds imprécis, la sensation des horizons de la vie toujours proches et fuyans, tentans d'inconnu, et toujours semblables pourtant sans que jamais leur mystère s'apaisât. Marcelle, à des éclaircies rompant les futaies, à des carrefours écartant sur le ciel de larges ensoleillées, sentait sa pensée comme arrachée de terre pour une envolée subite par les espaces. Des enfoncées obscures, où des ombres éloignées s'ajoutaient à d'autres ombres plus proches, au contraire élargissaient, avec des paresses lassées, sur l'éclosion de son rêve mystique de la vie, la sensation peut-être des boutons frissonnans des roses, l'émoi des papillons dont les ailes tout à l'heure s'ouvriront.

Tout cela la berçait, la roulait dans des attendrissemens, sa vie radieuse répétée autour d'elle en les mille vies environnantes. A toutes ces vies, un peu de son cœur allait, marguerite effeuillée dont les pétales sont emportés dans le vent, mais dont la floraison se continue, intarissable. Elle aimait la retombée majestueuse des branches, les colorations ténues et changeantes des pousses jeunes, les troncs solennels des chênes et les pénétrances mystérieuses des massifs. Elle aimait, au balancement d'éventail des feuilles, le jeu des ombres sur les mousses, et la coulée des rayons d'or, les fleurettes graciles cachées dans les herbes, le regard doux et pensif des violettes.

Une passion de la terre, incarnée dans sa race, éclatait au milieu de ce décor, à elle transmise par les générations, mais affinée, transposée des fruits aux fleurs, de l'utile au beau, dominée de l'héréditaire sensation du rêve vague des campagnes, éclos par les lentes sonorités des soirs, aux chants du bouvier poussant sa charrue, par les silences larges des horizons.

De même qu'avait abouti la marche des races à sa délicatesse éclatante et gracile où tant de rouge sang courait sous la pâleur rose, à ses yeux bleus où les pleurs eux-mêmes enfermaient du soleil, au chatoiement de ses cheveux blonds, si lourds, pareils à des blés mûrs qui auraient des reflets de bronze; de même toute la lente germination d'obscur en le cerveau des peuples de la

glèbe avait abouti à une intégration en elle-même de la poésie mystérieuse des plantes, à une fusion de tout son être en l'universelle harmonie des êtres.

Mais à travers la mysticité demeurée en son âme, où surtout la simplicité des fois primitives avait germé, sous la poussée de l'adolescence une vie nouvelle aussi surgissait.

De donner ainsi un peu de son cœur à toute la nature, son cœur n'arrivait pas à se dépenser; il lui restait assez d'affections à épandre pour qu'il demeurât gonflé, tourmenté d'un besoin de caresses et d'adorations.

Marthe, au contraire, n'aimait pas les enfoncemens par les allées ombreuses; et l'activité alanguissante de la nature la laissait calme. Elle ramenait Marcelle vers les parties plus savamment aménagées du parc, vers le bassin des cygnes, vers les avenues où le château surgissait comme un autel d'or au fond d'un temple immense. Ses yeux voilés flambaient tout à coup; du sang jetait à ses joues mates de roseurs transparues, tandis que son regard, franchissant l'ouverture de quelque haute fenêtre, cherchait, en arrière des tentures, le cadre d'un tableau, l'or d'un meuble. Elle quitta sa gravité; un rêve, brusquement, jaillit à ses lèvres. Elle imaginait d'avoir des richesses semblables, de rencontrer quelque jour un mari très puissant, un prince de féerie, qui s'éprît d'elle pour l'avoir vue, en passant, de la vitre d'un wagon. Elle redressait son buste, superbe, enfiévrée d'une foi en sa beauté. Puis elle secoua la tête avec, au coin des yeux, attardé un moment vers le château, un regard de femme qui se sent de taille à conquérir la vie et à la dominer. Mais cet éclair s'éteignit. Elle reprit l'immobilité de son visage de marbre aux traits volontaires, presque sombre, son regard obscur qu'emplissait de nouveau toute l'habituelle et résignée tristesse de sa vie.

A partir de ce jour, Marcelle s'enhardit. Elle eut, seule, des aventurées timides à l'orée du parc, lorsqu'elle savait Marcel à la chasse ou qu'elle l'avait vu passer la grille, pareil, sur son cheval, à un saint George de la chapelle du couvent. Sa rêverie se plaisait là, dans les grandissantes splendeurs de l'été. La rumeur des sèves l'atteignait à son tour, achevait de l'emporter, confondue, mêlée à toute la fermentation universelle. Elle en gardait, le soir, à de rouges soleils qui s'abaissaient, une sensation d'isolement. Le repos des êtres, amené par les ombres, la laissait inquiète, incapable d'un repos que nulle œuvre n'avait précédé; son cœur avait comme une détresse de n'être plus à l'unisson des choses.

Cette détresse était sans émoi encore, vite évanouie dans la paix sereine des grands ciels, dans la puérilité des heures, ou dominée par la haute et grave impression d'art où se fondait, en le

décor du parc, le château avec les hauts frontons de ses portes, avec sa façade accentuée de l'encadrement des ailes et que les rayons couchans, dorant les pierres, incendiant les vitres, dressaient dans une apothéose.

Mais un labeur inaperçu se poursuivait en elle. Ainsi qu'une graine contenant la réduction de l'arbre qui jaillira des rameaux énormes et fouillera de ses racines les entrailles de la terre, son cœur enfermait le germe des affectivités immenses; et le germe s'enflait, clamant la vie prochaine et les éclosions futures.

Un matin, le corbeau s'envola, ne reparut plus. Elle eut un grand chagrin, des attentes anxieuses, aux heures où, le soir, des nuées de corbeaux tournoyaient, jetant au fond du parc un long vacarme de noix gaulées. Et ce fut de là qu'arriva à l'enfant la conscience vague de l'instinct.

L'oiseau fuyant la solitude, rompant son isolement de sa race, éclairait la vie d'un jour nouveau, la complétait du pressentiment de quelque loi mystérieuse. L'enveloppement de la nature exhala des troubles. Il y avait sur elle un envoilement d'inconnu. Elle n'osait en parler, car cette seule pensée l'effleurait d'une confusion. Mais les fleurs alors lui semblèrent quitter la candeur de leurs yeux ouverts sur les ciels. Elles avaient des roseurs dont elle-même se sentait rougir; elles s'ouvraient aux papillons jusqu'au cœur; leur âme offerte au vent qui passe, elles se penchaient les unes vers les autres en des frôlemens qui peut-être leur étaient doux. Par le parc, la fécondation des plantes était comme un soupir languide. Les ombres des allées perdaient de leur paix, sillonnées d'un rayon d'or tremblant ou d'un vol d'oiseau brusque. Son corps, détendu en les tiédeurs molles de l'air, avait des tressaillemens imprévus. Le bien-être venu des grandes journées pures était comme une caresse qui se rapproche; la solitude lui était à la fois une attirance et une angoisse, attirance de s'y envelopper de rêve et de vivre en un monde imaginaire, angoisse de chercher autour de soi elle ne savait quoi, dont la découverte pourtant l'eût épeurée.

Tour à tour, elle désirait les sautes rapides du temps, la fuite des mois, et tour à tour, elle eût voulu reculer et s'éterniser en le blottissement de son enfance. Ce qui n'avait été que charité, qu'effusion, rayonnement, le sens de la grande poésie de la terre parlant à son cœur la langue qu'entendaient confusément les races lointaines issues du sol, grandissaient en un sentiment plus fort; et, parmi les tendresses quasi maternelles qu'elle avait pour les êtres, avec la reconnaissance ingénue qu'elle gardait aux fleurs de ce qu'elles étaient belles et donnaient des parfums, de l'amour aussi frissonnait. Ses yeux bleus conservaient leur sérénité; mais, de

jour en jour, la vie grouillante autour d'elle la troublait davantage. Des fibres inconnues vibraient au roucoulement des tourterelles; une angoisse d'ignoré se mêlait à l'attendrissement venu des jeunes bêtes naissantes, l'angoisse des maternités; et le dévoûment des mères, qui la ravissait, la laissait anxieuse de leurs ventres larges, de leurs mamelles gonflées.

Depuis le printemps, le baiser du soleil à la terre s'échauffait. Ce n'était plus l'éveil joyeux des vies, c'était ainsi que le recueillement de l'œuvre colossal en lequel toutes les forces tendues ont convergé, quelque chose de grave et de puissant où la terre s'immobilisait en une vie intérieure. Le sol était la fournaise où s'élaboraient les moissons; et juillet amenait à son apogée, après la fermentation des sèves des plantes, la fermentation des sèves animales. Toute la terre flambait, sous le grand mystère impénétré de l'éternelle création.

Cela n'arrivait à Marcelle qu'épuré et radieux, comme étaient arrivés les atavismes transmis. Mais les lents abaissemens du soir mettaient à ses paupières des larmes fugitives d'une douceur infinie. De son être dans l'attente et recueilli, surgissaient des visions imprécises d'anges ouvrant leurs ailes aux vitraux des églises. Et les visions s'abaissaient autour d'elle, tantôt flottantes et confuses, tantôt précisées en de très beaux jeunes hommes dont le sourire l'abîmait, dont le regard était du soleil pénétrant les plantes germées en l'ombre de son cœur, dont la voix était faite du murmure des branches et du ruissellement des ondes, dont la parole était la langue jamais entendue, la langue de quelque patrie oubliée, par momens ressouvenue.

Un matin, du haut de son cheval, le regard de Marcel se posa sur la jeune fille. Elle se tenait immobile à la fenêtre, préparant un salut ingénu; elle se sentit rougir, et, lorsqu'il fut passé, elle demeura tourmentée d'une envie de pleurer, se débattant dans une obscure révolte de pudeurs froissées. Jamais personne ne l'avait regardée ainsi. Ce regard restait attaché à elle, la poursuivait; elle ne se sentait plus seule, éprouvait le malaise de quelque dévoilement. Ses pudeurs naturelles lui devenaient conscientes; et cette conscience la troublait. Elle se sentait confuse tout à coup, de la confusion d'Ève sous le regard de Dieu.

Le parc, alors, commença de l'épeurer de son silence. Elle avait en Marcel la même confiance candide qu'elle avait en toutes les choses et en tous les êtres. Mais la sensation d'Ève sous le regard de Dieu s'élargissait; une sensation de nudité, un besoin de plus de vêture, dans une notion plus précise de son sexe. Peu à peu, dans cette pudeur, une coquetterie se glissa. Le besoin de plus de vêture dégénéra en un obscur instinct de plus de parure.

Insensiblement, elle se plut aux lumineuses douceurs de ses yeux bleus, au velouté de ses sourcils, à la grâce de son col blanc, à la profusion ambrée de ses cheveux. Il lui parut bon d'être jolie, d'avoir des lèvres roses et des dents très blanches. La pensée que sa beauté pût donner une joie lui était une joie nouvelle très douce. Pourtant, ne se trompait-elle pas? Était-elle vraiment jolie? Oh! elle n'était pas si jolie que Marthe. Marthe, elle, ressemblait à des portraits entrevus aux fenêtres ouvertes du château, des portraits où des femmes, parées de bijoux, s'enlevaient toutes blanches sur des fonds sombres d'étoffes chatoyantes. Marcelle se trouvait trop blonde; elle aurait désiré d'être brune, avec des regards fauves qui ressemblent à des velours rehaussés d'or. Marthe la trouvait jolie, son père aussi, et sa mère; mais on trouvait toujours jolies les personnes que l'on aimait! C'était bien naturel! Cela ne prouvait rien! Elle riait, se moquait d'être si enfant, se jetait, chantonnante, de son piano à sa fenêtre, de sa chambre au jardin. Puis elle se retrouvait, souriante, devant sa glace, sans vouloir s'avouer, en ces hésitations, d'ingénus prétextes à se regarder encore, à se complaire en sa beauté.

D'elle, maintenant, lui venaient les exquis ravissemens émanés jusque-là de la beauté des êtres et des plantes. Comme elle s'était penchée sur les fleurs irradiant des colorations merveilleuses et exhalant des parfums, elle se penchait sur soi-même, sur sa propre éclosion, en laquelle lui semblaient réunies toutes les éclosions des roses, avec une joie plus intime encore et plus troublante.

Par deux fois encore, les jours suivans, le regard de Marcel se posa sur elle. Et ce regard lui sembla plonger en son être ainsi qu'une abeille au fond d'un calice. Ce regard lui criait sa beauté, se baignait en elle, en cueillait le rayonnement. Il la brûlait, sous ses paupières baissées, d'une sensation cruelle et douce, contre laquelle un instinct la raidissait. Elle n'osa plus sortir, se tint enfermée, troublée de sentir autour de la maison la présence du jeune homme, de se sentir elle-même enveloppée par sa pensée.

Une nuit, comme elle venait de remonter à sa chambre, elle jeta un petit cri, en posant son bougeoir. Un papier blanc, plié sur la table, la souffletait d'une rougeur brusque. Elle n'eut pas une hésitation. Qui lui écrivait? Marcel! Qui avait posé là ce papier? Lucie! Et du même coup elle sut que cela était mal. Ce papier, elle ne l'ouvrirait pas! Elle voulut appeler Lucie. Mais, depuis un moment, la fille était couchée. Puis sa mère s'informerait. Que répondrait-elle?

Elle demeurait immobile, n'osant se dévêtir. Ce papier était ainsi qu'un être étranger violant la solitude de sa chambre. Elle alla à la fenêtre, l'ouvrit sur la nuit lointaine, étoilée et profonde. D'abord,

elle ne perçut aucune impression de cette nuit épandant une large paix. L'univers était comme enfermé en son cœur. Tout le drame du ciel et de la terre, toute religion et tout amour avaient quitté les infinis, étaient abaissés là, en cette chambre. Derrière elle le papier grandissait, d'une hauteur de mer, emplissant tout. Pourtant, singulièrement, un apaisement se faisait des révoltes premières. Une candeur la livrait aux tentations. Pourquoi donc imaginait-elle le mal? Ce billet, peut-être, ne venait pas de Marcel. Ou bien encore c'était une erreur de Lucie, un papier oublié là, un mot destiné à son père, des instructions pour quelque coupe de bois dans la forêt. Qui savait? Une lettre de Lucie elle-même, quelque demande qu'elle n'osait faire de vive voix, de l'argent dont elle avait besoin? Pourquoi Marcel lui eût-il écrit? Qu'eût-il pu vouloir lui dire? Qu'y avait-il de commun entre lui et elle?

Elle ferma la fenêtre, revint vers le papier, s'arrêta, les regards fixes. Si! C'était pour elle! Elle le sentait. C'était une lettre. Il n'y avait sur l'enveloppe aucune suscription. De cette contemplation, un étrange émoi s'éveillait, qui se reliait intimement aux émois antérieurs, par les allées du parc, sous le flamboiement des verdures, mais plus précise, plus près de son cœur, d'une acuité montante presque douloureuse. Peut-être, là était l'explication des rêves confusément pressentis. L'enveloppe ouverte, elle saurait. Elle pressentait à sa portée la science du bien et du mal.

Elle alla à la porte, s'assura qu'elle était close, tira les rideaux de la fenêtre. Cette précaution, dont elle eut conscience tout à coup, lui ramena l'intuition du mal. Oui, cela était mal! Son inquiétude, dans cet isolement, dans le silence de cette nuit, allait croissant de minute en minute. Un souffle d'air au dehors, un bruit vague, le craquement d'un meuble la faisait tressaillir, comme une coupable redoutant les surprises. Sa pensée se reporta sur Lucie. Un orgueil la révolta. Que dirait cette fille?

Marcelle, dans cette perplexité, se souvint de sa prière. Elle s'agenouilla. Mais nul recueillement ne lui fut possible. Elle se releva, dépitée, commença sa toilette de nuit. Si, du moins, elle avait pu consulter Marthe! C'était trop cruel, aussi, de la laisser seule avec cette lettre! Personne pour l'aider, pour lui dire. Elle ne pouvait tout savoir. Elle ne savait si c'était bien ou mal d'ouvrir ce pli; elle ne le savait plus du tout!

De nouveau son cœur se reprenait à battre. Que pouvait-il lui vouloir? Elle revoyait Marcel sur son cheval, pareil au saint George du couvent; elle revoyait le regard tombé sur elle, conservé aux replis de son être. Sans doute, il l'avait trouvée jolie; il le lui disait! Mais ne le lui avait-il pas dit déjà, à la sous-préfecture, le jour de la soirée? Il y avait donc autre chose.

Elle se coucha; son cœur battait si vite qu'elle constata un petit tremblement du drap. Elle changea de position. Elle se souleva, la tête dans sa main, la blancheur de ses doigts ouverts crevant les ondes de ses cheveux; les épaules soulevées, à chaque aspiration, du souffle dont s'enflait sa poitrine. De quoi avait-elle peur? Comment lui pourrait-on faire du mal? lui en vouloir? lui surtout! Une pensée finissait par surgir. Peut-être il l'aimait?

Elle se désaccouda, remonta le drap jusqu'à son menton.

Mais elle, ne l'aimait-elle pas? Le premier ingénu frisson qu'avait mis en elle, à l'éveil du printemps, l'éclosion de son adolescence, devenu plus intense dans l'envahissement suggestif de l'été flambant la terre, les plantes et les bêtes, s'agitait en son cœur, comme un oiseau blotti tentant l'essor incertain de ses ailes; et c'était l'image de Marcel qu'elle trouvait aboutie des visions fugitives de ses rêves, des formes imprécises où se suspendaient ses aspirations, ses obscurs désirs, et vers lesquelles avaient convergé ses besoins de bonté, d'admiration, de reconnaissance.

Cette sensation précisée grandissait, dans un mélange de joies et de peurs. Des souffles séchaient ses lèvres, des lueurs s'avivaient en ses yeux plus larges. Et, le corps enfoncé au creux du lit comme pour se ressaisir, pour ramasser son être épars autour d'elle, la pensée envolée vers d'insaisissables infinis, il lui parut que la lente germination de son cœur maintenant jaillissait des ramures d'un jet immense. L'amour, soleil d'or, chauffait la moisson des rêves. Comme la terre fécondée, elle sentait son cœur en travail; il s'ouvrait, comme s'ouvrent les boutons des roses à l'ignoré désir des choses qui furent et qui seront, tressaillait de l'appel dont se lie, de l'un à l'autre, la chaîne éternelle des mondes. Elle flottait, son corps annihilé, entre ciel et terre, planante par l'universelle harmonie, dans l'extase où s'envolent des saintes de vitrail, vers le ciel.

Après un temps, cependant, l'essor de sa pensée s'alourdit, ramené vers la terre. Des minutes, elle demeura dans une détresse de plante retenue au sol par des racines, et tendant vainement l'inutile effort de ses rameaux. Par-dessus la poussée folle et immaîtrisée du cœur allant à l'idéal rêve, le cerveau élaborait des visions plus réelles; et tout à coup, elle retomba, d'une chute si brusque, qu'elle se dressa sur son séant. Les coudes aux genoux, le visage abîmé sous l'éplorement de ses cheveux, elle regardait passer la vie. L'amour, ce n'était plus l'envolement dans des lointains bleus; l'amour, c'était le mariage! Dans les hautes salles du château elle voyait Marcel, elle voyait une jeune épousée, parmi des fêtes et des fleurs, une grande dame hautaine comme celles des portraits aux cadres d'or. Et cette épousée, ce n'était pas elle;

ce ne pouvait être elle. Cette vision poignante s'enfonçait lentement, sûrement, dans son cœur, ainsi qu'une blessure toujours pénétrant. Elle devenait glacée, la respiration suspendue. Puis un cri jaillit : Alors, que voulait-il?

Cette pensée la mit debout, les jambes hors du lit, les pieds coulés jusqu'au tapis. Certes, pour Marthe, elle avait admis de merveilleuses destinées, le prince Charmant qui, épris d'elle, l'enchassait, ainsi qu'un bijou, dans les splendeurs d'un palais des *Mille et une nuits*. Mais ce prince venait, en chevauchée parmi sa cour, en plein jour, à grande rumeur, en présence de la famille. Elle ne l'avait pas imaginé glissant la nuit, à l'aide de complicités acquises, des lettres furtives. Son être, brusquement, se refermait. L'univers lui semblait vide, les soleils éteints, les sèves et les aromes des plantes taris, sous une mort universelle. Une lassitude s'appesantissait sur elle; tandis qu'un désespoir sans bornes montait, la submergeait, faillit l'écrouler en des larmes.

Pourtant, lentement, son affaissement se redressa. Ainsi qu'une fleur courbée par un orage, un moment disparue sous la tourmente, du fond d'elle-même, se levait un autre sentiment. C'était une lueur, voilée d'abord, qui s'aviva d'un essor continu, devint une clarté dont sa volonté fut illuminée. La face devenue grave, le regard calme, elle perçut, dominant les êtres, dominant la vie, la loi du devoir. Elle n'avait pas besoin de réfléchir davantage; son ignorance candide ne pouvait prévoir ou deviner, mais elle savait que le devoir n'était pas là, que le devoir était autre. Cela suffisait. Elle ne lirait pas. Alors, sans un regard vers la lettre, elle souffla la lumière, comme elle eût soufflé la flamme de son cœur, s'enferma dans l'ombre.

Le matin, en s'éveillant, la tête pesante, avec un vol de souvenirs flottans, Marcelle se tourna vers sa glace. Elle se trouva pâlie, les paupières gonflées. Du travail latent de la nuit, ses idées sortaient plus précises; elle se retrouvait en présence de deux résolutions dont la hantise seule alternait dans sa pensée : donner la lettre à sa mère ou la rendre à Lucie. Lucie lui paraissait odieuse tout à coup, serviteur qui trahit la maison. Mais une appréhension de quelque complication, une crainte aussi que, peut-être, Marcel pût juger sa confiance trahie, inquiétait sa droiture. Elle appela Lucie :

— Qu'est-ce que c'est que cette lettre?

Impertinente, la fille leva la tête :

— Mais mademoiselle doit savoir!..

— Je ne sais rien, dit Marcelle. Reprenez-la!

Lucie, domptée, courba la tête, fit disparaître la lettre dans la poche de son tablier.

La jeune fille fut soulagée d'un poids. Elle reprit sa sérénité. Elle ne voulait pas faire de peine à Marcel, ni à personne, jamais. Mais, s'il avait à lui parler, s'il avait à lui dire quelque chose qui pût être dit, il pouvait venir, elle l'écouterait; il lui fallait, sur tous ses actes, la pleine lumière, le grand soleil.

Lorsqu'elle fut descendue, elle acheva de se reconquérir, dans le train habituel de la maison.

Louvain venait de rentrer. Il avait dételé devant la porte la charrette anglaise ; et, courbé, les mains aux genoux, il examinait les jambes du cheval. Il tâtait les membres, coulait les doigts de haut en bas, le long des muscles, d'une pression continue. Puis, se baissant, il souleva l'un des pieds ; et, calé au sol d'un genou, il gratta le sabot avec la pointe de son couteau. De la porte, Mme Louvain regardait, inquiète de quelque accident. Mais Louvain la rassura : c'était un caillou engagé contre le fer, ah ! pardi ! rien du tout.

Marcelle caressa les naseaux du cheval, alla chercher du sucre, s'amusa de se faire suivre par l'animal jusqu'à l'écurie. Ensuite son instinct la ramena au jardin parmi tout ce qu'elle aimait, tout ce qui était clair, gai, vivant. Au fond, dans la basse-cour, elle jeta du grain. Les poules accoururent, à grandes enjambées voraces, les ailes haussées en un essor avorté, tandis que le coq penchait au sol l'or de son col et se redressait, avec des cris d'appel ; les canards déboulèrent, déséquilibrés par le poids de leur panse, engloutissant le grain jusque sous ses pieds, du coup de pelle continu de leur large bec; et, à grand bruit d'ailes fouettantes, montrant la blancheur de leurs flancs, les pigeons s'abattirent, dans une tourmente.

Mais lorsque Marcelle eut les mains vides, lorsque ce grouillement de vie se fut apaisé, elle vit sur les toits les colombes envolées lisser leurs plumes. Des pigeons, autour d'elles, avaient d'impératifs piétemens qu'atténuait la douceur priante de leurs roucoulemens ; ils se rengorgeaient, moirant leurs plumes dans le soleil, leur grâce virilisée par la majesté de leurs queues éployées, traînantes comme un manteau royal.

Dans la chaleur montante, grandissait la rumeur confuse des choses, les craquemens du sol sous la sécheresse, le cri des insectes, le bourdonnement des abeilles plongeant au fond des calices.

Et son cœur se gonfla d'une envie de pleurer.

XII.

Rapet devenait soucieux. Sa belle confiance en les avenirs merveilleux de la science était ébranlée par des doutes.

Ses expériences à Monsigny, avec la fille des François, n'aboutissaient point. Il se voyait acculé à tourner dans la perpétuelle répétition des mêmes faits, sans pouvoir enregistrer des documens nouveaux, sans pouvoir, non plus, conclure de ceux qui étaient acquis. D'ailleurs, des défiances d'avoir été quelquefois joué par cette fille le gagnaient, et ses observations les plus sérieuses lui paraissaient entachées d'erreurs. Il pressentait chez elle des simulations. Il entrevoyait un plan lentement poursuivi, remarquait une action chaque jour plus puissante exercée par elle sur François. Des crises survenaient à l'improviste, dans lesquelles elle faisait au fermier, que ces choses effaraient, des révélations singulières.

De jour en jour, la servante semblait mieux carrée dans le ménage, avec des allures de gaillarde qui commande, tandis que la femme, au contraire, tuée de travail, tombait à un effacement plus grand, à une apparence de bête domestique, toujours traînante aux champs, noircie sous le soleil et ridée par la vieillesse précoce des campagnes. Presque toujours, il trouvait Louise qui l'attendait, adossée à l'encadrement de la porte, ses jambes nues croisées au-dessous de la jupe jaunie, un morceau de pain d'une main, un couteau de l'autre, la joue gonflée d'une énorme bouchée qu'elle roulait lentement. En l'apercevant, elle tournait, sans quitter sa pose, la tête vers l'intérieur; et le fermier se montrait, frottant sa casquette sur son front, du plat des doigts, d'un geste qui lui cachait la figure de la manche de sa blouse. Et souvent, en son absence, un autre être se trouvait là, une tête embroussaillée de cheveux rudes, avec des yeux luisans qui jetaient une menace de bête, sous un front bas. Le docteur se rappelait l'individu aux allures sauvages, dont la trace avait été signalée lors du coup de fusil tiré sur François, l'année précédente. Le fermier l'avait rencontré par les bois, l'avait embauché pour de l'ouvrage. Il demeurait des semaines sans reparaître, puis il revenait, abattant la besogne de deux hommes; et toujours cela finissait par quelque colère que seule la fille pouvait apaiser, d'une caresse, d'une bonne parole qu'elle lui jetait, comme un os à quelque chien.

L'abbé Bourette se réjouissait secrètement, disant le docteur roulé par les François. De la joie venue de la vanité des expériences de Rapet, ses dernières rancunes achevaient de s'en aller, dans une conviction que la science vraie n'était que l'humble servante de la religion, que les lois de l'une découlaient des dogmes de l'autre. Et, brusquement, des événemens nouveaux effarèrent le prêtre, le rapprochèrent davantage du docteur. Ce fut un soir, chez les Majusté, une aventure à laquelle il n'avait pas cru d'abord, une séance de spiritisme. Le bruit, enflé par la ville, de bouche en

bouche, avait pris des proportions de miracles diaboliques. Il voulut se rendre compte par lui-même, se rendit un soir chez le notaire.

La sous-préfète s'y trouvait, le procureur, le lieutenant de gendarmerie, les jeunes gens du cercle. Rigault, le clerc, rangeait les meubles, préparait le guéridon avec des airs d'enfant de chœur parant l'autel. Vers neuf heures, on se plaça autour du guéridon, les mains à plat, les doigts ouverts.

Pendant cinq minutes, tout le monde eut une grande patience; puis un énervement commença. Des souffles brusques indiquèrent des rires contenus, comme dans une classe d'écoliers. Tout à coup la voix de Mme Majusté s'éleva, larmoyante :

— Oh! vous poussez, monsieur Dardois?

— Moi? madame.

— Non, tenez! c'est M. Marinval!

Marinval avoua dans un éclat de rire. Elle le renvoya de la table. Le cercle se resserra. Le silence reprit. Brusquement, une inclinaison du guéridon se produisit; et après deux tentatives elle s'accentua. Le bord vint frapper Mme Majusté, à l'estomac. Elle eut un recul épeuré. On se regarda. Qui donc avait fait cela? On avait une défiance de Pousset. De nouveau, la table oscillait; un de ses pieds, en retombant, heurta rudement le plancher; puis ce furent coup sur coup, des soubresauts, des frappemens violens. Un froid était tombé, une appréhension d'inconnu. Mais, à distance, Morlaix railla, posant des questions à la table; alors, le gros rire du gendarme étant monté, les nerfs se détendirent. Et Pousset, brusquement, imprima une secousse si manifeste, que tous lâchèrent la table.

Mme Majusté, vexée, déclara, faute de sérieux, la séance manquée, les esprits en déroute. Il fallait du silence, du recueillement. La semaine précédente, elle avait eu, avec Rigault et son mari, des surprises étonnantes; la table avait parlé, lui avait répété des faits qu'elle seule connaissait.

Rigault appuyait ses dires. Majusté levait de ses genoux ses longues mains blanches et les reposait, d'un geste de pigeon vole, en émettant qu'il ne fallait rien affirmer, qu'on ne pouvait pas savoir.

Mais presque tous laissaient voir une incrédulité absolue. Morlaix parlait d'une aberration des sens; puis Mme Chaigne, à son tour, déclara ne pouvoir croire à ces diableries; tandis que, dans un coin, Pousset trouvait ces exercices très amusans, à cause des dames. Le curé, consulté, dut prendre la parole. Il avança que le démon était très puissant, qu'il fallait se défier de ses œuvres. Il n'en pouvait rien sortir que de mauvais. Et il rappela que ces agissemens étaient interdits par l'Église, conseilla d'y renoncer. Ils se séparèrent sans autre résultat

Cependant, vers la fin de la semaine, de nouveaux récits parvinrent à l'abbé Bourette. Toute la ville était remuée de cette histoire. Ses pénitentes le consultaient. Un mécontentement le gagna; et le dimanche suivant, en chaire, il cita des passages des Écritures, mit en garde les fidèles contre les artifices du démon, jeta l'anathème sur les tables tournantes.

Le jour même, justement, il rencontra Rapet. C'était chez la vieille Louvain. Depuis trois jours on ne l'avait pas vue sortir; les voisins s'étaient inquiétés; et le procureur, ennuyé de cette masure flanquant sa maison, agrippée à elle comme une lèpre, avait fait prévenir Rapet, en lui insinuant de faire admettre la vieille à l'hôpital. Rapet la pensait finie, usée irrémédiablement, prête à s'éteindre d'un souffle. Mais lorsqu'il arriva, elle allait mieux. Elle était debout, avec sa peau rugueuse sur ses os décharnés, ployée en deux. Et lorsqu'elle vit le prêtre, derrière le docteur, elle les chassa presque, tous deux, une peur dans ses petits yeux aigus, d'un air de chien défendant sa niche.

Alors, dehors :

— Eh bien, docteur? vous êtes content?

— Pourquoi donc?

— Voilà les diables de Monsigny qui se sont abattus chez le notaire.

— Ah oui! la table! Eh bien! exorcisez-la!

L'abbé Bourette racla une prise au fond de sa tabatière, demanda :

— Sérieusement, votre avis?

— Ce sont des farceurs! dit Rapet.

— Ah!

Cette parole du docteur le rasséréna. Il respira sa prise voluptueusement, ravi de se trouver d'accord avec lui, trouvant, en cet accord, une conscience de leur commune supériorité sur la foule crédule. Il écouta docilement Rapet, qui parlait de charlatanisme. Oui, des charlatans avaient imaginé cela. Ce n'était pas d'aujourd'hui. Cela remontait à Allan Kardec, à Swedenborg, un fou, un halluciné. Il rappela les frères Dawenport, au temps de l'empire, mis en fuite sous le ridicule. Puis il opina, là, chez le notaire, pour une charge de Pousset : cette bonne toquée de Mme Majusté croyait que c'était arrivé. On se moquait d'elle, voilà tout!

Un moment encore, ils causèrent. L'abbé Bourette se contenait, n'osant pousser à fond ses raisonnemens, de peur d'amener à nouveau un heurt de leurs croyances. Même il fit des concessions pour les maladies nerveuses, les illusions des sens, gardant pour soi ses idées arrêtées sur le démon.

Rapet, le lendemain, égaya Mersolles de cette aventure.

Le comte, lui, ne croyait pas à la bonne foi de Mme Majusté. Elle avait dû inventer cela pour se créer une distraction, pour avoir du monde autour de soi, quitte à s'y laisser prendre ensuite, par un mirage de l'imagination féminine. Pourtant, comme des aventures semblables déjà s'étaient présentées en d'autres temps, dans d'autres milieux, il fouilla sa bibliothèque, y chercha le fatras des rêves et des mystifications qu'avait maintenant anéantis la lumière de la science. Des revues contemporaines également s'occupaient de ces choses, comme si un peu de l'état maladif des générations précédentes eût survécu, insinuant de temps à autre des infiltrations. Pour lui, ces billevesées découlaient de l'ancienne avidité d'inconnu que les religions étaient demeurées impuissantes à satisfaire. Les changemens des religions, les schismes, la démonologie du moyen âge, le spiritisme de nos jours se rattachaient au même point de départ, relevaient du même état d'esprit.

Le docteur voyait de ce côté, néanmoins, un progrès accompli. L'instinct religieux, maintenant, sortait de sa nébulosité; il ne se contentait plus de la révélation ou de l'interprétation, il recherchait les faits matériels, les expériences manifestes.

Le fait, il est vrai, n'était là qu'une duperie. Pousset avouait à qui le voulait entendre avoir manœuvré la table. De même, dans la plupart des cas, on s'était trouvé en présence de prestidigitateurs habiles, capables de provoquer les plus fallacieuses illusions. Pourtant, au fond, il admettait la possibilité de certains phénomènes. L'émanation cérébrale de la volonté humaine agissait sur les milieux ambians de la même action dont ces milieux eux-mêmes agissaient sur l'homme. On citait des choses stupéfiantes, et cependant contrôlées, dans l'Inde, où la race contemplative atteignait à de prodigieux développemens de cette électricité cérébrale, de cette force psychique, comme l'avaient appelée les Anglais. Les erreurs, les divagations en lesquelles on s'égarait ne provenaient que de l'instinct primordial, de la peur. Les esprits inscientifiques n'étaient pas assez sûrs, malgré leurs bruyantes affirmations, de ne pas mourir tout entiers; ils s'accrochaient éperdument à toutes les chimères qui les pouvaient confirmer dans la certitude de survivre à la désagrégation de la matière.

— Oui, dit Mersolles, ceux qui raillent gardent une arrière-pensée; et ceux qui croient voudraient croire davantage. Sans quoi le jeu ne durerait pas deux jours!

La semaine suivante, le départ de Marcel pour Trouville rendit Mersolles à sa solitude. Le père en retrouva plus large encore la sensation, déjà éprouvée, d'un soulagement. De plus en plus, il se sentait détaché de son œuvre incertaine. Les points de contact entre lui et son fils allaient se relâchant. Il gardait, de le sentir

autour de soi, l'impression qu'il eût ressentie d'un étranger installé dans le château. Il comprenait que, de son éducation même, le cœur atrophié de Marcel n'avait pu s'ouvrir au sens de la famille. Nulle filiation ne les reliait; sa paternité restait en détresse devant cet homme qui lui semblait, reflété dans une glace, l'homme extérieur qu'aux heures mauvaises il avait rêvé d'être.

De plus en plus il sentait, dans la lenteur des jours sans but, le poids de sa vie finie, vainement leurrée par le travail. De l'apaisement des rancunes anciennes, il se trouvait plus triste. Une fièvre, autrefois, l'avait soutenu dont ses tempes maintenant ne pouvaient plus battre. La vie s'était refermée sur lui, le château somptueux devenu pareil, dans la familiarité des choses coutumières, à la cellule de quelque moine qui n'aurait plus la foi. Un regret de n'avoir pas vécu le tourmentait obscurément, une amère ironie d'avoir depuis longtemps scellé sa tombe, une tombe dont lui-même était le gardien.

En même temps, çà et là, quelque entrevision de Marcelle par le parc avait ravivé en lui l'image de cette jolie fleurette blanche éclose à l'ombre lourde du château. Sa jeunesse, sa fraîcheur, son charme candide lui revenaient à cette heure où, de sa paternité déçue, lui demeurait une plaie, comme d'un fruit qui s'est détaché laissant à la branche une cicatrice. De nouveau, leur impression montait, par les matins lumineux et les soirs incandescens, à l'assaut de son cœur. Du fond de lui-même, une comparaison s'élevait de cette grâce confiante, de cet être exquisement affectueux et candide, issu du travail normal des races et de l'éducation, à l'étrange plante artificielle qu'était Marcel. N'était-elle pas, cette enfant, ainsi que son œuvre elle-même vue à rebours? C'était de là, sans doute, qu'un intérêt s'était éveillé, dérobé d'abord sous une attirance artistique; de là qu'était passé sur lui le pressentiment nouveau de quelque douceur inconnue. Toute son œuvre de force et d'orgueil lui en paraissait sapée; et le fardeau de sa haine déposé, le vêtement dépouillé, duquel il s'était cuirassé, il se sentait effleuré par des sentimens très simples et très bons, qui ensuite, dans une sensation désespérante d'inaccessible, laissaient retomber sur lui plus lourdement la pierre dont il avait muré son cœur.

L'été allait, puis septembre, avec le déclin des jours et les aubes plus pâles des matins brumeux. Le parc, en ses sérénités séculaires, s'enveloppait de sommeil et de repos. Sur les coteaux lointains, les moissons fauchées laissaient la terre rase et nue, inerte du frisson éteint des blés larges. Et, lorsque le soleil allongeait les ombres, l'achèvement du jour, s'ajoutant à l'achèvement de l'été, doublait la lente mélancolie des heures qui sont accomplies, se

fondait à la sensation même de sa propre vie déclinante. Une sympathie de commune désolation le mêlait à l'automne.

Cependant, tandis que des fleurs mouraient, d'autres encore naissaient. Aux intervalles des moissons abolies, poussait, sur le flanc des coteaux verts, la rouge maturité de la vigne. Puis, les plantes avaient semé des graines; et, sous l'immobile terre, sous la mort apparente des surfaces, une vie se poursuivait, liant les automnes aux printemps, comme se liaient aux levers roses les rouges flamboiemens des soleils couchans. Mais sa vie, à lui, s'abaissait ainsi qu'un crépuscule où ne serait pas ressouvenue la chaleur fuyante des midis, un crépuscule s'enfonçant dans une nuit d'où nulle aube ne jaillirait plus; ainsi qu'un automne où ne frissonnerait pas la caresse attardée des étés et qui s'abîmerait vers un hiver éternel. Et ni la science, ni sa hautaine philosophie ne le consolaient plus.

Pourtant, lorsque s'acheva septembre, que se couronnèrent d'or les grands bois lointains et que la rouille rongea leurs flancs, une rêverie d'art enveloppa d'une douceur la détresse des choses finissantes. Le repos fécond de la terre s'élargissait en une nouvelle harmonie. L'effort suspendu des sèves, la lutte pour la vie maintenant couchée, semblaient clamer la vanité des robustes poussées de l'été. Définitivement, le côté pratique de la nature s'abolissait, après les récoltes et les vendanges. Les frondaisons s'arrachaient comme des nuages emportés aux lointains du ciel. Une mélancolie passait sur les larges avenues. Le soir, la lune blanche avait des silences amis; et un silence aussi se faisait dans le cœur de l'homme.

Comme l'été enfui, sa jeunesse, maintenant partie, lui semblait très loin. Il roulait sur le second versant de sa route; et le point culminant dépassé, il se sentait aller, d'une chute rapide, vers des précipices obscurs, vers de l'irrémédiable. Il en éprouvait un besoin de regarder derrière soi, de se retenir au sol, pour ralentir la descente. Des visions évanouies, des sommets entrevus dont il avait méprisé l'attirance, revêtaient tout à coup des splendeurs. Une angoisse de remonter le torturait, une angoisse de s'élancer vers les joies dédaignées, vers des choses pures, simples et lumineuses, une angoisse que peut-être cela fût encore possible.

Les effleurantes sensations demeurées de l'art, précisées un matin par des souffles de printemps, par la candeur d'un regard d'enfant, retrouvaient des vitalités confuses qui, peu à peu, sourdaient, comme de lentes herbes se redressant d'un champ qu'un cyclone a ravagé. Et de nouveau, parmi elles, surgissait l'image de Marcelle. Elle était, cette aube d'un être radieux, ainsi qu'une espérance. D'une rencontre, d'un mot échangé, d'un sourire, il

ressentait de subites bontés, des joies lointaines, d'inconnues piétés. D'elle, il éprouvait la pitié des ciels tristes, la pitié des plantes dont les vies sont achevées, des végétations frileuses pleurant les soleils éteints, la pitié des oiseaux tus. Le rire candide et frais de l'enfant, sa beauté de vierge de missel réveillaient en son cœur, avec les paternités détournées de leur but, un regret qui était presque une espérance, presque un désir.

Chose étrange, elle aussi, maintenant, prenait une mélancolie. Si vive et si brillante, fleur éclose à peine, elle semblait atteinte des tristesses de l'hiver proche, une pâleur dans la face, une douleur presque en l'abandon rêveur de son regard. Et elle aussi, comme les soleils abaissés, comme les printemps envolés, prenait une attirance plus grande, de la pensée qu'avec les derniers beaux jours, s'enfuiraient le vol de papillon de sa jupe claire, et son sourire, et ses grands yeux doux et purs où toute sa pensée, où tout son cœur se livraient, se donnaient, comme se livre au vent le parfum des violettes, à l'insecte qui passe la senteur des roses. La voir était ainsi qu'un souffle rafraîchissant sur son front brûlant. Sa voix avait, en sa musique exquise, des symphonies mystérieuses de sources. Il s'attardait, ému, avide de l'entendre encore, d'écouter, éveillés par elle, retentir des échos lointains dans son cœur. Il s'abandonnait à une douceur, sans désir de parler, de peur de ne pas trouver des pensées assez pures pour que cette vierge les pût entendre. Ses pensées, à lui, étaient de la terre, et toute elle semblait du ciel. Tout en elle était lumière. Et un peu de cette lumière pénétrait la nuit de l'homme, semblait le rayonnement des bonheurs disparus.

De jour en jour, Mersolles avait un émoi plus profond. De la confiance que l'enfant lui témoignait, de la sérénité filiale qu'elle gardait en l'accoutumance de leurs rencontres, il sentait une affection monter d'elle vers lui. Était-ce une pitié de sa vieille vie solitaire, une compassion de sa longue amertume de révolté? Il en demeurait désarmé contre lui-même. Il pleurait sa vie, comme l'automne pleurait les étés. Mais la pourpre et les ors dont se nimbait l'agonie des grands arbres étaient, sur la mort des choses, comme un arc-en-ciel consolateur : l'été s'était couché sur son labeur accompli, n'ayant pas refusé la germination des œuvres. Et lui ne traînait derrière soi qu'une œuvre destructrice pareille à un long voile noir dont les plis l'accablaient, le château claustral pesait sur ses épaules de tout le poids du passé. Il eût voulu prendre sa vie, comme Samson les piliers du temple, et l'écrouler, afin que peut-être, des ruines, pussent jaillir, entre les pierres mortes, des végétations naissantes.

Oh! si tout cela encore était possible pourtant! Parfois, il imaginait de se lever de sa tombe, de partir, de chercher l'action. Ses vouloirs farouches étaient en déroute; le labeur même du temps, ayant coulé sur son cœur et l'usé, demeurait vain. Une bataille nouvelle jetait sa clameur plus haute. Continuellement, après des espoirs voletans comme des oiseaux fous, il retrouvait l'amertume des rêves enfuis, si tentans de n'être plus réalisables. Des solitudes immenses s'élargissaient autour de lui, qui se refermaient. En son cœur, c'était ainsi qu'une pourriture de fleurs mortes, de fruits avortés dans une nuit sans air, qui avaient voulu vivre et qui avaient dû mourir. Et dans cette fermentation putride, des germes s'étaient obstinés, qui mouraient à leur tour, étouffés sous les plantes vénéneuses. Une flamme, qui n'avait pas été alimentée et qui maintenant ne luirait plus, jaillissait de vaines étincelles. Les soirs, avec leurs ciels vides, se faisaient plus lourds. Son front recommençait de se courber sous le passé, à la voix bruissante des feuilles, dans la désolation des choses criant: Jamais plus! Puis, de ce passé même, la douceur tremblante de sentimens ressouvenus s'obstinait. De l'attendrissement, de l'amour presque, montaient des profondeurs crevant l'écorce rude, de l'amour imprécis, de l'amour ancien, peut-être, pour la morte. Tant de haine enfin aboutissait à un besoin d'aimer. Des affections scellées en lui avaient glissé d'invisibles rameaux aux fentes de son cœur; et, comme des blés sous le soleil, leur moisson mûrissait sous le regard de Marcelle.

Le passé s'allégeait, ainsi qu'un poids enlevé de sa poitrine par d'invisibles mains. Il l'oubliait, se surprenait à regarder vers l'avenir. Insensiblement, il s'abandonna. Sans fatigue, sans effort pour penser, il laissa un flottement vague d'images radieuses s'imprimer en son cerveau. Il eut une détente, un repos, le repos d'un moissonneur couché à l'ombre et que berce le jeu, sur ses paupières closes, des branches dans le soleil. Une vie nouvelle déroulait, devant son esprit, des heures et des jours qu'il vivait comme il eût pu vivre un songe, avec la conscience toutefois qu'il rêvât. L'expérience, qui lui avait enseigné la duperie de tous les mirages, était une sauvegarde qui lui permettait, comme Ulysse attaché au mât du navire, d'entendre sans danger le chant trompeur, si charmeur pourtant, des sirènes.

Marcelle était trop pure pour concevoir d'être aimée. Une bonté rayonnait d'elle qui avait fécondé au cœur de l'homme la bonté primitive rendue stérile, et ces deux bontés étaient allées d'instinct l'une à l'autre. Mersolles n'éprouvait qu'un sentiment très chaste, en lequel se fondaient la douceur des ciels tombant des vitraux en

rayons roses, le mystère insaisissable des prunelles des vierges, l'extase des saintes nimbées d'or. L'impression haute de l'art s'y mêlait à des candeurs d'enfant, aboutissait à une adoration presque mystique et lointaine de symbole, le symbole de tout ce qu'il avait renié et pensé anéantir, le symbole de toutes les choses belles, pures et lumineuses, laissées si loin en arrière et qui, revenues, s'abattaient autour de lui, se posaient sur sa vie déclinante ainsi que des vols de colombes.

Les derniers beaux jours coulaient. Marcelle avait commencé, maintenant, de peindre les frondaisons agonisantes avec leurs rouilles, leurs ors et leurs cuivres. Il y reconnut, plus émouvant encore, le charme étrange d'autrefois, les troncs presque lisses, les branches noueuses comme des serpens enlacés, les feuillages plaquées des vieilles estampes, en d'ingénues ignorances de la perspective. Il fut surpris de retrouver en lui des paroles désapprises, de rencontrer des mots qu'il ne savait pas. Et elle, de ses réflexions naïves, lui montrait parfois, en son cœur simple d'enfant, une science plus sûre que toute sa science, une pensée plus haute que sa pensée vainement lassée parmi la recherche des causes. Son concept de la nature l'attendrissait, le berçait comme des mythes remontés de l'enfance. Nulle ironie ne lui venait d'entendre exprimer comment la Providence pourvoyait à tout, que les chenilles étaient vertes qui mangeaient les feuilles, et couleur d'écorce les bêtes de l'écorce, et couleur de terre les bêtes de terre, afin qu'elles fussent, par ces mêmes couleurs, protégées contre les regards de leurs ennemis. Il aurait eu le remords d'une action coupable, s'il lui eût enseigné que des animaux de toutes colorations avaient existé, et que ceux-là seuls avaient survécu, qui s'étaient dissimulés grâce à leur couleur, que l'œuvre de la nature était inconsciente et informe, et que la lutte pour la vie, opérant les sélections, était la seule loi des êtres, la seule providence. Il ne l'eût voulu ni pu dire. Une nouvelle jeunesse reflorissait en lui, presque une enfance en laquelle il se sentait reconquis par de primitives candeurs. La foi simple de la jeune fille provoquait des vibrations dont s'éveillaient d'autres vibrations, à l'infini. Il trouvait un charme mystérieux de légende oubliée à la lune créée pour éclairer la nuit de l'homme, aux étoiles piquées ainsi que des clous d'or, jetées comme des poignées de diamans par le ciel immense; et des abeilles portant de fleur en fleurs le pollen, s'évoquait une solidarité continue des êtres, tous s'entr'aidant par des actes inconsciens qu'une sagesse supérieure unissait l'un à l'autre, tous concourant à l'œuvre universel. L'apparente lutte pour la vie, les détails infimes des labeurs impénétrés, se coordonnaient au grand

œuvre, sans nulle vie isolée, sans nul effort stérile, mais au contraire participant à des buts multiples, créant une trame immense; et la nature en surgissait ainsi qu'une cathédrale où les ciselures de la pierre, les ogives fouillées et grouillantes, et les statues et les corniches, fondaient leur vie à la vie de la masse en une seule œuvre élevée par les colonnes et les piliers, les tours et les campaniles, à de telles hauteurs que, seuls ensuite, pouvaient monter encore les voix des cloches et les encens; comme les plantes surgies du sol et les rameaux élancés vers l'espace élevaient, de ne pouvoir aller plus haut, les prières de leurs fleurs pareilles à des cloches silencieuses, et, pareils à des encens, leurs parfums.

La candeur de l'enfant était pour lui le repos qui rend le courage et l'espérance, qui fait oublier les gravissemens ardus, et montre, par-delà les dernières côtes, les plaines fertiles où la vie a poussé ses fruits d'or. Et il s'efforçait de ne pas regarder en lui-même, sans désir, sans hâte de rien, en des abîmemens d'idylle aurorale, en un mystère d'amour inavoué, insu, un amour d'écolier timide, qui rêve, les yeux ébouis, perdus sur les horizons ensoleillés.

Cependant, la mélancolie épandue sur le visage de Marcelle depuis les premiers frissons de l'automne amenait en elle des pâleurs plus diaphanes. Elle s'idéalisait encore, d'une moins rose coloration de ses lèvres. Un attendrissement plus grand pénétrait Mersolles de la voir comme suivre la décroissance des choses, parmi les soirs les plus sombres, sous les feuilles accélérant leur chute en des pluies tournoyantes. Sur lui aussi, alors, une tristesse pesa, venue de la tristesse de l'enfant. Avec les froids prochains s'éveillait la mélancolie des claustrations en des chambres où chantent des âtres; et il retrouvait avec le poids de sa solitude, l'écroulement d'abîme des bonheurs qui vont être clos.

Cette impression le rapprochait d'elle, plus attentif au pli abaissé de sa lèvre, à ses yeux plus éteints, dont du bleu soulignait les paupières. Peu à peu, il eut une angoisse grandissante, le sourd émoi d'une douleur pressentie. Il lui sembla que ce n'était pas la tristesse communicative de l'automne qui voilait ainsi les traits de Marcelle. Ce n'était pas la croissance non plus qui pâlissait la minceur affinée de sa face. Une douleur veillait là, comme une lampe de sanctuaire aux lueurs mornes. Une pensée l'effleura : peut-être voulait-on la marier malgré elle. Sans doute, les Louvain, ces rustres, ne la pouvaient comprendre. Ils étaient capables de la briser, cette fragile fleur, sans s'en apercevoir. La marier? Pour la première fois, l'enfant lui apparut une jeune fille. Il en fut troublé. Une jeune fille! Mais alors, qui savait? La rêverie des vierges adolescentes avait de ces crises. La puberté leur montait au cœur

en des souffrances imprécises! Qui savait si l'approche de l'hiver interrompant leurs causeries n'épandait pas en elle ce grand chagrin? Qui savait ce qui pouvait éclore de cette crise, de cette confuse souffrance?

Une espérance folle, aiguë, lui troua le cœur :

— Marcelle, demanda-t-il, vous souffrez?

— Non, dit-elle.

Elle le regarda en face, de ses yeux tenus grands. Mais brusquement, au contact des affectivités compatissantes de Mersolles, sa fermeté s'écroula. Elle voulut se lever et partir. Elle ne put; elle abîma seulement son visage en les paumes de ses mains, et des larmes coulèrent.

Une souffrance poignante étreignit Mersolles, le jeta vers Marcelle d'un geste qui protégeait. Tout son cœur était debout dans une révolte. La douleur de l'enfant lui semblait un sacrilège, une chose épouvantable et monstrueuse. Il s'affolait de ne pas savoir, de ne pouvoir la consoler. Il la supplia. Ce n'était pas possible; cela ne se pouvait pas, qu'elle fût malheureuse, qu'elle pleurât. Il ne voulait pas qu'elle souffrît, si belle, si radieuse, si jeune!

— Je vous en prie, mon enfant, je vous en prie!

Le visage dans ses mains, elle continuait ses pleurs; de petits sanglots secouèrent ses épaules. Il se tut, écrasé, laissant aller cette douleur. Un désespoir infini l'envahissait, le désespoir d'une croyance qui s'achève, d'une foi qui s'en va, comme si la foi lui fût revenue.

La joie tarie de Marcelle tarissait toute joie sur la terre. La souffrance était le démenti souffletant le rêve, annihilant les piétés écloses, refoulant toute la vie à son obscurité impénétrable de force aveugle et fatale, à son néant.

Il supplia de nouveau :

— Marcelle?

Et trois fois il recommença d'une voix plus basse :

— Marcelle?..

Mais il détournait la tête sans achever. Il vit qu'autour d'eux le jour s'était abaissé. Ils étaient plus seuls, plus loin de la terre, dans l'ombre tombée. Et il s'épouvanta : l'aimait-il donc?

Brusquement de la porte du jardin des Louvain un appel monta:

— Mademoiselle!

Elle sursauta, essuyant ses yeux, répondit:

— Bien, j'y vais.

Elle se remit d'un effort de volonté.

— Je suis enfant! dit-elle, qu'allez-vous penser? Je vous demande bien pardon!

Elle se retira.

Lucie s'approchait pour rentrer le chevalet; mais, devant le tableau, elle attendit un moment, voyant le regard pensif du comte s'y attarder. Il parut s'éveiller :

— Faites, faites!

Pourtant il s'informa, d'un air détaché :

— Elle est souffrante, Mlle Marcelle? Je la trouve pâlie, changée.

— Oh oui! monsieur le comte!

— Qu'a-t-elle donc?

La fille se tenait devant lui, les mains aux poches de son tablier, une hésitation inquiétante dans toute son attitude, dans le petit coup de menton dont elle avança le visage.

Elle répondit enfin :

— Je... je ne sais pas, monsieur le comte.

Mais son visage la démentait; son regard attendait, provoquait presque. Mersolles faillit perdre de son calme condescendant, devinant une réticence calculée. Puis une angoisse l'emporta. Il prit son portefeuille :

— Voyons, parlez!

— Mon Dieu, monsieur le comte, moi, mademoiselle ne m'a rien conté? Tout ce que je puis dire, c'est que M. le vicomte paraissait se plaire beaucoup avec mademoiselle... Un jour ils se sont trouvés dans le parc... Mademoiselle est revenue toute pâle. Ensuite, je ne sais plus rien.

Mersolles laissa tomber un billet de banque aux mains de la fille, tourna le dos, se raidissant pour ne pas tomber. Une vision terrible, une vision de brutale réalité le terrassait encore une fois en plein rêve. De nouveau son œuvre mauvaise se dressait contre lui. Marcel avait passé par là, et toute pureté était souillée, toute joie était détruite. Une haine furieuse lui tordit le cœur, un besoin d'anéantir cet être, de l'écraser sous son talon. Il allait d'un pas titubant d'ivresse. Puis il parut s'éveiller, regarda autour de soi la nuit tombante. Alors un éclat de rire le secoua, le rire d'autrefois dont il soufileta la pensée de Marcelle, et toutes les candeurs rêvées, et toute la poésie enveloppante des choses, et tout ce qui semblait pur, et tout ce qui semblait bon, dans une volupté de blasphème et de désespérance.

JEAN REIBRACH.

(La dernière partie au prochain n°.)

LE

CARDINAL MAURY

I.

Au XVIIIe siècle, on ne se faisait pas une idée bien austère du sacerdoce. C'était une carrière comme les autres, comme la magistrature ou comme l'armée, avec cette différence que les grades ne s'y achetaient point et qu'il n'était pas besoin de produire un certificat de noblesse pour obtenir les ordres. On se faisait d'église, comme on se serait fait de robe ou d'épée, sans qu'une vocation spéciale parût une condition nécessaire. Le plus souvent, les convenances de fortune et de famille étaient seules consultées. Pour les cadets de grande maison, la carrière ecclésiastique était un moyen de ne pas trop souffrir des conséquences du droit d'aînesse. Pour les roturiers, elle était un passage du troisième ordre de l'État dans le second. A un jeune homme pauvre, sans relations, sans appui, mais bien doué et désireux de sortir de la médiocrité, elle offrait plus qu'aucune autre voie des perspectives séduisantes. Maint exemple montrait qu'un clerc intelligent pouvait aisément, pour parler comme La Bruyère, se pousser dans le monde, et marcher de pair avec les plus honnêtes gens. Sans même prétendre aux hautes dignités qu'un usage presque toujours suivi réservait alors aux hommes de grande naissance, il pouvait conquérir assez vite l'aisance et la considération, et plus tard, si les circonstances lui venaient en aide,

les honneurs et la richesse. Tel fut le secret de la vocation de bien des hommes n'ayant guère d'ecclésiastique que l'habit, de Voisenon, de Terray, de Prévost, et sans doute aussi du brillant écrivain et orateur, sur lequel une publication récente vient de rappeler l'attention, l'abbé, puis cardinal Maury (1).

Jean Siffrein Maury naquit en 1746 à Valréas, en terre papale. Son père, simple cordonnier, était beau parleur et naturellement spirituel comme on l'est souvent en ce pays-là. Il réunissait dans sa boutique les beaux esprits du lieu. On y parlait politique, on frondait l'administration du vice-légat, on tenait des propos peu révérencieux pour l'Église et pour ses chefs. C'est sans doute à cette origine et à ce milieu que Maury est redevable de ce qui a caractérisé le plus nettement sa personnalité : l'esprit naturel et primesautier, esprit de reparties et de bons mots, qu'il eut au suprême degré, et la rusticité, la vulgarité de langage et de manières dont il ne se dépouilla jamais. Le jeune Jean Siffrein fit ses premières études chez un vieux prêtre du Buis, aux Baronnies, puis au collège de Valréas, puis à Avignon, au séminaire diocésain et au séminaire provincial. Dans ce dernier établissement, il occupa la cellule où avait demeuré avant lui le père Bridaine, le prédicateur populaire, dont les missions, sur tous les points de la France, ont eu pendant un demi-siècle un si grand retentissement. Cette circonstance, d'après son dernier biographe, n'aurait pas été sans influence sur la vocation religieuse du jeune Maury. N'est-ce pas tirer une bien grosse conséquence d'une coïncidence fortuite? Jamais deux hommes ne furent plus dissemblables que Bridaine et Maury. Jamais ce dernier, qui fut plus éloquent au sens littéraire et académique du mot, n'eut à son actif les triomphes populaires, que valurent à Bridaine l'accent de la foi, l'enthousiasme religieux et le désintéressement absolu des pompes terrestres. La vocation de Maury, nous croyons en avoir indiqué déjà les causes. Très brillant élève, en même temps que très joyeux compagnon, réalisant au plus haut point le type de l'homme du midi, en qui la vie s'épanouit avec tant de force, il aspirait à montrer ce qu'il se sentait de talent sur un théâtre plus vaste que Valréas, Carpentras ou même Avignon, qui n'avait plus Pétrarque et pas encore les félibres. Pour cela, il fallait prendre le petit collet. Il put choisir, d'ailleurs, entre Rome et Paris. Instruit des grandes espérances que ses maîtres concevaient de lui, le vice-légat lui offrait la protection de l'académie des Arcades. Mais les gens du Comtat, si

(1) *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du cardinal Maury* (1792-1817), annotés et publiés par Mgr Ricard, 2 vol. in-8°. Lille, 189'.

longtemps sujets du saint-siège, n'aimaient pas l'Italie. Au XIVe siècle, l'horreur que causait aux cardinaux français la perspective de franchir les Alpes et de résider à Rome a prolongé de quinze ans la captivité de Babylone, et leur désir immodéré de revoir la Provence a contribué beaucoup au grand schisme d'Occident. Au siècle dernier, les Comtadins se sentaient déjà Français. C'est vers Paris qu'ils tournaient leurs regards. Maury, sûr de lui-même, dédaigna les faveurs de l'académie des Arcades, obtint non sans difficulté de sa famille l'exeat et le viatique, alla rejoindre à Montélimar le coche de Paris, et se confia vaillamment à sa fortune. Ajoutons à son honneur que, s'il quitta les siens et la terre natale, il leur garda toujours un tendre souvenir. Non-seulement il aida sa famille, mais, devenu riche, il l'enrichit. Il dota ses nièces et les maria brillamment. Il assura le sort de ses neveux. Loin de rougir de son humble origine plébéienne, il fit toujours un accueil cordial aux gens de son pays qui la lui rappelaient et ne manqua jamais l'occasion de leur marquer sa générosité. Peut-être un peu de vanité s'y mêlait-il? Il est flatteur de secourir ceux qui vous ont connu pauvre. Ce fut néanmoins un beau côté de son caractère.

L'état d'esprit de Maury pendant son voyage n'est pas difficile à deviner. C'est l'ivresse des jeunes méridionaux, et ils sont nombreux, qui marchent à la conquête du nord, comme pour prendre leur revanche de l'invasion des barbares. A Avallon, un étudiant monte dans le coche. La conversation s'engage. Les rêves d'avenir, de succès, de grandeur bouillonnent dans la tête de l'abbé. — Vous serez archevêque de Paris, lui dit l'étudiant. — Quand vous serez ministre, répliqua le futur cardinal. L'étudiant s'appelait Treilhard. Arrivé dans la capitale, Maury se montre d'emblée un lutteur accompli dans ce *struggle for life* particulier, qui est et était déjà le lot des jeunes ambitieux. Tout en donnant des leçons pour vivre, il se créait des relations utiles. Son premier protecteur fut Lebeau, l'auteur d'une *Histoire du Bas-empire*, qui enseignait l'éloquence latine au Collège de France. Grâce à l'amitié de Lebeau qu'il avait charmé, il étendit bientôt le cercle de ses connaissances dans le monde des lettres. Rasé et poudré dès huit heures du matin, il visitait les écrivains, il se montrait partout où il voyait quelque profit à tirer. Doué d'une physionomie agréable et expressive, d'un esprit intarissable, d'une mémoire merveilleuse, lisant beaucoup et retenant tout, plein de gaîté, il exerçait une séduction générale. Point timide, il possédait l'art, si précieux pour parvenir, de s'insinuer dans la familiarité des gens arrivés, de ceux qui créent l'opinion et dispensent la notoriété. Deux ans après son arrivée à Paris, il se

sentait déjà si bien en selle qu'il disait à Mercier, le polygraphe à qui nous devons les tableaux de Paris : « Je serai académicien avant vous. » L'événement lui donna raison. Un an plus tard, devisant avec ce même Mercier, ce n'était plus l'un des quarante fauteuils qu'il se promettait, c'était la chaire de saint Pierre. Il vaticina qu'il serait pape. Cette fois, l'événement devait lui donner tort; mais nous verrons que par deux fois ce candidat à la papauté a pu croire que ses espérances sortiraient du domaine des rêves. — En attendant, il employait pour se pousser le mode le plus classique. Il prenait part aux concours de l'Académie, il écrivait des éloges. Ce genre littéraire, qui fit la gloire de Thomas, était alors dans sa fleur. Il consiste à écrire, à commandement, sur un personnage que l'on n'a pas choisi, et pour lequel on peut ne se sentir aucun goût, un morceau plus ou moins oratoire où l'on exalte de parti-pris les mérites de ce personnage. Pour le grandir, on le compare à ceux qui l'entourent, amis, ennemis, rivaux, sur lesquels on met en relief son écrasante supériorité. Ses défauts deviennent des qualités ou, si la transmutation est impossible, sont soigneusement masqués. Pour émoustiller les curiosités, quelques allusions sont glissées çà et là dans le récit. Maury concourut en 1776 pour l'éloge de Charles V le Sage. Il n'eut pas l'honneur d'être couronné, mais cet échec ne l'empêcha pas de publier son discours. C'est un brillant tableau des vertus de Charles V. Le jeune abbé, non encore, il est vrai, investi des ordres majeurs, oppose la sagesse de ce prince à la folie de ses prédécesseurs, qu'il représente « dévastant les forêts, dépeuplant les campagnes, immolant leurs sujets dans les malheureuses expéditions des croisades. » On voit que l'auteur sacrifiait résolument à l'esprit du siècle. Pas plus que ses contemporains il ne comprenait la beauté et la grandeur de ce mouvement qui entraîna des milliers de chrétiens vers le berceau du christianisme, de ces expéditions où notre peuple de France témoigna de cette force intermittente d'expansion, que possédaient déjà les Gaulois des anciens âges et dont il a donné, il y a moins d'un siècle, une nouvelle et si éclatante preuve. Au surplus, ce qui paraît à Maury le plus admirable chez Charles V, c'est que « sous son règne, le mérite conduisait aux honneurs. » Il est difficile de ne pas voir dans ces mots un reflet de ses préoccupations ordinaires. S'ils impliquent une satire de la France d'alors, l'abbé devait démontrer bientôt que le reproche était peu fondé. Sous Charles V, son mérite, joint à son talent de le faire valoir, ne l'eût sans doute pas conduit aux honneurs plus vite qu'il n'y parvint.

En 1769, l'abbé Maury, déjà connu dans le monde des lettres, reçoit les ordres majeurs. A peine prêtre, il est appelé par M. de Fénelon, évêque de Lombez, aux fonctions de grand vicaire. C'était la vie matérielle assurée, une existence tranquille et large, avec des loisirs pour le travail. Mais c'était l'obligation de quitter Paris, c'était la vie ecclésiastique de province, dans toute son austérité. L'ennui, chez les Français, dit quelque part Stendhal, au lieu de chercher des consolations dans l'étude, aime mieux se distraire et se dissiper dans la conversation. Maury était, à cet égard, un vrai Français. Ses amis de Paris, ses relations lui manquaient cruellement. Lombez lui devint promptement un exil, le vieux palais épiscopal, où il demeurait, une prison. Cet ennui l'eût conduit peut-être à quelque fâcheux éclat, si une circonstance imprévue ne l'eût inopinément arraché à ses fonctions administratives. — L'usage était en ce temps-là que chaque année l'Académie française, réunie dans la chapelle du Louvre, le jour de la fête du roi, entendît un panégyrique de saint Louis. Maury qui, en 1771, avait obtenu une mention honorable pour l'éloge de Fénelon, fut désigné pour prêcher ce panégyrique en 1772. C'était un coup de fortune. Il revint à Paris et se mit au travail pour élaborer l'homélie de laquelle allait dépendre son avenir. Un point le gênait. Dans l'éloge de Charles V, il avait mal parlé des croisades. On ne l'avait pas oublié et on se demandait ce qu'il en dirait à propos de saint Louis. La conjoncture était délicate. Il prit le parti du fier Sicambre et composa sur les croisades un morceau de bravoure terminé par ce cri éloquent : « Eh! messieurs, où en serions nous sans les croisades? » Le succès fut complet. Les juges les plus sévères ne ménagent pas les louanges. Le baron de Grimm annonce aux cours du Nord que l'orateur a du style. Voltaire déclare qu'il donne presque envie de voir une croisade. De ce jour, la réputation de l'abbé Maury est assise. L'Académie le prend sous sa protection. Elle députe trois de ses membres au cardinal de La Roche-Aymon, tenant la feuille des bénéfices, pour le recommander à son éminence. Bientôt une première abbaye lui assure le nécessaire. D'autres lui donneront ensuite le superflu. Puis il est nommé prédicateur du roi.

Alors commence pour le jeune Comtadin, marchant à l'assaut de la gloire, la série des années heureuses. Très fêté dans le monde des lettres, recherché dans l'aristocratie, admis à la cour, aucun genre de succès ne lui est étranger, tout lui réussit. Ses sermons à la cour n'existent plus. Il les a brûlés de ses propres mains en 1800, dans un moment de ferveur, ne voulant plus se souvenir d'un temps où, disait-il, « on n'osait pas pro-

noncer le nom de Jésus-Christ. » Les quelques pages sauvées par son neveu montrent qu'en effet ces sermons étaient plutôt ce que nous appellerions aujourd'hui des conférences. L'abbé Maury avait sécularisé l'éloquence de la chaire. Il parlait de tout et parfois même avec une certaine hardiesse. Un jour, paraît-il, il avait un peu dépassé la mesure dans certaines appréciations. Il s'aperçoit que le roi montre quelque impatience, que les courtisans, plus susceptibles que le maître, commencent à murmurer. Sans se déconcerter, il poursuit sa remontrance, termine le morceau et ajoute gravement : « Ainsi parlait saint Jean Chrysostome! » L'invocation de ce haut patronage rétablit le calme dans l'auditoire. On eût sans doute embarrassé l'orateur, si on l'eût prié d'indiquer l'ouvrage et le chapitre où l'on pourrait retrouver la citation. Mais l'esprit sauve tout et Maury n'en manquait jamais. Il en avait tant qu'il en inspira même un jour au roi Louis XVI, qui disait après un de ses sermons : « Si l'abbé Maury nous avait parlé un peu de religion, il nous aurait parlé de tout. » Ce propos prouve en outre que, malgré ce qu'il disait plus tard, on eût peut-être pardonné au prédicateur de la cour de faire quelques incursions dans le domaine religieux.

En 1785, la première des hautes ambitions de Maury fut réalisée. Ses grandes relations, ses fonctions, non moins que ses *Éloges* et son *Essai sur l'éloquence de la chaire*, dont la première édition date de ce temps, lui ouvrirent les portes de l'Académie. Grimm reconnaissait, d'ailleurs, qu'il était peu d'orateurs chrétiens plus dignes du choix de cette assemblée. « Il n'en est guère, sans doute, ajoutait-il, qui puissent se trouver moins déplacés dans une assemblée de philosophes. » Il succédait à Lefranc de Pompignan, qu'il était difficile de louer sans blesser les amis de Voltaire; mais il s'acquitta de cette tâche délicate avec une habileté qui ravit l'auditoire. Et quand le duc de Nivernais, chargé de lui répondre, l'accabla de ces louanges énormes que comportait l'ancienne politesse académique, les applaudissemens éclatèrent nourris et unanimes. Le plus curieux passage du discours de Maury n'est pas l'éloge d'un poète dont quelques strophes ont seules survécu, c'est l'exorde où il parle de lui-même. « Messieurs, s'il se trouve dans cette assemblée un jeune homme né avec l'amour des lettres et la passion du travail, mais isolé, sans appui, destiné à lutter dans cette capitale contre tous les découragemens de la solitude, qu'il jette les yeux sur moi en ce moment et qu'il ouvre son cœur à l'espérance! » N'est-ce pas le cri de triomphe du soldat vainqueur qui plante son drapeau sur la citadelle conquise? Qu'on se rappelle, pour le comprendre, ce

qu'était l'homme, le chemin qu'il avait parcouru, et le prix qu'avaient les dignités dans l'ancienne France.

Chose digne de remarque, du jour où Maury fut de l'Académie française, il cessa d'être littérateur. C'est qu'en réalité, il n'avait pas le goût d'écrire. Il n'aimait pas les lettres pour elles-mêmes. La littérature ne fut pour lui qu'un moyen de parvenir. Il n'a laissé qu'un livre durable : son *Essai sur l'éloquence de la chaire*. Ses éloges sont des compositions élégantes, modèles recommandables pour les élèves de rhétorique. Ses sermons n'existent plus. Les discours qu'il prononcera à l'Assemblée constituante subiront le sort auquel est presque fatalement vouée l'éloquence parlementaire, qui est de ne pas survivre aux circonstances et aux passions qui l'ont inspirée. Bien plus intéressant à étudier que l'écrivain est, dans Maury, l'homme même.

Aux approches de la révolution, il était un des membres les plus en vue du clergé de France. Mais pour les vrais ambitieux, une situation acquise n'est jamais qu'une pierre d'attente. La convocation des états-généraux lui ouvre la perspective de succès d'un nouveau genre. Avec 1789, il entre dans une nouvelle phase. Abandonnant la chaire pour la tribune, il va se révéler orateur politique de premier ordre, il va devenir le défenseur éloquent du trône et surtout de l'autel. Si les états-généraux eussent été convoqués vingt ans plus tôt, il eût probablement hésité. Sorti des rangs du peuple, peut-être se fût-il mis du côté des réformateurs. Mais l'ancien régime l'avait comblé. Les abus, il en avait joui ; les privilèges, il en avait eu sa part et il leur était d'autant plus fermement attaché qu'il les avait plus vivement recherchés. Grâce à une abbaye qu'il possédait en Picardie, il fut député aux états par le clergé de Péronne. Son attitude pendant les débuts de la révolution est bien connue. Ce fut la période la plus retentissante de sa vie, ce fut aussi la plus honorable, car, en ce temps d'effervescence, il fallait un véritable courage pour prendre la défense du passé. Maury, après le 14 juillet, eut, semble-t-il, un instant de faiblesse. Il s'enfuit. On l'arrêta à Péronne. Il assura qu'il venait pour conférer avec ses électeurs. Mais il avait commandé des chevaux de poste pour aller plus loin. Heureusement pour lui, on était encore au temps des premiers enthousiasmes. Les passions ne s'étaient pas encore aigries. L'Assemblée elle-même réclama Maury qui revint, bon gré mal gré, prendre sa place et jouer pendant deux ans le brillant rôle que l'on sait.

Le débat sur les biens du clergé marque l'apogée de son talent et de sa réputation. Il avait deux illustres adversaires : Talleyrand, le jeune évêque d'Autun, qui, en 1784, comme agent du

clergé de France, avait soutenu dans un éloquent mémoire le *droit sacré* de propriété de l'Église, qui, en 1790, demandait à l'Assemblée constituante que les biens du clergé fussent déclarés biens nationaux, et Mirabeau. Ce dernier, doué d'un sens politique supérieur, avait discerné tout de suite la portée du mouvement révolutionnaire. Il sentait que des nécessités inéluctables s'imposaient, que pour sauver le trône de l'incendie qui menaçait de l'atteindre, il fallait faire au feu de larges sacrifices. Il avait renoncé pour lui-même aux privilèges qu'il tenait de sa naissance, il estimait que les autres privilégiés devaient montrer le même détachement. Les tournois oratoires de Mirabeau et de Maury sont peut-être ce que l'éloquence parlementaire offre de plus dramatique et de plus beau. Ces deux hommes, presque du même pays, également fougueux. également rudes et ardens, — deux taureaux, disait Sainte-Beuve, — également dénués de ces scrupules de conscience qui modèrent certains élans de la pensée, avaient un art incomparable pour soulever les passions. Ils se lançaient des sarcasmes, ils se cinglaient avec de cruelles invectives; mais j'imagine qu'au fond ils se savaient quelque gré l'un à l'autre des succès qu'ils se valaient. Et quand Mirabeau tomba malade, Maury alla le visiter dans la chambre où il se mourait.

Les autres grands débats auxquels Maury prit part sont ceux qui s'élevèrent sur la constitution civile du clergé et sur l'affaire d'Avignon. On devine quelle fut, dans les deux cas, son attitude. Dans la première question, Louis XVI, que les violences choquaient et effrayaient, lui recommandait la prudence, tout en lui reconnaissant le courage des Ambroise et l'éloquence des Chrysostome. Dans l'affaire d'Avignon, se souvenant qu'il était né en terre papale, Maury soutint énergiquement les droits du saint-siège. Mais c'est en vain qu'il déployait sa magnifique éloquence. Les causes qu'il défendait étaient d'avance perdues. Et l'acharnement qu'il apportait à soutenir un passé condamné par la majorité du pays comme par celle de l'assemblée rendait sa situation difficile et même dangereuse. Des pamphlets abominables commencèrent à circuler, en 1790, contre sa vie privée. Ce devint un déchaînement de basses injures dans la presse périodique et dans de petites brochures de circonstance. Dans quelle mesure ces prétendues révélations étaient-elles fondées? Il est difficile de le dire. Certes on ne saurait trop se défier de ces vagues accusations, que l'on répète comme on les a entendues et que nul ne saurait prouver. Mais, chez Maury, il faut bien le reconnaître, une extrême liberté de propos, choquante surtout chez un prêtre, même au siècle des Prévost et des Voisenon, accréditait les mauvais bruits

universellement répandus. Ceci soit dit sans excuser les ignobles pamphlets qui l'attaquaient dans ses mœurs, ses moyens de parvenir, sa famille, jusque dans la personne de sa mère. Il parvint au comble de l'impopularité. Pour un homme comme lui, c'était encore une forme de la gloire, que sa vanité eût préférée sans doute à l'obscurité et à l'oubli, si le principe de l'inviolabilité des représentans de la nation eût été sérieusement assuré. Mais, à l'Assemblée, s'il prenait la parole, c'étaient des huées dans les tribunes publiques et un débordement d'outrages. Dans la rue, la foule le suivait, l'invectivait, le menaçait. Il s'en débarrassait par des bons mots bien connus qu'on a souvent répétés : — Je t'enverrai dire la messe au diable! lui crie un jour un énergumène. — Tiens, voilà les burettes pour la servir, répond l'abbé en tirant de ses poches une paire de pistolets. On riait et Maury poursuivait son chemin. — « Chaque bon mot, dit l'abbé de Pradt, lui valait un mois de sécurité. » — Sa vie n'en était pas moins intolérable. Menacé dans la rue, vilipendé dans la presse, inscrit en bonne place sur les listes de proscription, il finit par se lasser. L'entraînement de la lutte l'avait soutenu tant qu'elle n'était pas trop inégale. Quand il sentit s'échapper le dernier espoir d'une réaction de l'esprit public, le sentiment du danger le ressaisit. Il savait que, défenseur des droits du saint-siège sur Avignon, il serait reçu par le pape à bras ouverts, qu'il trouverait à Rome honneurs, calme et sécurité. En octobre 1791, il passa la frontière. Quelque temps avant, causant avec Marmontel, il n'avait pas caché ses angoisses et son découragement : « Ils prendront la place d'assaut, avait-il dit. Ma résolution est prise de périr sur la brèche. » Mieux eût valu pour son nom qu'il eût tenu parole. Car les années qui lui restent à vivre n'ajouteront rien de glorieux à sa mémoire. — Quant au fait même de sa fuite, il importe de marquer à sa décharge que les princes de la maison de France l'avaient précédé en Allemagne et que, si son roi était encore à Paris, ce n'était pas de plein gré.

II.

En quittant la France, l'abbé Maury se rendit d'abord à Bruxelles où tenait une cour brillante l'archiduc qui fut le dernier gouverneur des Pays-Bas autrichiens, puis à Coblence. La nouvelle de sa venue l'y avait précédé. Une foule de gentilshommes émigrés l'attendaient, pleins d'enthousiasme pour le champion de la bonne cause. Avec eux était le comte d'Artois, le propre frère de Louis XVI, fort anxieux apparemment d'avoir des nouvelles du roi et de la France. On prévoyait une touchante entrevue : — Oh! l'abbé,

s'écria le futur Charles X, comme vous êtes grossi! — Et moi, monseigneur, je vous trouve bien grandi, répondit l'abbé. — L'impertinence, dans certains cas, est une forme de la légitime défense. Au reste, Maury n'avait rien à ménager ici. Ni Bruxelles, ni Coblence n'étaient le but de son voyage. Il n'entendait pas perdre son temps parmi les émigrés. Ce n'était pas pour les rejoindre qu'il avait passé la frontière : c'était parce qu'il avait jugé leur cause perdue : « Je n'avais plus de poste à remplir, écrivait-il. Rome, sous la domination de laquelle j'étais né, m'offrait une seconde patrie. Déjà l'orage grondait sur la tête de mon souverain qui m'appelait, me réclamait, et dont mon devoir était d'aller partager les périls. » Pie VI désirait, en effet, voir auprès de lui le grand orateur de l'église de France, l'éloquent porte-parole de la papauté à l'Assemblée constituante, celui qu'il appelait sans le connaître encore son *caro Maury*. Depuis longtemps, des correspondances s'échangeaient entre le député de Péronne et le cardinal Zelada, secrétaire d'État de sa sainteté. Le voyage de Maury à travers l'Italie, surtout à partir de son entrée dans les États pontificaux, fut un triomphe. Il entra dans Rome par la porte du peuple, la porte des entrées solennelles, par où défilaient au moyen âge les cortèges des empereurs allemands et des papes, les troupes bigarrées des rois et des *condottieri*. Plusieurs princes de l'église allèrent l'attendre hors des murs. Le peuple romain se pressait au *corso* pour le contempler. Lui, assis dans une berline remplie de brochures et de journaux, affectait de ne pas regarder la foule et de continuer sa lecture au milieu des acclamations. Le jour même de son arrivée, il était reçu au Vatican. Pie VI lui témoignait la plus vive affection, et, quelque temps après, en le décorant du titre d'archevêque de Nicée *in partibus* et faisant allusion à l'usage où sont les évêques de signer de leur prénom, tandis que les cardinaux reprennent leur nom de famille, le saint-père lui disait : « Nous vous demandons pardon de vous enlever aujourd'hui votre nom, mais nous vous le rendrons bientôt. »

Au moment de l'arrivée de Maury à Rome, les rapports étaient rompus entre la France et le saint-siège. La constitution civile du clergé était le vrai motif de la rupture. Cependant le pape, sentant combien il serait difficile de renouer les liens quand ils seraient brisés, n'avait pas rappelé le nonce après le vote des lois créant le schisme, ni même après l'approbation donnée à ces lois par Louis XVI. Il avait patienté, tant qu'il avait gardé quelque espoir d'un rapprochement. C'est seulement six mois plus tard, à la suite de l'incinération de l'effigie du pape au palais royal, que le nonce, puis l'auditeur de la nonciature repassèrent les monts. D'autre

part, en mars 1791, le cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, avait dû présenter ses lettres de rappel. Il n'avait pu prêter sans réserves le serment exigé par la loi. Ses réserves ne portaient que sur la religion; mais l'Assemblée constituante ne les avait pas admises. Force fut à Louis XVI de révoquer ce prudent et sage serviteur de la monarchie. Destitué et ruiné, le vieux cardinal continuait de demeurer à Rome, sans amertume, ni aigreur, cherchant toujours à faire prévaloir les opinions les plus modérées dans le sacré-collège. — On discutait alors à Rome une grave question : celle des mesures à prendre contre les jureurs et les intrus, c'est-à-dire contre les prêtres assermentés, comme on les appelait d'ordinaire en France. Bernis voulait atermoyer. Le roi avait approuvé la constitution civile du clergé. Ne devait-on pas admettre que beaucoup des prêtres qui avaient prêté le serment civique s'y étaient crus par cela même autorisés? Il savait qu'un grand nombre d'entre eux n'étaient pas de mauvais chrétiens, ni même de mauvais prêtres, qu'ils avaient subi l'entraînement général, qu'ils avaient cédé aux pressantes suggestions du besoin. Assagi par l'âge, ayant cette bienveillance que donne aux vieillards doués d'une âme généreuse la longue pratique de la vie, il conseillait l'indulgence. Maury était trop homme de parti et trop récemment sorti de l'arène pour penser ainsi. Le pape le chargea de rédiger un mémoire sur la question : il eut à choisir entre l'opinion de Bernis et celle des évêques français émigrés qui venaient de tenir un synode à Nice. Ces prélats, gens de cour, connaissant mal leur clergé et leur diocèse, préconisaient les mesures les plus violentes : l'excommunication contre tous les assermentés. Maury ne les suivit pas jusque-là. Il comprit ce qu'il y avait d'excessif à confondre le prêtre qui n'avait pas refusé de prêter le serment, le simple *jureur*, avec celui qui avait accepté en même temps une fonction nouvelle, l'*intrus*, — qu'il s'agît soit d'un véritable changement de poste, soit d'un accroissement de juridiction résultant des modifications apportées aux circonscriptions des diocèses et des paroisses. Le mémoire de l'ancien député de Péronne concluait à l'excommunication contre les *intrus* seulement, à la suite de deux monitions canoniques de soixante jours chacune. Quant aux *jureurs*, il proposait qu'on leur adressât un monitoire spécial, au moment où la dernière monition canonique serait envoyée aux intrus. — Ce programme, dont nous indiquons seulement l'esprit général, fut soumis au sacré-collège. Bernis seul y fit opposition. Tous les autres cardinaux l'agréèrent et le pape l'adopta, le 19 janvier 1792.

Ce succès accrut l'importance de Maury. Une occasion s'offrit bientôt au pape de lui marquer son estime et sa confiance. L'em-

pereur Léopold étant mort quelques semaines plus tard, et le collège des électeurs étant convoqué à Francfort pour élire son successeur, Maury fut envoyé en Allemagne en qualité de nonce extraordinaire. Ce fut une curieuse mission, qui lui permit de jeter un regard dans le vieil édifice, solennel et vermoulu, du saint-empire romain de nation germanique. Il visita, avant de se rendre à Francfort, les trois cours électorales ecclésiastiques. Il n'avait pas, malheureusement, le sens du pittoresque, le goût des détails caractéristiques, des traits de mœurs. Il eut l'occasion de nous laisser une peinture bien curieuse de ces principautés bizarres, qui avaient survécu au congrès de Westphalie, et qu'allait emporter, à la grande joie de leurs habitans, l'orage qui se préparait. Mais cette occasion, il ne la saisit pas. Sa correspondance est purement politique. Ses dépêches s'étendent peu sur les pompes solennelles qui avaient tant frappé Goethe au sacre de Joseph II et qui nous ont valu de si curieuses pages dans *Aus meinem Leben*. Maury dut, suivant l'usage, s'éloigner de la ville de Francfort, au moment de l'élection. Mais il assista au couronnement de l'empereur François par son altesse électorale l'archevêque de Mayence. L'accomplissement des rites traditionnels dura si longtemps que l'empereur dut boire un verre de vin de Tokay pour ne pas se trouver mal au cours de la cérémonie. Maury prit part ensuite aux fêtes données par les électeurs et par l'empereur lui-même. Ce dernier prit envers lui l'engagement formel de restituer au pape Avignon et le Comtat : il déclara même expressément qu'il ne déposerait pas les armes avant que cette restitution fût effectuée. Cet engagement un peu excessif réjouit beaucoup le pape et son secrétaire d'État, qui comblaient d'éloges leur envoyé. De part et d'autre, on n'avait pas prévu Jemmapes et Valmy. Maury parle aussi parfois des affaires de France, des préparatifs militaires et des princes français, qu'il avait eu l'occasion de revoir. « La situation de ces princes est toujours inquiétante, écrit-il. On ne leur a communiqué ni le plan militaire, ni le plan politique, et cette réticence, fondée sur des prétextes d'indiscrétion qui ne sont malheureusement que trop bien fondés, n'est pas d'un augure favorable pour le désintéressement des cours de Vienne et de Berlin. » Le plan militaire, en admettant qu'il y en eût un, on ne pouvait évidemment le révéler à des chefs ayant un rang subalterne dans la coalition et dont la légèreté est constatée par tous les historiens. Quant au plan politique, assurément il existait, mais les princes français étaient bien les derniers à qui on en eût fait la confidence. Il fallait une rare naïveté pour supposer que la Prusse et l'Autriche, ayant la France à leur merci, rendraient bénévolement toute sa puissance à la maison de Bourbon,

leur plus dangereux adversaire. L'exemple de la Pologne n'était-il pas là pour dessiller les yeux? Le vieux Bernis, à Rome, ne se trompait pas sur les vraies intentions des coalisés. Il souhaite, mais sans rien demander à l'étranger, le retour de jours meilleurs, au moyen d'une « nouvelle révolution solide et utile. » « Celle que pourraient produire les armées étrangères, ajoute-t-il, ne devrait occasionner tout au plus que le démembrement du royaume. » A ce langage du bon sens et du patriotisme, il est triste d'opposer celui du nonce extraordinaire à Francfort, écrivant, le 2 septembre 1792, au cardinal Zelada : « On ne veut et on ne peut négocier avec personne... Il est très heureux pour le clergé et pour la religion que les démagogues soient intraitables et qu'on ne puisse entrer en négociation avec aucun d'eux. La force armée décidera de tout... Le problème sera incessamment résolu. » Dix-huit jours après que ces lignes étaient écrites, les canonniers de Kellermann bousculaient à Valmy les régimens du roi de Prusse.

Au retour de sa courte mission, pendant qu'à Paris on le décrétait d'accusation, Maury reprenait à Rome, auprès de Pie VI, son rôle de conseiller souvent écouté. En janvier 1794, en réponse à une démarche du chef de la maison de France, le pape lui conféra le chapeau promis depuis deux ans. Le fils du cordonnier de Valréas reçut les complimens des princes français et des chefs de la coalition : les rois l'appelaient mon cousin. En même temps qu'il était élevé à la dignité cardinalice, il recevait du pape un évêché. C'était celui de Montefiascone, jolie petite ville, non loin du lac Bolsena, entre Viterbe et Orvieto. Le nom en est connu surtout par le vin délicieux que produisent les coteaux voisins, un des plus exquis entre ces vins parfumés et légers de l'Italie centrale. On raconte à Montefiascone que le chanoine Jean Fugger, de l'opulente famille augsbourgeoise de ce nom, avait coutume, lorsqu'il voyageait en Italie, de charger le courrier qui le précédait de goûter le vin dans les villages où il devait passer. Quand l'épreuve était satisfaisante, le fidèle serviteur écrivait à la craie le mot *est* sur la porte. A Montefiascone, il fut si satisfait qu'il répéta trois fois le mot convenu: *Est. Est. Est.* Le chanoine arriva quelques heures plus tard et se trouva, dit-on, si bien qu'il ne partit plus. Il vécut jusqu'à sa mort à Montefiascone, où l'on voit encore sur son tombeau les mots *Est. Est. Est*, gravés dans le marbre. — Le nouveau cardinal vint se fixer au siège de son évêché. Son frère, puis quelques autres prêtres du Comtat le rejoignirent. Il fut ainsi entouré d'une aimable cour de compatriotes, fuyant comme lui l'orage et heureux de trouver le repos dans cette douce retraite. Le chanoine Borelli, d'Avignon, ancien jésuite, composait des petits vers ou des chansons pour les

anniversaires du prélat, et faisait exécuter sous sa direction d'exquises recettes qu'il avait apportées de Provence. Si troublés que fussent les temps, les relations de commerce n'étaient pas suspendues entre la France et l'Italie. Les produits du Comtat, au dire d'un témoin oculaire, abondaient sur la table épiscopale : truffes de Carpentras, olives de Villedieu, jambons de Valréas, vin de Châteauneuf, poulardes de la Bartelasse, huile de Barbentane. Le cardinal vivait gaîment avec ses amis, s'occupait de l'administration de son petit diocèse, et donnait parfois l'hospitalité aux étrangers de marque qui voyageaient sur la route de Rome. Quatre années s'écoulèrent doucement ainsi, faisant un singulier contraste avec la vie fiévreuse de Paris et les agitations de l'Assemblée constituante.

III.

L'admirable campagne de 1796-1797, qui rendit l'armée française maîtresse de l'Italie du Nord, eut son contre-coup à Rome. Le traité de Tolentino avait rétabli la paix entre le Directoire et le saint-siège; mais les passions fermentaient dans la ville éternelle. Des manifestations populaires en faveur de la république avaient lieu devant le palais de Joseph Bonaparte, ministre de France. Le général Duphot, voulant un jour empêcher l'effusion du sang, s'élança entre les manifestans et les troupes pontificales, fut entraîné par celles-ci et massacré. En vain, le saint-siège offrit toutes les satisfactions, Joseph Bonaparte se retira en Toscane et quelques jours après, une armée française marchait sur Rome sous les ordres du général Berthier. Le peuple ouvrit lui-même les portes de la ville et fit un accueil enthousiaste au futur prince de Neuchâtel et de Wagram. Sur l'ordre du Directoire, Pie VI, invité à quitter ses États, se retirait à Sienne.

Le Directoire n'avait pas oublié Maury. Berthier avait reçu l'ordre de l'arrêter. Les dragons chargés de s'emparer de sa personne arrivèrent à Montefiascone quelques heures trop tard. Avisé secrètement du sort qui l'attendait, il s'était enfui en Toscane. Mais sa présence étant signalée au ministre de France, le grand-duc le fit échapper. On lui donna un passeport où il était désigné comme domestique d'un courrier de cabinet, envoyé par le gouvernement grand-ducal à Vienne. Le cardinal s'arrêta à Venise dont le traité de Campo-Formio venait de faire une ville autrichienne. Il y resta, malgré l'invitation du tsar Paul, qui l'engageait à se rendre en Russie, où il aurait trouvé le comte de Provence, alors réfugié à Mittau. C'est à cette occasion et à cette

époque qu'une correspondance suivie s'établit entre le chef de la maison de France et l'ancien chef de la droite à l'Assemblée constituante. Ce dernier s'était excusé de ne pouvoir quitter l'Italie, à cause du conclave que l'âge et la santé de Pie VI permettaient de croire prochain; l'exilé de Mittau lui répondit par une longue lettre autographe, dans laquelle, envisageant à son tour l'éventualité d'une prochaine élection pontificale, il communiquait au cardinal ses vues et lui donnait ses instructions. « Je voudrais, écrivait-il, que le futur chef de l'Église fût un homme d'un âge mûr, sans être dans la vieillesse, dont les rudes épreuves eussent fait éclater le courage et les bons principes, qui eût déjà réuni tous les suffrages dans l'administration d'une diocèse, dont l'éloquence fût connue de toute l'Europe, et dont la santé fût en état de résister aux fatigues qui plus que jamais seront inséparables de la tiare. Il ne manque à ce tableau que votre nom : c'est donc vous que je désirerais voir élever sur le trône pontifical, et ce serait le plus grand bonheur qui pût arriver à l'Église et à la France. » Mais le comte de Provence ne se dissimulait pas les difficultés de l'entreprise. « S'il faut y renoncer, ajoutait-il, ce serait du moins une bien grande consolation pour moi de voir élire quelqu'un des prélats de mon royaume... Mais comment m'en flatter, si votre dignité de cardinal et d'évêque de Montefiascone et la circonstance même d'être né sujet du saint-siège ne peuvent l'emporter sur les intrigues de ceux dont je viens de vous parler (les révolutionnaires)? Il faudrait donc, si mes souhaits ne peuvent être remplis, vous appliquer à faire tomber le choix du sacré-collège sur un prélat qui eût une partie des qualités que je vois si bien réunies en vous, qui se souvînt du moins que la France est le royaume très chrétien, que son monarque est le fils aîné de l'Église. Enfin pour dernière ressource, n'eussiez-vous pu diriger l'élection, il faudrait que vous cherchassiez à prendre de l'influence sur le nouveau pape et je ne vous ferai pas un compliment en vous disant que vous en avez tous les moyens. »

Voilà donc Maury chargé du secret du roi et de plus son candidat à la papauté. Sans doute, en lisant cette lettre, où le frère de Louis XVI l'appelait *mon cousin*, il se rappela la prédiction qu'il avait faite, trente ans plus tôt, à Mercier, et plus que jamais il dut croire à son étoile. Il faut avouer qu'alors la fortune semblait conspirer avec lui. Elle lui accordait la faveur des Bourbons au moment même où le Directoire paraissait le plus menacé au dedans et au dehors. Au dehors surtout, la situation des Français était grave. En Italie, ils perdaient du terrain devant les efforts concertés des Napolitains, des Anglais, des Autrichiens, des Russes,

— des Russes principalement dont le général, l'illustre Souvarow, se couvrait de gloire en battant Moreau à Cassano, Macdonald à la Trebbia, Joubert et ses lieutenans à Novi. Maury, dans ses dépêches, enregistre avec joie ces défaites. A Mittau, on croyait fermement à une restauration prochaine.

Le malheureux pape Pie VI, qui avait été emmené de Toscane en France, mourut à Valence le 29 août 1799. Où se tiendrait le conclave? C'est la première question qui se posa quand parvint la triste nouvelle aux cardinaux réfugiés en assez grand nombre à Venise. A Rome, les esprits étaient trop troublés pour qu'on y pût trouver le calme et la sécurité nécessaires. La majorité du sacré-collège opinait pour Venise, si l'empereur agréait ce choix et voulait bien assurer le conclave de sa protection. C'est de cette ville que partit l'avis officiel de la vacance du saint-siège, adressé à tous les gouvernemens par le sacré-collège. Maury obtint que l'on observât à l'égard de l'exilé de Mittau les formes suivies quand la mort du pape Innocent X fut annoncée à Louis XIV. Ce fut une grande joie pour le comte de Provence, qui répondit également selon le protocole solennel de la cour de Versailles. En attendant l'arrivée des cardinaux étrangers, Maury continue d'envoyer à Mittau les renseignemens qu'il peut recueillir et ses propres observations. « Les brillans succès du maréchal Souvarow en Suisse, écrit-il le 19 octobre, et des Anglo-Russes en Hollande, nous combleraient de la joie la plus pure, si elle n'était tempérée par les pertes trop déplorables de l'illustre et malheureuse armée de Condé à Constance... Il est affreux de ne voir reculer que pied à pied ces imbéciles fanatiques qui arrivent enchaînés aux champs de bataille, et dont la valeur personnelle oublie sitôt les conscriptions forcées qui sont pour eux des proscriptions. Mon espoir est qu'ils cesseront d'être d'aveugles machines à feu sur le sol de France. La réaction de l'opinion publique ne se fera sentir que dans leurs foyers, et on ne verra qu'alors deux partis aux prises l'un contre l'autre. » Il est permis de se demander si Maury était sincère en parlant de ces soldats arrivant enchaînés sur le champ de bataille. Qu'à Mittau, en Courlande, on crût à de pareilles légendes, ce serait assez vraisemblable; mais à Venise, si près du théâtre de la guerre, était-ce possible? Il est plus probable que le cardinal ne voulait pas être en reste de flatteries avec son roi. Pourtant cet espoir d'invasion et de guerre civile, qui lui cause une joie si pure, est quelque peu troublé par une sinistre rumeur qui se répand tout à coup en Italie. « On a débité, dit-il, sur la foi de je ne sais quel corsaire, que le général Bonaparte s'est sauvé d'Égypte et qu'il venait d'arriver en Corse. Personne ne croit à cette nouvelle, qui ne manquerait pas d'avoir un tout autre caractère de certitude et même

d'évidence, si elle avait quelque fondement (*sic*).» Mais la rumeur persiste. « On me confirme l'arrivée de Bonaparte en France, écrit-il, le 2 novembre, Dieu veuille que ce soit un faux bruit. » Et il ajoute, le 9 : « Personne ne doute plus du retour de Bonaparte. C'est un homme dangereux : mais la Providence a ses desseins et il faut attendre que les événemens nous les expliquent. »

Cependant les cardinaux retardataires arrivaient. L'empereur François avait autorisé la tenue du conclave à Venise. Les préparatifs s'achevaient. Tous les voyageurs qui ont visité l'antique cité ont remarqué, du coin du palais des doges, de l'autre côté du grand canal, le noble et élégant profil de la coupole de San Giorgio Maggiore. L'église, œuvre de Palladio, est l'une des plus belles de Venise. C'est dans l'ex-couvent de Saint-George, aujourd'hui caserne d'artillerie, que s'enfermèrent les cardinaux pour élire le successeur de Pie VI. A l'ouverture du conclave, Maury n'avait pas reçu de nouvelles instructions, mais il ne paraît pas embarrassé pour cela. « N'ayant pas reçu d'ordre de Votre Majesté, écrit-il au comte de Provence, je ne crois pas pouvoir mieux la servir qu'en favorisant par tous mes moyens l'élection de celui qui a eu l'honneur de correspondre trois fois avec elle dans le cours de l'année.» Et il ajoute simplement : « C'est, à mon avis, le meilleur choix que nous puissions faire ; mais on ne saurait se donner à soi-même aucune assurance dans de pareils futurs contingens. » Si Maury crut sérieusement à la possibilité de ceindre la tiare, son illusion ne fut pas de longue durée. Jamais son nom ne fut mis aux voix dans les scrutins du couvent de Saint-George. Les cardinaux étaient déjà réunis depuis quelques jours, quand ils furent rejoints par le cardinal Herzan, ayant le secret de l'empereur. On apprit alors que ce prince entendait, comme on devait s'y attendre, profiter autant que possible de la circonstance imprévue qui plaçait le conclave sous la garde de ses baïonnettes. Il voulait, au dire d'Herzan, un pape à sa convenance : mais point n'était besoin, dans sa pensée, de choisir un homme de talent, car « on emprunte aisément des lumières à Rome. » La chancellerie impériale portait en première ligne le cardinal Mattei, en seconde ligne le cardinal Valensi. La cour d'Espagne accordait, au contraire, ses préférences à Valensi et agréait subsidiairement le choix de Mattei. Cela n'était pas pour arranger les choses. On commença par se compter sur le nom du cardinal Bellinsomi. Comme il ne lui manquait que deux ou trois voix pour atteindre la majorité requise des deux tiers, la faction d'Autriche prit peur. Herzan annonça qu'il allait envoyer un courrier à Vienne pour solliciter en faveur de Bellinsomi l'agrément de l'empereur François. C'était un prétexte pour gagner du temps. Et pendant que le courrier courait la poste, Herzan nouait

une série d'intrigues en faveur de Mattei. Plus tard, devant l'acharnement de l'Autriche à soutenir la candidature de ce cardinal, l'Espagne conçut de l'inquiétude et fit entendre qu'elle exercerait contre lui son droit d'exclusion. Restait Valensi, le second des candidats de l'empereur. Il était très vieux et presque aveugle. Ses adversaires imaginèrent un jour de le désigner pour scrutateur. On avait choisi une journée brumeuse et le malheureux vieillard ne put lire les bulletins de vote. Cette « espièglerie de conclave » lui fit perdre ses dernières chances. Un instant on crut à la nomination du cardinal Castagnini, candidat des Zelanti. Ce pieux prélat avait des scrupules de conscience. « Saint Pie V, disait-il, assurait qu'il avait compté sur son salut quand il était moine, qu'il en était inquiet quand il était cardinal, qu'il en désespérait presque quand il était pape. — Votre Éminence voit bien, répondit Maury, que cette appréhension ne l'a pas empêché d'être canonisé. » L'intervention de Herzan fit échouer cette candidature. Le conclave avait commencé en décembre. On touchait au mois de mars, sans qu'aucune solution fût intervenue, sans même qu'on entrevît aucune issue. Le feu comte d'Haussonville a exposé jadis, ici même, les péripéties de ce long et laborieux conclave dont les résultats déconcertèrent toutes les prévisions. Maury, dans sa correspondance avec le comte de Provence, raconte au jour le jour les intrigues qui se succédèrent. Ses dépêches sont d'un politique, sinon très habile, du moins spirituel et très libre de préjugés. Quand arrive le mois de mars, les cardinaux, énervés par une longue séquestration, sont dans un état indescriptible. Cette assemblée de vieillards affectait le ton d'un club populaire, s'il faut en croire Maury, qui parle à plusieurs reprises de « vacarme » et de « tintamarre ! » A tout prix, il fallait en finir. C'est alors que se produisit tout à coup une candidature à laquelle nul n'avait songé jusque-là : celle du cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, qui, proposé par la faction d'Autriche à la faction adverse dont il faisait partie, réunit soudain l'unanimité des suffrages. Ici se pose un petit problème historique assez curieux. D'après le comte d'Haussonville, qui s'inspirait des mémoires de Consalvi et aussi de la tradition, c'est à Maury que reviendrait le mérite d'avoir inventé la candidature de Chiaramonti : se promenant avec Consalvi, secrétaire du conclave et ami de l'évêque d'Imola, sous les portiques du monastère de Saint-George, l'évêque de Montefiascone aurait présenté cette candidature comme le seul expédient qui pût tirer d'embarras les membres du conclave. Sentant toutefois l'impossibilité de la faire triompher directement, il aurait chargé son conclaviste, l'abbé Pinto, familier du cardinal Antonelli, chef de la faction d'Autriche, de la suggérer discrètement à ce prélat, en lui faisant comprendre que le fait même

d'aller chercher un candidat dans la faction adverse lui vaudrait l'amitié de cette faction et l'appui assuré du nouveau pontife. C'est en effet sur l'initiative d'Antonelli, que Pie VII fut élu. Chose curieuse, dans les rapports détaillés que Maury envoyait à Mittau, cet incident est passé sous silence. Maury se dit l'ami de l'évêque d'Imola, se réjouit hautement à la pensée de son élévation possible au trône pontifical, et raille Antonelli de faire les affaires de la faction adverse, mais il n'avoue pas qu'il ait cabalé en sous-main pour Chiaramonti. Et pourtant, Maury n'est pas modeste, Maury ne craint pas de se faire valoir et de se mettre en avant. Est-ce à dire qu'il faille reléguer au rang des fables le curieux récit du comte d'Haussonville? Nous ne le pensons pas. Le plus probable est que Maury n'a pas cru devoir trop marquer au comte de Provence sa coopération dans un choix qui était pour l'empereur un gros échec, mais qui n'était pas un succès pour la cour de Mittau. Non-seulement le nouvel élu n'était pas Maury, mais il n'était pas un cardinal français. Il n'était pas même « un prélat qui se souvînt du moins que la France est le royaume très chrétien, et que son monarque est le fils aîné de l'Église. » En effet, Chiaramonti, en 1797, avait loué publiquement la démocratie, avait adhéré sans arrière-pensée à la constitution de la République cisalpine et, lors de l'invasion française, était resté dans son diocèse. Ce fait tout exceptionnel lui avait valu les éloges du général Bonaparte, de l'homme dont le retour d'Égypte avait troublé les têtes, dont « la despotique et colossale puissance, » pour parler comme Maury, faisait trembler l'Europe. Irons-nous jusqu'à dire, avec M. d'Haussonville, que cette dernière considération avait inspiré le ministre du comte de Provence, qu'il ait prévu l'avenir et voulu se réserver? C'est peut-être aller bien loin : mais la plus vraisemblable hypothèse est assurément que Maury, habile à prendre le vent, trouvait préférable de pousser au trône pontifical, à défaut de lui-même, un homme qui ne fût pas trop compromis dans une politique dont il était trop fin pour ne pas voir le danger. Ce qui nous incline à croire à l'intervention efficace de l'évêque de Montefiascone, c'est l'empressement que mit le nouveau pape à lui être agréable en notifiant son exaltation au comte de Provence, dans les formes officielles d'autrefois, — toujours comme à Louis XIV.

IV.

Les gens ruinés et malheureux, peu habitués aux égards, sont plus sensibles aux marques de courtoisie qu'on leur témoigne et sont enclins à s'en exagérer l'importance. C'était le cas de la cour

de Mittau au printemps de l'année 1800. Non-seulement Pie VII, mais aussi le tsar Paul venaient de reconnaître Louis XVIII. L'agent à Saint-Pétersbourg du prince fugitif, M. de Caraman, était reçu à la cour impériale comme ministre de France. Le comte de Provence comptait aussi que le cardinal Maury serait admis officiellement au même titre auprès d'un pape qui venait de lui donner une preuve de haute déférence. Il s'imaginait que, par le seul prestige de son nom, il jouerait son rôle dans la politique européenne. Cet état d'esprit se trahit dans les instructions adressées à Maury, qui étaient rédigées dans le plus noble style de la diplomatie de Versailles : — « La mission que je confie à M. le cardinal Maury, écrivait le frère de Louis XVI, n'est pas en ce moment très importante du côté de la politique générale. Elle l'est infiniment plus du côté de la religion. » — Et Maury était invité à demander au pape de remettre en vigueur le concordat de François Ier, de nommer des cardinaux de couronne, bref d'agir comme si la monarchie française n'eût pas subi la plus légère atteinte. Il devait, en outre, proposer la médiation du « roi de France » pour amener le saint-siège à reconnaître l'empereur schismatique de Russie comme grand-maître de l'ordre de Malte. Le comte de Provence espérait par ce moyen gagner définitivement à sa cause le tsar dont il était l'hôte et le pensionnaire.

Tout à coup une grande nouvelle éclate en Europe. Le premier consul de la république française a franchi les Alpes. Les Autrichiens, battus dans une première rencontre à Montebello, sont écrasés à Marengo. Le fruit des victoires de Souvarow est perdu. L'Autriche évacue le nord de l'Italie. Les patriotes saluent comme un sauveur le fondateur de la république italienne. Et le poète Monti chante, aux applaudissemens de tous, la gloire de celui qui lui rouvre les portes de la patrie :

Bella Italia, amate sponde
Pur vi torno a riveder.
Trema in petto e si confonde
L'alma oppressa dal piacer.

Une conséquence de la bataille de Marengo fut l'évacuation de Rome par les troupes napolitaines. Le saint-père put se rendre dans sa capitale, où le peuple le reçut avec cet enthousiasme facile qu'il avait prodigué successivement aux Français et aux Napolitains. Maury suivit le souverain pontife à Rome ; mais il ne tarda pas à comprendre qu'on refusait absolument de le reconnaître comme ambassadeur de France. Et, bientôt, il eut à mander à la cour de Mittau une grave nouvelle. Laissons-lui la parole : —

« Voici, maintenant, sire, écrivait-il le 12 juillet 1800, une affaire très sérieuse dont il importe que Votre Majesté soit instruite exactement pour pouvoir en calculer elle-même les résulats. Dès que le consul Bonaparte fut arrivé à Verceil, le 25 du mois dernier, le cardinal Martiniana alla le visiter et en fut parfaitement accueilli. Le général lui dit qu'il venait de rétablir le roi de Sardaigne dans ses États et qu'il désirait que ce prince en fût informé. Le lendemain, il rendit visite au cardinal à la tête de tout son état-major. Il lui dit qu'il le priait de se rendre à Rome pour annoncer au pape qu'il voulait lui faire cadeau de 30 millions de catholiques français, qu'il voulait la religion en France, que les intrus du premier et du second ordre étaient un tas de brigands déshonorés dont il était déterminé à se débarrasser, que les diocèses étaient anciennement trop multipliés en France et qu'il fallait en restreindre le nombre, qu'il désirait établir un clergé vierge, que quelques-uns des anciens évêques n'étaient nullement considérés dans leurs diocèses où ils ne résidaient presque jamais, que plusieurs n'avaient émigré que pour cabaler et qu'il ne voulait pas les reprendre, qu'on traiterait avec eux de leur démission et qu'il leur ferait un traitement convenable, qu'en attendant qu'il pût doter le clergé avec des biens-fonds, il lui assurerait un sort très honnête, mais sans magnificence, et que le plus pauvre des évêques aurait 15,000 livres de rente, que l'exercice de la juridiction spirituelle du pape reprendrait librement son cours en France, que le pape seul instituerait les évêques et qu'ils seraient nommés par celui qui administrerait l'autorité souveraine, enfin qu'il voulait rétablir le pape dans la possession de tous ses États. »

On voit que Bonaparte avait dans la tête tout le plan du futur concordat. Le cardinal Martiniana dépêcha à Rome son neveu le comte Alciati avec une lettre dont on connaît seulement un fragment en traduction (1). Ce fragment correspond assez exactement aux termes du rapport de Maury. Le pape fut enchanté. Sa réponse (2) témoigne de la plus vive satisfaction : *Non ci poteva*, écrit-il au cardinal-évêque de Verceil, *giungere certamente nuova più grata di quella que contiene la di lei lettera dei 26 giugno recataci da suo nipote il conte Alciati*. Quant à Maury, après avoir résumé, comme on l'a vu, le langage du premier consul, comprenant le coup qu'un tel avis va porter à son roi, il s'applique à en atténuer la violence. Il ajoute quelques phrases rassurantes : — « On ne voit encore (*sic*) rien de monarchique dans

(1) *Documens sur la négociation du Concordat*, par le comte Boulay de la Meurthe, t. 1er, p. 25.

(2) Page 26 du même recueil.

cette proposition qui semble au premier coup d'œil devoir former la première marche du trône. Quels étranges évêques nommerait Bonaparte? Où les prendrait-il à moins qu'il ne voulût se servir d'eux pour détruire entièrement la religion? Comment concilier le catholicisme avec les décades, avec les sermens, avec l'instabilité d'un clergé salarié, avec le divorce et les autres lois existantes, avec la destruction des collèges, des séminaires, etc. — « Si la proposition est sérieuse, conclut-il, ce sera une terrible affaire que nous aurons à traiter dans un mois. »

L'arrivée de cette dépêche à Mittau fut un coup de foudre. A la pensée de la réconciliation possible de la France avec le catholicisme, de la restauration du culte, de la réouverture des églises, à cette perspective consolante, semble-t-il, pour les âmes chrétiennes, le comte de Provence est pris à la fois de colère et de découragement. C'est un coup terrible, peut-être mortel, qui frappe ses espérances. Quelle sera sa raison d'être à l'avenir, et qui pensera encore aux Bourbons si la paix religieuse est rétablie en France? A travers les réticences de son agent, le fils aîné de l'Église voit clairement la situation et ne se paie pas de mots : « Le pape a cru bien faire sans doute, écrit-il à Maury, mais, dans le fait, il s'est conduit comme un enfant. » Et avec cette clairvoyance que donne l'imminence du péril, il fait justice des objections du cardinal : — « Les décades, on les supprimera : Bonaparte a trop de bon sens pour ne pas sentir que le nouveau calendrier est détesté en France... Le serment, on l'abolira : le consul ne s'embarrasse pas d'une vaine formalité; le divorce,.. on sanctionnera les mariages qui en ont été la suite et on l'abolira pour l'avenir. Si le premier consul se dégoûte d'une femme surannée que le débordement des mœurs et la guillotine ont placée dans son lit, s'il veut avoir des enfans, il trouvera facilement des nullités dans leur mariage. La destruction des collèges et des séminaires, on les rétablira... Voilà pourtant les difficultés entrevues en supposant quelque durée à la puissance de l'usurpateur. Elles sont faciles à lever; mais il en est une plus forte et qui, dans le moment, est tout à la fois un motif d'espérances et de crainte : c'est le corps actuellement existant du clergé français. Le pape se résoudra-t-il à le sacrifier, exposera-t-il la France à un schisme plus terrible que celui dont il veut la tirer? »

Cette lettre trouva Maury, non plus à Rome, mais à Montefiascone, où il était venu pour fuir les chaleurs de l'été. L'ambassadeur prit l'affaire plus froidement que son maître. Sans aller lui-même au Vatican, il rédigea une longue et savante note où il développe éloquemment l'argument suggéré par le chef de la maison de France, savoir la nécessité d'obtenir l'assentiment des évêques

français au nouveau régime à établir. Ces évêques, le pape, d'après les traditions de l'Église, n'a pas le droit de les déposséder. Comme ils appartiennent à l'aristocratie, qu'ils passent pour royalistes, qu'ils ont souffert de la révolution, on compte qu'ils opposeront une résistance invincible. Le mémoire fut remis au secrétaire d'État du pape par le frère du cardinal. Consalvi déclara que c'était une œuvre admirable, qu'il allait le faire traduire en italien pour que le saint-père pût mieux s'en pénétrer. En réalité, Maury est soigneusement tenu à l'écart. Il a appris que Mgr Spina a traversé mystérieusement son diocèse en se rendant à Verceil. Il sait aussi que les conférences ouvertes en cette ville se poursuivront à Paris, mais il ne se doute pas de ce qui se fait et de ce qui se fera : — « On se tait par politique, » écrit-il au mois d'octobre au comte de Provence; « mais ce silence est d'un heureux augure, » ajoute-t-il aussitôt, comme s'il craignait de trop affliger son maître.

La cour de Mittau ne s'était pas bornée à charger Maury d'agir auprès du pape. Elle intriguait de toute part pour faire échouer les pourparlers engagés, sans même prendre soin de colorer les motifs d'une politique si peu chrétienne. « Tout accord que passerait le chef de l'Église avec Bonaparte renfermerait la reconnaissance de l'usurpateur et *priverait le roi de l'appui de la religion,* » écrivait crûment la chancellerie de Mittau à l'un des agens royalistes de Paris. Louis XVIII suppliait le tsar Paul d'appuyer ses représentations auprès du pape. Il pressait les évêques français de refuser tout compromis, de résister au chef de l'Église lui-même au nom de leur roi et de l'Église gallicane. Mais la cause était perdue d'avance et chaque courrier apportait au prince exilé quelque nouvelle cause de tristesse. Maury était de moins en moins écouté à Rome. On apprenait, d'autre part, que deux des principaux prélats français, les archevêques de Bordeaux et de Paris, MM. de Boisgelin et de Juigné, inclinaient à se rallier au gouvernement consulaire. Enfin le tsar, l'ami fidèle sur qui l'on comptait le plus, déclinait tout concours, et passait, lui aussi, dans le parti du plus fort. Ce prince subissait, comme toute l'Europe, le charme prestigieux alors du vainqueur de Marengo. Il voyait la France pacifiée, la sécurité publique rétablie, le crédit reconstitué, l'ordre garanti, la religion assurée d'une restauration prochaine. Il avait conclu avec le premier consul une alliance intime, que sa mort tragique devait malheureusement rompre avant qu'elle ait porté ses fruits. A l'égard de son hôte de Mittau, changeant brusquement d'attitude, il fit preuve d'une brutalité choquante. Le commandant militaire de la ville se rendit au château le 20 janvier et notifia au comte de Provence le retrait de l'asile accordé en Russie aux Bourbons. Le comte d'Avaray, qui remplissait les

fonctions de secrétaire d'État, informa Maury de cette décision soudaine. La dépêche était accompagnée d'une note autographe du frère de Louis XVI, ainsi conçue : « L'empereur de Russie ayant retiré au roi l'asile qu'il lui avait jusqu'à présent accordé, Sa Majesté, sans pouvoir apprécier les motifs d'une pareille détermination, se met en route demain avec Mme la duchesse d'Angoulême. Il est impossible de prévoir encore où l'héritier de Louis XIV et la fille de Louis XVI trouveront un abri. Dès que le roi pourra avoir un aperçu du lieu où il lui sera possible de s'arrêter, il en instruira M. le cardinal Maury, qui, en attendant, continuera sa correspondance avec Sa Majesté en l'adressant à M. de Thauvenay à Hambourg. » Rien de plus lamentable que cet exode. L'oncle et la nièce, qui voulut noblement partager son sort, allèrent échouer à Varsovie. Le chef de la maison de Bourbon se fixa dans cette ville, alors prussienne, sous le nom de M. le comte de l'Isle.

Cette expulsion, accentuant l'isolement des Bourbons, rend plus fausse encore la situation de Maury. Il lui devient impossible de rien savoir. On lui cache tout. Le secret des négociations de Paris est gardé « à peine d'excommunication, » écrit-il à M. de Thauvenay, comme pour excuser son ignorance. En février 1801, il avait demandé une audience au pape et avait directement interrogé sa sainteté sur les négociations de Mgr Spina. Le saint-père avait répondu avec une finesse charmante « que Mgr Spina écrivait qu'il avait quelque espoir de servir utilement le saint-siège, en gagnant du temps, qu'il traînait en longueur le plus possible, que Bonaparte ne se montrait pas absolument intraitable, mais que le pape devait faire le mort... » Maury savait ce que parler veut dire et il sentait tous les moyens d'action lui échapper successivement. Chaque jour amène une défection nouvelle. Un jour Murat vient à Rome. C'est à qui lui fera sa cour. Le pape et les cardinaux lui réservent l'accueil le plus flatteur : sa belle mine charme tout le monde. Le ministre de France, Cacault, est très entouré, très écouté et peu à peu les plus acharnés adversaires de la république se font présenter à lui. — Au mois de juin, comme les pourparlers de Paris traînaient sans aboutir, Cacault fait pressentir son départ. Cela suffit à répandre partout le trouble et la consternation. L'habile diplomate en profite pour décider le secrétaire d'État Consalvi à partir lui-même pour la France. Le ministre et le cardinal font route ensemble jusqu'en Toscane. — Quelques semaines après, l'accord était conclu ; mais bien que le traité fût dûment scellé et signé, comme il n'avait pas encore reçu les ratifications, il fut convenu de part et d'autre que pendant quelque temps il ne serait pas divulgué. Le secret fut si rigoureusement observé, que

Maury, en annonçant au comte de l'Isle la conclusion de cet accord si redouté, n'était pas même en mesure d'en envoyer une analyse. Il se bornait à manifester son indignation en termes énergiques. « Jamais, disait-il, le saint-père ne s'est traîné si bassement à la suite de l'autorité temporelle. » Le comte de Provence ne pensait pas autrement. Son seul espoir était dans le schisme qu'il s'efforçait de susciter en encourageant les anciens évêques à la résistance. Mais qu'importait l'attitude de ces prélats, ayant, suivant le joli mot de l'un d'eux, « le douloureux, mais nécessaire courage qui anima saint Paul lorsqu'il résista en face à saint Pierre? » Le pape passa outre. Un bref du 15 août 1801 invita à se démettre les évêques qui ne trouvaient pas leur place dans la nouvelle organisation. Beaucoup obéirent. Quant aux autres, on ne s'en occupa plus.

Dans sa hâte de protester contre le concordat, le comte de l'Isle n'attendit même pas de le connaître. Le 6 octobre, il expédiait à Maury une note ainsi conçue: « Par sa note du 25 août dernier, le roi avait prévenu M. le cardinal Maury qu'il déposerait secrètement entre ses mains un acte conservatoire de ses droits. Il eût été à désirer, sans doute, qu'avant de faire cet acte, le roi eût une connaissance entière des conditions arrêtées entre le pape et B. P. (évidemment Bonaparte); mais les occasions sûres de communication sont trop rares pour que le roi ne saisisse pas celle qui se présente aujourd'hui, et il vaut mieux faire une protestation moins parfaite que de s'exposer à n'en point faire du tout. Cette protestation doit demeurer secrète quant à son contenu et à son dépositaire... » Dans ce curieux document, que M. Ricard publie *in extenso*, le chef de la maison de France déclare le concordat nul comme « attentatoire aux droits de notre couronne, à ceux des évêques de notre royaume, aux saints canons et aux libertés de l'Église gallicane, fait d'ailleurs sans pouvoir de la part du soi-disant premier consul et *sans liberté de la part du souverain pontife*, capable enfin de produire un nouveau schisme et d'induire en erreur nos bien-aimés sujets sur *l'un des devoirs les plus sacrés que la religion leur impose, savoir la fidélité envers nous.* »

Les dépêches qu'échangent à cette époque le comte de Provence et son agent près le saint-siège montrent bientôt qu'une profonde divergence de vues tend à séparer les deux correspondans. Le prétendant, au fond de la Pologne, isolé dans son exil, se renferme dans son intransigeance. Le cardinal subit l'influence de son milieu et veut éviter de se compromettre inutilement. Il opine pour que la protestation du roi contre le concordat ne soit pas publiée et obtient facilement qu'elle garde le caractère secret. A l'égard des anciens évêques français qui lui demandent conseil, son rôle est

embarrassant : il sait que M. de l'Isle les pousse à la résistance ; mais son bon sens le détourne de les engager dans la voix du schisme. Il imagine de leur conseiller de se concerter tous entre eux pour adopter d'un commun accord la même attitude. C'est moins compromettant. Cependant le gouvernement français ne le perd pas de vue. En avril 1801, Talleyrand, ministre des affaires étrangères du Directoire, avait chargé Cacault de témoigner au pape son étonnement que « Sa Sainteté n'ait pas encore éloigné de sa personne un des ennemis les plus acharnés de la France. » Depuis ce moment, il a dû abréger de plus en plus ses séjours à Rome. En 1802, il est même invité à rester à Montefiascone. C'est un exil qu'en apparence il supporte courageusement : « Cette nouvelle persécution que je m'honore de mériter, écrit-il à M. de Thauvenay, ne me dégoûte pas le moins du monde de la cause pour laquelle je suis heureux de souffrir en lui sacrifiant tous mes intérêts. » Mais ne voit-on pas à travers ces protestations percer le dépit? L'homme dévoué à une cause jusqu'à être heureux de souffrir pour elle ne se vante pas des sacrifices qu'elle lui impose. Il n'y songe même pas.

A partir de ce moment, les dépêches de Maury sont plus rares. Son rôle commence visiblement à le lasser. Pour citer un mot brutal qu'il a prononcé plus tard, justement à propos des Bourbons, il avait perdu la foi et l'espérance, il ne lui restait que la charité. Cet état d'esprit explique son attitude dans le dernier incident auquel il se trouva mêlé comme agent et confident du comte de Provence. En 1803, le premier consul, qui avait rendu la paix à la France, eut l'idée de demander aux Bourbons une renonciation à leurs droits. On sait que le gouvernement prussien, qui donnait asile au prétendant, voulut bien assumer le rôle délicat d'intermédiaire. Le président de la régence de Varsovie, M. de Meyer, fut chargé d'offrir au comte de l'Isle, au nom du premier consul, « des indemnités et même une existence brillante. » La réponse fut un refus, conçu en termes très nets et très dignes, terminé par ces mots : « Successeur de François Ier, je veux du moins pouvoir dire comme lui : nous avons tout perdu, fors l'honneur. » Le chef de la maison de Bourbon, dont la noble attitude reçut aussitôt l'approbation de tous les princes du sang, confia le détail de cette affaire à « la fidélité et à la discrétion de M. le cardinal Maury. » La réponse de ce dernier est bien curieuse. Sans oser blâmer son roi, il ne cacha pas son regret qu'on n'eût pas du moins ouvert des pourparlers avec Bonaparte, en chargeant un « négociateur habile » d'écouter ce que le premier consul avait à dire. On était alors dans la trop courte période qui a suivi la paix

d'Amiens. Le rôle des Bourbons paraissait à jamais fini, et le cardinal semblait, je ne sais pour quels motifs, croire que « l'existence brillante » offerte à M. de l'Isle par Bonaparte comporterait un trône en Italie. De pareilles propositions ne devaient pas, d'après lui, rester sans réponse ou être rejetées sans examen. Cette désapprobation simplement indiquée dans sa lettre au roi, où elle est un peu noyée dans les éloges, il eut le loisir d'en déduire les raisons de vive voix en causant avec M. d'Avaray dans son palais épiscopal à Montefiascone. Le comte de Provence, informé par ce dernier des objections de Maury, ne blâma pas le cardinal, mais eut à cœur de lui expliquer les causes qui avaient entraîné sa décision. Aujourd'hui, bien des raisons allégués par le prince exilé nous semblent puériles : tant nous sommes loin des théories du droit divin et de la conception qu'on se faisait alors de la royauté légitime. Mais comment ne pas l'admirer, quand l'orgueil de son nom, de sa grandeur, de ses devoirs, inspire au chef de la maison de Bourbon des accens comme ceux-ci : « Je ne prétends pas nier notre détresse (Maury avait fait allusion à la misère et à l'abandon de la famille royale), ni que notre existence ne soit très agitée; mais tout cela dure depuis longtemps, nous y sommes faits, nous y portons le témoignage d'avoir sans cesse travaillé à remplir notre devoir et, pour moi, cet état est plus effrayant à voir que difficile à supporter. » — Maury, en remerciant le roi de sa lettre, déclare « que ce nouveau chef-d'œuvre a porté la conviction la plus entière et la plus irrésistible dans son âme. » — « Quand, ajoutait-il, je penchais pour une négociation et pour un accommodement avec Bonaparte, je craignais dix ans de paix en Europe. L'Angleterre a compris qu'elle était perdue si elle laissait à la France le temps de se créer une marine... Tout est changé par sa sage déclaration de guerre. » — Ainsi écrivait Maury, mais telle n'était pas, au fond, sa pensée. Son sentiment intime perce dans une lettre qu'il adressait à son frère pour chercher à nouer des relations avec le cardinal Fesch, alors ministre de France à Rome, qui affectait de l'éviter. « Les uns montent toujours, dit-il, tandis que les autres s'enfoncent sans cesse. » Voilà le cri du cœur! Maury n'était pas, comme Caton, l'homme des causes vaincues. L'ennui lui pesait. Le séjour de Montefiascone lui devenait odieux, comme autrefois celui de Lombez. Il ne pouvait souffrir d'être écarté des grandes affaires, exilé, annihilé. Ce qu'il eût souhaité, c'était d'être « le négociateur habile, chargé d'écouter ce qu'on avait à dire, » le courtier entre Louis XVIII et Bonaparte, — admirable rôle, qui lui eût permis de concilier la faveur de l'un avec celle de l'autre. Comment expliquer autrement son attitude dans une

circonstance où l'honneur de son maître eût sombré, si son avis eût prévalu?

Au surplus, le comte de Provence ne s'y trompa pas. Malgré le ton affectueux de la correspondance à laquelle il donna lieu, l'incident paraît avoir laissé une impression pénible chez ce prince. Le charme était rompu. Maury s'en aperçut bientôt. Il est de règle que les cardinaux, traités de cousins par les rois, les congratulent pour les « bonnes fêtes. » Cacault avait obtenu que le premier consul fût, à cet égard, traité en roi. Qu'allait faire l'évêque de Montefiascone? Le 3 septembre 1803, il exposa au comte de l'Isle ses perplexités. Il avait éludé l'année précédente. Mais le pape a donné des ordres formels : que faire à l'avenir? La réponse de Varsovie est un modèle d'ironie : « Le roi voit avec une peine bien vive la position personnelle du cardinal Maury. Il faudrait être sur les lieux pour bien juger les sacrifices que cette position et l'unanimité des démarches du sacré-collège peuvent imposer au cardinal Maury. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le roi n'en sera pas plus scandalisé qu'il ne l'a été jadis de lui voir porter un ruban tricolore. » C'était une allusion à la fête de la Fédération, où le député de Péronne s'était montré avec la cocarde aux trois couleurs, — allusion injuste si, comme on l'affirme, cette cocarde lui avait été envoyée par Marie-Antoinette elle-même, — allusion blessante, en tout cas, dans les circonstances où elle était faite. Le cardinal ne la pardonna pas. Le 5 décembre, il chargeait le marquis de Bonnay, successeur de M. de Thauvenay, de « mettre aux pieds du roi ses vœux les plus ardens de bonne année. Ses vertus, son génie, ses malheurs, ajoutait-il, sont à mes yeux comme aux vôtres, de très sûrs garans des présages que vous formez sur son règne, dès que Dieu nous fera la grâce de relever son trône. Cet espoir consolant ne s'éteindra jamais dans mon âme et j'en ai besoin pour aimer la vie. » — Mais trois jours avant, il avait, dans une lettre assez banale d'ailleurs, envoyé au général Bonaparte « ses vœux les plus ardens » pour « la conservation » et le bonheur du premier consul de la république française. C'était un jalon. On devine aisément que les temps sont proches où le cardinal se séparera définitivement de ceux qui « s'enfoncent. » L'occasion s'offrit bientôt. « Le pape m'a fait avertir, mande-t-il au marquis de Bonnay, le 21 février 1804, de n'écrire *à qui que ce soit* sur les affaires politiques, en me déclarant que, si je me compromettais, il lui serait impossible de ne pas me sacrifier. Je suis fort surveillé, en pleine disgrâce à Rome, à cause de la peur qui y règne... Mes principes et ma fidélité sont invariables. Je donnerais volontiers ma vie pour mettre le roi sur le trône. Mais, dans ma triste position, je dois suivre les avis ou plutôt les ordres qu'on

me donne et m'occuper uniquement de mon métier. C'est pour moi un bien grand et bien pénible sacrifice et je ne doute pas que vous n'en soyez bien convaincu. » C'était un congé donné en termes polis. A Varsovie, on feignit de l'entendre autrement. Mais le parti du cardinal était pris. Dorénavant il laissera sans réponse les lettres du comte de Provence et du marquis de Bonnay.

V.

Nous venons de voir Maury brûlant ce qu'il avait adoré. Nous le verrons maintenant adorant ce qu'il avait brûlé. Le retour de Bonaparte d'Égypte le troubla. Le consulat, Marengo, la conclusion du concordat l'ébranlèrent. La proclamation de l'empire porta le dernier coup. Être oublié dans un village d'Italie, sans avenir, sans renommée, tandis qu'à Paris, dans cette ville témoin de ses premiers succès, règne un tout-puissant dispensateur des honneurs, de la fortune, de la gloire : c'est plus que ne peut supporter l'évêque de Montefiascone. En vain son passé proteste contre l'idée d'un rapprochement. En vain son roi, outré de voir l'usurpateur s'asseoir sur le trône, fait un suprême appel « à son cœur, à sa tête et à sa plume, » le naturel l'emporte. — Les membres du sacré-collège envoient leurs complimens au nouvel empereur. C'est l'occasion qu'il saisit ; mais, cette fois, ce n'est plus une fortune banale au bas de laquelle il met sa signature. C'est sa capitulation qu'il signe, et son adhésion enthousiaste :

« Sire, c'est par sentiment autant que par devoir que je me réunis loyalement à tous les membres du sacré-collège pour supplier votre majesté impériale d'agréer avec bonté et confiance mes sincères félicitations sur son avènement au trône. Le salut public doit être dans tous les temps la suprême loi des esprits raisonnables. Je suis Français, sire, je veux l'être toujours, etc.»

Quand Napoléon reçut cette lettre, il était à Aix-la-Chapelle, au cours de ce voyage à travers les nouveaux départemens de l'Est qui ne fut qu'un long triomphe. Il dit à l'abbé de Pradt : « J'ai reçu une lettre du cardinal Maury. Il me dit les plus belles choses du monde ; mais je ne sais à quoi m'en tenir. » L'empereur doutait de la sincérité de Maury : il ne le connaissait pas encore. Pour l'obliger à être sincère, après coup, au cas où il ne l'aurait pas été auparavant, Napoléon fit insérer au *Moniteur* la lettre du cardinal. C'était lui brûler ses vaisseaux.

Le temps était alors aux conversions. Une foule de gens trouvaient leur chemin de Damas sur la route des Tuileries. Cependant, quelque habitude que l'on eût des apostasies, la lettre de Maury fit scandale. Tout le monde se rappelait le rôle du

cardinal à l'Assemblée constituante, nul n'ignorait ses attaches avec la maison de Bourbon. Ce qui nous paraît fatal, à nous qui l'avons suivi dans ses années d'exil, parut d'abord inadmissible aux contemporains. Les royalistes crurent à quelque audacieuse mystification. Mais l'évidence était là. Il fallut bien s'y rendre. Alors l'indignation fit place à la stupeur. Tous les courriers apportaient au palais épiscopal de Montefiascone des diatribes, des injures. Je laisse à penser ce qu'on dut ressentir au palais Lazienski, chez le comte de l'Isle. Quelques mots gracieux tracés de la main de l'empereur compensèrent amplement ces déboires. Cependant Maury demeura quelque temps encore à Montefiascone. Il ne se joignit pas aux cardinaux qui accompagnèrent Pie VII à Paris pour le couronnement. L'année suivante, quand Napoléon descendit en Italie pour ceindre la couronne de fer des rois lombards, Cambacérès l'invita à prendre part aux solennités de Milan; mais le cardinal ne put se mettre en route en temps utile. C'est à Gênes, le 1er juillet 1805, qu'il fut reçu pour la première fois par l'empereur. Celui-ci, quand il voulait s'attacher quelque nouvelle recrue, déployait un charme de séduction auquel peu résistaient. Il lui fut bien facile de conquérir un homme qui ne demandait qu'à être conquis. « Après cinq minutes de conversation, disait Maury, je fus ébloui, et je me sentis tout à lui. » Napoléon aurait voulu le ramener tout de suite à Paris, comme un trophée. Maury s'excusa, il demanda du temps. Il est clair que Paris l'attirait et l'effrayait un peu tout à la fois. Depuis quatorze ans, il n'y avait pas reparu. Quel accueil y trouverait-il? dans le monde, où il était autrefois si fêté? dans la rue, où jadis les injures et les menaces avaient retenti si souvent à ses oreilles?

Il vint un moment où il ne pouvait plus ajourner davantage le devoir d'aller faire sa cour à son nouveau maître. Il prit lentement la route du Mont-Cenis, s'arrêta à Lyon, et entra enfin dans la capitale du nouvel empire. Les caprices de la popularité sont étranges! Le peuple de Paris fit fête à ce revenant. Le même homme qu'on menaçait de la lanterne en 1792 fut acclamé en 1806. Il se trouvait, paraît-il, dans les rues des gens qui criaient : vive le cardinal Maury! Napoléon fit grand accueil à l'ancien agent des Bourbons, lui assura 30,000 francs de traitement comme cardinal français, et le nomma, aux appointemens de 12,000 francs, aumônier du prince Jérôme, — charge qui n'était apparemment pas très absorbante. Mais ce n'était qu'un commencement. La correspondance intime de Maury avec son frère, chanoine de Saint-Pierre de Rome, resté en Italie, nous initie au secret de ses espérances. « Il est beaucoup plus probable que je ne retournerai pas en Italie, écrit-il

le 30 août, et que j'aurai ici une magnifique place. Tout le monde le dit, tout le monde le croit. » Et comme la pensée d'une séparation attristait l'abbé : « Pour te contenter, réplique-t-il, il aurait fallu se renfermer dans un berceau, à Valréas, avec toute la nichée... Heureusement pour toi et pour moi, je n'ai pas été atteint de la même maladie. Tu vois aussi que notre empereur a le bon sens de ne pas croire qu'il faille loger sous le même toit avec sa famille pour lui prouver son attachement, et qu'il s'en sépare, au contraire, pour l'associer à sa destinée. » Et il ajoute : « Personne ne doute ici et n'a jamais douté depuis mon arrivée du beau sort qui m'est réservé. Ce ne sont pas les hommes, ce sont les pavés qui le disent unanimement... On espère qu'avant la fin du mois, son génie (de l'empereur) décidera la question qu'il médite et dont on dit que je fais partie. Je me conduis de mon mieux. Je m'efface le plus qu'il m'est possible... Je deviens à vue d'œil gros et gras... Ce serait bien autre chose, sans l'abominable habitude qui s'est introduite à Paris de dîner à sept heures du soir. »

Je ne sais à quelle « magnifique place, » à quel « beau sort, » pensait alors Maury. Il dut attendre, sans que d'ailleurs cette attente eût rien de cruel. Il reprit la vie mondaine qu'il avait menée avant la Révolution. Il eut bien à subir çà et là quelques allusions désobligeantes, — comme ce jour où, voyant son portrait exposé en bonne place dans un salon qu'il avait fréquenté sous Louis XVI et ayant remercié la maîtresse de la maison d'un tel honneur, celle-ci lui répondit : « C'est votre portrait avant la lettre! » Le mot était spirituel et courut alors Paris. Mais, en somme, les salons ne furent pas plus sévères au revenant que la rue. Sa verve, son esprit, joints à l'attrait de ses souvenirs, à la liberté de langage qu'il avait gardée sous la pourpre romaine, faisaient de ce prince de l'église un causeur d'un rare agrément. Il était partout recherché et fêté, surtout dans le monde officiel alors si brillant et si riche.

L'Académie française, reconstituée sous le consulat, l'avait exclu. Ç'avait été pour lui un cruel chagrin. Aussi n'attendait-il, depuis son retour à Paris, qu'une vacance pour solliciter l'honneur de reprendre son fauteuil. La mort de Target vint fort à propos. Le cardinal fut facilement élu, et ce fut pour lui l'occasion d'un de ces triomphes de vanité qui furent les grandes joies de sa vie. Je ne parle pas de son discours de réception, harangue médiocre, qui ne lui fit pas grand honneur, mais d'une question de protocole académique, qui agita le monde des lettres et de la cour. Le cardinal serait-il traité par l'Académie de *monseigneur* ou simplement de *monsieur?* Les académiciens estimaient

monsieur plus conforme aux traditions égalitaires de la compagnie. Mais Maury tenait énergiquement pour *monseigneur*. « Si je m'appelais Montmorency, je me moquerais de vous, disait-il à Regnault de Saint-Jean-d'Angely ; mais mon talent seul me porte à l'Académie et si je vous cédais sur le monseigneur, le lendemain vous me traiteriez en camarade. » « M. Regnault, ajoute Mme de Rémusat, à qui nous avons emprunté ce trait, M. Regnault rappelait qu'une seule fois l'Académie avait cédé à l'usage du monseigneur et que ce fut à l'égard du cardinal Dubois, qui fut reçu par Fontenelle. Mais, ajoutait-il, les temps sont bien changés. J'avoue qu'en regardant le cardinal Maury j'osais penser un peu que les hommes ne l'étaient pas beaucoup. » L'affaire alla jusqu'à l'empereur. Napoléon connaissait les hommes. Il s'entendait à discerner ceux qui pouvaient le servir et à tirer d'eux le maximum d'utilité qu'il en pouvait attendre. Sachant que les mécontens sont de mauvais auxiliaires, il s'appliquait à satisfaire ceux qu'il avait distingués. Maury, qui était peut-être avec Fesch l'homme le plus en vue du sacré-collège, n'était pas une personnalité négligeable. Pourquoi manquer une occasion de lui être agréable à peu de frais, en le flattant dans sa vanité? Napoléon donna raison aux prétentions du cardinal, pour se l'attacher plus sûrement. Le jour de sa réception solennelle, l'académicien réélu fût traité de *monseigneur* par son confrère l'abbé Sicard, qui, on le pense bien, ne fut pas plus avare d'éloges que ne l'avait été jadis le duc de Nivernais. L'infatuation de Maury n'eût plus de bornes. Il suait l'orgueil. C'est vers ce temps qu'un académicien lui ayant demandé ce qu'il croyait valoir pour affecter à l'Institut de telles allures de supériorité, il répondit avec une superbe impertinence : « Bien peu quand je me considère, beaucoup quand je me compare. »

La solution donnée à cet incident académique, en même temps qu'elle mettait plus que jamais en relief la personne du cardinal Maury, avait poussé jusqu'au fanatisme son admiration pour l'empereur. L'éclat de la couronne impériale l'éblouissait au point que toute opposition aux volontés du maître lui paraissait une chose criminelle et monstrueuse. Il n'y avait guère en 1808, sur le continent européen, qu'un homme qui tînt tête à Napoléon : c'était Pie VII. La noble attitude du souverain pontife, qui fait l'admiration de l'histoire, était, aux yeux de l'évêque de Montefiascone, pure démence. « C'est Rome elle-même qui se jette par la fenêtre, écrit-il à son frère, et elle seule pourra s'en préserver (*sic*) en accordant les choses raisonnables et très supportables qu'on lui demande... Je suis confondu d'étonnement et navré de la plus profonde douleur en voyant les Romains si arriérés en politique.

Comment est-il possible que la soumission et la dégradation des grandes puissances ne les éclairent pas? » Le cardinal aimerait mieux apparemment que l'exemple de cette dégradation gagnât aussi la cour pontificale. Si l'empereur, ce que j'ignore, avait chargé Fouché de lui rendre compte de la correspondance privée de Maury, il dût être pleinement satisfait. L'enlèvement du pape au palais du Quirinal ne trouble pas les sentimens de ce courtisan passionné. Rien ne le fait dévier de la nouvelle ligne de conduite qu'il s'est tracée. Arrive l'affaire du divorce. Son influence s'exerce dans le comité des affaires ecclésiastiques dans le sens des vues de l'empereur. Et il lui semble tout naturel que le mariage religieux contracté par Napoléon et Joséphine, la veille du sacre, soit entaché de nullité par défaut de consentement de l'époux. Après l'excommunication de l'empereur, lors du conflit relatif à l'institution canonique, il eut le mérite de découvrir, dans l'histoire des rapports de l'Église et de l'État sous Louis XIV, un moyen d'éluder l'intervention pontificale. Ce moyen consistait à faire désigner par le chapitre, comme administrateur, l'évêque nommé par le pouvoir civil, mais non agréé par le pape. L'expédient fut étudié par M. Bigot de Préameneu, ministre des cultes, et approuvé par l'empereur. Celui-ci ne pouvait obtenir du pape l'institution canonique pour pourvoir aux sièges épiscopaux vacans en France et en Italie, notamment à celui de Paris, dont le titulaire était mort en 1808. Il avait désigné comme archevêque de Paris son propre oncle, le cardinal Fesch, qui n'était déjà rien de moins que grand-aumônier de sa majesté, archevêque de Lyon, primat des Gaules, et coadjuteur avec succession future du prince primat de la confédération du Rhin. En ce temps-là, le cumul n'étonnait pas trop. Le chapitre métropolitain de Paris, pour complaire à l'empereur, désigna Fesch comme administrateur du diocèse. L'oncle de l'empereur ne voulut pas assumer cette administration. C'était un bon prêtre. Il avait eu pendant la révolution, comme bien d'autres, une période de trouble moral. Après une incursion de quelques années dans la vie laïque, il était rentré dans sa voie. Comblé, par son neveu, d'honneurs et de titres, comte de l'empire, altesse sérénissime, pourvu de revenus énormes, il menait une existence princière : mais il n'entendait pas manquer à ses devoirs envers le chef de l'Église. Son biographe (1) raconte que l'empereur, irrité de son abstention, le manda un jour aux Tuileries et le pressa d'accepter. Fesch se défendit avec vigueur; l'entretien devint de plus en plus vif. L'oncle fut inébranlable dans son refus.

(1) L'abbé Lyonnet, mort archevêque d'Albi.

— *Potius mori*, dit-il à son neveu, en manière de conclusion. — Ah, *potius mori*, s'écria Napoléon, plutôt Maury. Eh bien! vous l'aurez! — Et quelques jours après, pendant que Fesch, en pleine disgrâce, dépouillé de la grande aumônerie et de la majeure partie de ses revenus, se retirait à Lyon, l'empereur annonçait brusquement à l'évêque de Montefiascone qu'il venait de le nommer archevêque de Paris. Maury connaissait mieux que personne la situation, étant l'inventeur de l'expédient auquel on lui demandait de se prêter. Sa réponse fut fort belle et de grande allure : « Sire, c'est donc pour assister aux funérailles de la religion. » Mais Napoléon, qui avait appris à le connaître, lui donna le temps de la réflexion, sûr de ce qu'elle amènerait.

Qu'on se rappelle quelle était alors la position de l'Église et de son chef. Brutalement enlevé au Quirinal par le général Radet, traîné à Florence, à Grenoble et de Grenoble à Savone, sans égards pour son âge et ses infirmités, sérieusement malade pendant ce rude voyage, le saint-père était arrivé en Ligurie en pitoyable état. Le genre de vie qu'il menait à Savone, séquestré par M. de Chabrol, harcelé par l'empereur, en proie aux plus cruelles émotions, frappé dans sa dignité et dans ses affections, n'était pas de nature à le rétablir. Sa santé causa même à plusieurs reprises de vives inquiétudes. La mort du pape et l'ouverture d'un conclave étaient donc des éventualités auxquelles il était impossible de ne pas penser. Napoléon, a dit Mme de Staël, voulait avoir un clergé comme il avait des chambellans. L'idée d'un pape docile, soumis, lui permettant d'exercer sur l'Église cette domination qui était dans la tradition des Césars romains et que les empereurs allemands avaient toujours cherché à établir, cette idée l'a hanté souvent. Les dictées de Sainte-Hélène en font foi. Il songeait à transférer le saint-siège en France, non pas à Avignon, mais à Paris. Des dispositions ont même été prises par son ordre en vue de ce transfert. Le palais archiépiscopal, somptueusement restauré, décoré des plus riches tapisseries des Gobelins, serait devenu le palais papal. Il porta même déjà ce nom dans certaines publications quasi officielles. Mais ce n'était pas avec un pontife italien, ayant régné sur Rome et demeuré au Vatican, qu'un pareil rêve pouvait être entièrement réalisé. Il fallait un pape français, un Bertrand de Got. L'empereur devait se croire en mesure de faire élire son candidat. Quel serait ce candidat? Le premier nom qui se présente à l'esprit est celui du cardinal Fesch. Mais, outre qu'il était alors en disgrâce, le primat des Gaules manquait de souplesse et venait de donner une preuve éclatante d'opiniâtreté. A défaut de

Fesch, Maury ne semblait-il pas tout désigné? Si rien n'autorise à l'affirmer, tout porte à croire que ce fut l'arrière-pensée de Napoléon. Quant à Maury, il était sans doute, en 1810, dans l'état d'esprit qu'il avouait ingénument à l'ouverture du conclave de Venise. Comment, dès lors, eût-il encouru la disgrâce de l'empereur? Comment eût-il décliné des fonctions qui semblaient un acheminement vers de plus hautes destinées? Il se laissa nommer archevêque de Paris. Mais la fortune qui l'avait conduit d'une main si sûre, qui l'avait élevé si haut, et qui pour la seconde fois faisait miroiter devant ses yeux la tiare, la fortune l'abandonna, alors qu'il paraissait plus près du but suprême auquel se puisse hausser l'ambition d'un prêtre.

L'archevêque *nommé* de Paris, c'est ainsi qu'il se qualifiait lui-même, obtint facilement du chapitre le mandat dont il avait besoin. Mais sa qualité de cardinal, ses anciennes relations si amicales avec Pie VII, et le souci de son propre avenir ne lui permettaient guère d'ignorer entièrement l'existence du prisonnier de Savone. Il notifia au pape sa nomination, lui fit part des conditions dans lesquelles il allait assumer l'administration du diocèse de Paris, exprima le vœu d'obtenir bientôt l'investiture canonique et termina sa lettre en sollicitant la bénédiction apostolique. La réponse ne se fit pas attendre. Ce fut un bref foudroyant. Le pontife, si plein de douceur avec ses geôliers, ne transige pas avec un homme lié envers lui par le serment d'obéissance. « Quittez donc sur-le-champ cette administration, écrit-il. Non-seulement nous vous l'ordonnons, mais nous vous en prions, nous vous en conjurons, pressé par la charité personnelle que nous avons pour vous, afin que nous ne soyons pas forcé de procéder, malgré nous, et avec le plus grand regret, conformément aux statuts des saints canons. » Le gouvernement impérial s'appliquait alors à intercepter tous les rapports entre l'exilé de Savone et le clergé français. Ce bref resta inconnu du public au moment où il fut écrit. Maury nia toujours qu'il l'eût reçu. La vérité paraît être qu'il ne l'avait pas reçu officiellement, par la bonne raison que la voie officielle était alors coupée, mais qu'il le connaissait et qu'il n'en tint pas compte. Il s'installa au palais des archevêques de Paris et prit le gouvernement de l'archidiocèse. Ce que fut ce gouvernement, devant l'hostilité sourde du chapitre, devant l'opposition froide, correcte, mais constante du chanoine d'Astros, M. le comte d'Haussonville l'a conté en détail et la publication de M. Ricard n'ajoute rien de bien essentiel à ce que l'on connaît déjà. On aimerait à être fixé sur le rôle de Maury dans l'arrestation de l'abbé d'Astros, qui expia par une longue et arbitraire détention à Vincennes le crime

de correspondre avec le pape. Maury s'est toujours défendu d'y avoir participé. M. d'Astros ne laissait échapper aucune occasion de rappeler au cardinal sa situation fausse et précaire d'administrateur. Un jour, il fit, de son autorité, rentrer la croix archiépiscopale indûment portée devant le prélat. Une autre fois, il échappa à Maury de dire : *Mes* grands vicaires. « Votre éminence veut parler, sans doute, des grands vicaires du chapitre, » reprit sévèrement le chanoine. Le cardinal répétait volontiers qu'il aimait mieux les coups de barre que les coups d'épingle. Nul n'ignorait les « coups d'épingle » qu'il recevait de M. d'Astros, et quand ce dernier fut conduit à Vincennes, tout le monde crut à une vengeance de l'archevêque nommé de Paris.

L'année 1811 fut doublement mauvaise pour Maury. Il avait donné l'année précédente une édition augmentée et définitive de son meilleur ouvrage : l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*. Il voulut, comme on dit, joindre l'exemple au précepte. Il fit annoncer qu'il prêcherait la Passion à Notre-Dame. Ce fut un événement pour le Paris littéraire et mondain de l'époque. On se rappelait encore l'éloquent prédicateur de la cour de Louis XVI, on n'avait pas oublié le rival de Mirabeau à l'Assemblée constituante. Une foule énorme envahit la vieille basilique. La presse était telle que la princesse de Schwarzenberg, ambassadrice d'Autriche, ne put trouver d'autre siège que les degrés de la chaire. Grande fut la déception de tous. Ce n'était plus l'éloquent orateur d'autrefois, l'homme à la mémoire infaillible, l'improvisateur incomparable. C'était un vieillard lisant un factum ampoulé. Sentant lui-même la décadence, il renonça bientôt à reprendre la parole. Sa vie, du reste, n'est plus la brillante existence qu'il avait reprise en 1806. Soit qu'il veuille se réserver, soit qu'il redoute les appréciations désobligeantes dont il était si souvent l'objet, soit qu'il ait conscience de n'être plus l'homme d'autrefois, soit peut-être pour tous ces motifs ensemble, le cardinal Maury affecte une certaine austérité qui n'était pas dans ses habitudes. Il évite de se trop répandre dans le monde, comme absorbé par les devoirs de sa charge.

Dans la même année 1811, se réunissait à Paris le concile national convoqué par l'empereur pour presser sur la volonté du pape. Maury n'y joua qu'un rôle de comparse. Sans illusion sur la solidité des velléités de résistance que manifesta d'abord cette assemblée, il avait trouvé pour exprimer son sentiment une formule triviale, dont il était enchanté et qu'il répétait partout : « Notre vin n'a pas été trouvé bon en cercles, vous verrez qu'il sera meilleur en bouteilles. » Le plus triste, c'est que sa cynique prophétie fut réalisée. Il paraît être resté également

étranger au concordat de 1813, arraché au pape par Napoléon lui-même, à Fontainebleau. Quand le vieux pontife, revenant sur les engagemens qu'il avait contractés, eut écrit sa fameuse lettre de rétractation, l'empereur lui envoya Maury pour essayer de le ramener. Le cardinal, comme il devait s'y attendre, fut mal reçu et ne retourna plus à Fontainebleau. De cette époque, il ne reste de lui que les lettres pastorales, les mandemens qu'il adressait à ses ouailles : ils sont pleins de flatteries pour l'empereur, l'impératrice, le roi de Rome, flatteries lourdes, énormes, sans mesure, sans discernement. Plus que jamais lui manquait le goût, qu'il n'eut jamais fin, ni délicat. Mais, au fond, les éloges qu'il décernait si libéralement à l'empereur et à la famille impériale, les vœux qu'il formait pour le succès des armées françaises étaient sincères, comme son attachement à la cause à laquelle il s'était rallié. Déconsidéré dans le clergé par son attitude à l'égard du pape, brouillé avec celui-ci, odieux aux royalistes qui ne lui pardonnaient pas sa défection, il n'existait que par Napoléon, et il avait trop d'esprit pour ne pas comprendre que son sort était indissolublement lié à celui de son maître. Nul assurément n'adressa au ciel des prières plus ardentes pour le triomphe de l'empereur, nul ne suivit avec plus d'angoisses les déplorables événemens de 1812, de 1813, de 1814, la retraite de Russie, l'évacuation de l'Allemagne, la campagne de France, l'abdication de Fontainebleau.

VI.

Quand la nouvelle de l'entrée des alliés à Paris parvint au palais archiépiscopal, le cardinal lisait, assure-t-on, le *Tractatus de sacramentis*. Il fut, nous dit son biographe, atterré et prononça quelques paroles tirées de l'*Ecclésiaste*. Certes le *Vanitas vanitatum*, qui est toujours vrai, n'avait jamais été mieux en situation. Des amis engagèrent Maury à partir : il monta en voiture pour se rendre à Versailles, mais il trouva la barrière fermée et dut rebrousser chemin. Rentré dans son palais, il revêtit la soutane rouge et attendit les Cosaques, qui ne vinrent pas. — Malheureusement pour lui, il n'y avait pas dans Paris que les Cosaques. Avec les alliés, était venu le comte d'Artois, précurseur de son frère, l'ex-roi de Mittau, le ci-devant M. de l'Isle, qui était bien aujourd'hui le roi de France. Maury se joignit au chapitre pour adhérer à la déchéance de l'empereur, et fit demander une audience au comte d'Artois. L'audience fut refusée. C'était de mauvais augure. En même temps, le bref fulminant de 1810 était

livré à la publicité. Aussitôt, le chapitre métropolitain s'assemble et « déterminé par une multitude de considérations qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer » (ainsi porte le texte officiel de la délibération), retire à Maury son mandat administratif. Et celui-ci reçoit l'ordre de retourner dans son diocèse, à Montefiascone. Abandonné de tous, attaqué dans la presse, insulté, comme toujours en pareil cas, par ceux qui l'avaient le plus flatté, le malheureux prélat connut alors toutes les amertumes. Avant de partir, il rédigea un mémoire apologétique, où il se place sous le patronage de Bossuet. On y retrouve son beau style d'avocat, abondant, nombreux, facile, ce style si merveilleusement approprié aux éloges académiques qui lui valurent ses premiers succès, ce style qui a toutes les qualités, sauf celle qui prime les autres, l'accent de la conviction. Pauvre défense, au demeurant, où, pour pallier sa palinodie de 1804, le cardinal se retranche derrière les ordres du pape, où, pour s'excuser d'avoir violé les ordres du même pape en 1810, il invoque Louis XIV et Bossuet qui n'ont que faire en l'espèce.

Le « mémoire pour le cardinal Maury, » daté du 12 mai 1814, parut au moment même où le prélat prenait le chemin de l'exil. Il avait fait marché avec un voiturier qui devait le conduire à Montefiascone en vingt-six jours. Triste fuite, ne ressemblant guère au voyage triomphal de 1806. Et Maury ne se doutait pas de ce qui l'attendait en Italie. Le pape, à qui l'effondrement du grand empire venait de rendre la liberté, s'était, avant de rentrer à Rome, arrêté, pour quelques jours, dans la petite ville romagnole de Césène, son pays d'origine. C'est là que le départ de Maury parvint à sa connaissance. Il lança aussitôt un bref interdisant à « son cher fils le cardinal Jean Siffrein Maury » d'exercer les fonctions épiscopales, et l'invitant à se rendre à Rome. Le cardinal était à quelques lieues de Montefiascone, quand, dans un village, il apprit la mesure qui le frappait. Il traversa son diocèse pendant la nuit et courut à Rome. Là, nouveau déboire, il reçoit défense de se présenter chez le pape : Monte-Cavallo et la chapelle papale lui sont interdits, et une enquête est ouverte sur sa conduite.

Si les pages qui précèdent ont exprimé l'idée que je me fais moi-même du cardinal Maury, on comprendra ce qu'il dut souffrir de cette disgrâce et ce qu'il y eut de lugubre et de navrant dans l'existence qu'il mena durant ses dernières années. Pour l'homme qui n'a vécu que pour le monde, chez qui les préoccupations d'ambition et d'orgueil ont détruit toute vie intérieure, être rendu à soi-même est le pire des maux. Abattu, écrasé dans l'effondrement de ses espérances, il suppliait, mais en vain, qu'on hâtât du moins son

procès, afin d'avoir la possibilité de se justifier. Sans amis, il errait tristement dans cette Rome, où il avait été si fêté jadis et où toutes les portes se fermaient devant lui. On le vit alors, nous dit M. Ricard, « prendre des habitudes dévotieuses qui avaient toujours un peu manqué à sa façon de comprendre et de pratiquer la foi. » — Il était si déprimé qu'il n'essaya pas même de profiter du retour de Napoléon pour rentrer en France. Quand cette nouvelle arriva à Rome, Fesch partit aussitôt pour Paris. Maury aurait pu l'accompagner. Il n'osa pas. Il demanda au pape ce qu'il devait faire, on ne lui répondit pas. Cependant le pape, inquiet, partait pour Gênes, laissant le soin de gouverner les États de l'Église à une junte que présidait le cardinal de La Somaglia. Ce prélat était un de ceux qui avaient refusé d'assister au mariage de Napoléon avec Marie-Louise, estimant que le premier mariage n'était pas rompu. L'empereur pour les punir les avait dépouillés de leurs biens et exilés dans des villes de province, où ils vécurent trois ans sous la surveillance de la police, sans pouvoir porter la soutane rouge. Autant Pie VII, qui, même après Savone et Fontainebleau, gardait un reste d'affection pour l'empereur, était disposé à l'indulgence, autant La Somaglia, dans sa haine pour tout ce qui touchait à l'empire, inclinait à la rigueur. Le 12 mai, Maury fut conduit au château Saint-Ange. On l'enferma dans la cellule jadis occupée par Cagliostro. Il resta sous les verrous pendant trois mois et demi et il y serait resté plus longtemps encore, si le cardinal Consalvi, revenant du congrès de Vienne, n'eût pris en pitié son ancien ami tombé gravement malade et n'eût obtenu du pape une mesure de clémence. Maury fut d'abord autorisé à demeurer au couvent de Saint-Silvestre. Au printemps suivant, Pie VII donna l'ordre d'abandonner le procès ouvert contre lui. Maury, pour marquer sa soumission, offrit spontanément de se démettre de sa qualité d'évêque de Montefiascone. Le pape fut touché. Il reçut amicalement le cardinal et lui permit de retourner chez lui. La santé du prélat était malheureusement trop gravement atteinte pour qu'il pût profiter longtemps de la clémence du souverain pontife.

Quelques mois auparavant, il avait cherché aussi à se réconcilier avec Louis XVIII. Il saisit pour cette tentative une occasion semblable à celle qu'il avait prise autrefois pour entrer en rapports avec Bonaparte : la lettre de félicitation que les cardinaux adressent aux souverains pour le renouvellement de l'année. M. Ricard a publié le texte de la lettre que Maury écrivit au roi de France pour le 1er janvier 1816. Elle est pénible à lire, attristante. Le vieux cardinal célèbre en termes pompeux les bienfaits de la Restauration, la charte titu-

laire, le trône, qui est « la clef de voûte sociale. » Sous sa plume, le retour de l'île d'Elbe devient « le dernier cri d'un délire isolé. » Aucune réponse ne fut faite à cette lettre, sinon que son auteur fut chassé par le roi de cette Académie française, dont il avait été deux fois nommé membre. Louis XVIII ne pardonna pas à Maury. Les souvenirs de 1804 étaient trop amers. Il avait bien pardonné à Talleyrand, à Fouché lui-même, Fouché le régicide, et à bien d'autres. Mais ces hommes avaient favorisé son retour, ils le servaient, et après tout, ils ne l'avaient pas trahi lui-même. Les sages de la Chine, — seul pays du monde où l'on se soit avisé de poser des règles de morale pour le cas de changement de gouvernement, — professent que, lorsqu'une dynastie a donné des signes manifestes d'indignité ou de décrépitude, les sujets sont dégagés par cela même du lien de fidélité et ne manquent à aucun devoir en se mettant au service d'un nouveau maître. Ils ne font d'exception que pour les hommes qui ont été attachés à la personne même du souverain déchu. Ceux-ci lui doivent être toujours fidèles, si méritée que puisse être sa déchéance. C'est à ce précepte qu'avait manqué Maury. Le ressentiment de Louis XVIII était naturel, son irritation légitime. Mais n'était-ce pas pousser bien loin la rancune que de poursuivre jusque par-delà la mort le serviteur infidèle? C'est pourtant ce qui eut lieu.

Le mal contracté au château Saint-Ange n'avait jamais complètement disparu. Bien que le cardinal fût en état de travailler, — il écrivit même alors une longue étude sur les libertés de l'Église gallicane, où il se vantait d'avoir « éventré » le sujet « effleuré » seulement par Bossuet, — sa robuste constitution avait été profondément atteinte. Au printemps de 1817, son état s'aggrava tout à coup, et il mourut brusquement dans la nuit du 10 au 11 mai. L'ambassade de France s'acharna contre sa dépouille. Non-seulement elle lui refusa les honneurs d'une cérémonie dans l'Église nationale de Saint-Louis-des-Français, mais elle ne permit pas non plus que les obsèques eussent lieu à la Trinité-des-Monts, église française fondée par Charles VIII, dont il était le cardinal titulaire. Sur l'ordre du pape, les funérailles furent célébrées à Santa-Maria in Vallicella. Mais après que les chants eurent cessé, après que les cierges furent éteints, le corps resta abandonné dans l'église, attendant une sépulture. Il attendit trente-huit jours. On lui ouvrit enfin un caveau, à la prière du chanoine Maury frère du défunt.

Si, comme certains semblent le penser aujourd'hui, le principal attrait de la vie est le spectacle de la vie elle-même, les hommes nés avec Maury, autour de 1750, ont joui d'une faveur spéciale de la fortune. Ils ont vu l'ancien régime; ils ont pu mener cette exis-

tence dont Talleyrand disait qu'il fallait avoir vécu à Versailles avant 1789 pour connaître la douceur de vivre ; ils ont vu la Révolution, âge héroïque, époque d'enthousiasme et de passion, de cruauté et de gloire ; ils ont vu se développer la prodigieuse épopée militaire qui commence à Jemmapes pour finir à Waterloo ; ils ont vu s'élever, tomber, se relever, puis disparaître tragiquement de la scène du monde l'homme qui, depuis Charlemagne, y a tenu la plus grande place ; ils ont vu enfin le descendant des anciens rois de France remonter sur le trône de Louis XVI et s'appliquer en vain à renouer les anneaux d'une chaîne à jamais brisée. Tragédie, comédie, féerie, rien ne leur a manqué. Mais prendre plaisir à ce genre de spectacle n'est pas donné à tous. Une pareille jouissance suppose un goût peu commun de l'observation, une sorte de dilettantisme raffiné bien rare en un temps où toutes les facultés étaient absorbées par l'action. Maury n'était ni un observateur, ni un penseur. Sa correspondance est singulièrement dépourvue d'idées générales, d'appréciations personnelles, de vues d'ensemble, de tout ce qui révèle un esprit supérieur s'élevant au-dessus des faits pour les comprendre et les juger. Les événemens et les hommes l'intéressent peu pour eux-mêmes : il voit dans les uns des occasions à saisir et des dangers à éviter, dans les autres, des auxiliaires possibles ou des adversaires éventuels. Sa philosophie de l'histoire ne va pas au-delà. Pour observer, pour réfléchir, pour juger choses et gens, il faut une liberté d'esprit que ne possède pas l'homme uniquement préoccupé de lui-même et de frayer son chemin dans le monde. Avant tout et par-dessus tout, Maury est un ambitieux. Mais l'ambition revêt des formes diverses. Chez lui, ce n'est pas ce besoin féroce de domination qui poussait à tous les excès les mauvais tyrans de l'ancienne Grèce ou les aventuriers de l'Italie du moyen âge, ni cette frénésie du pouvoir qui animait Napoléon. C'est l'amour des places, des pensions, des titres, des décorations, des honneurs, de toutes les flatteries de l'amour-propre et de la vanité. C'est l'ambition de ce qui se donne et non de ce qui se prend. C'est, au fond, la passion de l'avancement ; au service de cette passion et de ceux qui, successivement, lui paraissaient en état de la satisfaire, il a mis son remarquable talent d'écrivain, ses dons oratoires de premier ordre, son savoir-faire, son instruction solide et étendue. Ces rares aptitudes expliquent sa rapide ascension dans le monde et comment le prestolet du Comtat est devenu grand-vicaire, prédicateur du roi, député aux États-généraux, évêque, nonce, cardinal, archevêque de Paris, comment, en ce temps où l'on *passait* roi ou empereur, il a pu penser qu'il *passerait* pape ! Mais les succès ne sont pas complets s'ils ne

sont consacrés par la considération que donnent seulement la dignité de la vie et l'élévation du caractère. Le caractère! c'est ce qui manqua toujours à cet homme si heureusement doué sous le rapport de l'intelligence et de l'esprit. Les événemens historiques offrent à ceux qui y sont mêlés, surtout dans les périodes de troubles et de révolution, des occasions nombreuses de montrer leur trempe. Il est bien permis à la postérité de se demander comment ils se sont tirés de ces épreuves. Courtisan successif de Louis XVI, du pape, de Louis XVIII, de Napoléon, Maury ne fut pas plus fidèle aux personnes qu'aux principes. La faiblesse du caractère, le manque de tenue morale n'étaient pas même atténués en lui par le tact et la finesse qui, chez d'autres, font illusion et sauvent du moins les apparences.

Naïvement infatué de ses succès, il était grossier et intempérant dans ses propos, brutal dans son langage et ses manières, si bien qu'en son âge mûr, en sa vieillesse même, au comble des honneurs, il sembla toujours plus parvenu qu'arrivé. Le jugement de l'histoire, jusqu'ici, ne lui pas été favorable. La plupart des écrivains qui se sont occupés de lui, Sainte-Beuve, le comte d'Haussonville, l'ont apprécié en termes sévères. La publication de M. Ricard n'est pas pour infirmer leur jugement; elle montre, il est vrai, que les dernières années de la vie du cardinal lui furent une expiation cruelle; elle montre aussi par les curieux extraits de sa correspondance intime, qu'il était entièrement étranger aux sentimens au nom desquels nous le jugeons aujourd'hui. Mais je n'oserai invoquer cette inconscience manifeste comme une circonstance atténuante. Me trouvant récemment à Rome, j'ai eu la curiosité de voir le tombeau du cardinal Maury. J'errai longtemps dans l'église de Santa-Maria in Vallicella, cherchant, parmi les inscriptions qui garnissent les murs et le pavé, l'épitaphe latine dont M. Ricard a donné le texte. Ne pouvant la découvrir, je m'adressai à un employé de l'église. Il me conduisit dans un étroit couloir qui mène à la sacristie et me dit en m'indiquant une large dalle : « C'est ici que repose le cardinal français que vous cherchez. Aucune inscription ne marque la place de sa tombe. Le pape l'a ordonné ainsi. » Et je me demandai si Pie VII, en refusant à Maury ce suprême honneur, en cherchant à le faire oublier, n'avait pas montré pour son nom plus de vraie sollicitude que le prélat qui vient de rappeler sur lui l'attention, en publiant les volumes qui ont fourni l'occasion d'écrire ces pages.

GEORGE COGORDAN.

LE

PANTHÉON D'AGRIPPA

A PROPOS DE DÉCOUVERTES RÉCENTES

Depuis quelque temps on s'est beaucoup occupé des découvertes faites au Panthéon d'Agrippa, par un jeune pensionnaire de l'Académie de France, M. Chedanne. On en a parlé avec la compétence la plus bienveillante, mais sans entrer dans le détail (1). C'est pourquoi il m'a semblé qu'il y aurait intérêt à en exposer ici l'objet et la suite. D'autres en traiteront plus savamment. L'artiste lui-même les expliquera mieux que personne au moyen de beaux dessins qu'il excelle à exécuter. Pour moi, je veux seulement m'attacher au fait lui-même et à ce qu'il nous laisse à penser.

Sans qu'on le sache assez, je crois, on a toujours donné une grande attention au Panthéon, non-seulement pour l'admirer, mais aussi pour le comprendre. Les artistes et les savans l'ont étudié à l'envi, tant à raison de sa beauté que pour mettre d'accord ce qu'on y voit avec ce qu'en ont écrit les auteurs anciens. Depuis la Renaissance on s'est donc appliqué à le bien connaître et à se rendre compte de ce qu'il était dans son premier état; et pour cela notre siècle n'aura pas moins fait que les siècles précédens. Parmi les travaux qu'il a consacrés à cette reconstitution idéale, il faut compter les apologies érudites comme celle de Charles Fea;

(1) Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1892. Communications de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome dans les séances des 12, 26, 29 avril et 13 mai.

l'ouvrage d'un docte architecte allemand, M. Frédéric Adler (1), et les beaux mémoires de M. le commandeur Lanciani publiés dans différens recueils italiens d'archéologie. Dans ce mouvement fécond, la France n'est pas restée en arrière et on a pu voir dernièrement à Paris une restauration en relief du noble édifice exécutée sous la direction de M. Chipiez. Mais le Panthéon étant un monument classique, il était naturel que les pensionnaires de l'Académie de France à Rome le prissent pour sujet de leurs études. Ils n'y ont pas manqué et ils l'ont plusieurs fois reproduit avec talent et avec amour. Un des plus anciens parmi eux, un de nos maîtres, M. Achille Leclère, en a fait une restauration excellente. Malheureusement, elle n'a pas été publiée et ceux qui s'en sont autorisés ont dû la consulter à l'École des Beaux-Arts où elle est déposée. Depuis ont paru, à la suite des envois de MM. H. Labrouste, Baltard, André, Louvet et Daumet, les superbes dessins de M. Brune. Et maintenant, viennent de se produire les découvertes de M. Chedanne dont l'importance est déjà appréciée en Italie à toute sa valeur.

Le Panthéon n'a jamais cessé d'être considéré comme un des monumens les plus remarquables de la Rome antique. En tout cas, il en est, de beaucoup, le mieux conservé; car s'il a été protégé par une sorte de prédilection dont il a toujours été l'objet, la solidité de sa construction l'a aussi très bien défendu. Impossible de n'être pas frappé de ce qu'il y a d'original dans sa structure. Quand on le voit, on y distingue aussitôt un ensemble de formes et de matériaux unique : une rotonde de briques précédée d'un vestibule quadrangulaire bâti de granit et de marbre. Cet assemblage d'élémens rectilignes et d'élémens circulaires est particulier, il a une physionomie à soi. Peut-être en peut-on trouver l'embryon dans la cabane latine. Mais rien n'est plus éloigné de l'idée que l'on a d'un temple, et surtout d'un temple inspiré des Grecs, qu'un pareil composé. Aussi, a-t-il été accepté comme un type de l'architecture romaine et même comme une œuvre tout empreinte de l'austérité républicaine.

Quoi qu'il en soit, c'est un monument de grand caractère. L'aspect en est sévère et même un peu sombre. Si le portique est ouvert et élégant, la rotonde, rigoureusement fermée au regard, a a quelque chose de pesant et la partie voûtée qui la surmonte, vue du dehors, ne donne pas l'idée de son élévation. Il faut entrer dans l'édifice pour en comprendre la beauté. Alors on ne peut qu'admirer l'ensemble qu'il présente, et ses proportions robustes, et la hardiesse de sa coupole, et les belles dispositions de ses au-

(1) Das Pantheon zu Rom. Einunddreissigstes programm zum Winckelmannsfest der archäologischen Gesellschaft zu Berlin, 1871.

tels. On est étonné du vide considérable que la construction enveloppe, et il se dégage du tout une idée de puissance et d'harmonie. Cependant le sentiment que l'on éprouve reste grave. La décoration est très riche; mais la lumière, venant de l'ouverture unique ménagée au sommet de la coupole, tombe d'une grande hauteur, allonge les ombres des corniches et des chapiteaux et attriste l'ensemble par un excès de clair-obscur. Sans s'en rendre compte, on est surpris de voir un si grand espace dans un jour reflété. On ne saurait dire si c'est l'édifice qui est élevé ou si c'est qu'on se trouve en un endroit profond. L'impression est mystérieuse, et, si le lieu est sacré, c'est un peu comme un hypogée.

Pour être compris, il importe de dire quelque chose de l'histoire du Panthéon, et même d'appuyer sur les faits principaux qu'elle présente. D'après les idées généralement reçues, sa construction remonterait aux dernières années de l'ère païenne; Agrippa l'aurait achevé pendant son troisième consulat : c'est ce qu'atteste l'inscription qu'il a fait graver sur la frise du portique où on la lit encore. Il aurait choisi pour élever ce temple et d'autres édifices qu'il voulait y joindre, un endroit resté libre dans le Champ de Mars : le marais de la Chèvre, célèbre dès les premiers temps de l'histoire romaine. C'est là que Romulus aurait été enlevé au ciel au milieu d'un orage. Agrippa avait eu l'idée d'établir son Panthéon dans ce lieu déjà consacré par une antique apothéose. Mais, en même temps, il avait fait preuve d'un esprit pratique. Ce marécage était inoccupé. En le comblant on créait des terrains et, de la sorte, sans expropriations, on arrivait à disposer de vastes espaces. Voilà ce qu'avait fait le gendre d'Auguste, qui était un grand capitaine, mais aussi un flatteur entendu et un administrateur habile.

Il n'est plus question de savoir si le Panthéon était dédié à Jupiter Vengeur : on a rectifié le texte de Pline qui avait accrédité cette erreur. On pense, et cela sur le témoignage de Dion Cassius, que le temple avait été consacré aux Dieux de la *Gens Julia*. Suivant Dion, Mars et Vénus y présidaient avec Jules-César. Autour d'eux, des divinités et des héros appartenant au même patronage politique et religieux y devaient avoir leurs autels, et tous ensemble formaient en quelque sorte l'Olympe domestique de la famille impériale. Auguste avait refusé d'avoir une place dans ce sanctuaire. Il avait voulu que sa statue fût au dehors, en ayant celle d'Agrippa pour pendant. De là, croit-on, les deux grandes niches qui se voient de chaque côté de la porte sous le vestibule. Telle est l'opinion généralement admise. Quelques savans vont jusqu'à nommer l'architecte du Panthéon qui serait un certain Valérius d'Ostie. Quant à la décoration de l'édifice, il faut lire ce qu'en dit Pline, qui l'avait vue : car pour tout ce qui a été écrit et dessiné à ce

sujet, son texte fait autorité, tout en restant l'objet d'un éternel commentaire : — « Agrippa, dit-il, décora le Panthéon. Diogène d'Athènes plaça sur les colonnes du temple des cariatides, qui sont considérées comme des ouvrages d'un mérite rare, aussi bien que les figures placées sur le faîte du monument; mais à cause de leur élévation celles-ci sont moins admirées. » — Ailleurs, le même auteur nous apprend que les chapiteaux des colonnes étaient en bronze de Syracuse. Enfin, d'après les traditions et l'état du portique jusqu'au pontificat d'Urbain VIII en 1623, la charpente aurait été de bronze ainsi que des voûtes placées sur les colonnes. Le Panthéon nous apparaît donc comme une œuvre de forme composite dans laquelle le bronze était combiné pour une large part avec le marbre et d'autres matériaux. Mais je remarque que pas un mot, dans Pline, n'implique l'association d'un portique rectangulaire avec un bâtiment cylindrique et que, chez l'écrivain, ni directement, ni par allusion, il n'est question d'une coupole.

Les autres édifices élevés par Agrippa consistaient d'abord en une sorte de gymnase avec une étuve, ce qu'on nommait un *laconicum,* il était adossé au temple. Puis venaient les thermes avec leur piscine, leurs eaux vives et leurs vastes jardins. Ces grands ouvrages avaient été construits à la fois et à la suite, non sans quelques tâtonnemens. En effet, le Panthéon et le *laconicum* auraient été menés d'ensemble; peu après, on aurait bâti les thermes, ce qui aurait entraîné des modifications au *laconicum.* Avec une sagacité patiente, on est arrivé à mettre d'accord les dates assignées à la consécration de ces constructions, en interprétant les dires un peu confus des historiens et les textes lapidaires. Travail savant et délicat, d'où il résulte que la dédicace du Panthéon a eu lieu vingt-sept ans avant notre ère, l'achèvement du *laconicum* deux ans plus tard, et que les thermes n'auraient été livrés au public que sept ans après, soit l'an de Rome 726, dix-neuf années avant l'ère chrétienne. Tout cela est fort plausible, spécialement en ce qui concerne les thermes, qui n'auraient pu être ouverts plus tôt, l'aqueduc destiné à les alimenter n'ayant été terminé lui-même qu'en 726.

Les textes dont on établit ainsi la concordance et qu'on rend presque contemporains, embrassent plus de deux cents ans. Nous pouvons donc nous arrêter à considérer ce qu'était, dans son ensemble, le quartier du Panthéon, sous Septime-Sévère et ses premiers successeurs. Cette partie du Champ de Mars, rendue déjà magnifique par Agrippa, n'avait pas tardé à se remplir d'édifices superbes. La carte topographique de Rome que M. Lanciani se prépare à publier, dira le dernier mot de la science sur la ville antique et en particulier sur la région dont Agrippa avait créé le

sol. Mais en consultant à cet endroit les plans dressés par Canina, on voit combien le terrain avait été rapidement occupé, combien il avait attiré l'attention des empereurs, tous désireux de bâtir. Sans être astreint à regarder comme définitivement fixé le périmètre d'édifices dont l'existence est incontestée, mais qui nous sont présentés dans les conditions d'une symétrie trop absolue, on peut imaginer quel ensemble de constructions grandioses ce lieu réunissait au commencement du IIIe siècle. Devant le Panthéon s'étendait une place entourée de trois côtés d'un portique. Au milieu, là où devait s'élever plus tard l'arc vulgairement appelé de la Pitié, le spectateur pouvait s'arrêter ayant en face de lui le monument lui-même avec sa masse caractéristique, les bronzes étincelans de sa couverture et les escaliers sur lesquels il s'élevait. A la droite du visiteur et bordant la place, les thermes de Néron et d'Alexandre-Sévère, entourés et ombragés d'un bois épais. A sa gauche, les thermes d'Adrien; et, de tous côtés, sur ses pas, des temples, des basiliques, des gymnases et diverses enceintes parmi des plantations d'arbres et des fontaines. Ce quartier était bas et naturellement se prêtait à recevoir les eaux. Elles y venaient de toutes parts. Agrippa, au moyen de travaux considérables, les y avait amenées et leur avait ménagé des issues. Elles s'écoulaient et on n'en avait que le bienfait sanitaire, le spectacle fuyant, et la fraîcheur.

Chaque règne avait donc ajouté aux embellissemens commencés sous Auguste, et il s'était formé autour du Panthéon une ville monumentale. L'aspect qu'elle présentait dans son ensemble devait contraster avec le reste de la cité. Tandis que le principe de l'architecture grecque prévalait au Forum, le système du plein cintre et de la voûte l'emportait alors au Champ de Mars. La coupole y faisait songer à l'Asie. Les dispositions architectoniques, appropriées à des usages empruntés à l'orient, transformaient cette région, qui devait rappeler Séleucie, Antioche, Alexandrie, les métropoles de la Syrie, de la Mésopotamie, de l'Égypte.

De loin nous pouvons suivre le Panthéon à travers l'histoire. Parfois il semble oublié, anéanti peut-être? Puis il apparaît de nouveau intact et surtout admiré. En effet, il a toujours été regardé comme une merveille. Sous Antonin le Pieux, il était cité parmi les plus beaux édifices; et, en cela, l'opinion n'a jamais changé. Mais sa conservation n'est pas ce qu'il offre de moins étonnant. Les monumens de toute sorte dont il était environné ont disparu; et lui, malgré l'effort des élémens et les outrages qu'il a subis de la part des barbares aussi bien que de ses admirateurs, il est encore debout. Il a perdu ses ornemens de métal et son revêtement de stuc, et, à plusieurs reprises, il a fallu le débarrasser des constructions parasites qui le défiguraient. Et, cependant, tout en portant la trace de

tant de ravages et de contacts désastreux, il n'a point l'aspect d'une ruine. Loin de là, avec son intégrité vénérable, il est encore vivant. Et cependant par combien de vicissitudes n'a-t-il point passé!

On voit dans Dion Cassius qu'en l'an 80, sous le règne de Titus, il fut gravement endommagé par le feu. Ce qui périt certainement alors, ce fut le monument élevé par Agrippa. Domitien le rétablit; mais trente années plus tard, du temps de Trajan, un nouvel incendie y fut allumé par la foudre. Après quelque temps, vers 123, Adrien le restaura en même temps que d'autres édifices qui en étaient proches. Enfin, au plus tôt en 203, Septime-Sévère et son fils, qu'il s'était associé, le remirent dans tout son éclat; car, comme le porte l'inscription gravée aussi sur le frontispice du monument, le temps l'avait ruiné. Le latin dit *corruptum*, ce qui peut impliquer quelque chose de plus que des dégâts matériels. N'aurait-il pas été dénaturé?

Quoi qu'il en soit, voilà une première période de l'existence du Panthéon, et déjà quelques questions viennent se poser. Si le monument a été construit, dans le principe, tel qu'il a été restitué et qu'on le voit encore, comment a-t-il pu brûler? Le portique, si les poutres de sa charpente étaient seulement revêtues de bronze, était exposé à devenir la proie des flammes. Mais dans la rotonde, où il n'entre pas de bois, rien ne pouvait servir d'aliment au feu: sa construction en briques la rend incombustible. Remarquons qu'après la réfection d'Adrien, malgré tous les hasards qu'il devra traverser, le Panthéon ne brûlera plus. En tout cas, à partir de Septime-Sévère, il a pris sa forme définitive, celle qu'il a conservée jusqu'ici.

Depuis ce moment, un grand silence se fait. Mais on peut penser qu'en 399 le sanctuaire de la *Gens Julia* fut atteint par la loi d'Honorius et fermé avec les derniers temples païens. Et on n'en parle plus jusqu'en 608, où le pape Boniface IV l'obtint de l'empereur Phocas et en fit une église. Par ses soins, le culte de la Vierge y fut établi conjointement avec le culte de tous les martyrs, qui vint y remplacer celui de tous les dieux. Des reliques saintes, tirées des premiers cimetières chrétiens, y furent apportées sur plusieurs chariots et y furent placées sous le maître-autel. Longtemps on vit, à droite de l'abside, une vieille peinture représentant Boniface tenant dans sa main le Panthéon, auquel il avait donné le nom de Sainte-Marie-de-la-Rotonde.

Mais quel avait été son sort pendant les deux cent neuf ans qui s'étaient écoulés depuis qu'il avait cessé d'être un temple, jusqu'au moment où il avait reçu du pape Boniface une autre destination religieuse? Ce serait, je crois, un point à éclaircir. Fut-il simplement interdit? Servit-il à quelque usage civil? Fut-il réuni

aux thermes, et les thermes eux-mêmes existaient-ils encore? Autant de questions dignes d'intérêt et auxquelles un seul homme pourrait répondre : le savant M. Corvisieri. Mais quelle qu'ait été son utilisation transitoire, il avait conservé sa parure première. Il la possédait encore après sa nouvelle consécration. C'était toujours un monument à la décoration duquel les métaux concouraient brillamment. De là lui vint un des plus grands outrages qu'il eût reçus des hommes. Genséric avait pillé Rome pendant quatorze jours, et le sac d'Alaric en avait duré trois, sans que le Panthéon eût été autrement endommagé. Mais en 663, l'empereur Constant, étant venu passer douze jours à Rome, y donna un spectacle déplorable. En même temps qu'il faisait ses dévotions aux sanctuaires les plus vénérés, il dépouillait la ville de tous les ornemens de métal qu'il put emporter. A peine épargna-t-il Saint-Pierre. Mais il enleva, entre autres objets précieux, les tuiles de bronze doré qui formaient la toiture de la Rotonde. Depuis, on verra souvent les papes occupés à revêtir de plomb la coupole ainsi dénudée. C'est un travail de réfection et d'entretien dont on trouve la trace depuis Grégoire III, en 725, jusqu'aux pontificats de Martin V, d'Eugène IV et de Nicolas V qui appartiennent tous trois au xve siècle. Un souci qu'ont eu également les papes, a été celui de débarrasser le portique des échoppes et des boutiques de petits marchands et d'artisans qui le déshonoraient. Eugène IV, Clément VII et Paul V se distinguèrent en cela par leur zèle. On s'y reprendra à bien des fois pour isoler le Panthéon, et ce ne sera qu'en 1823 qu'on verra la place nettoyée, et seulement en 1881 que l'édifice sera délivré des dernières constructions qui l'enserraient.

La partie de l'histoire du Panthéon qui nous intéresse le plus commence à la Renaissance, parce qu'elle se mêle alors à l'histoire de l'art. Tel que nous le voyons aujourd'hui, le monument présente à l'intérieur des dispositions très claires et qui n'ont jamais été changées. Élevé sur un plan circulaire et avec sa coupole, toute sa construction repose sur huit massifs de maçonnerie ou pieds-droits et sur des colonnes. On y voit quinze autels, sept grands, placés dans les enfoncemens qui sont entre les pieds-droits, et huit petits, qui, appliqués à ces parties pleines, sont surmontés de tabernacles portés sur des colonnes plus petites. Au-dessus règne un entablement, et tout cela constitue la structure et la décoration du rez-de-chaussée. Plus haut se développe un grand bandeau, un attique percé de fenêtres couronnées de frontons et séparées les unes des autres par des compartimens de stuc de différentes couleurs. Puis sur un second entablement s'élève la coupole avec ses caissons. Cet ensemble de lignes et de formes est rehaussé par la richesse des matériaux. Pas une partie qui, d'abord, n'ait été

bâtie ou ornée de marbres précieux, de métaux, de porphyre. Par ses dispositions générales et par son décor, le Panthéon a exercé la plus grande influence sur l'architecture moderne. On voit que depuis le commencement du xve siècle les architectes s'en sont inspirés; mais on peut dire que la coupole même, considérée comme type, n'a pris toute sa valeur et développé extérieurement sa beauté que depuis que les artistes l'ont élevée sur le corps d'un édifice. A Rome, à partir de la construction de Saint-Pierre, elle a servi de modèle aux dômes nombreux qui marquent dans la silhouette de la ville. Enfin, c'est de l'assemblage des matériaux richement colorés qui décorent la Rotonde, qu'est venu le goût de somptueuse polychromie lapidaire qui règne dans les églises d'Italie depuis la Renaissance.

A partir de cette époque, le Panthéon devient donc un objet d'étude pour les plus grands artistes. On sait assez ce que Bramante en a tiré. Raphaël, surintendant des édifices de Rome, l'aimait et sans doute était frappé de son aspect mystérieux et presque funéraire puisqu'il voulut y avoir son tombeau. Il avait conçu le projet de rétablir les monumens antiques et il avait fait, à ce sujet, un programme magnifique. Nul doute que le Panthéon ne fût compris dans ses prévisions. Il en a laissé deux dessins que M. le baron de Geymüller nous a fait connaître et qui ont le caractère d'une restauration. Alors, tout au moins, la façade devait être en assez mauvais état; car on sait que depuis un temps indéterminé jusqu'au xvie siècle, il manquait trois colonnes à l'angle oriental du portique. Celui-ci fut encore compromis davantage quand Urbain VIII le dépouilla des bronzes que les barbares et après eux l'empereur Constant y avaient laissés. Et je n'ai pas à rappeler ce que dit Pasquin de cet acte de vandalisme.

Ce fut Alexandre VII qui compléta le vestibule. Il avait pour la Rotonde une admiration très vive. Mais s'il fut bien inspiré dans sa prédilection pour elle, tant qu'il s'agit d'en déblayer les abords et d'en remettre la colonnade en état, il parut moins heureux quand il fit étudier un projet pour orner la coupole et pour vitrer l'ouverture qui est à son sommet. En réalité, la Renaissance, si éprise des anciens, prenait avec eux de grandes libertés. Nous passons pour ne pas exagérer le respect. Cependant, avec notre fidélité à l'histoire et nos scrupules quand nous devons toucher aux œuvres du passé, nous nous étonnons de voir comment les restes les plus vénérables de l'antiquité étaient diminués et compromis par ceux-là mêmes qui professaient pour eux une sorte de culte. Chacun, à sa manière, y a laissé sa trace. En ce genre, aucun dommage n'est comparable à celui qui fut porté au Panthéon par Benoît XIV. Son architecte, Paul Posi, refit à sa manière la décoration de l'attique,

et, pour agrandir et ouvrir les fenêtres simulées qui s'y voyaient, il coupa les arcs de décharge placés immédiatement au-dessus des colonnes. La conséquence de ce travail n'était que trop certaine: la coupole se crevassa, mais heureusement sans fléchir.

A côté de ces entreprises le plus souvent regrettables, combien le Panthéon n'a-t-il pas suscité de travaux dignes de louanges! Combien d'artistes et de savans ne l'ont-ils pas étudié avec le seul désir de faire ressortir ses beautés et d'en pénétrer la raison. Raphaël n'avait pas été le premier à en tracer l'image. Avant lui, sous le pontificat de Paul II en 1464, François di Giorgio Martini l'avait fait, sans beaucoup de fidélité sans doute, mais obéissant déjà à un puissant attrait. Il est impossible de donner avec des mots l'idée de ces dessins des maîtres de la Renaissance si différens des nôtres par le caractère. Il faudrait en présenter ici des fac-similés. Qu'on sache donc seulement que Palladio et Serlio, que Jacques Sansovino, que Balthazar et Salluste Peruzzi entre tous, que Julien de San-Gallo, Antoine Dosio et Chérubin Alberti ont rivalisé pour le vieux monument d'admiration passionnée. Les critiques d'Antoine de San-Gallo le jeune n'ont rien ôté de sa valeur à ce concert d'enthousiasme. Depuis près de cinq cents ans le Panthéon est l'objet d'un hommage ininterrompu. Les livres et les dessins qui lui ont été consacrés composent un répertoire immense. Les architectes français y tiennent un rang honorable; mais, à mon sens, ils devraient y occuper une place plus grande. Les ouvrages de Desgodetz et d'Isabelle jouissent, en la matière, d'une autorité incontestée et j'ai déjà parlé de la remarquable restauration d'Achille Leclère et d'autres documens originaux également inédits. Signés d'architectes qui comptent parmi les plus distingués de notre temps, ils sont déposés à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts et à la Bibliothèque nationale. En les consultant, on trouverait de nombreux relevés faits sur le monument même et des rendus exécutés, d'après ces données exactes, avec le plus profond sentiment du caractère antique.

En résumé, la bibliographie du Panthéon, livres et documens figurés, peut se partager en quelques catégories. On y rencontre d'abord les œuvres qui intéressent la théorie de l'architecture, œuvres où l'on s'est efforcé de consigner, au moyen de mensurations plus ou moins fidèles, les proportions de l'édifice. Mais en même temps, on voit paraître chez différens auteurs une autre tendance. Le travail auquel ils se livraient ne pouvait manquer d'éveiller en eux le sens critique. Plus leur examen était approfondi et plus ils devaient être frappés des anomalies et des désaccords qui existent dans la structure du monument. Rien que l'association d'une portique à plates-bandes avec un édifice rond soulevait une question

et voulait une date. Mais à côté du fait général, il y avait des faits de détail dont il fallait chercher l'explication. Ainsi après avoir observé que le vestibule est détaché du reste et que son entablement meurt entre les deux corniches du tambour sans lien avec elles, on se demanda si le portique et la rotonde étaient contemporains et s'ils avaient été conçus d'un seul jet. On en vint à s'étonner qu'il y eût deux frontons, l'un surmontant un avant-corps de briques appliqué à la rotonde et presque entièrement masqué, et l'autre appartenant au portique de marbre, et que ce second, par son toit, vînt couper le premier à sa base sur une notable longueur. C'étaient autant de disparates qui provoquaient les contradictions et appelaient les commentaires. A ces problèmes que l'on hésitait à résoudre par respect pour l'antiquité, mais qu'on ne pouvait cependant supprimer, s'en ajoutaient d'autres qui réclamaient les lumières des archéologues. Comment reconstituer le Panthéon tel que le texte de Pline nous le fait concevoir? Nul doute sur le portique où on lit encore le nom d'Agrippa. Mais qu'étaient les sculptures du fronton? où étaient les chapiteaux en bronze de Syracuse? à quel endroit et comment étaient placées les cariatides de Diogène? Telles sont les questions qui, posées depuis longtemps, ne sont pas encore résolues, et l'on verra pourquoi.

Mais un point sur lequel on n'a raisonné que plus tard, c'est sur la construction du Panthéon et particulièrement sur les conditions de stabilité de la coupole. Et c'est cependant un sujet important. En effet, cette voûte est immense, et elle est encore la plus vaste qui existe. Elle n'a pas moins de $43^{m},42$ d'ouverture à sa base, sur $43^{m},12$ de hauteur. Comment une pareille masse de matériaux est-elle tenue en équilibre depuis tant de siècles? Il y avait là une question de construction qui méritait d'être approfondie, mais qui restait incertaine.

Au Panthéon, on se trouve donc en présence d'un triple ordre de difficultés. L'édifice est-il le fait d'une conception unique ou est-il le résultat d'une juxtaposition, impliquant une date différente pour chacune des parties qui le composent? quel était l'édifice primitif, et comment le reconstituer en complétant ce qui existe au moyen des textes? Enfin par quels artifices si excellens la rotonde et la coupole ont-elles été bâties, qu'elles sont restées debout jusqu'ici?

Sur les premières questions on n'a pu se mettre d'accord. Beaucoup d'artistes et d'antiquaires, parmi lesquels Palladio, Charles Fontana, Piranesi, Hirt, Fea, Nibby et Canina ont discuté sur l'adjonction possible du portique à la rotonde. Tandis que, parmi eux, les uns pensaient que la rotonde était plus ancienne que le vestibule, et que quelques-uns restaient dans le doute, d'autres con-

cluaient à l'unité du monument et l'attribuaient à Agrippa. Toutes les raisons que l'on peut apporter à l'appui de cette conclusion ont été présentées par Fea dans un livre publié d'abord en 1807, puis en 1820 sous ce titre décisif : *l'Integrità del Panteon rivendicata a Marco Agrippa.*

Non moins nombreux sont ceux qui ont pris à cœur de restaurer le Panthéon conformément au témoignage de Pline. On avait bien pu concilier les textes, mais il était plus difficile de mettre les textes d'accord avec les faits. Si je ne craignais d'abuser, je citerais les architectes qui, comme Serlio, se sont joints aux savans pour s'occuper des chapiteaux de bronze ; et ceux aussi qui ont travaillé sur les cariatides. Il suffira de dire sommairement quelles sont, sur l'un et l'autre sujet, les solutions qui ont été proposées. On ne sait pas bien ce qu'était le bronze syracusain, quelles étaient sa couleur et ses ressources ; mais on a supposé que les chapiteaux de ce métal appartenaient aux tabernacles, et qu'après les incendies ils avaient été remplacés par des chapiteaux de marbre. Quant aux cariatides, il y en a parmi nos auteurs qui pensent qu'elles ont été enlevées par Boniface IV, mais alors on ne voit pas d'où elles auraient été extraites. Quelques autres s'en sont servis pour remplacer les colonnes des tabernacles, mettant ainsi la statue de l'autel entre deux figures de même grandeur, ce qui serait une faute. Certains d'entre eux les établissaient sous le vestibule soit sur les colonnes de la nef du milieu, soit dans les entre-colonnemens. Enfin il en est qui les ont rangées sur l'attique, leur faisant ainsi porter l'entablement supérieur d'où part la coupole. Ce fut l'opinion de Winckelmann et c'est celle de M. Frédéric Adler. Suivant ce savant architecte, au-dessus des pieds-droits et des enfoncemens formant chapelles, et interrompu seulement par la niche du maître-autel et par la porte, aurait régné un entablement sans ressauts. Les cariatides y eussent été placées à l'aplomb des colonnes ; et cette opinion est celle qui a généralement prévalu.

La construction était ce dont on s'était le moins occupé, soit qu'on crût la mieux connaître que le reste, soit qu'elle intéressât moins, ici, que l'esthétique et l'histoire. J'ai dit que l'édifice repose sur huit piliers ; et l'on pensait que, conformément à ce que l'on observe dans plusieurs monumens romains, ces massifs de soutien étaient formés sur leurs deux faces de larges murs de brique, et que l'intervalle qui séparait ceux-ci était rempli d'un blocage de petits matériaux. On connaissait bien les arcs qui vont d'un pied-droit à l'autre ; ces arcs ont toute l'épaisseur du tambour et se voient au dehors. Quant à la coupole, on imaginait qu'elle était soutenue par une suite de nervures allant de sa base

à son sommet, et se reliant à différentes hauteurs par des couronnes de maçonnerie concentriques. Mais aussi on avait en grande considération le dessin de Piranesi qui figure, dans la voûte, des arcs curvilignes placés à une certaine hauteur, mais cependant sans points d'appui. Il y avait encore d'autres solutions qui, bien qu'elles fussent hypothétiques, ont été souvent répétées. D'ailleurs, on croyait la voûte construite en matériaux légers, par conséquent, moins forte qu'elle n'est et incapable de porter des ornemens de métal. On savait bien qu'entre la voûte intérieure et sa paroi extérieure il existait un vide, et que des arcs-boutans maintenaient l'écartement des deux enveloppes; mais on ne savait point par quel artifice de construction la voûte intérieure se déchargeait sur ces contreforts.

Pour tout ce qui touche à la partie archéologique du sujet, personne ne connaît mieux et n'a plus parfaitement exposé l'état présent de la science que M. le commandeur Lanciani, le nouveau correspondant de l'Institut. En possession d'une érudition immense et plus versé que personne dans la connaissance des antiquités romaines, il a consigné dans des mémoires publiés soit dans les *Notizie degli scavi di antichità*, soit dans le *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, le résultat de ses études sur le Panthéon. Ces travaux sont des modèles de méthode et de clarté. Pour lui, il n'hésite pas à penser que le portique et la rotonde, tels qu'ils existent aujourd'hui, ne sont pas entrés ensemble dans la conception du premier édifice, et cela par des raisons tirées des discordances architectoniques dont il a été parlé et qu'il fait ressortir avec évidence. Il y a là, selon lui, un problème à résoudre; et historiquement, il y a même un mystère qui vient de ce que les briques trouvées autour du monument et jusque dans l'avant-corps, qui est entre la rotonde et le portique, sont du temps d'Adrien. Une invitation à faire des recherches nouvelles, telle est, en somme, la conclusion de l'éminent archéologue.

Même invitation, même appel en ce qui concerne la construction. Quels moyens avaient été particulièrement employés pour élever la coupole? Un ingénieur qui est en même temps un esthéticien des plus délicats, M. Choisy, avait reconnu l'importance des questions qui se posaient à propos de cette voûte, « pour laquelle, dit-il, une durée de dix-neuf siècles semble être la meilleure garantie des procédés employés pour la bâtir. » Et il ajoutait que « les connaissances de ces méthodes fourniraient une donnée précieuse pour l'avancement de l'art de bâtir et un fait important pour l'histoire de l'architecture antique. »

Et avant d'aller plus loin, je résume encore l'état des idées sur le Panthéon : doute sur son unité; croyance à l'antériorité probable

de la rotonde, par rapport au portique; désir de connaître le système de construction employé pour la coupole et ayant assuré sa durée.

C'est ici que se place l'heureuse intervention d'un pensionnaire de l'Académie de France, de M. Chedanne. Le règlement de l'Académie porte que dans la dernière année de son séjour en Italie, le pensionnaire architecte exécutera la restauration d'un édifice antique, travail comprenant un état actuel et un état restauré de l'édifice. Un mémoire historique et justificatif sera joint à ces dessins. Je croirais amoindrir mon sujet en ne disant pas que l'idée de ce bel exercice est due à Colbert. En tout cas, l'artiste choisit librement le monument qu'il veut restituer; M. Chedanne a porté sa préférence sur le Panthéon.

Maintenant, voici dans quel ordre il a procédé, et la méthode qu'il a suivie n'est pas le moindre intérêt qu'offre son travail; elle en est, en partie, la moralité. Il a commencé par relever le plan du monument. Bien d'autres architectes l'avaient fait avant lui. Mais M. Chedanne le recommença, en y portant une attention extrême; et ses mesures, prises avec un soin minutieux et soumises à maintes vérifications, lui donnèrent un premier et important résultat. Jusqu'ici, on avait distingué dans le Panthéon le gros œuvre et la décoration. On pensait que la construction avait d'abord été faite de manière à se suffire à elle-même et que, après cela, on avait appliqué sur le massif de maçonnerie une ordonnance architectonique indépendante et constituant un simple placage. C'était l'opinion de Viollet-le-Duc, et elle avait grand crédit. Dans ces conditions, les deux élémens n'eussent pas été dans une corrélation intime. Mais, le plan une fois dressé, M. Chedanne reconnut, par la direction d'axes encore inexactement déterminés avant lui, que la construction et le décor formaient, sur le sol, un tout parfaitement uni, s'ordonnaient suivant des lignes identiques. Il s'arrêta à cette constatation, qui était une première découverte, et il en conclut qu'une pareille unité, si elle existait dans le plan, devait se retrouver dans l'élévation et dans toutes les parties de l'édifice. Cette vue si logique était bien celle d'un véritable architecte. Elle est conforme aux plus saines théories de l'art; elle devait bientôt se vérifier.

Depuis longtemps déjà, on remarquait, en quelques places, à la base de la coupole, des traces d'infiltration. Elles existaient à droite et à gauche de l'autel principal. Elles appelaient une réfection prochaine des enduits salpêtrés. Mais comment l'opérer? Il appartenait à l'administration d'y pourvoir. Appuyé par deux amis, qui sont l'un et l'autre membres du parlement italien et éminens architectes, M. le comte Sacconi et M. Beltrami, M. Chedanne obtint

que la restauration des caissons, restauration nécessaire, fût entreprise. On y procéda sous sa direction et, le 20 mars, après que le revêtement endommagé par l'humidité eût été abattu, on vit aussitôt que la coupole repose sur une série de petits arcs encore ignorés et en même temps que ces arcs retombent rigoureusement au moyen de piliers sur l'axe des colonnes du rez-de-chaussée. De plus, ces arcs sont, non pas inclinés comme la voûte, mais dans une direction verticale. Que conclure de là? C'est que ce système d'arceaux sert d'appui à la coupole et de lien entre celle-ci et le corps du monument. C'est enfin, à un point de vue plus général et non moins important, c'est qu'au Panthéon, la construction et la décoration font un tout indissoluble et que les colonnes ne sont pas un simple ornement, mais qu'elles soutiennent, en partie, l'édifice.

On le comprend aisément : les arcs découverts par le jeune architecte supportent la partie voûtée; ceux dessinés par Piranesi, et indiqués beaucoup plus haut, ne reposaient sur rien. Ils étaient suspendus et ils épousaient la forme de la coupole. Ils pouvaient aider à en maintenir la courbure, mais non pas en assurer la stabilité. Ils étaient inutiles à l'ensemble.

On vit aussi, quand les enduits eurent disparu, non-seulement que les caissons sont bâtis avec la voûte, mais que la voûte elle-même est construite en matériaux parfaitement réglés, en grandes briques et non pas en un blocage de matériaux légers, comme on tendait à le penser. De plus, on trouva au centre d'un des caissons mis à nu un crampon de bronze, indiquant qu'à cette place une rosace ou tout autre ornement de métal avait pu se trouver fixé.

Enfin, M. Chedanne, après qu'il y eut été autorisé par le ministre de l'instruction publique d'Italie, qui comprit tout d'abord l'importance des découvertes de notre pensionnaire, M. Chedanne tira d'un des arcs mis à jour quelques briques et il y trouva des marques concordantes qui rapportaient la construction de cette partie de l'édifice au règne d'Adrien.

Était-ce un détail et le fait d'une restauration datant du IIe siècle? Il fallait s'en assurer. Les autorisations nécessaires furent libéralement accordées. La maçonnerie fut interrogée à différentes hauteurs et jusqu'à sa base; et partout les briques se trouvèrent d'accord pour attester par écrit que c'était, non pas au temps d'Auguste, mais à l'époque d'Adrien qu'il fallait attribuer la construction de la rotonde du Panthéon.

Telles sont jusqu'ici les découvertes de M. Chedanne et on en voit les conséquences : unité organique de l'édifice dans lequel le système de la construction est intimement lié à la décoration; arcs de la coupole servant de lien entre les parties hautes et

les parties basses de l'œuvre; obligation d'admettre que le Panthéon est une construction qui ne remonte ni à la république, ni à Agrippa, mais qui appartient à Adrien; et par suite, nécessité de reconnaître que ce n'est pas le portique qui a été ajouté à la rotonde, mais bien la rotonde qui a été accolée au portique.

Ce sont là des résultats importans. Évidemment la lumière jetée par ces faits nouveaux sur l'histoire et sur la technique de l'architecture est grande. Les théories les mieux fondées en raison en souffrent quelque dommage. Il ne resterait plus de l'œuvre d'Agrippa que le vestibule et son fronton. Mais à côté de l'inscription gravée par le fondateur, il y en a une autre, celle de Septime-Sévère et de son fils. Comment comprendre celle-ci? Quelle sorte de restauration fut exécutée par les deux empereurs pouvant rappeler le premier édifice? Sur ce sujet, un vaste champ est ouvert aux conjectures et M. Chedanne pourrait s'y aventurer.

Mais la nature de son travail lui impose une réserve extrême, et il ne paraît pas disposé à s'en départir. Il ne veut rien avancer que sur preuves formelles; c'est ainsi que doit être conduite une restauration. Rechercher dans un monument les témoignages de son état passé, et après avoir reconnu ce qu'il en reste à la surface du sol, fouiller ses substructions, retrouver en terre quelque pan de muraille, ou la place d'une colonne, utiliser des fragmens en les remettant au lieu qu'ils devaient logiquement occuper, en résumé, partir de l'état actuel pour remonter de fait en fait à l'état ancien, tel est l'ordre que doit suivre notre architecte dans l'œuvre qu'il poursuit. Il y apporte l'intelligence et l'amour de son art, la connaissance de toutes les parties que l'architecture embrasse. Son esprit est pénétrant et réservé; il a les qualités qui inspirent la confiance et la sympathie.

Ces sentimens, il les a rencontrés à Rome de la part des artistes italiens, et chez les hommes qui sont placés à la tête des grands services de l'État. Le ministre de l'instruction publique, qui était alors M. Villari, le sous-secrétaire du même département, M. le comte Pullè, les deux directions des arts dans la personne de leurs chefs éminens, M. Barnabèi et M. Buongiovannini, n'ont pas ménagé au jeune artiste les marques d'intérêt. Comprenant aussitôt la valeur et la conséquence de pareils travaux pour l'art, pour l'histoire et pour l'archéologie, le ministère a pris une part effective à l'œuvre commencée : il en a assumé les frais. Sans doute le même concours lui sera prêté par l'administration éclairée de M. Martini. De la sorte, le fruit des découvertes est mis en commun et le profit en est pour la science. De tels faits honorent hautement un pays et excitent en nous une vive gratitude. Ils portent nos pensées dans une sphère meilleure où toute division s'efface

et où les esprits faits pour travailler à la vérité sont heureux de se rencontrer et de s'entendre.

Les travaux du Panthéon se poursuivent et plusieurs faits de détail apparaissent sans qu'on puisse en tirer encore de conclusions certaines. Après avoir reconnu que la Rotonde était postérieure au portique, une idée se présentait naturellement à l'esprit : c'est que s'il restait d'autres vestiges du temple élevé par Agrippa, on devait les rencontrer sous le sol actuel du Panthéon. Pour s'en assurer, une excavation a été pratiquée, sous une dalle désignée par M. Chedanne comme étant dans la direction présumée du mur de la *cella* primitive, et on y a trouvé, à côté de blocs de tuf laissés en désordre, un pavage antique de marbre encore en place à plusieurs endroits. Au-dessous s'étend une aire de béton et plus bas une nappe d'eau. Des sondages opérés extérieurement et dans le voisinage du *laconicum* ont fait voir la même aire bétonnée et la même couche d'eau. Celle-ci donnant partout à sa surface un niveau constant, on a établi sans peine la profondeur relative des différens sols existans et mis au jour par la fouille. Ainsi le pavé de marbre retrouvé à l'intérieur est à $2^{m},13$ en contrebas du vestibule, et s'il en est ainsi, comment communiquait-on du portique aux autres parties du temple ? Sans pousser plus loin, on voit que, dans l'état présent des choses, il est difficile d'émettre une opinion.

Néanmoins, quels que soient les faits inattendus que les fouilles doivent nous révéler, la part de découvertes qui revient à M. Chedanne est assez importante pour qu'on ne tarde pas davantage à la faire connaître. Quant aux conséquences, après ce qui vient d'être rapporté, il faut renoncer à beaucoup d'idées reçues et la science elle-même est changée sur plus d'un point. Si l'on reconnaît aujourd'hui que l'édifice circulaire est d'Adrien, plusieurs des questions qui ont le plus occupé les savans deviennent moins difficiles à résoudre. D'abord, je le redis, il ne faut plus attribuer la rotonde au temps de la république. Aussi bien, était-il difficile d'admettre que l'architecture romaine eût, en quelque sorte, débuté par cette œuvre sans précédent, par une construction aussi considérable et aussi belle sans qu'il en eût été fait mention. Aujourd'hui, on comprendra mieux qu'après maintes entreprises qui introduisirent à Rome les formes de l'architecture orientale et sous un empereur architecte et éclectique comme Adrien, le Panthéon ait été exécuté avec la perfection où nous le voyons. D'ailleurs, on le croit encore, c'est de l'Asie et non de l'Italie, c'est de la Mésopotamie qu'est venu l'art de faire des massifs de briques et de matériaux comprimés et de les revêtir de paremens de marbre, ou d'albâtre

comme cela se pratiquait dès une haute antiquité dans le palais des rois d'Assyrie. De pareilles masses de matériaux dans lesquelles le bois n'entrait pour rien à Rome étaient à l'abri du feu. Cette considération, que j'ai déjà émise, on peut l'opposer à ceux qui voudraient qu'Adrien eût rétabli le Panthéon dans son état primitif. Comment, étant dépourvu de tout élément combustible, le premier temple aurait-il été incendié? Il semblerait que la réfection de l'an 123 eût été, en partie du moins, une création.

Dans ces conditions, nous nous arrêtons avec hésitation devant les textes de Pline. Ne sont-ils pas plus vieux que le Panthéon actuel de près d'un siècle? Ces textes ont été étudiés avec une persévérance infatigable; ils sont l'objet d'un grand respect. Mais peut-être a-t-on étendu outre mesure leur signification? Non-seulement on tient compte de ce qu'ils disent et on l'accepte; mais, même en présence du monument, on croit devoir admettre, comme attesté par eux, ce qu'ils ne disent pas. Pline parle d'un temple. Il fait mention d'un fronton, de cariatides, de chapiteaux de bronze; mais nulle part d'une rotonde et d'une coupole, chose cependant dignes de remarque. Cette voûte si vaste devait être, même à Rome, quelque chose qui méritait l'attention. En tout cas, rien de ce que rapporte l'auteur ne s'accorde avec ce qui existe. Mais si l'on veut bien penser qu'il voyait et décrivait un autre édifice, tout se simplifie. Alors le temple, un octostyle, se développe suivant les règles de Vitruve et la *cella* répond logiquement à l'ordonnance du vestibule. L'intérieur est divisé en trois nefs par des colonnes dont les chapiteaux sont de bronze. Les colonnes du milieu forment un premier ordre et elles portent des cariatides sur lesquelles la charpente vient poser. Cette partie de l'œuvre a pu brûler, les poutres n'étant pas seulement de bronze, mais de bois recouvert de métal. L'incendie a pu être allumé par la foudre; il a pu aussi être concentré dans la *cella* et le portique rester intact. Voilà ce qu'il serait permis de penser du premier Panthéon, en concluant de ce qu'il en reste à ce qui en a péri; et peut-être les découvertes à venir viendront-elles justifier ces conjectures.

Quant au texte de Dion Cassius, il s'appliquerait aux choses de son temps. Pline était mort en 79. Dion, qui était né en 155, a certainement vu le monument dans un état différent de celui que Pline a décrit. Depuis lors, le Panthéon avait été brûlé et rétabli deux fois. Les restaurations très fidèles telles que nous nous efforçons de les exécuter aujourd'hui n'étaient guère plus dans les habitudes des anciens que les copies serviles; et chaque empereur devait être tenté de mettre du sien dans ce qu'il reconstruisait. Dion vit le Panthéon tel qu'il était sous Septime-Sévère, et c'est de celui-là qu'il a parlé. Mais cette réfection venait après cell

d'Adrien et malgré l'inscription dont il a été parlé plus haut, peut-on la considérer comme ayant reproduit avec une rigoureuse exactitude le temple bâti ou consacré par Agrippa?

Mais je discute, j'émets des suppositions et des doutes, et je n'ai point qualité pour cela. Qu'on m'excuse. Tout ce que je puis dire, c'est que les découvertes de M. Chedanne me semblent simplifier la tâche des archéologues et leur enlever un grand souci : celui de faire cadrer les indications fournies par Pline avec la réalité présente, celui de faire entrer dans un édifice postérieur en date ce qui appartenait à un édifice plus ancien.

Ce que le travail dont nous nous occupons a aussi de particulier, c'est que l'auteur y est parti de l'étude de la construction. Il n'a pas été ébloui par les beautés de son modèle au point de n'en voir le complément que dans sa propre imagination. Il a voulu en connaître la raison profonde. Il n'a pas eu la prétention d'interpréter les textes : cet art n'est pas le sien. Il se borne à déchiffrer les débris du passé et à interpréter les formes architectoniques, ce qui constitue une épigraphie et une philologie spéciales. Maintenant que les marques empreintes sur les matériaux ont fourni leur témoignage, il continue son œuvre technique en recherchant dans les substructions les vestiges des fondations anciennes et la condition statique des constructions actuelles. Ensuite, il achèvera son œuvre en poursuivant ses investigations jusqu'au sommet de la coupole. Plus tard, et seulement lorsqu'il en aura bien reconnu et pénétré l'organisme intime, il revêtira l'édifice de ses ornemens.

La méthode est rationnelle, et, à ce propos, je veux appeler l'attention sur cette disposition d'esprit du jeune architecte. Ce n'est pas l'opinion généralement reçue que les élèves de l'École des Beaux-Arts et particulièrement ceux qui obtiennent le prix de Rome aient une grande prédilection pour l'étude de la construction. A entendre les détracteurs de l'institution, ce qu'on peut attendre de nos pensionnaires, ce sont surtout de belles aquarelles. Mais ils ne se bornent pas à cela et les personnes prévenues contre eux ne suivent pas d'assez près ce qui se fait rue Bonaparte. Depuis vingt-cinq ans, l'enseignement de la construction y a pris une place considérable : il embrasse au moins deux années. Après que les voies lui eurent été préparées par le vénérable M. Jaÿ et qu'il eut été déjà développé par le baron Elphège Baude, il a été porté très haut par un artiste de premier ordre, Emmanuel Brune. Élève distingué de l'École polytechnique et, bientôt après qu'il en fut sorti, grand prix d'architecture, Brune, quand il fut appelé à professer à l'École des Beaux-Arts, déploya dans son cours la double intelligence et la double autorité de l'ingénieur et de l'architecte. Sa mort récente et prématurée a laissé un grand vide. Mais son successeur con-

serve pieusement l'esprit de ses leçons, esprit de principes rigoureux et de mesure, doctrine qui ne fait pas plus fléchir la science qu'elle n'entrave le sentiment. Mais ce que Brune a laissé après lui, c'est une génération d'architectes formés d'après ces idées, également préoccupés de l'art de bâtir et de l'art de décorer et ne les séparant jamais, parce qu'ils sont inséparables dans les chefs-d'œuvre. Ainsi Brune a été un maître véritable; il a formé des disciples convaincus, et, parmi eux, les pensionnaires de l'Académie restent au nombre des plus fervens.

Une évolution très importante s'est donc opérée dans notre école. On n'y descend pas, et comme par grâce, de l'esthétique aux considérations positives de la construction ; on s'y élève de la construction attentivement consultée à l'histoire et à l'esthétique. Quand on calculera les arcs récemment trouvés au Panthéon, on verra probablement que, sans eux, les belles proportions de la coupole n'eussent pas été obtenues. Tant il est vrai que la disposition des matériaux, suivant certaines lois, est la raison tangible de ce qu'il y a de plus immatériel dans l'impression que nous ressentons devant un édifice.

Que les recherches continuent donc! Qu'elles nous apportent de nouveaux enseignemens et encore quelques-unes de ces briques qui semblent déposer sur la foi d'un serment! Qu'elles nous donnent des dates irrécusables et des points de repère évidens! Que la lumière soit plus complète! Nous la recevrons avec respect, mais peut-être avec quelque tristesse. Il y a parfois dans les découvertes une sorte de désillusion. Il semble qu'elles nous dépouillent d'une partie de nous-mêmes en nous enlevant des sujets d'initiative et en rabattant nos imaginations. Le vrai, d'ordinaire, est si simple! Et puis, ce n'est pas sans regret qu'on renonce à des idoles, à ces idoles dont parle Bacon, qui sont un héritage de ceux qui nous ont précédés et qui tiennent à ce qu'il y a de plus profond en nous. On ne s'en désintéresse pas. Cependant, elles tombent; mais elles laissent comme des décombres après elles. La voie en est obstruée et les jeunes vérités ont peine à cheminer à travers ces débris. Elles sont à nous, pourtant, et nous hésitons; on dirait que leur possession nous décourage. Est-ce donc fini? Non, certes! Nous aurons toujours à pénétrer des mystères. Et d'ailleurs, la vérité ne nous suffit pas toujours; nous voulons aller au-delà et, en présence de certaines constatations formelles, l'esprit conserve toujours ses droits à l'hypothèse.

Quant au Panthéon, ce ne sera pas la première fois que des faits de la nature de ceux que l'on y a constatés se seront produits à Rome. L'histoire s'y fait et s'y défait sous nos yeux. Il y a des imitations de la vérité, imitations logiques et sincères qui nous

captivent. Mais quand la réalité qui leur manque apparaît, elles s'évanouissent en un instant. Parmi les découvertes de la seconde moitié de notre siècle, aucune ne nous a plus frappé que celles du Forum. Jusqu'au moment où il a été mis à nu, on en jugeait par quelques colonnes qui surgissaient du sol, par quelques traces de la Voie Sacrée, par des arcs de triomphe, témoignages imposans, mais sans lien. Sur cela, l'imagination se donnait carrière. Les conjectures se multipliaient, on faisait des restaurations idéales, on échangeait des polémiques. Puis, les fouilles sont venues et on a vu un ensemble du Forum qu'on n'avait pas soupçonné. C'était bien ainsi qu'il avait été à une époque donnée et cela n'était pas sans grandeur. Mais je crois qu'à partir de ces vastes déblais, il s'est fait plus de silence autour de lui. On regarde cette paléontologie étalée sous les yeux, plus froidement qu'on ne faisait la ruine incertaine. On ne s'y aventure plus sans un guide et il se passera longtemps avant qu'on y vienne rêver.

Mais c'est affaire de sentiment et non pas de raison; car quel plus grand bonheur pour nous que de savoir et de comprendre! Si quelques vérités ne s'acceptent pas sans un instant de mélancolie, cependant nous ne sommes pas plus ingrats envers ceux qui les ont trouvées que nous ne nous montrons injustes pour les savans travailleurs qui s'en sont cependant écartés. Et pour revenir à mon sujet et pour conclure, je m'arrête à un passage de l'ouvrage de M. Frédéric Adler dont j'ai déjà parlé, passage qui contient une excellente théorie et qui restera prophétique. L'éminent architecte a été empêché de visiter le Panthéon autant qu'il l'eût désiré. Il s'en plaint et il dit : « Aucun édifice ne peut résister à l'analyse méthodique de son organisme. Chaque monument raconte lui-même son histoire au savant praticien qui est compétent et qui cherche et fouille. C'est souvent un chagrin pour le monument; mais c'est une joie pour l'artiste. »

C'est bien là ce qui est arrivé au Panthéon. Je ne sais si le monument et ses admirateurs en seront attristés; mais en attendant d'avoir dit son dernier mot, M. Chedanne a lieu d'être satisfait.

Il y a bien plus encore. Ces découvertes, qui occupent le monde savant, rendent un bon témoignage des études des pensionnaires de l'Académie de France. Elles font à l'institution un honneur qui rejaillit sur notre pays. M. le ministre des beaux-arts l'a reconnu : il vient de donner à M. Chedanne une mission qui lui permettra d'achever sa restauration à Rome.

EUGÈNE GUILLAUME.

LA

FORTUNE MOBILIÈRE

DANS L'HISTOIRE

III[1].

LE CRÉDIT ET LA RUINE DES ANCIENS CAPITALISTES.

I.

Par quelle mystérieuse vocation la race juive en est-elle venue, au moyen âge, à monopoliser dans l'Europe chrétienne le commerce de l'argent? C'est ce qu'il est impossible de dire. Pourquoi ce petit peuple d'Israël, peu à peu répandu sur le monde civilisé, s'était-il attaché à cette branche de négoce plutôt qu'à toute autre, comme les indigènes de certaines de nos provinces se spécialisaient dans des professions déterminées, comme les Limousins se faisaient maçons, et les Auvergnats chaudronniers?

Doit-on croire que les prohibitions religieuses, en écartant jadis les catholiques des opérations financières, aient suffi à ouvrir aux

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril et du 15 juin.

observateurs de la loi mosaïque ce champ d'activité délaissé par tous, et qu'ils s'y soient dès lors cantonnés, avec une prédilection si marquée que la liberté contemporaine et la Déclaration des droits de l'homme n'ont pu les en faire sortir; puisque aujourd'hui encore, comparativement à leur petit nombre, les Israélites jouent dans les bourses et dans les banques un rôle absolument prépondérant, légitime récompense de leur travail, compensation méritée des persécutions qu'ils ont longtemps souffertes.

Faut-il voir un phénomène d'atavisme dans cette persistance des juifs actuels à creuser le même sillon que leurs pères? Ceci n'aurait rien d'extraordinaire. De même il est assez admissible que le choix des juifs d'autrefois se soit porté sur les spéculations métalliques, précisément parce que ces spéculations étaient interdites aux autres citoyens, et que le métier de marchand d'or et d'argent, regardé comme vil, n'avait pas d'amateurs. Une fois qu'ils l'exercèrent, les juifs devinrent naturellement odieux au double titre de juifs et « d'usuriers, » — le mot d'usurier étant pris dans l'acception générale de « prêteur à intérêts » qu'il avait alors. — Et comme rien n'est plus contraire à la loyauté des prêts, ne développe davantage cet intérêt abusif et frauduleux, auquel nous réservons dans les temps modernes le nom d'usure, que l'absence de sécurité dans les transactions sur les capitaux, et que cette absence de sécurité était à peu près absolue, trois siècles se passèrent à tourner dans un cercle vicieux : la proscription périodique des banquiers augmentant l'usure, l'usure, devenue habituelle, motivant la proscription des banquiers.

Ce mot de banque, cette qualification de banquier, qui éveillent aujourd'hui l'idée de quelque local vaste et confortable, de quelque individu opulent et important, conviennent-ils bien à ces parias au nez crochu, la robe déshonorée par une rondelle jaune, qui se tiennent en plein air derrière leur table comme les marchands des quatre saisons. A eux le droit commun ne s'applique pas; ils sont un peu moins que des hommes; dans les tarifs de péages féodaux on les classe parmi les marchandises. Entre le « grand cheval » qui paie 8 sous et « le millier de harengs » qui doit 10 deniers, prend place « le juif, » taxé à 30 deniers au passage de la frontière.

C'est une faveur exceptionnelle des souverains, pour les grandes foires, que d'en permettre l'accès en franchise à « toutes personnes de juifs s'y rendant par terre ou par mer, » comme on autorise des forains, un jour de fête, à dresser librement un cirque ou une ménagerie.

Jusqu'au XIVe siècle, les Lombards et les juifs, ces infidèles, ces

gens si mal vus, avaient rencontré dans les religieux chevaliers du Temple des concurrens habiles et achalandés. Dans un récent mémoire sur l'*Administration financière des Templiers*, M. Léopold Delisle a montré comment cet ordre de chevalerie, précurseur ou émule des sociétés italiennes, avait eu longtemps entre ses mains une grande partie des capitaux de l'Europe, à la fois trésorier de l'Église romaine et de beaucoup de princes et de particuliers durant tout le XIIIe siècle. Les richesses métalliques du roi de France, une partie de celles du roi d'Angleterre sont, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Philippe le Bel, confiées au Temple de Paris et y servent parfois de gages à des emprunts. Nombre de bijoux, de lingots, de successions en numéraire, sont aussi déposés dans l'enceinte du Temple et participent de l'inviolabilité traditionnelle des édifices pieux dont jouit cette caisse des consignations. Le génie administratif des grands maîtres étendit d'une manière favorable le cercle de ces opérations à l'ouverture de nombreux comptes courans.

Après la fin tragique de Jacques Molay et de la milice du temple de Jérusalem, cette institution de crédit collectif n'eut pas d'imitateurs, et le commerce individuel des israélites ne connut en France aucune rivalité jusqu'au commencement du XVIe siècle. De riches bourgeois unirent parfois leurs efforts, comme à Vesoul en 1291, dans la fondation du « Mont-de-Salins, » pour se soustraire aux usures des banquiers de profession, mais ces associations n'aboutirent à rien de sérieux. Le peuple, lors des courts bannissemens du juif, voyait avec joie l'expulsion de ce malheureux; il ne tardait pas à le regretter : soit que l'usurier chrétien, qui le remplaçait, se montrât plus dur que son devancier, comme Boutaric incline à le croire; soit simplement que le public payât, en définitive, les frais de toute atteinte portée au crédit.

On trouve les Lombards, durant la première moitié du XIVe siècle, non-seulement dans les villes, mais dans de simples bourgs. Aux environs de Paris ils pullulent : à Lagny, Bray ou Montereau, aussi bien qu'à Meaux ou à Provins. On est surpris de rencontrer à Talant, gros village de la Côte-d'Or, aujourd'hui disparu, un petit juif qui avance au duc de Bourgogne de l'argent pour partir en guerre. Des financiers d'Asti s'établissent en Franche-Comté. Ils promettent de payer un cens annuel au seigneur, qui s'engage de son côté à leur faciliter les communications avec l'Italie (1336). Gentilshommes et « usuriers » ayant un constant besoin les uns des autres paraissent vivre alors en bonne intelligence. Des domaines sont donnés aux israélites, par de puissans princes, « en reconnaissance de leurs bons services. » Des autorisations indivi-

duelles leur sont accordées pour « voyager et trafiquer librement, » même pour « ne point porter sur leurs habits ni la roue, ni aucun autre signe qui puisse les faire reconnaître, attendu que ces signes pourraient leur occasionner divers périls à cause de la haine générale des juifs. » Ainsi s'exprime, dans une ordonnance, le comte de Roussillon (1355). Si du sud-ouest nous passons au sud-est, le Comtat-Venaissin, sous la domination des papes, ne leur fait pas trop mauvaise mine. Ils peuvent ouvrir des synagogues à Avignon, à Carpentras et autres localités.

En 1348, lors de la peste noire, dont le populaire voulut, selon son usage éternel pour les félicités et les malheurs publics, trouver l'auteur responsable, on attribua une part de son origine aux israélites, et généralement aux manieurs d'argent. Sans doute ceux-ci s'étaient enrichis durant les cinquante dernières années, qui avaient été les plus prospères du moyen âge. A coup sûr leurs affaires étaient actives. Ils prêtaient à toutes les classes de la société, soit sur lettres, soit sur gages; on le voit par leurs écritures, mises alors sous séquestre. Ils avaient de nombreuses créances sur des petits bourgeois et des paysans.

A cette époque, la persécution officielle contre les juifs, que l'histoire a enregistrée et que le lecteur connaît, commença, très dure. On saisit leurs livres par voie de contrainte, et, avec les registres, on enferma aussi leurs propriétaires. L'emprisonnement fut accompagné de spoliations, dans la mesure où elles purent s'exécuter. Il fut suivi de bannissement, quelquefois de mort. Le crédit public, — on le devine, — ne se porta pas mieux à la suite de cette banqueroute générale. C'était au début de la guerre de cent ans, et l'État fut réduit à emprunter, auprès des corps constitués, principalement des établissemens religieux, des sommes que les conseillers royaux avaient d'autant plus de peine à extraire qu'elles ne devaient jamais être remboursées.

Un siècle voué à la recherche de la pierre philosophale et où la pénurie de numéraire faisait priser si fort les mérites des alchimistes, ne pouvait pas supporter bien longtemps la fermeture des coffres judaïsans. Le commerce de l'argent reprit, aussi général que précédemment, et dans des conditions toujours aussi louches et aussi précaires. Tandis que, sur la frontière de l'Est, le clergé en était encore à célébrer des messes pour la comtesse Marguerite de Bourgogne, en reconnaissance de l'expulsion des *vilissimorum et perfidissimorum judæorum* (1374), Charles le Sage donnait pouvoir, « sur la demande des juifs et juives » d'Orléans, au chevalier gouverneur du bailliage, de juger, « sans figure de jugement, » tous les procès où les juifs sont parties. Il les soustrayait, par pri-

vilège et selon leur vœu, au droit commun. Ailleurs certains écrivains, ou notaires, étaient seuls admis à instrumenter, pour les prêts d'argent faits par les israélites. Le pouvoir revenait à son système antérieur, qui consistait à les mettre en coupe réglée, à les tondre et à les saigner, au lieu de les écorcher et de les pendre. C'était une chose fructueuse et si bonne à exploiter que le juif! Chaque prince de la chrétienté cherche alors à en posséder le plus grand nombre. — Le roi de France n'avait-il pas acheté un jour à son frère, pour 20,000 livres, tous les juifs du comté de Valois? — Les seigneurs qui en possèdent redoutent de les perdre : le roi d'Aragon permet à des juifs de Perpignan de se rendre en France, « où ils espèrent exercer le négoce avec plus de profit que dans ses terres; » mais sous cette condition expresse de laisser à Perpignan leurs femmes et leurs enfans, et des garanties suffisantes pour le paiement de leurs contributions, comme membres de *l'Aljama* de cette ville.

Ces alternatives continuèrent durant tout le xve siècle : tantôt l'État allongeait, en faveur des Lombards, la durée légale de validité des dettes contractées auprès d'eux, en rendait la prescription plus difficile; les officialités ecclésiastiques mettaient aussi leurs foudres à la disposition des usuriers, lançaient des formules d'*injonction* pour forcer les débiteurs à s'acquitter envers ces infidèles. Tantôt les gouvernemens condamnaient à l'exil perpétuel les tribus hébraïques, et la « juiverie » de chaque cité, hommes, femmes, enfans et bagages, déguerpissait tristement, par terre ou par eau, à la recherche d'un lieu plus hospitalier.

Ce n'était pas sans espoir de retour : rançonnant, rançonnés, volés ou voleurs, ces héroïques financiers ne se faisaient pas trop tirer l'oreille, pour racheter en masse les impôts spéciaux de capitation, qui pleuvaient sur eux; quitte à se récupérer à leur tour sur le public. Étaient-ils accusés d'usure, ils pactisaient avec le pouvoir civil, qui bien souvent arrêtait ou paralysait lui-même les lois qu'il venait d'édicter.

Au xvie siècle, les juifs sont atteints d'une autre manière, beaucoup plus sûrement : les chrétiens leur font ouvertement concurrence, et le commerce des métaux précieux s'élargit. Il n'est guère de petite ville, sous Louis XII, où les maîtres-joailliers ne fassent la banque et ne prêtent sur les bijoux; tandis que dans les cités populeuses, à Lyon, Toulouse, Rouen (1543-1556), les institutions de crédit font leurs premiers pas sous l'œil bienveillant des souverains. Ceux-ci du reste sont les premiers à en profiter, à l'étranger plus encore qu'en France. A Anvers, le « facteur » du roi de Portugal contractait, pour le compte de son maître, un emprunt

de 3 millions d'écus d'or (75 millions de notre monnaie), couvert en une seule bourse; Thomas Gresham, agent de l'Angleterre, y emprunta, de 1558 à 1562, une somme correspondant *intrinsèquement* à 60 millions de francs, équivalant aujourd'hui au triple. Anvers était, il est vrai, à ce moment, la première place du monde; et son mouvement commercial passait, vers 1550, pour atteindre annuellement un milliard et demi de florins par an, non compris la négociation des « effets de change. »

Or la circulation de l'argent, sous cette forme, était considérable. Que la lettre de change, répandue dans les banques ou *casanes* d'Italie, dès le XIe siècle, ait été inventée par les juifs, auxquels Montesquieu en fait honneur, et qui par ce moyen éludèrent la spoliation, ou qu'elle leur soit de beaucoup antérieure, comme pour ma part j'incline à le croire, il n'en demeure pas moins évident que la transmission des valeurs d'un lieu à un autre, grâce aux écritures et aux viremens de comptes, était pratiquée très largement dans toute la France, dès le commencement du XIIIe siècle.

Bien que des autorisations nominales soient données par les seigneurs à certains marchands, leurs sujets, pour « faire et adresser des lettres de change en tous pays, » il est vraisemblable que le commerce se passait de la permission des gouvernemens, quand ceux-ci ne jugeaient pas à propos de la concéder. Ces permissions peut-être n'avaient qu'un caractère fiscal, comme les timbres proportionnels dont nos traites doivent être munies depuis 1872.

Quelques opérations actuelles se sont faites de tout temps, sous d'autres noms ou même sans avoir de nom. Quand le trésorier du duc de Bourgogne invite, par un « mandement, » les Lombards de Seurre à porter au débit de son maître une somme de 1,200 écus d'or, précédemment inscrite au débit du comte d'Auxerre (1344), ce mandement est un véritable chèque. Quand, dans la même province, un chanoine, sur le point de partir pour l'Italie, contracte une obligation de 100 livres au profit d'un grand seigneur, en retour d'une lettre de change *en blanc* qui lui servira « à emprunter en cour de Rome et ailleurs, » ce chanoine reçoit sous cette forme une sorte de billet de banque; et le prince, qui délivre ce billet *en blanc*, émet une vraie monnaie fiduciaire dont la valeur est proportionnée à son crédit personnel; combinaison fort ingénieuse pour l'époque (1260).

II.

La monnaie fiduciaire était aussi en usage dans les villes dotées de banques publiques; de ces villes elle se répandait assez loin.

Dès la fin du xve siècle, les *loquis*, espèce de jetons en verre, monnaie représentative émise par la banque de Saint-George, à Gênes, ont cours dans tout le midi de la France, particulièrement en Languedoc.

Ce ne sont pas les idées sur la manière dont on peut mobiliser l'argent qui ont manqué au moyen âge. Il ne péchait pas par défaut d'imagination, mais par absence de sécurité dans les affaires et de moyens de communication. Jean sans Peur a-t-il besoin d'argent, en 1416? lui faut-il « une finance pour convertir à quelque paiement? » son trésorier achète *à terme* 137 pièces de drap de Courtrai, pour 2,764 écus, et les revend *au comptant* 2,200 écus. Ce procédé, qui vaudrait aujourd'hui à un fils de famille un conseil judiciaire, est alors une forme normale des emprunts. La ville de Bergerac, étant à court (1394), décide que celui ou ceux qui lui prêteront auront en mains les revenus du consulat, et en percevront le montant jusqu'à complet acquittement de leurs avances.

La difficulté de rentrer dans ses fonds, une fois qu'on s'en est dessaisi, par suite de l'inertie de la puissance exécutive et législative, dont le créancier n'attend qu'une protection insuffisante, et qui même souvent se tourne contre lui, en favorisant la mauvaise foi du débiteur, — si bien que c'est un « privilège, » chèrement vendu aux banquiers d'une certaine ville, que l'engagement pris par le suzerain « de n'accorder pendant *cinq ans* aucun sursis, sauf-conduit ou prorogation aux particuliers » qui seront redevables envers eux, — cet aléa du remboursement, qui rend les emprunts plus onéreux, les fait entourer aussi par les préteurs de formalités plus dures.

Il n'était guère de petite somme avancée sans un nantissement de valeur bien supérieure, ni de grosse somme aventurée sans une garantie foncière, qui emportait l'éviction, à tout le moins temporaire, du possesseur. Des lettres-patentes de 1286 défendent de prendre en gage les objets nécessaires au travail journalier; le grand nombre des prohibitions renouvelées sur le même sujet, dans la suite des siècles, montrent combien peu elles étaient observées. L'emprisonnement, suspendu sur la tête des débiteurs insolvables, est une autre sorte de sanction, qui semble devoir assurer l'exactitude des paiemens, et qui ne prouve au contraire que la fragilité des contrats. La loi est ici d'autant plus sévère en théorie, qu'elle est plus faible en pratique; de même que le code pénal n'est jamais si terrible, que dans les pays et les époques où la criminalité est la plus impunie: frappant fort parce qu'il saisit peu. Les particuliers renchérissent encore, dans leurs conventions, sur les rigueurs de l'action publique. Des emprunteurs de laine

s'engagent (1380), en cas de non-paiement dans un délai fixé, à rester enfermés dans une tour *de la maison du créancier*. On multiplie les précautions : il y a dans le midi des « courtiers en paroles, » — *correter d'orella*, — qui tiennent registre des ventes et transactions verbales.

Le développement du crédit, au moyen âge, se heurtait aussi à l'embarras des communications. Il était coûteux et périlleux de transporter des espèces à longue distance. Aller chercher quatre mille francs de Paris à Melun n'est pas, au XIVe siècle, une petite affaire. Les souverains, pour leur usage personnel, n'ont pas toujours de fonds à point nommé : le maître de la « chambre aux deniers, » — table royale, — fait dire « aux bonnes gens de Senlis qu'on ne pourrait payer ce jour ; » tandis qu'il envoie « pourchasser argent devers monseigneur d'Anjou, pour la dépense de l'hôtel. »

Les relations de place à place n'étaient ni assez régulières, ni assez étendues, pour que les lettres de change pussent suppléer, par les ricochets multiples qu'elles font de nos jours, au déficit de numéraire qui sévissait tout à coup en certains lieux. Le port même des traites, tirées d'un point sur un autre, exigeait, en l'absence de toute poste organisée, l'envoi d'un messager spécial. On préférait prendre patience, attendre la foire prochaine, qui fournirait à la fois l'occasion de négocier du papier et d'encaisser des lingots.

Le change, dans ces conditions, subissait des oscillations très fortes. A Barcelone, par exemple, dans la première moitié du XVe siècle, le numéraire devenait très rare chaque année du 1er juin au 31 août, à cause des achats de laine en Aragon. Il baissait ensuite, pour remonter beaucoup plus haut en janvier, en raison des achats de safran, et retombait de nouveau jusqu'à l'été. Mais ce qui, dans notre siècle, motiverait des différences de quelques centimes, en provoquait alors de 3 ou 4 francs. Régulièrement, le change de la monnaie d'argent en monnaie d'or comportait une commission, variant de 2 à 12 pour 100, et qui était communément de 6 à 8. Les comptes de la maison royale accusent sans cesse des « pertes d'argent pour change. » A la fin du XVIe siècle, en Dauphiné, on paie encore 660 livres en argent pour en avoir 600 en or. Il est difficile d'admettre que les changeurs, qu'ils fussent propriétaires de leur « office, » ainsi qu'on le voit en Bourgogne, ou seulement locataires à l'année d'un bureau, d'un *étal* de change, comme dans l'Orléanais, aient pu de leur propre autorité, suivant qu'on les en accuse, « attribuer aux monnaies un cours usuraire. »

Il est probable, au contraire, que ce haut prix du change de l'argent en or tenait à la rareté effective de l'or. Cette rareté, on

ne s'en apercevait pas dans les paiemens de chaque jour, qui, pour la plupart, se faisaient en argent; mais elle affectait fortement celui qui voulait se procurer une certaine quantité d'or.

Il en résultait cette anomalie : que le prix marchand de l'or était beaucoup plus bas jadis que de nos jours, par rapport à l'argent, puisque le kilogramme d'or ne valait que 12 kilogrammes d'argent, au lieu de 15 et 18 kilogrammes qu'il vaut aujourd'hui; et que cependant les monnaies d'or bénéficiaient d'un change, actuellement inconnu, sur les monnaies d'argent qui s'échangent en général au pair avec elles, dans l'intérieur de chaque État.

Les opérations de change avaient pris assez d'importance, dès la fin du XVIe siècle, pour que le gouvernement songeât à créer des courtiers en titre, auxquels elles fussent exclusivement confiées. Ces devanciers de nos agens de change contemporains étaient au nombre de 8 à Paris, en 1595. Louis XIII en porta le nombre à 30, et les érigea en corps sous le nom d' « agens de banque et de change, » avec deux syndics élus par la compagnie et renouvelables annuellement. Un édit de 1638 leur avait ordonné de faire bourse commune « du quart des profits. » Cette disposition tutélaire, dont les temps modernes se sont inspirés, dans la constitution du fonds de réserve qui seul a conservé la vie jusqu'à ce jour au monopole de la corbeille parisienne, en lui permettant de faire face, dans les jours de crise, aux engagemens individuels de ses membres, cette disposition fut abrogée au bout de peu de temps « à la demande des courtiers. »

Ceux-ci jouissaient dès cette époque, au moins en théorie, du privilège exclusif de la négociation des lettres et billets de change, et percevaient une commission de 1/4 pour 100, soit 25 centimes par 100 francs, payable moitié par le tireur et moitié par le destinataire. Ils demeurèrent courtiers de marchandises en même temps que de change; mais ils exercèrent de moins en moins la première partie de leur métier, et bornèrent au papier commercial leur rôle d'intermédiaires. Intermédiaires en effet, ils ne durent plus être que cela, depuis l'ordonnance de 1673 qui leur défendit « de tenir banque pour leur compte particulier. » La démarcation fut par là nettement établie entre les changeurs libres et commerçans qui très probablement subsistèrent, et les changeurs officiels non commerçans.

Les uns et les autres, agens brevetés et coulissiers marrons se réunissaient chaque jour à la Place au Change, près du Palais de Justice. C'était là que se tenait le change ou la *bourse;* car dès le règne d'Henri IV, ce terme était en usage. Bourse modeste, nullement comparable au Royal-Exchange de Londres, et qui n'était

qu'une simple cour pavée en plein air. Telle quelle, les gens d'affaires refusèrent de la quitter pour le parc Royal (près la Bastille), que l'État venait d'aménager à leur intention, et qu'ils trouvèrent trop loin du Palais de Justice. Ce fut alors que l'on construisit pour eux la place Dauphine, « la plus belle et la plus utile de Paris, » au dire d'un contemporain. Singulière persistance des traditions : l'heure de la levée de l'audience des magistrats, « de la sortie de la cour, » c'est-à-dire environ midi et demi, que les financiers avaient adoptée pour le commencement de leurs assises, et que l'on nommait au XVIIe siècle « l'heure de la Place au Change, » comme nous disons aujourd'hui l'heure de la Bourse, n'a pas varié depuis trois cents ans, bien que la Bourse ait émigré d'abord à l'hôtel de Soissons, rue Quincampoix, puis à l'hôtel de Nevers, rue Vivienne (1720), et que la spéculation n'ait plus aucun rapport avec la procédure.

Si le prix de l'argent est, selon le mot de Voltaire, « le pouls d'un État et un moyen assez sûr de reconnaître ses forces, » on doit avouer que notre situation, dans la première partie du XVIIe siècle, n'était guère florissante. Le change avec les pays étrangers, particulièrement avec la Hollande, d'où nous importions énormément, était de 6 à 10 pour 100. Pour avoir une lettre de crédit de Paris sur Rome, il fallait payer 25 pour 100 de la valeur. Cet état de choses tenait à la politique monétaire du gouvernement français, qui prétendait entraver le changement de rapports des métaux précieux entre eux. Nos ministres s'en désolaient en pure perte : « J'envoie, écrivait des Noyers à Richelieu, un mémoire sur la sortie d'un million d'or depuis huit mois par Calais. » Le transport du numéraire à l'étranger, strictement interdit en ce temps-là dans chacun des États de l'Europe, se jouait de toutes les prohibitions.

Il est plaisant de remarquer qu'en Espagne même, et dans toutes les possessions espagnoles, d'où nous étaient venus tant de lingots, l'exportation de l'or et de l'argent restait entourée de formalités si minutieuses, que tout voyageur, avant de quitter ce pays, devait, pour les sommes les plus minimes, se munir d'un laisser-passer des autorités. Un dominicain français, allant de Roussillon en Languedoc, déclare « emporter 19 réaux et demi pour faire son voyage, » et un « travailleur de terre, » qui se rend d'Andalousie à Rome, fait une déclaration analogue.

A l'intérieur du royaume, le mouvement des espèces d'une ville à une autre demeurait sujet à de fâcheux hasards ; on s'y préparait : une commune du Dauphiné constate avec philosophie que la somme envoyée par elle à Paris, à son avocat, « s'est perdue par

les chemins. » Cependant la poste commençait à rendre des services appréciables. Il était loisible aux expéditeurs de monnaie de remettre leur argent au maître de poste de la localité, « d'en faire charger le livre, » et le commis, au point d'arrivée, « rendait sûrement » la valeur au destinataire. Ce n'était pas encore le bon postal de 1892, mais c'était un progrès sur le moyen âge.

Théophraste Renaudot, le fondateur du journalisme français, le cerveau le plus inventif peut-être de l'époque, dans lequel ont germé bon nombre d'idées utiles, à peine mêlées d'un grain d'utopie, proposait (1632) l'établissement d'un change public permettant à « tous ceux qui s'en voudront servir de faire tenir argent commodément de lieu à autre de ce royaume. » La chose n'aurait pas été impraticable, et l'État, qui n'était pas mieux outillé à cet égard que les particuliers, en aurait profité le premier dans ses embarras continuels. « L'argent est plus rare ici, écrivait alors de Toulouse le gouverneur de Languedoc, qu'en aucune autre grande ville, et il n'y a pas un sou à la recette générale. » Ce gouverneur fait traite sur le surintendant des finances, et ne peut obtenir le montant de son effet du banquier de Toulouse qui l'a chèrement escompté, avant que celui-ci ne soit assuré que ledit effet a été accepté à Paris.

Ayant à payer deux galères à Marseille, le secrétaire d'État de la guerre promet d'adresser une lettre de change de 30,000 livres; et comme il est à Château-Thierry, il attend, pour la prendre chez un banquier, d'être de retour à Paris. S'il doit faire parvenir de l'argent dans le midi, le gouvernement se procure d'importantes lettres de change sur Lyon; c'est aussi à Lyon que le trésorier de l'Épargne, — caissier payeur central du Trésor, — envoie l'un de ses commis faire accepter pour 500,000, voire 1 million de livres de traites, destinées à pourvoir à diverses services. Lyon fit la loi pour le change pendant les XVIe et XVIIe siècles. Il se tenait dans cette ville quatre foires par an, foires d'argent surtout, appelées « paiemens, » qui duraient chacune un mois. Le premier du mois, à deux heures, en présence du prévôt des marchands, les opérations commençaient. Les banquiers, venus des quatre coins de la France, debout sur la place et en la « loge du change, » leur carnet appelé « bilan des acceptations » à la main, y inscrivaient toutes les traites, tirées sur eux, qui leur étaient présentées.

En regard de la traite acceptée, ils portaient une croix; s'ils voulaient réfléchir, ils cotaient un V qui signifiait vu ; s'ils la refusaient, ils mettaient SP (sous protêt). Dans ces Champs de Mai des valeurs, le protêt des effets de commerce pouvait se faire au bout d'un mois entier; en temps normal, au contraire, suivant la juris-

prudence du parlement de Paris, le porteur ne pouvait donner au tiré que dix jours de répit après l'échéance, faute de quoi les lettres de change demeuraient « aux risques et fortunes » des endosseurs. C'est le commerce lui-même, banquiers et gros marchands de la capitale, qui, dans une assemblée plénière, avait dicté aux magistrats les termes de ce règlement. C'est aussi ce que nous nommerions aujourd'hui la « haute banque » qui, dans l'intérêt du crédit, fit renoncer l'État à sa prétention de contrôler les titres des lettres de change — « la rigueur des formalités ne devant pas être si exacte en telles sortes de pactions; » — c'est elle qui tempérait l'ardeur de répression dont le pouvoir public était saisi, tous les vingt ou trente ans, contre les *traitans* qui le volaient.

Prenant un pavé pour tuer une mouche, le ministère défendait aux banquiers de délivrer à qui que ce fût des lettres de change, sans permission de la chambre des comptes, et surtout d'en délivrer aucune *en blanc*. Il espérait ainsi empêcher ceux à qui il prétendait faire rendre gorge, de transporter leurs biens à l'étranger; en attendant, il paralysait toutes les affaires, comme un préfet de police qui suspendrait la marche des chemins de fer pour arrêter un malfaiteur.

En ce qui concerne les lettres de change délivrées en blanc, espèce de billets au porteur, le tiers-état avait demandé leur interdiction légale, afin d'atteindre l'usure qui se faisait, paraît-il, sous le couvert d'un change fictif. Ce dernier rapportait jusqu'à 28 pour 100 par an; mais, dit un mémoire du temps, beaucoup de gens qui se livraient à ce négoce perdaient leur capital. Il en est de même aujourd'hui, pour ce genre de marchés à la grosse aventure, compliqués de risques spéciaux, et qui ne rentrent pas dans les conditions des prêts ordinaires. Le taux de 7 pour 100, pour trois mois, qui leur était appliqué, ne paraît pas lui-même exorbitant, lorsqu'on voit les banquiers, sous Louis XIV, exiger couramment 3 pour 100 de commission pour escompter une traite à vue, quel qu'en soit le montant, de Paris sur le centre de la France.

Outre les avantages attachés au rôle exceptionnel qu'il jouait dans le commerce de l'argent à l'intérieur du pays, Lyon était le centre de nos relations avec l'Italie. Pour l'Orient, on avait correspondance à Marseille ou à Smyrne, et pour tout le reste de l'Europe à Amsterdam ou Anvers. Il n'y avait que l'Angleterre avec qui la plupart de nos banquiers traitassent directement. Nous étions bien en arrière, sous le rapport des institutions de crédit, de nos voisins du Sud et du Nord.

Tout le monde connaît la brillante histoire de ces banques de

dépôt qui, depuis le XIIe siècle à Venise, depuis le XIVe à Barcelone, le XVe à Gênes, le XVIIe à Amsterdam, Hambourg, Rotterdam et Stockholm, jusqu'à la banque de circulation fondée à Londres en 1694, ont rendu, quoique traitées assez dédaigneusement par les écrivains modernes, d'inappréciables services en leur temps. Les récépissés délivrés aux dépositaires de fonds, à Venise, sous le nom de « parties de banco, » remplissaient dans le commerce le rôle de vrais billets de banque. Le crédit de cette monnaie fiduciaire était même assez bien établi pour que l'établissement ait pu, en 1690 et 1717, fermer la caisse du comptant, et décréter durant plusieurs années le cours forcé de ses billets, sans que le *banco* fît faillite, et sans que le change montât à plus de 10 ou 15 pour 100; taux qui fut de beaucoup dépassé pour les billets de la Banque d'Angleterre, lors des guerres du premier empire, pendant la suspension de leur remboursement en espèces.

Loin de livrer, comme de nos jours, au contrôle hebdomadaire de la publicité, leur bilan étalé à tous les regards, ces établissemens d'autrefois s'enveloppent de mystère. Par ce procédé qui donnait libre cours à des appréciations exagérées, leurs encaisses apparaissaient au public comme des puits sans fonds. On suppose, écrivait en 1721 un négociant estimé, que le numéraire de la banque d'Amsterdam « est de 3,000 tonnes d'or qui, évaluées à 100,000 florins la tonne, feraient un produit presque incroyable... » Incroyable en effet, puisqu'il eut atteint plus de 1,800 millions de francs actuels. A Hambourg, les teneurs de livres faisaient serment de ne point révéler les chiffres des dépôts entrant ou sortant; grâce à leur silence inviolable, la situation de la banque demeurait ignorée.

III.

Hambourg joignait à ses autres attributions celle du prêt sur gages, qui se faisait en Allemagne et dans les Pays-Bas, dès les premières années du XVIIe siècle, d'une façon beaucoup moins onéreuse et plus régulière que chez nous. Marie de Médicis, retirée à Cologne où elle mourut à peu près dans la misère (1642), avait mis ses pierreries au mont-de-piété de cette ville; et notre gouvernement, pour empêcher la vente de ces bijoux, s'empressa de payer les intérêts de la somme avancée à la reine. Aux états-généraux de 1614, la noblesse avait proposé l'établissement de monts-de-piété, « à l'instar de l'Italie, de l'Espagne et de la Flandre, » qui eussent prêté non-seulement sur les objets mobiliers, mais aussi sur les terres, comme notre Crédit foncier actuel. Il fut fait à

cet égard un projet très complet, très bien étudié; tous les monts-de-piété du royaume auraient eu correspondance entre eux... Quelle distance sépare, pour tant d'idées pratiques, le germe de la fécondation; ou, si l'on veut, combien est longue la durée de leur gestation par l'opinion publique! Le tiers-état, que l'on trouve en général à la tête de tous les progrès, fut pourtant unanime à repousser cette extension du crédit, en disant « qu'il y avait déjà bien assez d'usuriers en France, et que c'était impiété et abus. »

Au XVIIIe siècle seulement, sous le ministère de Fleury, furent institués à Paris, puis peu à peu dans les principales villes, « pour faire cesser les désordres de l'usure, » des monts-de-piété qui subsistèrent jusqu'à la révolution, et dont la mission était plus vaste que celle des nôtres puisqu'ils prêtaient sur les valeurs et les effets de commerce. Certaines communes rurales avaient aussi fondé, pour l'usage de leurs membres, des *monts-frumentaires*, ou *monts-de-grains*, qui prêtaient la semence aux laboureurs moyennant un intérêt de 5 pour 100, payable en nature au mois de septembre, au moment où s'effectuait la restitution du grain emprunté. Le « mont-frumentaire » était administré par le châtelain, le curé, les consuls élus et les cultivateurs notables; les grains étaient distribués à Noël et au mois de mars, et les céréales, servant de fonds de roulement, provenaient de quêtes et de libéralités volontaires.

Le crédit tirait des monts-de-piété, en Italie, dès le XVIe siècle, des applications plus variées que nous ne faisions encore à la fin du XVIIIe siècle, en France. C'est ainsi qu'ils servaient d'assurances sur la vie. L'idée n'était pas nouvelle, le moyen âge l'avait eue. Des contrats de cette nature sont parfois passés d'homme à homme au XIVe siècle. Un commissionnaire de Perpignan assure pour six mois la vie d'un chevalier : en cas de décès de l'assuré, pendant ce délai, ses héritiers recevront de l'assureur une somme déterminée. Il existe en Flandre, dès 1560, de semblables assurances, mais non pas aussi régulièrement organisées qu'au-delà des Alpes, à Florence, par exemple, où, dit Bodin, « celui qui a une fille met, au jour de sa naissance, 100 écus au mont-de-piété, à la charge d'en recevoir 1,000 pour la marier, quand elle aura dix-huit ans. Si elle meurt auparavant, les cent écus sont acquis au mont (1590)... »

Chez nous tout se borna à des projets : l'un remonte à la création de la compagnie commerciale du Morbihan qui s'engageait, pour trouver des actionnaires (1629), à leur rendre au bout de seize ans un capital *sextuple* de celui qu'ils auraient versé. L'association était libérée de toute obligation envers les héritiers de

ceux qui mourraient avant les seize ans révolus. La compagnie n'ayant pas été fondée autrement que sur le papier, l'opération ne s'exécuta pas. Sous le ministère de Mazarin, le parlement repoussa l'édit autorisant la première *tontine*, sur laquelle le Napolitain Lorenzo Tonti, son inventeur, fondait les plus grandes espérances. Louis XIV, pour trouver de l'argent, eut recours avec un succès fort médiocre à ce procédé.

Deux ans seulement avant la révolution, un arrêt du conseil autorisa la Compagnie royale d'assurances sur la vie. Après avoir indiqué quelques-unes des combinaisons, déjà réalisées ailleurs, le préambule se terminait ainsi : « Ces sortes d'assurances, liant utilement le présent à l'avenir, ramèneraient ces sentimens d'affection et d'intérêt réciproques qui font le bonheur de la société et en augmentent la force... » Cette phraséologie, légèrement mouillée, selon le goût « sensible » d'il y a cent ans, devait rester lettre morte; les assurances sur la vie, qui avaient précédé historiquement, dans les derniers siècles, les assurances contre l'incendie, allaient être, dans le nôtre, de beaucoup dépassées par celles-là.

Le moyen âge avait eu, lui aussi, sa manière, très primitive à dire vrai, et marquée au coin du socialisme communal alors régnant, d'atténuer partiellement les désastres du feu. Quand un Alsacien des temps féodaux était victime d'un incendie, tous les habitans de son village devaient l'aider à relever sa maison. L'un d'eux s'y refusait-il ? l'incendié avait le droit de s'installer chez lui et de l'expulser de sa propre demeure. Entre la mise en pratique de cette mutualité obligatoire, et l'arrêt rendu sous Louis XVI pour approuver l'offre des sieurs Périer et Cie, « d'affecter un fonds de 4 millions aux assurances qu'ils donneront contre les incendies, » je n'aperçois aucune tentative financière pour atténuer les pertes causées par ce genre de désastre. On était plus avancé sous le rapport des assurances maritimes; bien qu'un banquier du XVIIe siècle dise que « ce sont le plus souvent des procès et non des effets certains, » elles paraissent généralement usitées. Seulement elles étaient très chères : on payait, sous Louis XIV, 10 à 15 pour 100 de Bilbao à Nantes, pour une cargaison de laines, là où de nos jours on paie de 1/2 à 1 pour 100, au maximum, selon la saison et le genre du navire. Quoique les contrats de ce genre fussent très anciens, — il existait à Bruges, en 1310, une « chambre d'assurances, » — le taux des primes n'avait pas diminué depuis le XVe siècle, où il variait de 15 à 6 pour 100, et même moins : l'assurance des marchandises de Collioure à Syracuse (1418) se fait à raison de 4 1/2 pour 100 de leur valeur.

De par les lois, le commerce de l'argent sous l'ancien régime

paraissait être plus particulièrement réservé aux Français. Les ordonnances de Charles IX et d'Henri III exigeaient des cautions de 300,000 francs à 1 million de notre monnaie, de tout étranger qui voulait exercer la banque. Les États de Normandie demandaient, sous Louis XIII, que l'on n'accordât la naturalisation aux négocians originaires des autres pays qu'à la condition d'avoir épousé des Françaises, et de posséder en France une certaine quantité d'immeubles, qu'ils ne pourraient aliéner. Mais les dispositions restrictives du séjour des étrangers demeuraient heureusement inappliquées; aussi bien que les lettres-patentes promulguées en 1614, — pour la dernière fois, croyons-nous, — qui bannissaient du royaume tous les juifs, dans le délai d'un mois, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens.

De fait, au contraire, quantité de Hollandais, d'Italiens, de Portugais et d'Anglais venaient s'établir à Paris ou dans les grandes villes de province, pour y faire la banque. D'Italie venait Zamet, « seigneur de 1,800,000 écus, » Bartollotti et Lumagne; de Portugal venait Lopez. Lopez et Lumagne, voilà, pendant la guerre de trente Ans, les premiers ministres de la fortune publique, les gros bonnets du crédit; hommes indispensables, sans lesquels rien ne marche, et dont le nom revient sans cesse quand il s'agit d'argent. Entrepreneurs de travaux publics, négociateurs d'emprunts, marchands de pierres précieuses, fabricans de canons et de vaisseaux, trafiquans sur métaux, ils font un peu de tout, même des métiers bizarres; un peu espions, un peu « Tricoche et Cacolet, » ayant de la respectabilité et rehaussés par la politique.

Le seul banquier français important, sous Richelieu, Roger Desjardins, ne peut prêter d'argent à l'État. Or les États de ce temps-là, n'ayant qu'une confiance très limitée dans leur crédit réciproque, ont coutume, quand ils contractent des alliances en vue d'une guerre, de donner chacun un banquier solvable qui répondait de leurs engagemens, et s'obligeait à livrer le numéraire aux lieux où l'on en aurait besoin.

L'intervention de ces étrangers, qui mettaient à notre service leurs relations internationales, doit être considérée malgré tout comme profitable à nos affaires. Les conditions auxquelles ils nous servaient sont meilleures, et la loyauté relative qu'ils paraissent apporter à l'exécution de leurs engagemens est plus grande que celle de nos compatriotes, alors fermiers des impôts et banquiers du trésor. Nos banquiers ou *partisans* français, qu'ils soient marchands en gros dans la rue Saint-Denis, ou maréchaux de France comme d'Estrées, « qui a presque toutes les maltôtes » sous Mazarin, demeurent jusqu'à Colbert attachés au budget en formation

comme à une proie, et le rongent avec l'assistance de leurs parens, de leurs amis, de leurs maîtresses, — leurs *inclinations*, dit Tallemant, — qui tous et toutes font, grâce à eux, « quelques petites affaires. »

De là venait ce vieux proverbe, qui roulait entre le vulgaire, que « l'argent du roi est sujet à la pince; » de là cette ressemblance, constatée par un prélat, entre les séraphins entourant, dans l'Ancien-Testament, l'arche d'alliance, et les financiers de son temps « qui, comme eux, avaient chacun quatre ailes : deux dont ils se servaient pour voler, et les deux autres pour se couvrir. »

C'est la situation de tous les pays où le crédit de l'État est mal établi encore; cette situation s'améliora par la suite, mais combien lentement! Avec quels arrêts et quels reculs temporaires jusqu'à la révolution! L'histoire des finances publiques les fait voir dans une infériorité constante vis-à-vis des finances particulières. La seule banque gouvernementale fondée, sous l'ancien régime, avec des chances de durée, — celle de Law ne pouvant être regardée que comme une aventure, — je veux parler de la *Caisse d'escompte*, eut plus à lutter pour vivre, de 1776 à 1792, contre les ingérences du ministère, qui finalement la ruina, que contre les préjugés de l'opinion envers une institution nouvelle.

Quant au crédit individuel, ses progrès suivirent, en France, une marche correspondante à la liberté dont il lui fut permis de jouir. Laffémas parlait, en 1604, des remèdes à trouver « contre les frauduleuses banqueroutes qui se font si communément aujourd'hui; » les peines physiques ou morales que l'on réservait au failli ou au banqueroutier (car, à cette époque, banqueroute, faillite ou cession de biens, étaient encore une seule et même chose et la procédure ne les distinguait pas), ces peines, qu'il s'agisse des galères ou simplement du port d'un bonnet vert, obligatoire pour eux, n'avaient pas une action plus efficace que la mise en branle, à la bourse de Hambourg, de la cloche dite d'*infamie*, qui ne sonnait que pour annoncer la déconfiture d'un négociant. Au XVIIe siècle, avant l'ordonnance de 1673, aussi bien qu'au XIVe ou au XVe siècle, le banquier qui déposait son bilan prenait immédiatement la fuite, et laissait la liquidation se faire dans des conditions bien moins favorables que de nos jours. En adoucissant en 1673, puis en 1781, la rigueur des lois contre les faillis, on les rendit moins insolvables.

Il est seulement à regretter que les souverains, et à leur exemple les tribunaux, aient cru pouvoir si longtemps conserver le droit abusif de rompre les contrats privés, ou du moins d'en suspendre l'effet, par les « lettres d'État » ou « arrêts de surséance, » qui

dispensaient les gens en faveur d'acquitter les dettes valablement contractées. Que de fois les prêteurs se plaignent de ces « *lettres de répit*, la plus belle monnaie, disent-ils, dont on les paie journellement! » Et n'est-on pas en droit de penser que cette atteinte arbitraire à l'exécution des engagemens particuliers a dû préjudicier jadis, dans une mesure inappréciable, à la confiance et au crédit général?

IV.

L'histoire de l'argent, sous ses diverses formes et dans ses manifestations variées, telle que j'ai essayé de la faire succinctement pour les six siècles qui ont précédé le nôtre, conduit à cette conclusion, déjà indiquée dans des articles précédens, mais qu'il est nécessaire de mettre en pleine lumière : mathématiquement, par la force des choses, toutes les fortunes mobilières du moyen âge sont détruites, disparues, tombées en poussière. Il n'en subsiste pas *une seule*. Quant à celles des temps modernes, elles sont tellement atteintes, que les riches des XVIIe et XVIIIe siècles ont à peine aujourd'hui une modeste aisance, et que ceux qui jouissaient alors de cette aisance modeste ne sauraient plus vivre sans travailler.

Il suffit, pour s'en convaincre, de mesurer depuis mille ans l'amincissement, on pourrait dire la volatilisation, d'un capital déterminé, sous la triple action combinée de la diminution de valeur marchande, et, par conséquent, du pouvoir d'achat, des métaux précieux, de la dépréciation de la monnaie de compte qui, tout en conservant son nom de « livre, » signifie une quantité de plus en plus petite d'or ou d'argent, de la baisse du taux de l'intérêt enfin, puisqu'on ne vit pas avec le capital de son bien, mais avec l'intérêt annuel que l'on retire de ce capital. Il n'y a pas à s'occuper du propriétaire mobilier de jadis qui n'aurait tiré aucun revenu de son capital, parce que ce capital-là est mangé depuis des siècles.

Mille livres, à la mort de Charlemagne, valaient intrinsèquement 81,000 francs, qui, ayant un pouvoir neuf fois plus grand que les nôtres, en adoptant les calculs de Guérard, correspondent effectivement à 729,000 francs, produisant, à 10 pour 100, un intérêt annuel de 72,900 francs. Ne nous arrêtons pas à ces temps obscurs sur lesquels les renseignemens, jusqu'à plus amples recherches, demeurent trop rares, et, par suite, les affirmations trop hasardées.

Sautons les quatre siècles qui séparent la mort de Charlemagne de l'avènement de saint Louis : nos 1,000 livres ne contiennent plus que 21,770 francs d'argent de 1225, équivalant à 98,000 francs

de 1892, leur pouvoir n'étant plus que quatre fois et demi supérieur aux nôtres, et procurant à 10 pour 100 un revenu de 9,800 fr. Ce n'est plus la richesse du IXe siècle, mais c'est encore un budget très présentable pour le particulier qui le possède. Notez que ce rentier, dont le capital se monte à 1,000 livres, est supposé se conformer avec scrupule aux lois de l'Église, en même temps qu'aux exigences de l'opinion. Il ne prête pas son bien à usure; il a trouvé moyen de le placer de manière à satisfaire à la fois sa conscience et sa bourse; il tient à l'estime de ses concitoyens, à l'absolution de son confesseur et se contente du taux relativement modique de 10 pour 100.

En 1300, le taux de l'intérêt et le pouvoir de l'argent n'ayant guère varié, mais la monnaie étant fort dépréciée, les 1,000 livres ne sont plus que 16,000 francs intrinsèques ou 64,000 francs relatifs, et le revenu n'en est plus que de 6,400 francs. En 1400, le pouvoir de l'argent a monté de 4 à 4 1/2, le taux de l'intérêt est le même; mais la livre est tombée de 16 francs à 7 fr. 53. Les 1,000 livres correspondent alors à 7,530 francs, qui en valent présentement 33,880 et donnent 3,388 francs de rente. Notre capitaliste est déjà bien réduit. Au siècle suivant, en 1500, il l'est encore davantage : son bien n'équivaut plus qu'à 4,640 francs de principal, en représentant 27,840, parce que le pouvoir de l'argent a haussé de 4 1/2 à 6, et atténue, dans une certaine mesure, la baisse de la livre-monnaie. Malheureusement pour lui, la quotité de l'intérêt courant n'est plus que de 8.33 pour 100, et il ne jouit que de 2,319 francs de revenu. Le voilà tout à fait à la portion congrue. Le nouveau cycle des cent années qui commencent lui ménage de plus dures surprises.

De 1500 à 1600, tout baisse à la fois : la livre tournois de 4 fr. 64 à 2 fr. 57, le pouvoir de l'argent de 6 à 2 1/2, le taux de l'intérêt de 8.33 à 6.50; et le rentier se trouve en 1600, à l'aurore des temps modernes, avec 417 francs de nos jours à dépenser par an. Il n'est plus ni riche, ni aisé; il n'a plus de quoi vivre, même pauvrement. Il doit avoir recours au travail pour se procurer le complément de sa subsistance. En 1700, son petit pécule a continué à s'évaporer. Quoique le pouvoir de l'argent se soit légèrement relevé, les 1,000 livres, ou 4,440 francs relatifs, ne rapportent, à 5 pour 100, que 222 francs. Au moment de la Révolution, la livre est tombée à 0 fr. 90, le pouvoir de l'argent à 2; notre homme ne touche plus alors que 90 francs. Enfin, en 1892, il a, pour toute fortune, 900 francs de capital, soit, à 4 pour 100, 36 francs d'intérêt. C'est un ouvrier qui possède, comme beaucoup d'autres, quelques économies représentées par un livret à la caisse d'épargne.

Si, comme il est possible, le pouvoir de l'argent diminuait encore, et surtout si le taux de l'intérêt vient à tomber à 2 1/2 ou à 2 pour 100, comme il arrivera très probablement d'ici un siècle, et même auparavant, à moins d'événemens difficiles à prévoir, le revenu de notre richard de l'époque carolingienne, de notre bourgeois des temps féodaux, de notre petit propriétaire d'il y a trois siècles, représentera à peine le prix d'une journée de travail, dans une grande ville, pour les professions bien rétribuées.

Pour s'en tenir au moment présent, on voit que la somme, ou plutôt le revenu dont il s'agit, pris pour symbole de la valeur mobilière, a subi, depuis le XIIIe siècle, un dépérissement de 96 pour 100 par la dépréciation de la monnaie, de 75 pour 100 par la diminution du pouvoir de l'argent, et de 60 pour 100 par le fait de l'abaissement du taux de l'intérêt. En juxtaposant ces trois causes de moins-value qui ont agi de concert, une somme de 1,000 francs de l'an 1200 s'est trouvée, par la première, réduite à 37 francs; ces 37 francs ont été réduits, par la seconde, à 9 fr. 25; et ces 9 fr. 25 ont été réduits, par la troisième, à 3 fr. 70.

Ces 3 fr. 70 sont tout ce qui reste des 1,000 francs de revenu mobilier de 1200. Il n'y a pas, dans ce résultat, place pour la moindre hypothèse, pour le moindre doute, c'est un calcul brutal et simple. On peut le faire pour toutes les autres époques; l'on verra que, pour être moins entière, la dépossession du propriétaire mobilier n'en a pas moins été considérable : sur 1,000 francs de revenu de l'an 1500 il ne reste aujourd'hui que 15 francs; et sur 1,000 francs de revenu de l'an 1700, c'est-à-dire d'il y a seulement deux siècles, il ne reste que 166 francs.

Évidemment, ces calculs absolus ne peuvent s'appliquer *pratiquement* à aucun cas particulier. Il n'a pas existé depuis Philippe-Auguste, ou depuis François Ier, ou depuis Louis XIV une seule fortune métallique, s'élevant en capital à 1,000, 10,000, ou 100,000 livres, qui se soit transmise d'un individu à un autre, sans aucune vicissitude autre que l'avilissement progressif auquel nous venons d'assister. Mais cet avilissement inéluctable de la richesse numéraire, depuis sept siècles, est d'une haute portée morale; cette constatation de l'expérience répond, plus victorieusement que tous les discours des hommes d'État ne le peuvent faire, aux réclamations communistes contre « l'odieux capital. »

Quand l'économie politique énonce que le capital n'est que du « travail accumulé, » et que l'on coudoie tous les jours des riches qui ne travaillent pas et dont les pères n'ont pas travaillé davantage, on est involontairement assailli de doutes sur la valeur réelle de cette affirmation scientifique. On se demande si, en la tenant

pour vraie à l'origine, l'accumulation de travail dont ce capital est le résultat ne remonte pas à des époques bien reculées; si la jouissance des descendans de l'accumulateur primitif, qui possèdent toujours et ne travaillent jamais, ne se prolonge pas déjà depuis assez longtemps pour que les classes déshéritées, qui ne possèdent jamais et qui travaillent toujours, n'aient pas quelque titre à demander la revision de ce qui semble être un privilège éternel, dans une société comme la nôtre, ennemie de tout privilège et très vivement éprise d'égalité. La question a dû se poser, n'en doutons pas, dans plus d'une intelligence droite et honnête.

C'est pour cela qu'il m'a paru important de montrer ici que tous les capitalistes mobiliers, *sans exception*, sont de date récente, et même très récente, et qu'il n'est pas possible, chiffres en main, qu'il en soit autrement. C'est avec intention que je dis les capitalistes mobiliers; car tout ce qui précède s'applique exclusivement à eux et non aux capitalistes fonciers. La destinée de ceux-ci est beaucoup plus douce. Les hauts et les bas, inséparables de tout ce qui dure, ont pu atteindre leurs personnes; mais leurs biens n'ont été affectés en définitive par aucune fatalité fâcheuse. Au contraire, la force des choses, les progrès de la civilisation, travaillaient pour eux, maintenaient ou augmentaient leur valeur.

Ce phénomène est bien saillant déjà lors des rachats de rentes foncières, opérées par les seigneurs au XVIIe siècle. Quand on rachète en Beauce, pour 10 livres, sous Louis XIV, une rente de 17 sous, créée antérieurement sur deux arpens de terre, ces deux arpens de terre valent couramment 200 livres entre vendeurs et acheteurs indépendans. Les 10 livres, moyennant lesquelles le descendant du propriétaire qui avait aliéné le fonds exerce le droit de rachat, réservé par son aïeul, étaient cependant le prix de la terre au moment de la constitution de la rente, qui ne datait peut-être que de cent ou cent cinquante ans. La différence qui sépare 10 livres de 200 nous fait voir que l'argent avait perdu, vis-à-vis de la terre, dans cette courte période, les 19 vingtièmes de sa valeur; ou, si l'on veut, que le prix de la terre, exprimé en livres, était vingt fois plus élevé qu'auparavant.

Le traitement si opposé, dont les capitalistes mobiliers et fonciers ont été l'objet dans l'histoire, semble devoir prendre fin. La terre avait profité jusqu'ici, pour la vente de ses produits, d'avantages que la facilité des communications dans le monde entier fait presque disparaître. Son monopole est menacé, et, quelques barrières qu'on imagine pour en perpétuer l'existence, il est condamné. Au XVIe siècle, l'étranger nous a envoyé son argent et son or; au XIXe, il nous envoie son grain et ses bestiaux. On n'a pas

arrêté l'or ni l'argent, qui ont contribué à spolier d'une façon atroce le détenteur de métaux précieux, en France. Pourquoi arrêterait-on le blé qui gêne aujourd'hui les détenteurs de céréales de notre pays? On n'a pas essayé de sauver du naufrage, où ses économies se sont englouties, le propriétaire mobilier de jadis; pourquoi essaierait-on de maintenir à flot le propriétaire foncier d'aujourd'hui? Et si la terre doit baisser, pourquoi chercher, par la législation, à lui conserver un prix factice? Lorsque précisément les gouvernemens songent à améliorer le sort de l'ouvrier, en augmentant ses recettes, — ce qui est impossible, — pourquoi ne laissent-ils pas au moins ses dépenses diminuer, — ce qui est possible, — par l'abaissement, ou du moins l'immobilité, du prix de la vie, comparé à l'élévation croissante des salaires?

Bien que, considérées en elles-mêmes et abstraction faite de leurs possesseurs, depuis 1200 jusqu'à 1892, la fortune mobilière se soit évanouie, tandis que la fortune foncière grandissait, — malgré les mouvemens de reculs, plus ou moins rudes et longs, les terribles *krachs*, pour me servir d'un mot récent, dont elle a été victime dans les siècles passés, — si l'on fait l'histoire des individus et non pas seulement celle des chiffres, on remarque que toutes les fortunes privées, quelle que soit leur nature, n'ont pas cessé d'être dans un mouvement perpétuel. Le passage de la pauveté à l'aisance, de l'aisance à la richesse, et le passage opposé de l'opulence à la misère, ont été la règle commune, l'état normal des temps qui nous ont précédés.

Par suite, les allées et venues des familles, du haut en bas et du bas en haut de l'échelle sociale, ont été constantes et très rapides. L'égalité naturelle, qui est au fond de l'humanité, la sélection des intelligences, a joui, non pas, — cela va sans dire, — de la plénitude des droits qu'elle possède aujourd'hui où aucune entrave ne l'arrête, mais de droits beaucoup plus étendus qu'on ne se le figure, étant donnée la construction d'une société qui parquait chacun, en apparence, dans une case infranchissable jusqu'à la consommation des siècles. « Chez les peuples démocratiques, a dit Tocqueville, de nouvelles familles sortent sans cesse du néant, d'autres y retombent sans cesse ;.. la trame des temps se rompt à tout moment et le vestige des générations s'efface... » Cela est vrai, quoique dans une moindre mesure, pour la France féodale ou monarchique des derniers siècles.

V.

Ce serait un livre bien curieux que celui qui contiendrait le récit, solidement documenté, de l'existence de cent familles françaises,

prises au hasard en l'an 1200 dans tous les rangs de la société, depuis les hauts barons jusqu'aux plus humbles serfs, réparties dans les diverses provinces, au nord et au midi, et qui les suivrait jusqu'en 1892. On y verrait les plus étonnantes péripéties.

Malheureusement la trace des petites gens n'est pas facile à suivre; ce sont des filets d'eau dans un océan. Ils font si peu de bruit et tiennent si peu de place. Pour ces microbes de l'organisme social, il n'existe pas de microscope à portée de l'historien. On ne les aperçoit que quand ils grossissent. Quand un individu émerge à la surface, sort de l'ombre, les renseignemens abondent. Tant que ses descendans demeurent dans une certaine lumière, on arrive, avec quelque effort, à ne pas les perdre de vue. Mais quand ils plongent, quand ils rentrent dans la foule, l'obscurité se fait de nouveau sur eux; et bien des familles qu'ainsi l'on croit éteintes sont seulement disparues. On ne les avait vues monter qu'à partir d'un certain niveau, on ne les voit également descendre que jusqu'à un certain niveau; c'est comme la ligne de l'horizon à laquelle apparaît et disparaît le soleil.

D'après mes recherches personnelles, d'après les cas nombreux de décadence et d'élévation qui me sont passés sous les yeux, je crois que l'histoire privée des Français, à mesure qu'elle sera mieux connue, confondra fort ceux qui nous vantent si volontiers la stabilité sociale du « bon vieux temps, » en même temps que ceux qui rêvent d'une remise à neuf de la société actuelle, ayant pour objet un nivellement obligatoire des fortunes : les opinions que l'on appelle « rétrogrades, » et celle que l'on nomme « avancées. »

Cette stabilité sociale ne pouvait aller sans la stabilité pécuniaire, puisqu'on ne gardait un certain rang qu'avec une certaine bourse; et la bourse de chacun a subi mille fluctuations depuis sept siècles. La richesse (terrienne ou métallique) de notre propriétaire de 1,000 livres tournois, accrue par les mariages et les successions, morcelée à l'infini par les partages *mêmes dans les maisons nobles*, a été dissipée par les prodigues, reconstituée par les thésauriseurs, centuplée par les travailleurs et les habiles qui la firent valoir, dispersée par les indolens, les malchanceux, les déséquilibrés qui la risquèrent mal à propos. Les événemens politiques y influèrent : la faveur des princes, les postes avantageux; ou les jacqueries, les guerres, les confiscations, depuis l'abolition du servage au XIIIe siècle jusqu'à l'abolition des rentes féodales, d'ailleurs possédées pour la majeure partie par des bourgeois, en 1790.

Quel mystère dans l'ascendance de tant d'inconnus qui ignorent leurs ancêtres! Bien des prolétaires d'aujourd'hui sont, sans nul

doute, les fils des millionnaires de jadis; tel anarchiste fougueux descend peut-être de générations cossues, qui ont exploité, pendant des centaines d'années, les sueurs des populations du moyen âge. Tel réactionnaire endurci, qui défend avec une âpre bonne foi les prérogatives de la naissance ou de la propriété, n'est-il pas un noble d'hier, un propriétaire d'avant-hier, longtemps mainmortable et attaché à la glèbe, en la personne de ses aïeux paternels ou maternels?

Car ce reproche, parfois adressé de nos jours aux paysans, de vouloir faire de leurs fils des « messieurs, » — reproche singulier en somme, puisque cette émulation est l'indice de la prospérité, la source en même temps que le résultat des progrès d'un peuple, et qu'un pays où les paysans ne voudraient jamais faire de leurs fils que des paysans serait un pays condamné à mort, — ce reproche pourrait s'adresser aux générations qui se succèdent depuis des siècles. Voilà six cents ans, il suffit pour s'en convaincre de pénétrer l'intimité de notre vie nationale, que les « vilains » cherchent, autant qu'ils le peuvent, à faire de leurs fils des « seigneurs. » Et beaucoup y ont réussi; cependant il y a toujours des paysans, parce que d'anciens seigneurs ont pris leur place dans les chaumières.

Il est une illusion d'optique qui fait croire, dans les siècles écoulés, à la possession exclusive de la propriété foncière, du moins de la grande propriété rurale, par la classe aristocratique. L'illusion tient à ce fait qu'autrefois, à mesure qu'une famille devenait riche, elle devenait noble. On ne pouvait pour ainsi dire pas devenir riche sans devenir noble; et pourquoi d'ailleurs se serait-on privé de la noblesse lorsqu'elle venait d'elle-même à l'argent? Aujourd'hui l'extrême richesse de ceux qu'on nommait, sous l'ancien régime, les « roturiers » frappe davantage, parce que le riche du XIXe siècle dédaigne, non toujours, mais le plus souvent, les vaines apparences de gentilhommerie, qu'il veut régner démocratiquement sous son nom plébéien, tandis qu'il y a deux ou trois cents ans son premier soin eût été d'en changer, même de « décrasser, » par des combinaisons de parchemin, ses aïeux dans leur tombe; et qu'ainsi à distance, nous qui le trouverions « seigneur » ou « sieur » de quelque chose, nous ne verrions pas aussi nettement son entrée dans la caste privilégiée.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, ce qu'on appelait noblesse n'était, — pour les dix-neuf vingtièmes d'après Chérin, — que du tiers-état enrichi, élevé, décoré, possessionné. Le seigneur de Rozoy (Seine-et-Marne), en 1720, est fils d'un laboureur devenu propriétaire de la terre qu'il cultivait. La famille Pourten, en Périgord, passe de

1600 à 1650 de l'état de tenancier à celui de marchand, homme de loi, capitaine et gentilhomme. Lorsque des lettres-patentes de Louis XIII, en faveur des bourgeois de Sens, ou de Langres, les *confirmaient*, — ils en jouissaient régulièrement depuis Charles VII, — dans le droit de posséder des terres nobles, sans payer aucun impôt, le même « privilège » avait été concédé aux bourgeois de toute la France, ou à peu près. On le voit, lors des « dénombremens » officiels des fiefs, faits par l'administration.

A Nîmes, à la fin du XVIe siècle, l'un des fils d'un tondeur de drap devient baron du Cailar, et son frère, seigneur de Saint-Jean-de-Gardonnenque; le fils d'un tailleur d'Avignon achète en 1615 les seigneuries de noble J. de Brignon. Un contrat de 1523 constate que Guy du Fardeau, *homme-serf*, est propriétaire d'une pièce de terre du nom de la Rochette (près Semur, dans la Côte-d'Or); dix ans plus tard ce du Fardeau, marié à une femme franche, est affranchi lui-même du servage, par son seigneur, qui veut ainsi « lui donner moyen d'avancer ses enfans, ce qu'il ne saurait faire, restant serf. » Autour de sa maison, cet ancien « homme de corps » groupe un domaine, creuse un étang, plante des vergers; il jouit des mêmes droits que les « francs-bourgeois et habitans de Dijon. » En 1570, la famille du Fardeau a grandi; le fils de Guy est qualifié d'écuyer, homme d'armes, seigneur de Sauvigny; il est riche. Le fils du serf traite d'égal à égal avec son suzerain, Gui de Rabutin, le grand-père de Mme de Sévigné. Celui-ci s'est seulement réservé le droit de justice. En 1610, le petit-fils de Du Fardeau, qui s'appelle *Hugues de Montbezon*, achète enfin ce droit de justice qui lui manquait; ses enfans ont des charges militaires, c'est un gentilhomme.

Remontons plus haut; prenons la liste des hommes d'armes qui paraissent aux « monstres » ou revues, aux diverses dates de notre histoire; consultons les cartulaires des abbayes, mines précieuses de documens en ce genre, nous verrons disparaître à chaque siècle des quantités de noms, que remplacent, aux siècles suivans, d'autres noms sortis de l'obscurité. A Bordeaux, sur la fin du XIVe siècle, un notaire, Bernard Angevin, devenait « noble et puissant seigneur, chevalier de Lesparre, Tyran, etc. » Dans le nord les désastres de Poitiers, d'Azincourt, dans tout le royaume, les dévastations de la guerre de cent ans révolutionnèrent la fortune privée et l'état social, en détruisant les choses (châteaux, moulins, etc.), et les droits attachés à ces choses, et les gens qui les possédaient.

Une partie de la « classe dirigeante » d'alors disparut par fer, ruine, émigration. Les vides furent remplis par des familles nou-

velles. Que de déclassemens individuels n'ont pas suivi les guerres locales, de château à château! Que de dépossessions ont entraînées les guerres de religion! En temps calme, plus près de nous, que de hasards dans les destinées! Combien de fois, parmi les mendians arrêtés sous Louis XIV et Louis XV, et enfermés dans les hospices, ne se rencontre-t-il pas des membres de familles riches ou nobles de vieille extraction! Que de rameaux se détachent, de races dont le tronc est demeuré illustre, et tombent dans l'humilité d'un quasi-néant! Je ne voudrais désobliger personne en citant des noms, chacun de mes lecteurs n'en a-t-il pas sur les lèvres?..

Ainsi, sous l'action de causes multiples, les anciennes fortunes mobilières se sont vues fatalement rongées par le temps, et l'ensemble des fortunes privées, mobilières ou foncières, a bien des fois changé de mains, transférées involontairement par les anciens riches à des riches nouveaux.

Une dernière question se pose : y a-t-il eu autrefois, *comparativement*, d'aussi grandes fortunes qu'aujourd'hui? Y en a-t-il eu en plus ou moins grand nombre qu'aujourd'hui, proportionnellement à la population? La difficulté consiste ici autant à vérifier les chiffres qu'à se les procurer. Ceux qui ont cours dans les conversations mondaines, à la Bourse, dans la presse, sur nos Crésus contemporains, sont bien vagues et en général très exagérés. On juge s'il en dut être de même autrefois, où l'opinion n'avait même pas pour base les droits de mutation, payés en cas de décès, et les impôts sur le revenu.

Les auteurs de mémoires, de correspondances, sans suspecter aucunement leur bonne foi, n'ont pu y consigner que ce qu'ils entendaient dire autour d'eux, ce qu'ils croyaient être la vérité. Une certitude absolue ne pourrait résulter, pour les temps passés, que d'inventaires authentiques; et ils sont fort rares. Pour les temps présens, les droits d'enregistrement que prélève le fisc, lors de la transmission des héritages, ne peuvent servir de points de départ : les grandes fortunes se composent d'élémens très divers; les immeubles qu'elles comprennent paient le droit au bureau dont ils dépendent géographiquement, les valeurs étrangères ne figurent pas dans le total. De plus, il y a des fraudes énormes. Il n'y en a pas moins dans les déclarations qui servent de base aux impôts sur le revenu, en Prusse, en Angleterre. Si les données fournies par le bruit public sont de beaucoup supérieures à la vérité, en revanche, les renseignemens tirés des documens fiscaux lui sont inférieurs; et il n'est pas aisé de prendre la moyenne d'appréciations si différentes.

Le contribuable le plus imposé en Prusse ne paie que pour

3 millions de francs de rente ; en Angleterre, d'après l'*income-tax*, le plus gros revenu mobilier n'est que de 3 millions et demi de francs, tandis que le plus gros capital foncier, celui du duc de Norfolk, atteint 225 millions. Ce sont de jolis deniers ; mais en doublant, en quadruplant même les fortunes *mobilières* ci-dessus, fortunes de banquiers pour la plupart, dont la dissimulation a pu être extrêmement aisée, elles restent encore bien en deçà de ce qu'on croit communément.

En France, le particulier le plus riche de la seconde moitié du XIXe siècle a été le baron James de Rothschild, chef de la maison de banque qui porte son nom. La fortune des Rothschild demeurera proverbiale, dans les siècles à venir, comme sont demeurées célèbres celles des Salimberni, de Sienne, qui faisaient le commerce de l'argent au XIIIe siècle, exploitaient des mines de métaux précieux, vendaient, dans de nombreux magasins situés en diverses villes, une foule d'objets et d'étoffes en gros et en détail ; celle de Philpot, armateur de Londres sous Richard II, au XIVe siècle, qui s'emparait en un jour de quinze vaisseaux espagnols, et, à la même époque, celles de Renier Flamand, d'Enguerrand de Marigny, de Mache des Maches (*Machius des Machis*), et de Pierre Remy, général des finances, pendus tous les quatre à tour de rôle, le dernier laissant à sa mort 1,200,000 livres, ou 52 millions de francs d'aujourd'hui. Elle sera fameuse comme, au XVe siècle, celles du surintendant Montaigu et de Jacques Cœur, au XVIe, celles du chancelier du Prat, de Fugger, banquier de Charles-Quint et d'Henri VIII ; ou, dans les temps modernes, celles de Montauron, de Lambert, de Mazarin, de Samuel Bernard ou des frères Paris ; comme l'ont été enfin, sous Napoléon et Louis XVIII, celles d'Ouvrard et de Laffitte.

Tous ces noms opulens, qui n'ont laissé que le souvenir de leur opulence, montrent que la richesse, pour être plus héréditaire que le génie, n'en est pas moins précaire, elle aussi, sujette à se dissoudre et très difficile à conserver. Par ce que sont devenues les fortunes anciennes, on peut augurer de ce que deviendront les fortunes présentes dans l'avenir. Les anarchistes, qui voudraient rendre la propriété viagère, peuvent se consoler en réfléchissant qu'elle ne résiste que très exceptionnellement pendant une longue suite de générations.

VI.

Le type de la richesse la plus extrême à laquelle il ait été donné à une personne privée de parvenir, M. James de Rothschild,

est mort en 1868 ; et je ne crois pas commettre d'indiscrétion en répétant, dans un travail historique comme celui-ci, ce que j'ai appris d'une des personnes qui passaient pour avoir présidé à l'inventaire, à savoir : que la fortune du défunt s'élevait, à cette date, à la somme de huit cents millions environ, sans compter les meubles, bijoux, et objets d'art non productifs de revenu. Sans entrer dans des détails qui toucheraient à la vie privée, je dois à la vérité de déclarer que les fils du défunt, interrogés officieusement sur la réalité de ce chiffre, affirment qu'il est fort exagéré : on ne peut donc l'admettre que sous réserves.

Huit cents millions, ce n'était pas tout à fait « un milliard sept cents millions, » comme les journaux du temps l'imprimèrent, mais c'était encore une somme inouie jusque-là, et qui ne s'est plus revue depuis lors. En effet, lors même que les opérations de la maison « Rothschild frères, » de Paris, auraient, depuis vingt-trois ans, réussi de telle manière que cette fortune colossale se serait, ainsi qu'on le suppose, augmentée de moitié, elle n'en est pas moins coupée dès à présent en cinq morceaux ; elle sera dans trente ans divisée entre douze ou quinze têtes au moins ; et la banque, si elle subsiste, ne sera plus qu'une société anonyme très puissante, offrant seulement cette particularité que tous les actionnaires seront unis par des liens de parenté, que d'ailleurs le temps distendra un peu plus chaque jour.

Cette dispersion d'un si gros lingot n'aura pas pour cause unique notre législation, et le partage égal, ou à peu près égal, qu'elle impose, — les membres de la famille Rothschild de Paris sont tous Français. — En Amérique, où existe la plus large liberté de tester qui fut jamais, on a vu récemment pour le milliardaire Van der Bilt une semblable brisure. Elle se produirait avec le droit d'aînesse d'une autre façon ; les substitutions seules, si elles étaient admises, pourraient sauvegarder le capital pendant un temps plus ou moins long, mais non l'intérêt ; parce qu'il suffit d'un dissipateur, dans une lignée, pour grever lourdement les générations à venir, et réduire les substitués à la condition de propriétaires honoraires et nominaux de biens dont les revenus ne leur appartiennent pas. Cela se voit fréquemment en Angleterre et en Autriche : la plus grande fortune de Hongrie, celle des Esterhazy, dont les terres paient annuellement 836,000 francs d'impôt foncier, est dans ce cas.

Il ne m'appartient pas du reste de disserter sur l'avenir. En demeurant dans le passé, qui seul fait l'objet de cette étude, nous sommes amené à nous demander s'il a existé autrefois, je ne dis

pas dans le monde romain, — la chose est possible, au temps des empereurs ou à la fin de la république, quoique difficile à vérifier, par suite de notre connaissance imparfaite du pouvoir de l'argent, — j'entends au moyen âge, ou dans l'ère moderne, une fortune privée correspondant à 800 millions de francs d'aujourd'hui.

Le pouvoir de l'argent étant, dans le premier quart du XIIIe siècle, quatre fois et demie plus fort que de nos jours, les 800 millions de francs équivaudraient à 178 millions seulement, qui seraient représentés (la livre étant de 22 francs) par 8 millions de livres tournois. Personne, à ma connaissance, n'a possédé alors, en meubles ou en immeubles, une semblable richesse ou une richesse approchante à bien loin près; personne, ni particulier, ni prince, pas même le roi de France. Huit millions de livres tournois supposaient alors un revenu de 800,000 livres; or la dépense de la maison de saint Louis était de 50,000 livres (1251), et la pension de la reine de 500 livres. La dépense annuelle d'un seigneur, comme le comte de Savoie, était de 4,800 livres (1279).

On ne voit pas davantage d'opulence analogue en 1300, où, pour faire 800 millions de francs, il eût fallu 12 millions de livres tournois, en 1400 où il en eût fallu 24 millions, en 1500 où il en eût fallu 30 millions. Les revenus produits par des capitaux semblables eussent été de 1,200,000 et de 2,400,000 livres. Mais, en 1316, les dépenses du roi, de la reine et des enfans de France ne montent ensemble qu'à 53,000 livres; celles de Charles VII ne montent qu'à 31,000 livres (1450), celles de Louis XI qu'à 86,000 livres (1483). Les budgets de grands seigneurs sont à l'avenant: la veuve du roi de Majorque, comte de Roussillon et de Barcelone, a 2,500 livres (1335); Dunois, le bâtard d'Orléans, en a 1,000 (1433), la duchesse d'Orléans en a 5,000 (1449).

Les dépenses personnelles de ces princes ne prouvent pas, dira-t-on, que leur revenu ne fût pas infiniment supérieur, puisque, dès le XIVe siècle, le budget des recettes de Philippe VI de Valois s'élevait à 814,000 livres tournois (1335); seulement le mot de *revenu* ne peut déjà plus s'appliquer à ces rentrées annuelles, où l'impôt figurait pour une très grosse part. Ce ne sont plus des fortunes privées, mais des budgets d'État, absorbés en grande partie par des dépenses d'intérêt public; et aucune assimilation n'est possible entre ces budgets, prélevés sur la propriété collective, et les propriétés individuelles dont les possesseurs jouissent suivant leur bon plaisir.

Il est ici une observation à faire: c'est que le riche de nos jours est, à un certain point de vue, plus riche que celui d'autrefois, parce qu'à sa richesse ne correspond aucune de ces obligations

politiques ou sociales qui incombaient aux richesses aristocratiques du passé. C'est le propre de la richesse démocratique que, ne conférant aucun droit, elle ne peut astreindre à aucun devoir. Il n'en était pas de même jadis où la fortune immobilière, sous sa forme unique de domaines nobles, — la propriété urbaine était peu de chose, — faisait peser sur les individus qui la détenaient des charges proportionnées à leur revenu. En première ligne, parmi ces charges inévitables et coûteuses, on peut citer les frais de garde militaire, la nécessité d'entretenir à son compte justice, police et gendarmerie, au profit de ses voisins ou de ses vassaux.

Les conditions économiques, je serais tenté de dire physiques, de la France du moyen âge, — pas de communications, besoins généraux très restreints, insécurité résultant de la barbarie, — et, plus encore que les conditions physiques, la constitution politique du pays, s'opposaient à la formation des grandes fortunes et au maintien des grandes fortunes acquises. Il était presque impossible de les faire, et tout à fait impossible de les conserver. Toute grande industrie, tout vaste commerce, étaient inconnus parce qu'ils étaient prohibés. Les esprits chagrins, qui accusent le présent d'avoir donné naissance à la haine des non-possédans contre l'accroissement du capital d'autrui, n'ont qu'à se promener à travers la législation des XIVe et XVe siècles; ils y verront quelles mailles serrées les idées jalouses de nivellement, qui présidaient aux corporations ouvrières, avaient noué autour de celui qui prétendait s'enrichir; quel problème c'était d'élargir cette prison, à plus forte raison de s'en échapper.

De tous les commerces, celui de l'argent, les spéculations lucratives, — non pas toujours respectables, mais bien souvent utiles au crédit, et en tout cas inséparables des larges entreprises, — auxquelles il se prête, était alors le plus aléatoire, le plus persécuté. Ceux qui cependant y réussissaient, soit qu'ils opérassent avec l'appui des pouvoirs politiques, soit qu'ils fussent eux-mêmes le pouvoir politique, comme Enguerrand de Marigny, Montaigu, Semblançay, finissaient assez communément par la potence, après dépouillement préalable de ce qu'ils avaient acquis. L'État remettait la main sans scrupule sur ce qu'il avait donné, sur ce qu'on lui avait pris, sur ce qu'on avait gagné à cause de lui, ou même sans lui.

Il n'y avait que les petits pays où les choses ne se passaient pas ainsi, parce que le richissime particulier achetait le petit pays, république ou principauté, et en devenait le maître sous un nom ou sous un autre. Ce fut le cas des Médicis à Florence. Le trône

ou le gibet, il n'était pas d'autre alternative pour un individu qui avait excédé les bornes de l'extrême opulence.

Le grand mouvement d'affaires qui se produisit aux XVIe et XVIIe siècles, fut au contraire favorable à la concentration de fortunes supérieures à tout ce qu'on avait vu jusque-là. Les mœurs s'adoucirent; les gouvernemens, et, par suite, l'ordre matériel dont ils étaient les gardiens se fortifièrent. Les idées sur le prêt et le commerce de l'argent devinrent plus raisonnables. Une richesse territoriale que l'on citait à la fin du XVe siècle était celle de la maison de Rohan; elle montait en revenu, d'après un inventaire détaillé de 1480, à 8,000 livres de Bretagne, soit 10,000 livres tournois, ou 280,000 francs de notre époque, en tenant compte du pouvoir de l'argent. Cinquante ans plus tard (1534), le chancelier du Prat laissait en mourant 800,000 écus, et, dans sa maison d'Hercules, 300,000 livres, si l'on en croit *le Journal d'un bourgeois de Paris*, sous François Ier; c'est-à-dire une somme de 36 millions de francs environ de notre monnaie, qui pouvait rapporter, — à 8.33 pour 100, taux ordinaire de l'époque, — 3 millions de francs de rente. Le banquier Fugger, en 1550, laissait 6 millions d'écus d'or, qui correspondent en capital à 240 millions de francs actuels, et en revenu à 20 millions de francs. C'est là, certainement, la plus grosse fortune du XVIe siècle.

Les plus considérables du XVIIe siècle furent également acquises par la banque, et surtout grâce à la clientèle de l'État. Tout manieur de fonds publics en garde aux doigts de fortes parcelles; tout surintendant des finances n'a qu'à laisser sa main ouverte pour la voir constamment s'emplir, depuis Bullion, qui amassa 700,000 livres, ou 3 millions 1/2 de francs de revenu, jusqu'à Émeri et Fouquet. La politique comblait de trésors ses amans heureux, sous la monarchie française, avant Colbert, comme elle fait aujourd'hui dans les républiques de l'Amérique du Sud. La richesse suivait toujours la puissance, et Mazarin laissait une fortune de 60 millions de livres, qui font 240 millions de nos francs, autant que Fugger, cent ans plus tôt, mais produisant un intérêt moindre d'un tiers.

Les entreprises d'ordre privé remplacèrent, au XVIIIe siècle, pour les hommes d'argent, cette moisson que leurs prédécesseurs fauchaient dans les finances publiques. Quoique les fermiers-généraux de Louis XV soient tous des millionnaires, et, comme tels, des seigneurs très respectés, aucun n'atteint aux chiffres prestigieux que je viens de citer pour la minorité de Louis XIV.

Il a été réservé à notre siècle de voir l'industrie, le commerce, les grands travaux d'utilité générale, déplacer des sommes im-

menses et procurer à ceux qui les ont mis en œuvre, — non pas à tous, puisqu'il y a eu depuis cinquante ans des ruines mémorables, mais à plusieurs, — des fortunes gigantesques, plus rapidement édifiées qu'elles ne pourront l'être sans doute dans l'avenir.

L'histoire du passé, comparée à notre état présent, aboutit donc à cette constatation singulière : que les fortunes anciennes ont toutes été forcément anéanties, mais qu'elles ont été remplacées par des fortunes beaucoup plus grandes. Car ce que nous avons remarqué pour la richesse du feu M. de Rothschild, mise en regard des plus fortes richesses du moyen âge et des temps modernes, j'ai la conviction qu'on le remarquerait également, en mesurant les cinquante, ou les cent plus grandes fortunes de chaque siècle, à la taille des cinquante ou des cent plus grandes fortunes du nôtre. Le chef des socialistes allemands écrivait récemment aux anarchistes parisiens qu'il était avec eux « dans la lutte à outrance contre ces communs ennemis : le *capitalisme*, le *despotisme* et le *chauvinisme*. » Or le « despotisme » a disparu dans l'Europe civilisée; le « chauvinisme » disparaîtra sans doute ; mais le « capitalisme » ne disparaîtra pas. Seuls les titulaires de capitaux continueront à changer, par la seule force de la loi naturelle, que la loi politique n'a qu'à laisser librement accomplir son œuvre, œuvre juste en somme, puisque le plus souvent elle récompense le travail, l'habileté, la patience et l'économie.

Cependant, de l'abaissement du taux de l'intérêt depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, le capitaliste ancien n'a pas été l'unique victime. Le travailleur actuel en souffre aussi et en souffrira plus encore dans l'avenir. Quand ses épargnes, au lieu de lui donner 10 pour 100 de revenu, comme sous Philippe le Bel, 8 pour 100 comme sous François Ier, 6 pour 100 comme sous Louis XIV, ou 5 pour 100 comme sous Napoléon Ier, ne lui donnent plus que 4 ou 3 1/2 pour 100 de revenu, comme à la fin de ce XIXe siècle, l'ouvrier a deux ou trois fois plus de peine, ou, si l'on veut, met deux ou trois fois plus de temps à passer rentier. A mesure qu'il devient capitaliste, il doit prendre sa part des désagrémens que le progrès moderne inflige à la classe des capitalistes.

Seulement ce même progrès moderne lui ménage d'amples compensations en qualité de travailleur. En cette qualité, il semble destiné, si la législation n'y oppose pas des entraves factices, à recueillir seul, durant des siècles, le principal fruit de la civilisation.

Vte G. D'AVENEL.

ÉTUDES SUR LE XVIIE SIÈCLE

VI[1].

LA CRITIQUE DE BAYLE.

I.

Je ne crois pas qu'il y ait, dans toute l'histoire de notre littérature, un exemple plus singulier de l'ingratitude ou de l'injustice de la postérité que celui de Pierre Bayle. Né en 1647, au Carla, dans le comté de Foix, protestant, fils de pasteur, élevé chez les jésuites, converti par eux au catholicisme, reconverti par les siens au protestantisme, passé plus tard, — sans y avoir pour cette fois besoin de personne, — au socinianisme, au déisme, à l'athéisme, libre et hardi penseur si jamais il en fut, on pourrait dire que Pierre Bayle a résumé en lui tout ce que les réformateurs avaient mélangé dans la Réforme, sans bien le savoir eux-mêmes, de libertinage d'esprit, de scepticisme, et surtout d'impatience de secouer le joug des mystères de la religion. Pendant plus de vingt ans, en plein règne de Louis XIV, tandis que les Pascal et les Bossuet, les Malebranche et les Arnauld, les Leibniz, les Fénelon occupaient le devant de la scène, et, chacun à sa manière, avec des succès différens, mais tous avec la même sincérité, s'efforçaient de fonder l'accord de la raison et de la foi, Bayle, dans son cabinet de Rotterdam, retranché derrière ses livres,

(1) Voyez la *Revue* du 1er août 1891.

— à mesure qu'il semblait que ce grand édifice, dont les ruines éparses donnent encore au XVIIe siècle son air d'incomparable grandeur, approchât de son comble, — le sapait, le minait, le démolissait par pans entiers de murailles. Et après 1706, quand il a été mort, avant d'avoir atteint la soixantaine, bien loin qu'on ait enseveli son influence avec ses restes, alors, au contraire, c'est vraiment, c'est surtout alors que Bayle a commencé de régner sur les esprits; que son œuvre a gagné des batailles; et qu'autant que la philosophie de Bacon ou de Descartes, la sienne est devenue celle des encyclopédistes, la philosophie de Voltaire et de Diderot... Cependant c'est à peine s'il a sa place ou son coin, dans nos histoires de la littérature, un tout petit coin, très obscur, entre Huet, par exemple, et Mairan. On l'ignore. Son nom n'en est presque plus un, mais le fantôme ou l'écho seulement d'un grand nom; et, dirai-je que l'on mesure aux *Pensées sur la comète*, ou à son *Dictionnaire*, l'éloge que l'on dispense, d'une plume étrangement libérale, aux tragédies de Crébillon, ou à la *Métromanie* de Piron? non; mais la vérité, c'est qu'on ne songe pas même à les lire; et de les citer, comme je fais, je crains que cela ne paraisse du pédantisme peut-être, — ou à tout le moins de la bibliomanie.

Quelques rares critiques, — de ceux qui ne sauraient séparer ou distinguer l'histoire de la littérature de celle des idées, — en ont bien appelé de ce fâcheux oubli, mais ils n'ont réussi qu'à entretenir une vague tradition de « Baylisme, » et point du tout à rendre à Bayle son importance et son rang. C'est en vain que Sainte-Beuve, presque au début de sa carrière, ici, dans cette *Revue*, comme pour la placer sous le patronage de Bayle, a salué en lui l'incarnation même du « génie critique, » et que, plus tard, en écrivant son *Port-Royal*, il n'a pas perdu presque une occasion de montrer s'il avait assidûment feuilleté le *Dictionnaire*. Vainement encore, en 1838, un Allemand, Louis Feuerbach, dont la trace n'est pas effacée dans l'histoire de l'hégélianisme, a donné de Bayle un portrait où respire quelque chose de l'agrément très singulier, de la vivacité, de la mobilité, de l'air d'audace aussi de son modèle. Je ne dis rien d'un mémoire du vénérable Damiron, ni d'une thèse de M. Lenient. Mais, quarante ans après Feuerbach, en 1878, un Belge, M. Arsène Deschamps, dans un livre intitulé : *la Genèse du scepticisme érudit chez Bayle*, et deux ou trois Français, depuis lors, — M. Émile Faguet, dans le premier chapitre de son *Dix-Huitième siècle*, et M. Paul Souquet, dans deux articles excellens, quoique confus, de la *Révolution française*, — ont inutilement essayé de ramener l'attention sur Bayle : autant en a emporté le vent! Comme si nous avions résolu de ne connaître en France qu'un seul Beyle, qui serait l'auteur de la *Chartreuse*

de Parme! et que, pour une panse d'a qu'il y a de différence dans l'orthographe de leurs deux noms, il nous parût tout à fait superflu de lire les neuf volumes in-folio des *Œuvres* de son homonyme!

Je voudrais être plus heureux que mes prédécesseurs, et, pour cela, je voudrais faire sentir au lecteur les raisons qu'encore aujourd'hui même il me semble que nous avons de nous intéresser à Bayle. Elles sont nombreuses; elles sont diverses. J'en vois aussi de tout à fait actuelles, et, naturellement, ce sont surtout celles-là que je développerai dans les pages qui suivent. Mais s'il y en a de plus générales que les autres, — et de plus historiques, pour ainsi parler, qui se tirent de la nécessité de montrer dans l'histoire de la littérature une suite, un mouvement, une évolution qu'on n'y a pas assez étudiés, — je ne veux pas attendre davantage à les signaler.

De tous les écrivains de son temps, on en trouverait donc malaisément un autre dont l'œuvre éclaire d'une lumière plus vive toute une période assez mal connue de l'histoire des idées au XVIIe siècle. Et, à ce propos, si j'ai tâché de faire voir dans une précédente étude ce que le cartésianisme, — et le cartésianisme bien entendu, — contenait en soi, dans ses thèses essentielles, de contradictoire et par conséquent d'hostile à toute religion, c'est ici, dans une étude particulière de Bayle et de son œuvre, qu'on achèvera, si je ne me trompe, de le voir avec une entière évidence. Pas plus que Descartes, Bayle, en effet, n'est un sceptique, mais, comme Descartes, il est un douteur. Toute la différence entre eux est qu'au lieu d'appliquer son doute aux données de la connaissance sensible, Bayle a voulu l'appliquer aux événemens de l'histoire. Mais son prétendu scepticisme, et sa critique, et son ironie même ne sont chez lui que des procédés, ou une méthode, pour nous conduire à des conclusions très certaines. En voit-on bien la conséquence? Tout ce que le prudent Descartes avait mis comme à l'abri des atteintes de son rationalisme, et ce qu'il avait situé d'abord dans un provisoire dont il devait bien se garder de rien dégager de définitif, Bayle, beaucoup plus audacieux, s'y attaque, pour examiner, selon les principes de Descartes, ce qu'il en subsiste au regard de la raison. Point d'exception pour la morale, ni surtout pour la religion. Ce que les hommes, sans l'avoir vu, sans l'avoir entendu, sur la foi d'un ouï-dire de ouï-dire, ou pour l'avoir lu dans des livres qui se copient les uns les autres, se sont transmis de génération en génération, n'a rien à ses yeux qui soit plus sacré ni plus respectable, dans son ancienneté, que ces qualités occultes ou ces êtres de raison dont le *Discours de la méthode* était venu purger la philosophie. Voilà le principe du scepticisme de Bayle.

Si ce sont bien là des négations, qui ne voit qu'elles affirment le contraire de ce qu'elles nient? et qu'en ébranlant le témoignage de l'histoire, à vrai dire, ce que Bayle proclame et s'efforce d'établir sur les ruines de l'autorité, c'est la toute-puissance ou la compétence unique de la raison précisément dans les matières que Descartes lui avait soustraites? Nous touchons donc le terme du cartésianisme. C'est ici que nous trouvons la preuve de sa solidarité très intime avec tout ce que le XVIIe siècle a enveloppé sous le nom vague de libertinage. Et nous voyons clairement que, si cette solidarité, — plutôt d'ailleurs entrevue que nettement reconnue, moins discernée que sentie, plus crainte enfin que prouvée, — n'a pas laissé d'empêcher les progrès du cartésianisme au XVIIe siècle; si c'est elle que Pascal, que Bossuet, que Fénelon même ont attaquée en lui; si c'est enfin quand il ne leur a plus été possible de la méconnaître, qu'ils ont coupé l'amarre, pour ainsi parler, et abandonné le système au vent de sa fortune, nous voyons qu'il n'y a rien de plus faux que de faire sortir l'esprit du XVIIIe de celui du XVIIe siècle.

Autre raison d'étudier Bayle : bien loin que, comme on l'a dit, comme je l'entends souvent dire encore, l'esprit du XVIIIe siècle *continue* celui du siècle précédent, il en est précisément le contraire; et, de 1680 à 1735, ou à peu près, sous l'action de diverses causes, tout en France, — la philosophie comme la politique, mais surtout la littérature et la critique, — tout a changé d'aspect, de caractère, et d'orientation. Rarement ou jamais transformation plus profonde s'est opérée plus promptement, et c'est Bayle, on le verra, qui, de cette métamorphose, a été le principal ouvrier. L'esprit du XVIIIe siècle n'est pas sorti naturellement de celui du XVIIe siècle, comme l'effet sort de sa cause, ou la conséquence du principe, comme le chêne sort du gland, ou l'oiseau de son œuf; il y a fallu l'interposition ou l'intervention d'autre chose; et je veux bien que la rupture entre eux n'ait pas été complète, — puisque aussi bien, ni dans l'histoire ni dans la nature, on n'en connaît de telles, — mais ce que l'on ne saurait nier, c'est qu'il y ait eu déviation, inversion, renversement du pour au contre, et que plus que personne Bayle y ait contribué. Une partie de l'activité de Voltaire ne s'est employée qu'à contredire en tout la philosophie de Pascal et celle de Bossuet, mais Bayle lui en avait donné l'exemple ou le signal, comme d'ailleurs aux encyclopédistes, si ceux-ci n'ont fait qu'achever de ruiner ce que la timidité de Voltaire, encore embarrassée de toute sorte de préjugés, avait laissé debout de l'ancien régime. Oublier Bayle, ou le supprimer, c'est donc mutiler, c'est fausser toute l'histoire des idées au XVIIIe siècle. Quand son rôle ne serait que celui de l'une de ces espèces de

transition, équivoques ou douteuses, en qui s'opère le passage d'un genre à un autre genre, les rhéteurs pourraient bien le négliger; il n'en serait pas moins considérable aux yeux de l'historien, si même il ne l'était davantage; — et cette raison de s'y intéresser ne paraîtra-t-elle pas suffisante?

Mais en voici pourtant une autre encore : c'est que, comme j'ai eu plusieurs fois occasion de le dire, presque tout ce que Voltaire, en 1730, rapportera d'Angleterre, les Anglais eux-mêmes en doivent la meilleure part à Bayle. Son *Commentaire philosophique sur le Compelle intrare* est de 1686, et a ainsi précédé de trois ans les lettres de Locke sur *la Tolérance*. Avant Collins, avant Tindall, avant Toland, c'est Bayle qui a revendiqué ce qu'il appelait lui-même énergiquement les droits de la « conscience errante, » la liberté de l'erreur, et celle même de l'indifférence en matière de religion. Tout ce que l'on peut dire en faveur de l'indépendance de la morale, ou, pour établir que le libertinage des mœurs ne suit pas nécessairement celui de la pensée, ou, pour montrer qu'il importe à la dignité de l'homme que la religion consacre au besoin notre conduite, mais ne la règle pas, il l'a dit. Ajouterai-je qu'à cet égard, Bolingbroke et Shaftesbury, qui l'ont certainement lu, l'ont plutôt affaibli? Mais je demande qui s'en douterait à parcourir nos histoires de la littérature? En vérité, depuis tantôt cent ans, nous avons fait trop bon marché de l'originalité propre du génie français! Si quelques idées sont entrées en France par le bateau de Calais ou par la diligence de Strasbourg, la façon nous en a trop souvent suffi pour les trouver nouvelles; et nous ne savons pas assez que le fond en était national, si la forme, tantôt plus sentencieuse et tantôt plus humoristique, en était allemande ou anglaise. Bayle est justement l'un des exemples éloquens qu'il y en ait. On pourrait d'ailleurs montrer, si c'en était le lieu, qu'il n'a pas exercé moins d'influence en Allemagne qu'en Angleterre, et que la trace en est comme qui dirait reconnaissable à chaque pas dans l'œuvre de Leibniz, dans celle surtout de Lessing, ou, plus près de nous, jusque dans celle de Kant. Ce n'est donc pas seulement un intérêt purement français, c'est un intérêt européen qu'enveloppe une étude sur Bayle. Grande, et à de certains égards unique dans l'histoire de notre littérature, la place qu'il semble qu'on lui dispute, — et en tout cas qu'on lui refuse, — est presque plus grande encore dans l'histoire de la littérature générale.

Je ne raconterai point sa vie : elle a jadis été contée copieusement par son ami Des Maizeaux, le biographe attitré des « libertins » français d'alors, et, plus brièvement, par M. Édouard Sayous, dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger*, dont elle fait l'un des meilleurs chapitres. Aussi bien n'a-elle rien d'extraordinaire,

ni même de romanesque. Elle manque surtout d'histoires de femmes; et, entre autres motifs, j'ai quelquefois pensé que c'en était un là de l'oubli dans lequel Bayle est lentement tombé. Heureux en France les écrivains, pour ne rien dire des hommes politiques, dont un nom de femme est inséparable! Mais ce philosophe n'a pas eu ce bonheur, — en dépit de Sainte-Beuve, qui voulut à toute force le lui procurer, aux dépens de l'honneur de madame Jurieu, — et sa vie, qui s'écoula tout entière parmi les livres des autres, est tout entière dans les siens.

Pour l'histoire de ses écrits, elle serait sans doute plus intéressante; et, sans parler des discussions d'authenticité que soulèvent quelques-uns d'entre eux, — comme l'*Avis aux réfugiés sur leur prochain retour en France*, qu'il a toujours désavoué, mais que ses coreligionnaires ne lui ont jamais pardonné, — tous les ouvrages de Bayle, à l'exception de son *Dictionnaire*, ont été composés dans des circonstances très particulières : ses *Pensées sur la comète* et son *Commentaire philosophique sur le Compelle intrare*, sa *France toute catholique sous le règne de Louis le Grand*, et ses *Réponses aux questions d'un provincial*. Ni les uns ni les autres, pourquoi ne les a-t-il signés? Pourquoi, dans ses *Nouvelles de la république des lettres*, — le journal dont on savait qu'il était l'unique rédacteur, — a-t-il imputé son *Commentaire philosophique* à ces « messieurs de Londres? » ou pourquoi, dans une lettre à l'un de ses meilleurs amis, continuant la même feinte, s'est-il à lui-même reproché de n'avoir fait dans sa brochure que « le semblant de combattre les superstitions papistiques? » Il pourrait être amusant d'en chercher les raisons. Ou bien encore, l'ayant pris une fois en flagrant délit de mensonge, si nous admettons, sans avoir plus d'égard à ses dénégations, qu'il soit le véritable auteur de l'*Avis aux réfugiés*, quelle raison a-t-il eue de l'écrire? Ses compagnons d'exil, qu'il y malmène si vivement, lui étaient-ils devenus plus insupportables que les catholiques eux-mêmes? ou croirons-nous avec Jurieu qu'il ait voulu, par ce pamphlet, se ménager les moyens de rentrer en France et de s'y faire pensionner? La question se lierait à celle de son vrai caractère, qui ne semble pas avoir été à la hauteur de son esprit, et parmi beaucoup de différences, il aurait donc ce trait de commun avec Voltaire : tous les deux incapables de retenir leur plume, tous les deux empressés à décliner un peu effrontément les conséquences de leurs actes, et tous les deux toujours prêts à réparer une insolence par une platitude. Mais toutes ces questions, et bien d'autres, quelque intéressantes qu'elles soient, nous écarteraient de notre principal dessein, qui n'est pas même ici d'approfondir la vraie pensée de Bayle, trop subtile, trop complexe, trop fuyante, sou-

vent contradictoire. C'est seulement sa nature intellectuelle que nous voudrions dégager de l'ensemble de ses *Œuvres ;* — suivre ensuite à la piste les idées qu'il a jetées dans la circulation ; — et mesurer enfin l'influence qu'il a exercée sur son temps, comme sur celui qui l'a suivi.

II.

Ce que Bayle a d'abord de plus original, ou même d'unique, c'est d'être, en plein XVIIe siècle, pour une moitié de ses défauts et de ses qualités, un homme du XVIe, et pour l'autre, un homme du XVIIIe siècle. « Nous avons eu des contemporains sous le règne de Louis XIV, » a quelque part écrit Diderot, et c'est précisément de Bayle qu'il l'a écrit. Mais les Charron de leur côté, mais les Montaigne, mais les Estienne, ou même Rabelais se seraient également retrouvés dans l'auteur du *Dictionnaire historique et critique ;* et, en effet, il a d'eux, premièrement, leur abondance ou leur prolixité, leur incapacité de lier, d'ordonner, de distribuer ses idées, de mettre enfin dans le discours quelque chose de cet ordre intérieur dont les Pascal ou les Bossuet ont si bien connu le pouvoir. « Je ne sais ce que c'est que de méditer régulièrement sur une chose ; je prends le change fort aisément, je m'écarte souvent de mon sujet ; je saute dans des lieux dont on aurait bien de la peine à deviner les chemins ; et je suis fort propre à faire perdre patience à un docteur qui veut de la méthode et de la régularité partout. » Ainsi s'exprime-t-il, tout au début de ses *Pensées sur la comète ;* et comme d'ailleurs il est de ceux qui excellent à se faire une parure de leurs défauts, l'aveu s'aiguise en épigramme. Il n'en est pas cependant moins caractéristique ; et c'est comme si Bayle disait que sa manière de composer consiste ou ressemble à n'en pas avoir. Aussi ses livres ne sont-ils pas des livres, mais des enfilades, ou des séries de digressions, qui s'engendrent les unes des autres, presque à l'aventure, confusément, désordonnément, sans autre limite à leur infinie prolifération que les bornes elles-mêmes de la science de Bayle, ou que le caprice de sa fantaisie. Cet homme était né pour nous conter par alphabet tout ce qui lui passerait par la tête ; — et voilà pourquoi son chef-d'œuvre est un *Dictionnaire.*

Dans ses *Pensées sur la comète,* il veut, par exemple, établir que les opinions des hommes ne sont pas toujours les règles de leurs actions ; et il en donne sept preuves. La première est tirée de « la vie des soldats, » qu'aucune religion, fait-il observer, n'a jamais empêchés de tuer, — cela s'en va sans dire, — de piller, de violer au besoin, encore qu'elles le défendent toutes

ou presque toutes; que leurs soldats ne l'ignorent point; et qu'ils soient même capables de mourir, s'il le faut, pour l'interdiction qu'elles en font. La seconde preuve est tirée « des désordres des croisades; » et, à ce propos, Bayle se demande ce que l'on doit penser d'une opinion singulière. Quelques mauvais plaisans n'ont-ils pas en effet avancé que les principes de l'Évangile, s'ils étaient fidèlement suivis, énerveraient le courage de ceux qui les professent? Il faut sans doute examiner ce point. Bayle n'a garde d'y manquer. Une troisième preuve se déduit de « la vie des courtisanes. » Excellente occasion de donner, en passant, quelque chose au goût fâcheux qu'il aura toujours pour les obscénités, — en sa qualité de vieux garçon, peut-être, — et, comme il a lu tout récemment, dans une *Relation* d'un M. de Saint-Didier, des anecdotes, qu'il a trouvées plaisantes, sur les courtisanes de Venise, il les reproduit! Cependant sa démonstration ne fait que commencer. Si « tant de chrétiens, » comme on vient de le voir, « qui ne doutent de rien, et qui même sont prêts à croire un million de nouveaux articles de foi, pour peu que l'Église les décide, se plongent néanmoins dans les voluptés les plus criminelles, » que dirons-nous des magiciens, des sorciers ou des démons? Car, les démons, voilà, certes, une espèce d'êtres qui n'ont guère le moyen de se dire athées, ou plutôt, si quelqu'un doit être convaincu de l'existence du Dieu qui les a précipités, c'est bien eux! Considérez donc leur conduite, et voyez s'il s'en peut de moins conforme à leur conviction. C'est ce que Bayle appelle sa quatrième preuve. Après quoi, « toute sorte de gens » hommes ou femmes, pris en gros, qui vont à la messe, qu'on voit même « qui contribuent à la décoration des églises, » qui ont l'horreur de l'hérétique, mais qui pourtant n'en vivent pas mieux, lui sont une cinquième preuve de la vérité de sa proposition. Il en trouve une sixième dans la dévotion très particulière, qu'au dire d'Alexis de Salo, de très insignes scélérats ont témoignée pour la Vierge. Ils continuaient donc de croire, du meilleur de leur cœur, aux mystères et aux observances d'une religion que leur conduite profanait tous les jours! A ce bel argument, dont il s'applaudit comme d'une rare trouvaille, Bayle est curieux de savoir ce que pourra bien répondre un savant jésuite, — c'est le père Rapin, — qui, dans un livre alors tout récent, attribuait la corruption de son siècle aux progrès croissans de l'incrédulité. Mais une autre question s'élève là-dessus : où pense-t-on qu'il y ait le plus d'incrédules, à la ville ou à la cour? A la ville, dit Bayle, quoique d'ailleurs il y ait plus de corruption à la cour. La cour le mène aux rois, parmi lesquels il choisit Louis XI pour en faire « une considération particulière. » Il passe alors au grand Alexandre, et découvre dans son histoire, non sans quelque

plaisir secret, des crimes plus qu'ordinaires mêlés à une superstition sans mesure. Assurément, « jamais homme ne fut plus éloigné de l'athéisme » que ce conquérant des Indes; et cependant, et combien de fois, à quels excès en tout genre ne s'est-il pas porté? N'en pouvons-nous pas dire autant de Catherine de Médicis? de Charles IX? d'Henri III? Non, en vérité, conclut Bayle, quelque religion que nous professions des lèvres, nous ne pouvons rien sans la grâce; — et le développement des a sixième preuve est achevé. Il faut toutefois qu'il en donne une septième, et, d'avoir en passant parlé du livre du père Rapin, comme il s'est souvenu de celui d'Arnauld sur *la Fréquente Communion*, c'est de là qu'il la tire. Jésuites ou jansénistes, puisque nous voyons donc que la fréquence ou la rareté de leurs communions ne les empêche pas d'être au fond tous les mêmes, c'est-à-dire toujours des hommes, la même conclusion revient donc aussi toujours; et c'est enfin là qu'abandonnant sa démonstration, — sauf à la reprendre et à la continuer ailleurs, — Bayle passe à ses hardies conjectures sur « les mœurs d'une société qui serait absolument sans religion. » Mais, qu'est devenue la comète?

Certainement, je ne nierai point qu'il y ait une espèce d'ordre dans ce désordre, et parmi toutes ces digressions on peut suivre, sans beaucoup de difficultés, l'insidieux trajet d'une même pensée qui serpente. Tout ce que donc je dis, c'est qu'au XVIIe siècle, en 1682, — après Balzac, après Pascal, après Bossuet, après Malebranche, — cette façon de composer, trop lâche ou trop libre, sentait son XVIe siècle, et retournait, comme sans y prendre garde, à celle de l'auteur des *Essais*. Il n'y avait pas là d'apparence de choix. On ne voyait ni pourquoi Bayle donnait sept preuves de son assertion, au lieu de six, plutôt que huit, ni pourquoi la seconde n'était pas la première ou aussi bien la dernière; et ses exemples avaient leur prix, mais la raison de ses exemples échappait. Celui-ci, le premier, qu'il tirait de la « vie des soldats, » se confondait avec le troisième, ou avec le cinquième, ou avec le septième; et quand il examinait, à l'occasion du second, si les principes de l'Évangile n'énerveraient peut-être pas le courage de ceux qui les professent, il brouillait deux sujets ensemble. C'est aussi bien ce qui arrive constamment à Montaigne. Et il est vrai qu'on lui en sait gré, à celui-ci, parce que, s'il se confessait par méthode et par ordre, c'est comme un autre personnage, plus logique, mais aussi plus artificiel, qu'il superposerait à la vérité naturelle du sien. Le portrait serait moins vivant. Mais Bayle ne se confesse point. Le titre de son livre n'a point du tout annoncé le projet de se peindre. Ni son sujet en général, ni le point particulier que j'ai choisi pour bien faire voir comment il ne compose

pas, n'ont rien qui lui soit personnel. Il nous a promis de nous montrer, d'une part, que nous n'avions rien à craindre de l'apparition des comètes et, subséquemment, que la conduite des hommes se moquait bien de leurs principes. C'est donc uniquement où nous l'attendons. De telle sorte que ce qui était un charme dans les *Essais* devient un défaut dans les *Pensées sur la comète*. La manière discursive en est d'un homme pour qui le XVIIe siècle ne serait pas intervenu ; qui continuerait sous Louis XIV de s'habiller comme on faisait au temps d'Henri IV ; dont l'allure, quoique vive, serait cependant plus vieille que son visage, et, si l'on veut enfin, la conversation plus âgée que les idées qu'elle exprime. Tel est bien le cas de Bayle. Il n'a pas plus appris du *Discours de la méthode* à « conduire ses pensées par ordre » que, de l'Hôtel de Rambouillet ou de l'Académie de Richelieu naissante, à les exprimer, comme on dit, avec nombre, poids, et mesure.

Il n'a pas appris non plus, il ignore qu'une partie de l'art d'écrire consiste à ménager la pudeur des honnêtes gens, et à cet égard encore, il est bien du XVIe siècle, du haut XVIe siècle, pour le coup, contemporain de Rabelais, naïvement cynique ou ordurier, presque sans le savoir, par goût naturel, par manque d'usage et de monde, par insuffisance d'éducation. D'autres, après lui, seront plus cyniques et plus orduriers que lui, je le sais, mais ils le seront autrement que lui : Swift, avec profondeur, dans ses *Voyages de Gulliver*, ou Voltaire, avec pétulance, en son *Candide*, ou Diderot encore, avec fougue, dans ses *Salons*, dans ses articles de l'*Encyclopédie*, dans ses *Lettres à Mlle Volland*... qui encore? et comment? Mais Bayle, pour lui, l'est comme innocemment : il manque de pudeur comme on manque de tact, pour être ainsi fait ; et si sa plume est volontiers libertine, sa conduite fut décente, ses mœurs pures, sa vie chaste. Aussi, sa surprise fut-elle grande, lorsque, dans ses dernières années, à l'occasion de son *Dictionnaire*, il s'entendit reprocher les licences qu'il avait prises, de nommer par leur nom trop de choses qu'en général on déguise ou qu'on cache, comme aussi de se divertir ou de s'arrêter trop complaisamment à de certains sujets. Il voulut donc se défendre ; mais il prouva bien, en donnant son mémorable *Éclaircissement sur les obscénités*, si le reproche était mérité ! Non pas au moins que son apologie soit inhabile ! Elle n'est qu'inconsciente. Avec sa distinction des sept classes d'écrivains qui peuvent encourir l'accusation d'indécence, il épuisa le sujet. Mais on vit clairement qu'il ne l'avait pas du tout entendu. Voilà un bel exemple du pouvoir de la dialectique ! Tout dire d'une chose, et n'y rien comprendre ! Me permettra-t-on de faire observer, incidemment, que c'est un nou-

veau témoignage du service, qu'avant de leur nuire, précieuses et précieux ont rendu, malgré qu'on en ait, à la langue, à l'esprit, à la morale même? Bayle ne s'en est point douté. L'entière liberté du langage lui paraissait évidemment une condition absolue de la liberté de la pensée. C'est une des grandes erreurs que l'écrivain puisse commettre! Si ce philosophe un peu cynique n'avait pas eu le caractère aussi doux qu'il avait l'esprit caustique, il eût également revendiqué la liberté de l'invective et de l'insulte. Mais n'est-ce pas comme si l'on disait que sa politesse en tout genre ne va pas au-delà de celle du XVIe siècle? et que le goût de l'obscénité s'ajoute ainsi, dans son œuvre, au désordre de la composition, pour le distinguer de ses contemporains, et le faire lui-même celui de ses bisaïeux?

Joignons-y l'étalage ou l'abus de l'érudition, les questions saugrenues, la rage de citer du latin et du grec, de l'espagnol et de l'italien, une curiosité tournée de préférence aux superfluités, aux inutilités, aux futilités de l'histoire, et, pour tout dire d'un mot, ce pédantisme qui nous rend si laborieuse encore aujourd'hui, quoi? la lecture de Scaliger ou de Casaubon? non, mais bien celle de Baïf et de Ronsard même. Comme aux hommes du XVIe siècle, — et, si je l'ose insinuer, comme à quelques-uns aussi du nôtre, — il semble à Bayle que l'érudition, pour avoir ses joies en soi, y ait aussi son objet, son but, et sa fin. Il ne se rend pas compte qu'elle n'est qu'un moyen, comme la philologie, par exemple, et que leur raison d'être, à toutes deux, est située en dehors et au-dessus d'elles-mêmes. « Comment un homme tel que Bayle, — demande Gibbon, je crois, dans ses *Mémoires*, — a-t-il pu consacrer trois pages de son *Dictionnaire* à discuter sérieusement la question de savoir si l'enfance d'Achille avait été nourrie de la moelle des cerfs ou de celle des lions? » La réponse est bien simple: c'est qu'à cette occasion Bayle pouvait alléguer et citer tour à tour Libanius, Priscien, Grégoire de Nazianze, le scoliaste d'Homère, l'*Etymologicum Magnum*, Apollodore, Stace, Philostrate, Tertullien, Suidas, Eustathe, Fungerus, Vigenère... et le père Gautruche. Ainsi jadis maître François, quand il célébrait interminablement les vertus « de l'herbe appelée pantagruélion. » Mais, tandis que nous y sommes, « les lions ont-ils de la moelle? » M. de Girac dit non, en s'appuyant mal à propos de l'autorité d'Élien, de Pline et d'Aristote, mais Vossius, Franzius et Borrichius disent oui... Bayle hésite et ne conclut pas...

Il est plus affirmatif sur d'autres points, et traitant, par exemple, l'importante question de savoir si « la nuit que passa Jupiter avec Alcmène fut double ou fut triple, » il prouve, par de fort bonnes

raisons, qu'en tout cas elle passa de longueur une nuit ordinaire. Il incline également à croire que « le jour où César reçut, sans se lever, les envoyés du sénat, c'est que César avait la diarrhée. »

Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre
Est sujet à ses lois...

On a vu de petites causes engendrer de grands effets, et Bayle estime que cet oubli du protocole, — que dis-je, oubli? c'est le contraire, et ce grand homme s'en souvint trop, — fut une « des principales causes de la ruine de César. » Voici encore une question curieuse, c'est « si Loyola, dans sa trente-septième année, reçut ou non le fouet à Paris, et si ce fut à Sainte-Barbe ou au collège Montaigne? » Mais notre philosophe, ici, a une excuse, et si Jurieu, son irréconciliable ennemi, — l'homme de son temps qui perdait le moins l'occasion de faire une maladresse, — ne s'était pas mal à propos et indécemment égayé de la flagellation d'Ignace, Bayle n'en aurait point parlé. Ce qui prouve au surplus son impartialité, c'est la liberté familière avec laquelle il discute, en un autre endroit, « si la femme de Luther était belle, » ou « si le mariage de Calvin fut un mariage d'inclination. » J'en passe, — et des plus ridicules, — où l'on ne saurait dire, en vérité, ce qui l'amuse davantage, le prétexte qu'elle sont pour lui d'étaler les trésors de son érudition, ou ce qu'elles ont de saugrenu : « Si Aristote exerça la pharmacie dans Athènes? » ou si Molière savait par expérience, autant qu'homme du monde, « les désordres des mauvais ménages et les chagrins des maris jaloux? »

Je passe également sur les lacunes de son *Dictionnaire*. « M. de..., écrit quelque part Voltaire, me disait que c'était dommage que Bayle eût enflé son *Dictionnaire* de plus de deux cents articles de ministres et de professeurs luthériens ou calvinistes; qu'en cherchant l'article CÉSAR il n'avait rencontré que celui de Jean CÉSARIUS.., et qu'au lieu de SCIPION il avait trouvé six grandes pages sur GÉRARD SCIOPPIUS. » Voltaire se trompe. Il n'y a pas d'article sur CÉSARIUS dans le *Dictionnaire* de Bayle, et au contraire il y en a un, et même un très long, sur CÉSAR. Mais, en ce qu'elle a de général, sa remarque subsiste, comme l'on dit, et dans cette énorme compilation, dont l'un des objets était de redresser les erreurs des autres *Dictionnaires*, il semble bien que l'on trouve trop de Rorarius, et de Scioppius, et de Vorstius, et de Majoragius, et de Périzonius, pas assez de Montaigne et de Rabelais, de Corneille ni de Descartes. On n'y trouve pas non plus d'article sur Socrate ou sur Platon, ce qui est étrange encore, dans un *Diction-*

naire qui est demeuré presque jusqu'à nous le répertoire de l'histoire de la philosophie. Est-ce que peut-être Bayle a cru que nous les connaissions assez? Non, sans doute, puisqu'il a consacré de longues pages, de longues notes à Aristote ou à Épicure. Il faut donc supposer que ceux dont il n'a point parlé, c'est qu'il n'en avait rien à dire de scandaleux ni de paradoxal, à moins encore que, comme tant d'érudits, jugeant des matières par l'intérêt qu'il y prenait lui-même, au lieu de remplir ses portefeuilles en vue de son *Dictionnaire*, il n'ait conçu le projet de son *Dictionnaire* que, justement, pour les y vider.

Mais déjà, si je ne me trompe, dans quelques-uns de ces articles mêmes, — ou, pour mieux dire, dans le dédain des opinions communes dont la liberté de ce choix est une preuve, comme dans la hardiesse des solutions qu'il donne de ces questions qu'il aime, — on voit poindre quelque chose de nouveau. Très différent en ceci des érudits du siècle précédent, Bayle n'a pas plus de respect qu'il ne faut pour les autorités qu'il allègue, et s'il accumule à plaisir les citations ou les « preuves, » c'est en dernier résultat son sens propre qui décide entre elles. Disons le vrai mot. Sous cet étalage d'érudition, l'esprit critique s'efforce en lui de se débarrasser des obstacles qui le gênent encore, et si l'homme a des rapports avec Montaigne, ne semble-t-il pas qu'il en ait déjà de plus étroits avec Voltaire? Une ironie tranquille se joue parmi toutes ses polissonneries, et un mépris involontaire se mêle à la sympathie qu'il éprouve pour les érudits du passé.

Non du tout qu'il soit un critique, à la manière de Boileau, par exemple. Il manque trop de goût, nous l'avons dit, et de tact, on vient de le voir. L'art aussi bien lui est indifférent, et, sans doute, l'une des choses qui l'intéressent le moins au monde, c'est la valeur littéraire des œuvres. Tout lui est bon dès qu'il entend, et le malheur est qu'il entend tout. Je ne sais comment il se fait qu'il ait critiqué Molière, en se faisant fort de relever « cent exemples de ses barbarismes; » mais il écrit de Paris, le 28 mai 1675, à son ami M. Minutoli : « *L'Iphigénie* de M. Coras se joue *enfin* par la troupe de Molière, après que celle de M. Racine s'est fait *assez* admirer dans l'hôtel de Bourgogne. » Ces deux adverbes sont malheureux! Je vois ailleurs, dans une autre lettre, qu'il a fort goûté *la Princesse de Cèves*, — et peu s'en faut que je ne m'en étonne, — mais il n'a pas moins apprécié *les Amours du roi de Tamaran*, par le sieur Brémont, « un très joli petit ouvrage, bien écrit et contenant des aventures fort bien tournées. » Ce sont celles de Charles II, roi d'Angleterre, et de Mme de Castelmaine. Parcourez encore ses *Nouvelles de la république des lettres*. Il s'y défend d'écrire « uniquement pour les savans, » et de loin en loin il y donne, « pour les

dames, » l'analyse de quelque roman; mais, à vrai dire, et au fond, il s'intéresse bien plus aux questions de théologie, de métaphysique, d'histoire, de physique ou de physiologie. Un *Traité de l'Économie animale et de la Génération de l'homme*, ou un *Recueil de Dissertations sur la mort de Judas*, voilà les livres qu'il aime à « extraire. » Que si d'ailleurs il excelle à manier les idées générales, ajouterai-je qu'il n'en a pas d'assez liées, d'assez suivies, d'assez systématiques pour être un critique à la manière d'aujourd'hui?

Mais ce qu'il est proprement, c'est l'esprit critique incarné, l'universelle curiosité, la soif de savoir, — *libido sciendi*, — la crainte de ne pas tout connaître sur un sujet donné. C'est aussi l'universelle défiance, dont le premier mouvement est de tout révoquer en doute, et plus particulièrement ce qui est imprimé. Tout homme a tant de raisons de ne se servir de l'écriture que pour déguiser sa pensée! Notre judiciaire est si courte! La vérité, si difficile à saisir, est si difficile à fixer! Bayle n'aime pas à être dupe, et, s'il veut tout savoir, c'est pour tout contrôler. Joignez le goût de la contradiction. Un peu enflé de sa science et glorieux de sa perspicacité, non-seulement

> Il penserait paraître un homme du commun
> Si l'on voyait qu'il fût de l'avis de quelqu'un,

mais sa propre opinion lui déplaît dès qu'on la partage, et

> Ses vrais sentimens sont combattus par lui,
> Aussitôt qu'il les voit dans la bouche d'autrui.

Leibniz, à ce propos, disait très joliment : « Le vrai moyen de faire écrire utilement M. Bayle, ce serait de l'attaquer lorsqu'il dit des choses bonnes et vraies, car ce serait le moyen de le piquer pour continuer. Au lieu qu'il ne faudrait point l'attaquer quand il en dit de mauvaises, car cela l'engagerait à en dire d'autres aussi mauvaises pour soutenir les premières. » Mettez encore l'amour du paradoxe, une tendance instinctive à croire que l'opinion commune est l'erreur commune; que la plupart des hommes, recevant de leurs parens, de leurs maîtres, de l'usage même du monde et de l'expérience banale de la vie, leurs préjugés tout faits, sont incapables de penser; qu'il faut donc de temps en temps les inquiéter sur leurs idées, secouer pour ainsi dire leur torpeur intellectuelle, et, au besoin, les étonner, les irriter, les scandaliser... Si tout cela ne forme pas la définition même de l'esprit critique, il ne s'en faut

de guère ; mais tout cela c'est Bayle ; — et on a cru pendant longtemps, on semble croire encore que ce le serait tout entier.

Il est vrai qu'à cet égard on ne saurait exagérer l'importance de son rôle. En tant que la critique, entendue largement, nous préserve, comme on l'a si bien dit, « d'être dévorés par la superstition et la crédulité, » c'est lui qui l'a fondée. Lorsqu'il parut, le principe d'autorité régnait encore partout. Descartes même, en philosophie, n'avait abouti, comme autrefois saint Thomas, qu'à des solutions prévues, consenties, imposées d'avance. Après avoir découvert des chemins tout nouveaux, il s'était empressé de les barrer. A plus forte raison, en morale et en politique, le sens propre et individuel trouvait-il partout sa limite. Pour vingt manières qu'il y avait de démontrer l'immortalité de l'âme ou le droit divin des rois, on n'en souffrait pas une de les nier. Que si, timidement, quelqu'un essayait de déplacer la borne, aussitôt les Arnauld, les Pascal, les Bossuet, les Malebranche accouraient, qui la replaçaient. Le rôle de Bayle allait être de l'ébranler doucement, mais si profondément qu'elle devait après lui tomber à la première secousse. Au nom même de la vérité, — si l'on admet que la vérité ne s'éprouve que par la contradiction, — il allait revendiquer le droit de tout homme à l'erreur. Où sont les titres de l'autorité? où sont ceux de la tradition? si l'on commence par supposer les problèmes résolus, n'est-ce pas demander à la raison, pour sa première démarche, de s'abdiquer elle-même? Tandis qu'on ouvre à son essor les champs illimités de la métaphysique, pourquoi lui interdit-on le domaine de la politique et de la morale?.. Bayle n'a pas posé toutes ces questions pour la première fois, mais personne, avant lui, ne les avait ni traitées, ni posées comme lui, d'une manière vraiment critique, parce qu'elle l'est exclusivement.

C'est qu'aussi bien, — et ce trait achèvera de le caractériser, — il a su réserver et préserver en lui, de toutes les libertés la plus précieuse peut-être, qui est celle de ne pas se faire le complaisant de soi-même, et l'esclave de sa propre pensée. En aucun temps, les opinions de Bayle n'ont rien eu de plus saint ni sacré pour lui que les opinions des autres. Et, en effet, pour peu qu'on y veuille songer, ne serait-ce pas une étrange duperie que de travailler, comme il a fait, pendant trente ans, quatorze heures par jour? de dépouiller, la plume à la main, la philosophie, l'histoire, l'antiquité tout entière? de faire des extraits de tout ce qui paraît, d'entretenir une correspondance régulière avec tout ce qu'il y avait d'érudits renommés dans l'Europe d'alors? d'être avec cela l'un des dialecticiens les plus hardis, les plus souples, les plus féconds en ressources qu'il y ait jamais eu? si l'on n'aboutissait

pour dernière conclusion qu'à s'emprisonner soi-même dans les liens de son propre raisonnement, mais surtout si ce prodigieux labeur était rendu d'avance inutile par le ferme propos qu'on prendrait de remâcher encore à cinquante ans les idées de sa vingtième année. Lorsqu'ils ont passé les bornes de la jeunesse, la plupart des hommes, — j'entends de ceux qui pensent, — ne demandent plus aux livres, à l'expérience, à la méditation que de les ancrer dans leurs opinions. La vérité, pour eux, c'est alors ce qui flatte leurs préjugés, et l'erreur ce qui les contrarie ; leur siège est fait ; et quiconque essaie de leur persuader de le refaire n'est plus à leurs yeux qu'un sophiste. Bayle tout au contraire. Il n'y a pas pour lui de sot livre, dont un homme d'esprit ne puisse, ou plutôt ne doive tirer profit, et par là, prouver son esprit même. Il fait de l'or avec du plomb. Pareillement, si la vie, si la réflexion nous apprennent tous les jours quelque chose de nouveau, comment nos idées n'en seraient-elles pas modifiées? Tout coule, rien ne demeure. C'est pourquoi la pensée de Bayle, qui n'a jamais connu le repos, parce qu'elle n'a jamais senti la lassitude, ne s'est donc aussi jamais fixée, ou pour mieux dire figée dans un dogme. Émancipé de l'autorité des autres, Bayle l'est presque plus encore de la sienne propre. Et ne faut-il pas bien que peu de critiques aient mérité cette louange, si le reproche presque le plus commun qu'on leur fasse est précisément d'avoir manqué de souplesse? Mais qui niera qu'en effet on ne leur en puisse adresser de plus grave? Non-seulement la méthode ou les procédés de la critique doivent eux-mêmes varier avec la diversité de l'objet, et, comme on dit, en épouser la forme au lieu de lui imposer la leur ; mais la pensée cesse d'être, en cessant d'évoluer ou de « devenir, » et dès qu'elle ne change plus, la vie ou plutôt la réalité s'en retire. C'est ce que je ne crois pas que personne ait mieux su que Bayle. Ceux-là seuls le lui reprocheront qui ne voient pas qu'en le faisant, ils nient les conditions même d'existence de la critique, ou qui ne savent pas combien il faut peu de principes pour fonder, en logique ou en fait, le plus tyrannique et le plus intransigeant des dogmatismes.

Est-ce que, sur ces derniers mots, par un paradoxe imité de lui-même, je veux faire de l'auteur du *Dictionnaire historique* un théoricien de la famille de Hobbes ou de Spinoza? Non certainement, et tous les traits que je viens d'assembler m'en empêcheraient, si j'en pouvais concevoir le dessein. Je ne prétends seulement pas qu'il eût une conscience très claire de la nature, de l'étendue, de la portée des conclusions où il se laissait entraîner par sa dialectique. Dirai-je même qu'en dégageant du milieu de ses ironies, de ses contradictions, de ses doutes, les deux ou trois prin-

cipes qui les dominent ou mieux encore qui les engendrent, et en les systématisant, je leur donnerai un degré de précision ou de solidité qu'ils n'avaient pas dans sa pensée. Je le dirai, si l'on le veut, et, en effet, je le pense. Mais qu'ils y soient, c'est tout ce que j'affirme; que d'autres les y aient reconnus avant moi, c'est ce que l'on va voir; et qu'enfin la fécondité n'en soit pas épuisée, c'est ce que j'espère d'établir.

III.

Partons de là, que ce qu'il s'est proposé de déraciner des esprits de son temps, c'est avant tout ce dogme ou cette idée de la Providence, dont on a vu que Bossuet avait, lui, prétendu faire le fort imprenable de son christianisme. Là même est l'intention de son premier écrit: *Pensées diverses écrites à un docteur de Sorbonne à l'occasion de la comète qui parut au mois de décembre MDCLXXX.* Il n'y est parlé que de la Providence, mais cette Providence est si peu celle des chrétiens qu'elle en est justement le contraire. C'est ce que j'ai tâché de montrer en essayant de définir « la philosophie de Bossuet, » et c'est ce qu'il faut bien que je redise encore. Une Providence particulière, et en quelque sorte personnelle à chacun de nous, sans le décret ou le consentement de laquelle il ne saurait, selon l'expression consacrée, tomber un seul cheveu de notre tête; un Dieu caché, qui se manifesterait de préférence dans les cas qu'on appelle *fortuits*, et dont le triomphe, quand il veut paraître, serait d'interrompre, pour les faire tourner à sa gloire, les conséquences naturelles ou nécessaires de nos actes; un Père céleste, accessible à nos vœux, à nos prières, à nos supplications, et dont la volonté se laisserait fléchir à l'intercession des saints ou de la Vierge, telle est donc l'idée que les chrétiens se font de la Providence. Ils la voient mêlée partout dans les affaires humaines. C'est elle, qui frappe ces grands coups dont les hommes et les peuples demeurent quelquefois stupides, et qui prépare la victoire du christianisme en jetant Antoine aux bras de Cléopâtre. « Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé. » C'est elle, dont nous nous efforçons vainement d'amoindrir le pouvoir en l'appelant des noms de fortune ou de hasard. « Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains est un dessein concerté dans un conseil plus haut... et c'est faute d'entendre le tout que nous trouvons du hasard ou de l'irrégularité dans les rencontres particulières. » C'est elle, qui donne la prospérité des méchans en contradiction aux hommes de peu de foi, et c'est elle qui, pour rompre en nous les attaches du monde, nous envoie les infirmités, les maladies, et la mort. « Je vous loue, ô mon Dieu,

de ce qu'il vous a plu me réduire dans l'incapacité de jouir des douceurs de la santé et des plaisirs du monde, et de ce que vous avez anéanti, en quelque sorte, pour mon avantage les idoles trompeuses que vous anéantirez effectivement pour la confusion des méchans au jour de votre colère. » Si c'est bien ainsi que les Pascal et les Bossuet ont entendu la Providence, rien n'est plus contraire, il faut en convenir, à l'idée d'une Providence générale que limiteraient, qu'obligeraient, que contraindraient ses lois mêmes. Mais, de son côté, si Bayle n'a pas eu de souci plus évident peut-être, ni, vingt ans durant, de préoccupation plus constante que de réduire le nom de la Providence à n'être que l'expression équivoque de l'immutabilité des lois de la nature, ne conviendra-t-on pas aussi que les Pascal et les Bossuet n'ont pas eu de plus dangereux adversaire? C'est ce qu'une seule citation suffira pour montrer.

Je ne ferai point scrupule de dire que tous ceux qui trouvent étrange la prospérité des méchans ont très peu médité sur la nature de Dieu, et qu'ils ont réduit les obligations d'une cause qui gouverne toutes choses à la mesure d'une Providence subalterne, ce qui est d'un petit esprit. Quoi donc! il faudrait que Dieu, après avoir fait des causes libres et des causes nécessaires... eût établi des lois conformes à la nature des causes libres, mais si peu fixes que le moindre chagrin qui arriverait à un homme les bouleverserait entièrement, à la ruine de la liberté humaine? Un simple gouverneur de ville se fera moquer de lui, s'il change ses règlemens et ses ordres autant de fois qu'il plaît à quelqu'un de murmurer; et Dieu... sera tenu de déroger à ses lois, parce qu'elles ne plairont pas aujourd'hui à l'un et demain à l'autre?.. Peut-on se faire une idée plus fausse d'une Providence générale?.. Ceux qui voudraient qu'un méchant homme devînt malade sont quelquefois aussi injustes que ceux qui voudraient qu'une pierre qui tombe sur un verre ne le cassât point; car, de la manière qu'il a ses organes composés, ni les élémens qu'il prend, ni l'air qu'il respire ne sont pas capables, selon les lois naturelles, de préjudicier à sa santé, si bien que ceux qui se plaignent de sa santé se plaignent de ce que Dieu ne viole point les lois qu'il a établies... [*Pensées sur la comète*. Édition de 1727, p. 140.]

Incompatible, selon Bayle, avec l'idée de la majesté divine, ou si l'on veut, d'après l'expression de Bossuet, avec ce quelque chose d'immuable, sans lequel la loi n'est pas loi, le dogme chrétien de la Providence ne l'est pas moins avec l'idée de la sagesse, et surtout de la bonté de Dieu :

Ce qu'il y a de plus sensible dans l'histoire humaine est l'alternative d'élévation et d'abaissement qui, au dire d'Ésope, est l'occupation ordinaire de la Providence. Comment concilier cela avec les idées d'un Dieu infiniment bon?.. L'Être parfait se peut-il plaire à élever une créature au plus haut degré de la gloire, pour la précipiter ensuite au plus bas degré de l'ignominie? Ne serait-ce pas se conduire comme les enfans, qui n'ont pas plus tôt bâti un château de cartes qu'ils le défont et qu'ils le renversent? Cela, dira-t-on, est nécessaire, parce que les hommes, abusant de leur prospérité, en deviennent si insolens qu'il faut que leur chute soit la punition du mauvais usage qu'ils ont fait des faveurs du ciel, la consolation des malheureux, et une leçon pour ceux à qui Dieu fera des grâces à l'avenir. Mais ne vaudrait-il pas mieux, répondra quelque autre, mêler à tant de faveurs celle de n'en point abuser?.. La première chose que ferait un père, s'il le pouvait, serait de fournir à ses enfans le don de se bien servir de tous les biens qu'il leur voudrait communiquer; car sans cela, les autres présens qu'il leur fait sont plutôt un piège qu'une faveur, quand on sait qu'ils inspireront une conduite dont il faudra que la punition serve d'exemple. Outre que l'on ne remarque point les utilités de ces exemples : toutes les générations jusques ici ont eu besoin de cette leçon, et il n'y a pas d'apparence que les siècles à venir soient moins exempts de cette vicissitude que ceux qui ont précédé. [*Dictionnaire historique*. Art. *Lucrèce*. Remarque D.]

Nier ainsi, — que ce soit au nom de sa majesté même ou de sa bonté, — l'intervention de Dieu dans les affaires humaines, le reléguer lui-même là-haut, très haut, très loin,

> Dans ses cieux, au-delà de la sphère des nues,
> Au fond de son azur immobile et dormant,

c'est proprement le déisme, et Bayle, — pour en réitérer en passant la remarque, — en aurait donc donné la formule avant les *Libres penseurs* anglais. C'est au surplus un point sur lequel je n'insiste pas, si, cette formule, il la tenait lui-même des premiers libres penseurs de l'Europe moderne, — ce sont les Italiens; — à moins encore que, comme eux, il ne l'eût directement héritée des Anciens. « Jamais homme ne nia plus hardiment que ce poète la Providence divine, » dit-il en parlant de Lucrèce, et il a raison de le dire.

Mais Bayle va plus loin que les Anciens encore, et sa négation de la Providence n'est en quelque manière que la première démarche de sa dialectique. En effet, après avoir établi, en cent endroits de ses *Pensées* ou de son *Dictionnaire*, qu'à vrai dire, la

Providence, comme le Hasard et comme la Fortune, n'est qu'un beau mot dont nous nous payons pour couvrir notre ignorance des desseins de Dieu, il n'établit pas moins fortement, en cent autres endroits, que « tous les usages de la religion sont fondés, non pas sur le dogme de l'existence de Dieu, mais sur celui de la Providence. » La conséquence est évidente, et Bossuet encore ici ne s'était pas mépris. A l'égard de la religion, nier la Providence ou nier l'existence de Dieu, c'est exactement la même chose. Point de Providence, point de religion. Le paradoxe n'arrête pas Bayle, et dans une série de chapitres de ses *Pensées sur la comète* ou de leur *Continuation*, il examine avec tranquillité : « Si l'athéisme conduit nécessairement à la corruption des mœurs, » — et il trouve que non ; » s'il est vrai qu'une société d'athées ne pourrait pas se faire des principes de bienséance et d'honneur, » — et il trouve que non ; enfin si « une religion est absolument nécessaire pour conserver les sociétés, » — et il trouve toujours que non. De proche en proche, comme on le voit, le déisme tourne à l'athéisme. Avant même que Voltaire soit né, Bayle va plus loin que Voltaire. Ni Bolingbroke, ni Collins, ni Toland n'ajouteront rien à la force de ses déductions. Ce penseur solitaire, qui n'a qu'une passion au monde, celle de la dialectique, plutôt encore que de la vérité, les a du premier coup dépassés, et ce qui le distingue d'eux tous, peut-être, c'est qu'ayant envisagé froidement son paradoxe, non-seulement il y a persisté, mais, avec les ruines qu'il venait de faire, il a prétendu reconstruire lui-même, de ses propres mains, sur un plan nouveau, ce qu'il venait de renverser.

Car on se tromperait, si l'on croyait que Bayle n'eût pas vu le vice de son argumentation, et qu'il consistait, comme aussi bien celui du raisonnement de ses adversaires, à transporter en Dieu, — lequel, en dehors de la révélation, n'est qu'une pure hypothèse, — des attributs contradictoires à la manière même dont nous en avons formé l'idée. Nous ne pouvons raisonner sur Dieu que d'une façon purement humaine, et, que nous acceptions ou non le dogme de la Providence, c'est toujours de l'anthropomorphisme. Mais les adversaires de Bayle avaient cru fermement à la révélation. Lui, qui n'y croit point, se sert de la contradiction pour ruiner l'hypothèse, ou plutôt encore pour en émanciper tout ce qu'on y croit lié d'utile. Moins on verra clair, pour ainsi parler, dans l'idée de Dieu, plus on se sentira contraint de chercher ailleurs qu'en elle le fondement de la moralité, celui de l'obligation sociale, et celui de la vertu. Si donc Bayle semble prendre plaisir à l'embrouiller et à l'obscurcir, c'est qu'il a son dessein, « sa pensée de derrière la tête, » à la fois très voisine et très éloignée de celle de Pascal et de Spinoza. Ou plutôt, — car la nature

du rapport est assez difficile à exprimer d'un seul mot, — tandis que l'auteur des *Pensées* avait essayé de réduire à la religion toute la morale et toute la philosophie; tandis que l'auteur de l'*Éthique* avait séparé de la religion, mais en continuant de les confondre toutes les deux ensemble, la morale et la philosophie; celui-ci, l'auteur du *Dictionnaire*, prétend séparer la morale de la religion et de la philosophie. Écoutons-le raisonner là-dessus.

Toute religion, quelle qu'elle soit, repose, comme sur un trépied, sur un ensemble d'observances, de dogmes, et de traditions. Passons rapidement sur les observances. En tant qu'elles sont extérieures, elles ne signifient rien. « Car, si nous concevons qu'un roi ne regarderait point comme un hommage fait à sa personne, par des statues, la situation où le vent les ferait par hasard tomber lorsqu'il passerait, ou bien la situation à genoux dans laquelle on mettrait des marionnettes, à plus forte raison doit-on croire que Dieu, qui juge sûrement de toutes choses, ne compte point pour un acte de soumission et de culte ce qu'on ne fait pour lui qu'extérieurement. » Mais, en tant qu'elles sont conservatoires du fond, les observances valent ce que vaut le dogme même dont elles sont une conséquence, une manifestation, ou un symbole. Or les dogmes sont contradictoires à ce que la raison de l'homme tient justement pour le plus assuré. Par exemple : « Il est évident que les choses qui ne sont pas différentes d'une troisième ne diffèrent point entre elles; *c'est la base de tous nos raisonnemens, c'est sur cela que nous fondons tous nos syllogismes*, et néanmoins la révélation du mystère de la Trinité nous assure que cet axiome est faux. Inventez tant de distinctions qu'il vous plaira, vous ne montrerez jamais que cette maxime ne soit pas démentie par ce grand mystère. » Ce dogme est-il trop métaphysique, peut-être? Encore est-il vrai qu'il fut l'un des fondemens du christianisme, et que depuis Arius, on est hérétique, on est anathème, si l'on discute seulement la définition que l'Église en donne. Prenons cependant un dogme plus concret, et conséquemment plus moral. Par exemple : « Il est évident qu'on doit empêcher le mal si l'on le peut; et cependant notre théologie nous enseigne que Dieu ne fait rien qui ne soit digne de ses perfections, *lorsqu'il souffre tous les désordres qui sont au monde*, et qu'il lui était facile de prévenir. » Selon l'expression de l'Église, le dogme nous est donc donné pour nous être une occasion de scandale, et, celui-là seul étant vraiment chrétien qui n'y succombe pas, notre premier devoir est ainsi d'abdiquer notre raison entre les mains de la théologie. Mais la théologie, sur quoi se fonde-t-elle? Sur la tradition et sur l'autorité, c'est-à-dire sur ce que Bayle se charge de montrer qu'il y a de moins solide au monde et de plus changeant. Car en combien de

manières la tradition ne peut-elle pas être altérée, déformée, corrompue? Où est-elle d'ailleurs, de quel côté? « On ne sait pas encore ce qu'il faut croire, ni de la conception immaculée de la sainte Vierge, ni de son assomption dans le ciel... On ne sait pas encore si saint Augustin a été moliniste ou janséniste... On ne sait pas encore le vrai état de la question sur l'hérésie des semi-pélagiens. » Voilà pour la religion. Le moyen, en vérité, de fonder la morale sur ce sol perpétuellement mouvant!

La philosophie n'y a pas beaucoup plus de titres ou de droits. C'est d'abord que la plupart des questions qu'elle agite, si peut-être elles ne sont pas précisément oiseuses, sont situées par leur nature trop au-dessus de la vie pratique, dans la région de l'abstraction et du rêve. On ne peut pas attendre à vivre que les métaphysiciens aient décidé si l'étendue est « un être composé, » ou « une substance unique en nombre. » Qu'importent à la pratique de semblables problèmes? A peu près autant que ceux où l'on a vu que Bayle s'amusait: si Calvin fut heureux en ménage, ou si Aristote exerça la pharmacie dans Athènes. Comme il ne résulte rien de ceux-ci qui intéresse notre opinion sur la scolastique ou sur la réforme, de même, nous penserons des autres tout ce que nous voudrons, sans qu'il en dérive une conception nouvelle du mariage ou de la famille. Mais sa grande raison contre la raison est la confiance même qu'il met en elle, dans la fécondité de ses ressources, dans l'étendue de son pouvoir, dans la subtilité de sa dialectique. Étant capable de démontrer, en toute matière, le pour et le contre, la raison métaphysique est impropre à résoudre les problèmes de la conduite, qui ne comportent point tant de *distinguo*. Infatigable, inépuisable, merveilleuse ouvrière de destruction, la raison n'est propre à rien édifier, et c'est pourquoi nous ne voyons point que la philosophie nous guérisse de l'esprit flottant, si même on ne doit dire qu'elle l'encourage en nous. Elle est l'art de douter. Les difficultés dont elle s'embarrasse, le réseau des subtilités dans lequel elle s'emprisonne, la presque impossibilité où elle est d'atteindre jamais la certitude, si elles donnent une grande idée de son infinie souplesse, en donnent une aussi, qui est fâcheuse, de sa radicale infirmité. De même que les pyrrhoniens se sont donc bien gardés d'étendre jusqu'à la vie pratique l'universalité de leur doute, il faut philosopher, mais il ne faut pas demander à la philosophie, non plus qu'à la raison philosophique, de nous donner des règles de conduite. Il ne faut pas prétendre conformer nos actions à un ordre universel dont nous ne pouvons affirmer l'existence qu'autant que nous le tirons d'une certaine idée que nous nous formons de l'ordre, ce qui est un cercle vicieux. Ou en d'autres termes encore, ce n'est pas d'une définition de la substance qu'il

faut faire pendre notre règle de vivre, et si c'est précisément là ce que Spinoza, dans son *Éthique*, a essayé, comme on le sait, sa méthode ne vaut pas mieux, à l'égard de la vie pratique, que celle des théologiens.

J'expose ici les idées de Bayle, je ne les discute pas. On peut lui opposer d'excellentes raisons, et j'en indiquerai tout à l'heure nne ou deux. Mais ce que je suis plus pressé de montrer, ce sont les conséquences qui sont résultées de cette émancipation de la morale générale, et dont on a pu dire, — c'est M. Paul Souquet, — en une formule singulièrement heureuse, que « presque toutes les certitudes que Bayle a ébranlées étaient autant de servitudes dont il nous a délivrés. »

Il s'ensuit en effet de ses principes que ni la religion ni la philosophie ne sauraient être affaire d'état, ce qui revient sans doute à dire que ni le souverain, — peuple ou roi, — ni l'opinion générale n'en sauraient déterminer les dogmes et les observances, ou, si l'on veut encore, que la tolérance est de droit politique. Là dessus, rappelez-vous que Bayle est un contemporain de Louis XIV, que ses *Pensées sur la comète* ont précédé de trois ans la révocation de l'édit de Nantes, et qu'un siècle doit s'écouler avant que nos lois politiques, civiles, criminelles même aient achevé de s'émanciper de la théologie. Sous le règne de Louis XVI, le *Tolérantisme*, en tant qu'il consistait « à admettre indifféremment toute sorte de religions, » était encore qualifié de *crime de lèse-majesté divine*, et passible au besoin, comme tel, de la peine du feu. Il s'ensuit également des principes de Bayle que ni la religion, ni la philosophie ne sont matière à démonstration, mais à conjecture seulement, ou à hypothèse, et ceci, c'est comme s'il disait que la liberté de penser est de droit naturel. A nos risques et périls, nous nous faisons chacun notre religion, pour en user comme il nous convient, et personne au monde n'a de pouvoirs sur les droits de la conscience individuelle. Là-dessus, rappelez-vous que nous sommes au temps où Bossuet écrit en propres termes, — j'ai déjà cité la phrase : — « L'hérétique est celui qui a *une* opinion ; » et l'Europe entière est effectivement de l'opinion de Bossuet. Et il s'ensuit enfin des mêmes principes que ni la religion ni la philosophie n'étant chose commune, mais individuelle, toutes les fois qu'elles entrent, pour ainsi parler, dans la pratique, elles rencontrent, pour les limiter ou les restreindre dans leurs applications, le droit de l'individu, ce qui mène à poser que l'État est fait pour l'individu et non pas l'individu pour l'État. Là-dessus rappelez-vous que Bayle est un contemporain, ou plutôt lui-même une victime de la persécution religieuse, dont le fondement est cette idée que ni la violence, ni les exils, ni les supplices ne doivent

être comptés de rien, si l'on atteint par eux l'unité religieuse. Pour que l'énormité de cette maxime d'état commence d'être comprise, il va falloir maintenant attendre près de cent ans, jusqu'à Voltaire ; et aujourd'hui même l'horreur en est-elle bien connue? *Salus populi suprema lex esto!* Combien de fois, depuis Bayle jusqu'à Voltaire et depuis Voltaire jusqu'à nous, la maxime a-t-elle servi d'excuse ou de prétexte aux pires tyrannies!

Si l'on ne jugeait donc une doctrine que sur quelques-unes de ses conséquences, il n'y aurait, semble-t-il, qu'à louer dans l'œuvre de Bayle. On peut même aller plus loin, et, — puisqu'il fallait que son œuvre fût faite, puisqu'il fallait que la morale, dans sa longue évolution, après avoir été placée dans la tutelle, sous la dépendance, et consacrée par les sanctions de la religion et de la philosophie, s'en affranchît, pour essayer de se constituer sur une base plus large, — on peut dire, et nous dirons que son œuvre fut bonne. Mais elle ne le fut qu'à titre provisoire, et il faut montrer que, comme définitive, son œuvre de doute pourrait devenir aisément dangereuse.

C'est une question de savoir si l'on peut entièrement détacher la morale d'une conception générale du monde ; et, au contraire, on pourrait penser que toutes choses, comme dit Pascal, « étant causantes et causées, » il y a plus de rapports que Bayle ne le veut bien dire, — de plus étroits et même de vraiment nécessaires, — entre la théorie spinoziste de la substance, et l'usage que l'homme doit faire de ses passions ou de sa liberté. Mais ce qui est certain, ce que l'expérience de l'histoire ne nous permet pas de nier ou de discuter seulement, c'est qu'une morale repose toujours et nécessairement sur une conception déterminée de la vie et de l'homme. Si l'on place l'objet de la vie en elle-même, c'est-à-dire si l'on le borne à ce que peut enfermer de plaisir ou de bonheur le court espace d'une vie humaine, quelque définition que l'on donne après cela du bonheur ou du plaisir, il est bien évident que la morale qu'on en tire implique une opinion plus ou moins raisonnée sur la nature de l'homme, sur la vie future; — et par suite sur l'existence en même temps que sur les attributs de Dieu.

> Aimons donc! aimons donc! de l'heure fugitive
> Hâtons-nous! Jouissons.
> L'homme n'a pas de port, le temps n'a pas de rive,
> Il coule, et nous passons!

Si ces vers étaient un conseil, évidemment ils ne seraient pas celui de se mortifier, et, non moins évidemment, ils impliqueraient que l'homme a été mis sur la terre, non point pour y travailler, *ut operaretur eam*, mais pour en jouir: — ce qui est une solution du

problème de la destinée. En d'autres termes encore, une manière de vivre est une manière de philosopher, sans le vouloir, sans le savoir, dont il importe assez peu que ceux qui la pratiquent voient clairement les liaisons ensemble, ou connaissent la formule abstraite, mais c'en est bien une. La grande erreur de Bayle est, en voulant émanciper la morale de la servitude ou de la dépendance de la philosophie, d'en avoir plutôt rétréci qu'élargi la base, — et surtout d'en avoir comme abaissé le ciel.

Le reprendrons-nous pareillement de l'avoir voulu *laïciser*, comme on dit de nos jours? A tout le moins sachons-lui gré d'avoir fortement établi « qu'il y a un fondement de la moralité distinct des décrets de Dieu. » Mais, de là, à conclure qu'il vaut mieux, ou autant, n'avoir point du tout de religion que d'en avoir une fausse, et, selon l'expression de Bayle, « être athée qu'idolâtre, » il y a loin; et Bayle semble avoir franchi trop aisément la distance. S'il y parvient, c'est en réduisant l'idée de la religion à celle de la superstition. Il s'autorise pour cela de ce que le christianisme s'est accommodé des dépouilles du paganisme; « de ce que ceux qui ont mal aux oreilles se recommandent à saint Ouen, celles qui ont mal au sein à saint Mammard; » ou de ce que les croisades n'ont point augmenté la vertu parmi les hommes. Ces plaisanteries sont d'un goût douteux. Elles ne font pourtant pas que l'homme se suffise à à lui-même, ni surtout l'institution sociale à sa propre durée. Certes, il est utile de prêcher la solidarité sociale, et, — dans ce petit cachot de l'univers où nous sommes logés, — il est beau d'avoir fait de la misère de l'homme le fondement et le lien de la société. Mais, quand cela même ne serait pas déjà de la métaphysique, il resterait encore à considérer si l'accomplissement du devoir social épuise l'activité de l'homme; si l'individu ne se doit pas quelque chose à lui-même; et s'il n'a pas enfin ce que l'on pourrait appeler des besoins mystiques. C'est ce que Bayle encore semble n'avoir pas vu. Les maux que la religion peut causer, il les a signalés en cent endroits de son œuvre. Je n'ai pas souvenance que nulle part il lui ait fait honneur des bienfaits qui sont pourtant les siens. Mais surtout je ne sache pas qu'il ait rendu raison de l'existence des religions; et n'est-ce pas cependant ce que l'on doit commencer par faire, je dis, même si l'on veut les attaquer utilement? Là est le vice, et là le danger de ses théories. Non-seulement la morale ne saurait exister indépendamment et en dehors d'une philosophie qui la fonde, mais le problème est toujours en suspens, de savoir si l'on peut la séparer, sans la dégrader, des aspirations religieuses qui la terminent et qui la couronnent. Si l'institution sociale, telle que la conçoit Bayle, n'est qu'une compagnie d'assurances, la morale y suit nécessairement les fluctuations de l'intérêt commun, dont le propre

est de varier d'âge en âge, quand encore ce n'est pas de génération même en génération. Alors, la loi de la conduite n'échappe aux servitudes de la religion et de la philosophie que pour tomber sous la tyrannie la plus redoutable et la plus inintelligente qui soit : c'est celle du fait. Et, tôt ou tard, conseils, préceptes, injonctions, finissent par perdre ce caractère de fixité sans lequel une morale est indigne de son nom. Dans une morale entièrement détachée de la religion ou du sentiment de l'*au-delà*, de ce que l'on a jadis appelé « la catégorie de l'idéal, » uniquement soumise aux exigences de l'intérêt social, il y aurait des temps de se dévouer, sinon de sacrifier, mais je craindrais qu'il n'y en eût d'autres aussi de mentir, de violer sa parole, des temps de prendre le bétail, et la femme, et la vie de son prochain.

Comment cependant Bayle ne l'a-t-il pas vu? C'est que deux principes ont empêché ces prémisses de porter dans sa pensée toutes leurs conséquences; et d'abord, jamais homme n'a plus énergiquement récusé l'autorité des opinions communes ou du consentement universel, ni maintenu, naturellement, avec plus de fermeté, contre le droit prétendu des foules, celui de la *conscience errante*, et, comme nous dirions, des minorités intellectuelles. Effet peut-être en lui de son hérédité protestante? amour du paradoxe, horreur naturelle, instinctive et invincible, d'être de l'avis de quelqu'un? scepticisme d'érudit ou d'historien, formé de longue date au doute? conscience de sa propre valeur?.. N'importe le motif, mais, à ses yeux, les opinions communes ont pour elles, en principe et par définition, toutes les chances d'être les plus fausses.

Les grandes et importantes vérités, dit-il à ce propos, ont des caractères intérieurs qui les soutiennent : c'est à ces signes que nous les devons discerner et non par des caractères extérieurs, qui ne peuvent être qu'équivoques, s'ils conviennent tantôt à la fausseté, tantôt à la vérité. Or, qui peut révoquer en doute qu'il n'y ait beaucoup d'erreurs capitales qui ont plus de sectateurs que les doctrines à quoi elles sont opposées? Ceux qui connaissent la véritable religion ne sont-ils pas en plus petit nombre que ceux qui errent sur le culte du vrai Dieu? La vertu et l'orthodoxie sont à peu près dans les mêmes termes. Les gens de bien sont rares,

Apparent rari nantes in gurgite vasto;

ils sont à peine un contre cent mille. Les hétérodoxes surpassent presque dans la même proportion les orthodoxes. Ils se peuvent glorifier de leur multitude.

Illos
Defendit numerus junctæque umbone phalanges;

et insulter au nombre de leurs adversaires. En un mot, la vérité perdrait hautement sa cause, si elle était décidée à la pluralité des voix.., La justice, la raison, la prudence sont du côté du petit nombre en cent occasions et tel, qui est seul de son avis, opine plus sagement que tout le reste de la compagnie... Et si vous exceptez les choses qui concernent le gouvernement, parce qu'il n'a pas été possible de se servir de la méthode de peser les voix et non pas de les compter, vous trouverez que rien n'oblige à se soumettre à l'autorité du grand nombre, et qu'on doit prendre l'autre parti, dans les matières historiques ou philosophiques, si la raison le demande, et dans les matières de religion, si la conscience le veut. — [*Continuation des Pensées diverses*, édition de 1727, p. 193, 194, 195.]

Ce dédain de l'autorité populaire a permis à Bayle en son temps, et permettrait encore à ceux qui suivraient sa morale, de croire, en toute occasion, qu'ils ont mieux vu que les autres, ou même que, de penser autrement que la foule, c'est justement une présomption, sinon la preuve qu'ils ont bien vu. Pour s'enquérir de la vérité, la foule n'a ni le temps, ni la capacité, ni le discernement qu'il faudrait, mais surtout elle n'a pas la liberté d'esprit. Préoccupée qu'elle est de toute sorte de préjugés, et d'ailleurs foncièrement égoïste, uniquement attentive à ses intérêts immédiats, lesquels sont assez souvent le contraire de l'intérêt commun, elle est de plus naturellement moutonnière : « Quand les brebis sont dispersées, disait le vieux Caton, aucune ne se règle sur les autres, mais, quand elles sont ensemble, elles suivent toutes les unes après les autres celles qui commencent à courir d'un certain côté. » Le troupeau de Panurge en est un mémorable et trop authentique exemple! Ainsi des foules et des assemblées. Nous le savons mieux que Bayle, si nous le savons par une plus longue expérience; et combien il est rare que les grands courans se déterminent dans le sens de la justice et de la vérité! Mais il en résulte pour celui qui pense le droit de se tirer lui-même de la foule; d'opposer aux entraînemens de l'opinion les résultats de sa méditation solitaire; de comprendre autrement la religion, la philosophie, la morale; d'en appeler quotidiennement du peuple mal informé au peuple mieux informé; de mettre en échec, s'il en a quelquefois le pouvoir, les décisions du consentement universel; et de rétablir ainsi, contre les assauts de la sottise ou de la violence, contre les attentats de la force, avec les droits de la minorité, ceux de la raison, de la justice et de la vérité. Si la méthode en est quelquefois hasardeuse, on ne peut pas dire qu'elle soit vaine; Bayle en est lui-même un exemple; et sans doute elle est étrangement aristocratique, mais on ne saurait nier qu'elle ait de quoi réparer ou prévenir au besoin

quelques-uns des dangers que nous signalions tout à l'heure; — et ce qui l'empêche d'en engendrer d'autres, c'est qu'elle est elle-même fondée sur la croyance de Bayle à l'imperfection et à la malice de la nature humaine.

Cette proposition : « L'homme est incomparablement plus porté au mal qu'au bien,.. » est aussi certaine qu'aucun principe de métaphysique. [*Nouvelles Lettres critiques sur l'Histoire du calvinisme;* édit. de 1727, p. 248.]

Exceptons un petit nombre de personnes qui, par la bonté du tempérament, ou par une supériorité de raison et de génie, ou par l'application aux sciences, ou par la faveur du ciel, corrigent les défauts de la nature, et se relèvent des préjugés de l'enfance. On n'est honnête homme et bien éclairé qu'autant qu'on a pu guérir les maladies naturelles de l'âme et leurs suites. Jugez après cela si l'on peut bien raisonner, quand on conclut que puisqu'une chose sort du fond de la nature, qu'elle est un instinct de la nature, elle est véritable? [*Continuation des Pensées diverses*, édit. de 1727, p. 220.]

C'est la nature qui communique et l'esprit vindicatif, et l'esprit de vanité et les passions impudiques; et je suis sûr, indépendamment des relations de voyages, que ces désordres se voient dans tous les peuples du monde.

Si l'on vient me dire, après cela, que puisqu'une chose nous est enseignée par la nature, elle est véritable et raisonnable, je nierai la conséquence, et je ferai voir qu'il n'y a rien de plus nécessaire à l'acquisition de la sagesse que de ne pas suivre les instigations de la nature. N'a-t-il pas fallu que les lois divines et les lois humaines refrénassent la nature? Et que serait devenu sans cela le genre humain? *La nature est un état de maladie.* — [*Réponse aux Questions d'un provincial*, édit. de 1727, p. 713, 714.]

Quand on professe franchement cette opinion sur la nature, on peut oser beaucoup, et le danger des plus audacieux paradoxes en est singulièrement atténué. Si vous ne doutez pas, avec Bayle et avec Pascal, que l'homme ne soit qu'un « cloaque d'incertitude et d'erreur; » si vous ne voyez dans le vice et dans le crime que l'épanouissement, et comme qui dirait l'inépuisable et fatale frondaison des germes déposés en nous par le péché du premier homme, — ou l'héritage encore de l'anthropopithèque dont nous descendons; — si vous ne concevez la vertu que comme un perpétuel effort de la volonté sur la nature; alors, comme Pascal et comme Bayle, quelque religion ou quelque philosophie qu'il vous plaise, qu'il vous semble utile et bon de prêcher, vous n'en avez pas d'autres

suites à craindre, et l'unique malchance que vous puissiez courir, c'est de ne pas faire partager aux hommes votre conviction de leur perversité. Puisqu'il faut un « principe réprimant » qui mesure à l'humanité la satisfaction de ses appétits, qui tienne les passions en bride, qui contrepèse en nous les instigations de la nature, vous l'avez dans cette idée que « la nature est un état de maladie, » dont l'individu ne saurait triompher qu'à force d'attention sur soi-même, et la société par le moyen de lois dont l'objet soit de dégager l'homme du pouvoir de la nature. La liberté de l'individu, que Bayle réclamait tout à l'heure, se trouve ainsi limitée dans ses effets comme dans son principe. L'homme, s'il en descend, s'oppose à l'animal, et s'en distingue par la conscience même qu'il a de son animalité. De même donc que dans le passé, l'histoire entière de la civilisation est l'histoire de ce que nous avons fait pour nous élever au-dessus de la nature, de même, dans l'avenir, l'objet de la société sera de nous aider à nous débarrasser des obstacles que rencontre encore dans nos appétits ou dans nos passions la réalisation de la morale parmi les hommes. Sans avoir besoin pour cela d'aucune révélation, ni d'aucune religion, la seule considération de la nature suffit à nous convaincre de la nécessité du « principe réprimant. » Ce n'est point d'en haut que nous l'avons reçue, mais de la pratique même de la vie, mais de l'expérience de l'histoire. Les anciens n'en sont-ils pas la preuve, eux dont la religion avait pour ainsi dire divinisé tous les vices?

> La prostitution, l'adultère, l'inceste,
> Le vol, l'assassinat, et tout ce qu'on déteste,
> C'est l'exemple qu'à suivre offraient leurs immortels.

Cependant ils n'ont pas laissé de punir sévèrement les crimes qu'il semblait qu'autorisât leur religion. C'est qu'ils ont connu la nature, et c'est qu'ils ont conformé leurs lois à la connaissance qu'ils en avaient. Mais au lieu de se contredire jusqu'à ce point, que chez eux la vertu même, en tant qu'elle consistait à s'écarter des exemples des dieux, était une espèce d'impiété, comme le prouve la mort de Socrate, n'eussent-ils pas mieux fait d'être athées qu'idolâtres? C'est l'audacieuse conclusion de Bayle ; — et je pense que l'on voit maintenant ce que, sous son aspect d'abord un peu paradoxal, elle enferme de vérité.

IV.

Mais on voit encore bien mieux qu'elle n'est pas d'un « sceptique, » ou du moins qu'il faut commencer par changer le sens

familier du mot si l'on veut l'appliquer à Bayle. « Tout ce qu'il y a eu de pyrrhoniens jusqu'ici, nous dit-il en effet lui-même, se sont contentés de nous ôter les affirmations et les négations sur les qualités absolues des objets, *mais ils nous ont laissé les actions morales.* » Et, ailleurs, d'une façon plus explicite encore, dans l'article *Pyrrhon* de son *Dictionnaire*, laissant paraître enfin sa vraie pensée. « Il n'y a que la religion, nous dit-il, qui ait à craindre le pyrrhonisme, car elle doit être appuyée sur la certitude ; et son but, ses effets, ses usages tombent dès que la ferme persuasion de ses vérités est effacée de l'âme. » Mais la morale, pour lui, n'en subsiste pas moins ; et, au contraire, la détacher de la religion, c'est vraiment la fonder en raison, si la société civile, qui se conçoit en dehors de toute religion, — il vient de l'établir, — ne se conçoit pas sans morale.

Que de pareilles idées n'eussent pas fait leur chemin dans le monde, c'est ce qui serait étonnant. Elles avaient, en effet, d'abord, la nouveauté pour elles. Elles avaient l'autorité personnelle de l'homme, assurément l'un des moins suspects qu'il y ait jamais eus de vouloir abriter le libertinage de ses mœurs derrière celui de ses pensées. Elles avaient encore l'air de modération ou de naïveté même dont elles étaient soutenues, sans fracas, sans emphase, et avec cela toutes les ressources de la dialectique de Bayle. Il affirmait peu. Ce n'étaient de sa part que « doutes, » « propositions, » ou « conjectures. » On eût dit qu'il mettait son lecteur de moitié dans ses incertitudes, et que, bien loin de vouloir emporter ou surprendre l'assentiment de personne, il vous conviât seulement à chercher avec lui. Il avait l'art aussi d'égayer les questions les plus graves. Comme le conte fait passer avec lui le précepte, ses plaisanteries faisaient passer ses négations avec elles. « De la manière que l'homme est fait, un conte lascif, disait-il, est une chose qui réveille extrêmement sa curiosité, et qui l'attire par des charmes presque insurmontables. » Et aussi, ses écrits sont-ils pleins de « contes lascifs. » De même encore, son ironie, dont la qualité ne laisse pas d'être souvent douteuse, parfois même assez grossière, n'avait pas moins quelque chose d'engageant ; et ce que l'on eût refusé peut-être d'accorder au philosophe ou au théologien, s'ils s'étaient démasqués, on le donnait, sans trop de résistance, au bel esprit qui les recouvrait. Mais ce qu'il faut surtout dire, c'est que ses écrits paraissaient en leur temps, qu'ils étaient provoqués comme par une espèce de complicité latente, et que partout autour de lui, jusque dans « les maisons de caffé, » on attendait ses « paradoxes » avant qu'il les eût énoncés.

Philosophes et théologiens, catholiques et protestans, jésuites et jansénistes, ultramontains et gallicans, quiétistes, antiquiétistes,

— et je ne parle que de la France, — on était en effet lassé de leurs interminables disputes. Boileau lui-même, vieux et pieux, qui ne se piquait pas d'être un grand clerc, s'en déclarait assommé, dans cette *Satire sur l'Équivoque*, que le gouvernement de Louis XIV, pour cette raison peut-être, refusait de laisser paraître. N'était-ce pas aussi, de leur côté, pour une raison du même genre, — parce qu'ils sentaient grandir l'indifférence autour d'eux, pour eux et pour leurs idées, — que Bossuet gardait en portefeuille sa *Défense de la Tradition* et Fénelon sa *Réfutation du Traité de la Nature et de la Grâce?* On se souciait bien de ce que saint Augustin avait pensé, saint Jean-Chrysostome ou saint Thomas d'Aquin! Le goût n'y était plus. Mais partout, dans les salons où l'on venait se distraire de la morosité de la cour; dans les « cabarets à caffé, où les plus honnêtes gens ne se faisaient pas scrupule d'aller passer leurs heures perdues; » jusque dans les promenades, aux Tuileries ou au Palais-Royal, des préoccupations nouvelles se faisaient jour. On causait maintenant de guerre et de politique, d'administration et de finances. Déjà, selon le mot de La Bruyère, on se sentait « contraint dans la satire, » et, en attendant de pouvoir discuter « les grands sujets, » un vague besoin de liberté s'échappait en mauvaise humeur, en épigrammes, en pamphlets contre les puissances. Insensiblement, la notion confuse, presque inconsciente encore, d'un état de choses différent, sinon meilleur, se précisait dans les esprits. On parlait déjà de droits du peuple, et de pacte ou de contrat social. Cent ans avant que d'être inscrite dans les lois, la cause de la tolérance était gagnée dans l'opinion. La révocation de l'édit de Nantes, la persécution dirigée contre Port-Royal, avaient opéré ce miracle; et, après avoir applaudi à la réalisation de l'unité religieuse, dix ans ne s'étaient pas écoulés que l'on se demandait, en vérité, s'il était bien sûr que l'unité valût le prix dont on l'avait payée.

Dans ce milieu déjà si différent de celui pour lequel avaient écrit Bossuet et Pascal, représentez-vous l'effet des idées de Bayle. Jamais rencontre plus opportune, ou convenance plus entière. On ne voyait pas bien ce qu'il voulait, et, je le répète, peut-être ne le voyait-il pas très clairement lui-même; mais ce qu'on voyait très nettement, c'était ce qu'il ne voulait plus, et dont on ne voulait pas davantage. Plus de théologie ni de métaphysique, de la morale! J'en ai donné jadis pour preuve les *Sermons* de Massillon. Ils sont à peu près contemporains du *Dictionnaire* de Bayle; et je n'ai garde ici d'en faire aucune comparaison, mais enfin par rapport à ceux de Bossuet et de Bourdaloue, ce n'est pas moi qui ai dit le premier que le dogme y tenait moins de place que la morale, et que la morale en était toute *laïque*. Évidemment la question est de vivre. Vivons donc; et au lieu de chercher l'objet

de la vie en dehors d'elle, croyons ce que nous voudrons ou ce que nous pourrons, mais, des croyances du passé, ne retenons que celles qui sont indispensables au maintien de l'institution sociale. C'est déjà tout l'esprit du XVIIIe siècle, et déjà, dans toutes les directions, c'est ce que l'œuvre de Bayle insinue.

Aussi son succès a-t-il été considérable, et nous en avons des preuves matérielles, pour ainsi parler. Quatre éditions de ses *Pensées sur la comète* se sont succédé en vingt ans, de 1682 à 1704, et c'est moins que *les Caractères*, mais c'est plus que le *Discours sur l'histoire universelle*, dont nous ne connaissons que deux réimpressions pour le même laps de temps, de 1681 à 1703. Sa *Critique de l'histoire générale du calvinisme*, — 1682, — avec ses digressions quelque peu libertines, et parfois amusantes, sur le point de savoir « par quelle dispensation de la Providence le sexe aime tant le mariage, » ou « s'il est permis de renoncer à la continence par considération pour sa santé ; » sa *France toute catholique sous le règne de Louis le Grand*, — 1685 ; — son *Commentaire philosophique sur le Compelle Intrare*, — 1686, — où je ne sache pas un argument en faveur de la tolérance qu'avant Locke et avant Voltaire il n'ait développé presque éloquemment, ont encore été mieux accueillis du public. La Fontaine, entre deux fables, a lu ses *Nouvelles de la République des lettres*, et Boileau son *Dictionnaire*, entre l'*Épître sur l'amour de Dieu* et la *Satire sur l'équivoque*. Sait-on encore, ou sait-on assez qu'en moins d'un demi-siècle, de 1697 à 1741, il a paru jusqu'à onze éditions de ce livre fameux, dont deux traductions anglaises? Qu'est-ce à dire, sinon qu'en France, en Angleterre, en Allemagne, dans l'Europe entière du temps de la régence, partout où l'on commençait à douter, deux ou trois générations d'écrivains se sont formées à l'école de Bayle. C'est vraiment dans ses écrits que Montesquieu, que Voltaire, que Diderot, que Rousseau, qu'Helvétius, — pour ne rien dire des moindres, — ont comme appris à lire, à raisonner, à penser. Quelque chose de son esprit a pénétré, a passé, s'est comme incorporé dans toutes les grandes œuvres du XVIIIe siècle, dans l'*Esprit des lois*, dans l'*Encyclopédie*, dans l'*Essai sur les mœurs;* et, à cette étendue d'influence, si quelqu'un, comme l'auteur de l'*Émile*, semble d'abord avoir échappé, il l'a subie autant que personne, puisque sa philosophie n'a pris conscience d'elle-même, ne s'est vraiment connue, ne s'est posée enfin qu'en s'opposant à celle de l'auteur du *Dictionnaire historique* et des *Pensées sur la comète*.

Demandons-nous, par exemple, en quoi l'*Esprit des lois* diffère de la *Politique tirée de l'Écriture sainte* et l'intention de Montesquieu de celle de Bossuet. N'est-ce pas en ceci que les principes

généraux de jurisprudence, les maximes de politique, et les obligations de morale sociale, que Bossuet dérivait des « propres paroles de l'Écriture, » Montesquieu les tire, selon son expression même, ou prétend du moins les tirer, de « la nature des choses? » Si Bossuet appelle sans doute constamment à son aide l'expérience et l'histoire, et si même, plus souvent qu'il ne le croit peut-être, il part de l'observation de la réalité, cependant il ne saurait admettre que la réalité contredise en aucun cas l'Écriture; et l'histoire ou l'expérience n'ont d'autorité pour lui qu'autant que l'interprétation en concorde avec la lettre du texte sacré. *Non est potestas nisi a Deo... itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit.* Voilà pour lui le fondement de l'obéissance que les sujets doivent au gouvernement, « en quelque forme qu'il soit établi; » et, des hauteurs du droit politique, si nous descendons au détail de la loi civile, l'usure n'est un crime à ses yeux que parce qu'il est écrit : *Non fœnerabis fratri tuo ad usuram, pecuniam, nec fruges, nec quamlibet aliam rem.* Mais si Montesquieu n'examine la religion « que par rapport au bien que l'on en tire dans l'état civil, » et s'il ne se soucie ni de sa vérité, ni de sa probabilité, mais uniquement de son utilité, rien ne se peut de plus contraire; et, — quoi que d'ailleurs il en puisse dire, pour se mettre à couvert du côté du parlement ou de l'*Index*, — il subordonne la religion à quelque chose qui la juge. Tout en ayant l'air de réfuter « le paradoxe de M. Bayle, » et tout en maintenant contre lui qu'il vaut mieux être « idolâtre qu'athée, » l'auteur de l'*Esprit des lois* ne fait donc à vrai dire qu'ôter au paradoxe ce que la forme en a de scandaleux, et ses conclusions reviennent à celles de l'auteur des *Pensées sur la comète*. « Les points principaux de la religion de ceux du Pégu sont de ne point tuer, de ne point voler, d'éviter l'impudicité, de ne faire aucun déplaisir à son prochain, de lui faire au contraire tout le bien qu'on peut. *Avec cela ils croient qu'on se sauvera dans quelque religion que ce soit.* » Ces lignes sont celles de Bayle ou de Montesquieu? Tout ce que Bayle a voulu prouver, en avançant son paradoxe, nous l'avons déjà dit, c'est qu'encore valait-il mieux ne rien croire du tout que de se proposer les amours de Jupiter ou les perfidies de Junon pour modèle. Mais Montesquieu, que dit-il autre chose, quand il essaie de nous expliquer « comment les lois civiles corrigent quelquefois les *fausses* religions? » C'est donc qu'il n'appartient pas aux religions de régler la morale ou la politique, mais au contraire, à la politique ou à la morale de rectifier ou d'épurer les religions. Telle est bien la pensée de Bayle. Entre Bossuet et Montesquieu, c'est lui dont l'œuvre s'est interposée. Dans la mesure où l'*Esprit des lois* peut se définir un traité de jurisprudence universelle

émancipé de la tutelle et soustrait à la sanction de la théologie, c'est Bayle qui a démontré le premier, je ne dis pas seulement la possibilité, mais l'urgence de l'écrire. En mettant le premier dans l'institution sociale sa raison d'être et le principe actif de son perfectionnement futur, c'est lui qui a ouvert la route, non-seulement à Montesquieu, mais généralement à tous les publicistes du XVIIIe siècle. Et je ne dirai pas que sans lui, sans son exemple, Montesquieu n'eût pas conçu la pensée de son *Esprit des lois*, — qu'il a grand tort, après cela, d'appeler un enfant sans mère, — mais, pour des raisons que je donnerai peut-être un jour, j'ose affirmer que l'*Esprit des lois* serait autre, et, en tout cas, qu'une génération formée par la critique et préparée par la lecture de Bayle a seule pu le comprendre.

On le saurait, si l'on savait « lire » les textes du XVIIIe siècle. Mais, comme il y a plus de cent ans déjà que, tout ce que nous pensons, nous pouvons le dire à pleine bouche, en quelque sorte, sans déguisement ni circonlocutions, nous avons oublié que nos pères ne pouvaient, eux, se faire entendre, mais surtout se faire tolérer qu'à force d'adresse et de politique. Leur « écriture » est toujours très claire : leur pensée l'est quelquefois moins, et il faut en avoir l'habitude pour ne pas s'y méprendre. L'un de leurs procédés les plus ordinaires consiste à diviser, et comme qui dirait à éparpiller leurs idées, de façon que la suite, et au besoin la hardiesse, en échappent naturellement au lecteur inattentif, sans que pour cela le triomphe en soit moins sûr à la longue. Bayle était passé maître en cet art, et il faut entendre Voltaire l'en féliciter : « Ses plus grands ennemis, dit-il à ce propos, sont forcés d'avouer qu'il n'y a pas une seule ligne dans ses écrits qui soit un blasphème contre la religion chrétienne, mais ses plus grands défenseurs avouent que, dans ses articles de controverse, il n'y a pas une page qui ne conduise le lecteur au doute et souvent à l'incrédulité. » Mais Diderot est quelque part plus explicite encore. On me pardonnera la longueur de la citation, si, comme on le va voir, elle n'est pas moins caractéristique de la tactique habituelle des encyclopédistes que de celle de Bayle. Diderot vient d'expliquer, dans l'article *Encyclopédie*, ce qu'il aurait voulu faire, si les temps le lui eussent permis ; ce qu'il n'a pas pu faire ; et, en dépit des obstacles, ce qu'il croit cependant avoir fait ; — et il continue en ces termes :

Dans les traités scientifiques, c'est l'enchaînement des idées ou la marche des phénomènes qui dirige la marche à mesure qu'on avance : la matière se développe, soit en se généralisant, soit en se particularisant, selon la méthode qu'on a préférée. Il en sera de même par

rapport à la forme générale d'un article d'Encyclopédie, avec cette différence que le Dictionnaire ou la coordination des articles aura des avantages qu'on ne pourrait guère se procurer dans un traité scientifique qu'aux dépens de quelque autre qualité, *et de ces avantages elle en sera redevable aux renvois, partie de l'ordre encyclopédique la plus importante.*

Je distingue deux sortes de renvois, les uns de choses et les autres de mots. Les renvois de choses éclaircissent l'objet, indiquent ses liaisons prochaines avec ceux qui le touchent immédiatement, et ses liaisons éloignées avec d'autres qu'on croirait isolées; rappellent les liaisons communes et les principes analogues; fortifient les conséquences; entrelacent la branche au tronc, et donnent au tout cette unité si favorable à l'établissement de la vérité et à la persuasion. Mais, quand il le faudra, ils produiront aussi un effet tout contraire: ils opposeront les notions, ils feront contraster les principes; *ils attaqueront, ébranleront, renverseront secrètement quelques opinions ridicules qu'on n'oserait insulter ouvertement.* Si l'auteur est impartial, ils auront toujours la double fonction de confirmer et de réfuter, de troubler et de concilier.

Il y aurait un grand avantage dans ces derniers renvois. L'ouvrage entier en recevrait une force interne et une utilité secrète, dont les effets sourds seraient nécessairement sensibles avec le temps. Toutes les fois, par exemple, qu'un préjugé national mériterait du respect, *il faudrait, à son article, l'exposer respectueusement...* mais renverser l'édifice de fange et dissiper un vain amas de poussière, *en renvoyant aux articles où des principes solides servent de base aux vérités opposées.* Cette manière de détromper les hommes opère très promptement sur les bons esprits; elle opère infailliblement et sans aucune fâcheuse conséquence, secrètement et sans éclat sur tous les esprits. C'est l'art de déduire tacitement les conséquences les plus fortes.

On ne saurait mieux définir ce qui fait « la force interne » du *Dictionnaire*, et plus généralement de l'œuvre entière de Bayle. Pour exposer respectueusement « un préjugé qui mérite du respect, » Bayle est incomparable; mais aussi pour « renverser l'édifice de fange; » et si je ne craignais d'abuser de la patience du lecteur, c'est ce que je n'aurais pas de peine à montrer. Si l'on fait attention, maintenant, où Diderot a placé ces quelques lignes, en quel endroit de l'œuvre commune, — dans cet article *Encyclopédie*, qui en est, avec le *Discours préliminaire* de d'Alembert, le morceau capital, — on reconnaîtra que, pour avoir tracé d'abord le plan de leur *Encyclopédie* sur celui de la *Cyclopædia* de Chambers, ce n'en est pas moins de l'esprit de Bayle que se sont inspirés d'Alembert et Diderot; c'est en le prenant pour guide et pour maître

qu'ils ont élargi les proportions d'une entreprise de librairie jusqu'à en faire le monument de la pensée du XVIIIe siècle; et c'est enfin l'œuvre de Bayle presque entière qu'ils ont refondue dans la leur. Non-seulement une direction, comme avant eux Montesquieu, mais encore une tactique, ou, pour mieux dire, une méthode, voilà donc ce qu'ils doivent à l'auteur du *Dictionnaire historique*. Il me reste à indiquer quelques-uns des résultats où cette méthode les a conduits.

Pour cela, si j'ai pu montrer où est la différence essentielle de la *Politique tirée de l'Écriture sainte* et de l'*Esprit des lois*, je n'aurai qu'à faire voir en quoi consiste celle de l'*Esprit des lois* et de l'*Essai sur les mœurs*. « Il n'y a point de prince, dit Bayle, dans le *Projet* ou *Prospectus* de son *Dictionnaire*, quelque soin qu'il prenne de faire tendre des toiles et d'ordonner tout ce qu'il faut pour une fameuse partie de chasse, qui puisse être plus certain de la prise d'un grand nombre de bêtes, qu'un savant critique qui va à la chasse des erreurs doit être assuré qu'il en prendra beaucoup. » Voltaire a médité la leçon, et rien que de l'avoir appliquée, cela lui a suffi pour se faire une originalité d'historien. Mais Bayle dit encore, en un endroit de sa *Critique de l'histoire du calvinisme :* « Ceux qui ont comparé les actions des princes aux grandes rivières, dont peu de personnes ont vu la source, bien qu'une infinité de gens en voient le cours et les progrès, n'ont pas tout dit. Il fallait ajouter que, comme ces grands fleuves qui roulent majestueusement leurs eaux dans un large et profond canal... ne sont qu'un filet d'eau dans leur origine, de même les fameuses expéditions qui tiennent en suspens une partie du monde ne sont quelquefois qu'une bagatelle dans leur première cause. » C'est ce que Voltaire a également retenu. Sur les traces de Bayle, il a comme élevé à la hauteur d'un principe de critique générale la philosophie des petites causes, et tandis que Montesquieu, pour n'avoir été curieux que de ce qu'il appelait « l'allure générale des choses, » réduisait l'histoire à un problème de mécanique ou tout au plus de physiologie, Voltaire, en y réintroduisant les « maîtresses du prince Eugène, » ou le « verre d'eau de la duchesse de Marlborough, » y a fait vraiment rentrer du même coup la diversité, l'animation, et la vie. D'ailleurs, aussi sagement défiant que l'auteur de l'*Esprit des lois* est crédule. On peut dire de Montesquieu qu'il a la religion ou la superstition des textes. Hérodote ou Tite-Live, Diodore ou Quinte-Curce, Grotius ou Puffendorf, Chardin ou Tavernier, le « président » les « extrait, » pour ainsi parler, avec des mains pieuses, et sa confiance dans l'authenticité des lois de Lycurgue ou de Charondas n'a d'égale que celle qu'il met dans la véracité des *Relations* de Macassar ou de

Bornéo. Sa critique ne s'exerce que dans la région des idées, je veux dire quand il pense; mais, dès qu'il écrit, et surtout quand il lit, elle sommeille. C'est précisément alors que s'éveille celle de Voltaire. Aucune autorité ne lui impose comme telle, et il ne croit que ce qu'il peut s'expliquer. C'est pourquoi, « comme l'histoire des Égyptiens n'est pas celle de Dieu, il est permis de s'en moquer, » et il s'en moque. Tout ce qu'a vu Hérodote est vrai, « mais quand il rapporte les contes qu'il a entendus, son livre n'est plus qu'un roman. » Il faut être « imbécile » pour croire d'Héliogabale « tout ce que rapporte Lampride. » Quant aux « contes » de Grégoire de Tours, nous les rangerons avec ceux d'Hérodote et des *Mille et une nuits*. Et jusque dans les temps les plus voisins de nous, puisqu'on ne sait si « le grand Gustave a été assassiné par un de ses officiers, » nous ne devrons jamais oublier que « l'histoire de ce globe est comme ce globe même, dont une moitié est exposée au grand jour, et l'autre moitié plongée dans l'obscurité. » Inférieur à Montesquieu par tant d'autres côtés, Voltaire a sur lui cette supériorité de « ne rien admettre pour vrai qu'il ne le connaisse évidemment être tel; » et là même est la mesure du progrès que l'*Essai sur les mœurs* a marqué sur l'*Esprit des lois*. Mais, comme nous l'avons dit, si c'est Bayle qui, le premier en France, n'a pas craint d'appliquer la rigueur de cette règle cartésienne dans les matières où on l'appliquait le moins et qui l'exigeaient le plus, n'en ferons-nous pas remonter jusqu'à lui le légitime honneur? Son universelle défiance a renouvelé l'histoire, et, sous ce rapport, jusque dans le siècle où nous sommes, c'est son esprit qui anime toujours les recherches de l'érudition.

Faut-il en dire encore davantage? On le pourrait, si l'on le voulait; et par exemple, on pourrait montrer que les « philosophes » du XVIIIe siècle n'ont pas osé suivre Bayle jusqu'au bout de ses déductions. On pourrait montrer que Voltaire n'a pas osé se passer du « Dieu rémunérateur et vengeur » que Bayle, comme autrefois Épicure et Lucrèce, reléguait loin du monde, *extra flammantia mœnia mundi*, dans les profondeurs hypothétiques de l'espace. Mais sa supposition d'une société purement laïque a si fort épouvanté l'imagination de Rousseau qu'en vérité le citoyen de Genève a comme employé ou consacré toutes les ressources de sa rhétorique à ruiner le principe de la philosophie de Bayle. Qui donc a ainsi résumé toute la pensée de Rousseau? « Pas de société sans mœurs, et pas de mœurs sans religion. » N'est-ce pas M. Émile Montégut? On ne saurait mieux dire, et pour en faire en passant la remarque, ceux-là sont bien ingrats qui n'ont pas l'air de se rappeler, quand ils parlent de Rousseau, que, tout ce que la religion a paru regagner le terrain au commencement de ce siècle, elle le doit bien moins à Chateaubriand

lui-même qu'à l'auteur de *la Profession de foi du vicaire savoyard*. Bayle avait été plus hardi. Non content, on l'a vu, de proclamer les droits de la « conscience errante » et de subordonner par suite la vérité de la religion à l'acquiescement de l'individu, il avait cherché dans la nature même de l'homme ce « principe réprimant » sans lequel il sait bien qu'aucune société ne pourrait exister, et il l'y avait trouvé. Vous, cependant, qui me lisez, voulez-vous achever là-dessus de mesurer son audace? Regardez autour de vous, e comptez combien vous en trouverez, — je dis de ceux qui pensent, — pour se ranger à la suite de Bayle, et pour oser ainsi mettre avec lui la religion et la métaphysique au nombre des illusions que l'humanité ne revivra plus?

V.

Comment donc se fait-il qu'il semble être, ou qu'il soit, à vrai dire, si profondément oublié? Car il n'écrit pas mal, si même il n'écrit mieux, plus correctement, avec plus d'esprit que tant d'autres, dont les noms s'étalent encore dans nos histoires de la littérature, qui ont des statues ou des bustes, d'Aguesseau, le « bon » Rollin, l'abbé de Saint-Pierre. Et n'en ai-je pas vu qui faisaient sa place à l'abbé Terrasson, pour nous donner à croire qu'ils auraient lu *Sethos?* Mais Bayle écrit négligemment, trop vite, sans ordre ni méthode, avec la facilité des improvisateurs, et, comme il n'a d'ailleurs ni le don de l'invention verbale, ni le génie de l'expression, ou, si l'on veut encore, comme son style n'est pas à lui, mais à tous ses contemporains, il fatigue. Esprit fragmentaire et décousu, — nous l'avons dit, et on a vu qu'il l'avouait lui-même, — c'est un travail que de le suivre. Il est prolixe; il est diffus; il a surtout des transitions d'une ingéniosité redoutable, qui ne lui servent pas, comme à la plupart des écrivains, pour lier ses idées, mais au contraire pour les disperser, pour entraîner son lecteur dans des chemins de traverse, fourrés de scolastique, sur lesquels il s'en embranche d'autres, et d'autres encore sur ceux-ci. C'est ce qu'il appelle égayer sa matière. Cependant, comme il n'a pas la plaisanterie légère, et que, selon le mot de Voltaire, sa familiarité « tombe quelquefois jusqu'à la bassesse, » il nous ennuie bien plus qu'il ne nous divertit. Nous nous demandons, tout en le suivant, si ses digressions sont plus indécentes ou plus importunes; et, pour décider la question à loisir, ayant une fois fermé le livre, nous ne le rouvrons plus.

Au moins, s'il était passionné! Mais quoi! tant de préjugés ou de superstitions contre lesquels, trente ans durant, il a livré de si beaux combats, l'amusent plutôt qu'ils ne l'irritent, et, du fond de sa retraite, le monde, — comme ces marionnettes que l'on conte

qu'il aimait à se donner en spectacle, entre deux articles de son *Dictionnaire*, — n'est qu'une comédie ou une farce pour lui. Même ses adversaires, ses ennemis intimes, Jurieu par exemple, ne sont pas, n'ont pas l'air d'être de vrais hommes à ses yeux, des hommes de chair et d'os, mais uniquement les auteurs de leurs livres, de vagues dialecticiens, et, pour ainsi dire, le prétexte anonyme des réfutations qu'il en fait. Polémiste habile, vigoureux et retors, son ironie n'enfonce donc pas, comme celle de Voltaire, dont l'irritabilité se fait une affaire personnelle de toutes celles qu'il entreprend, et le trait n'en demeure pas planté ou, comme on dit, fiché dans les mémoires. Son enthousiasme ne se déborde pas, comme celui de Diderot, et quoique né, quoique élevé dans le midi de la France, il semble qu'il ait contracté là-bas, dans ses brouillards de Meuse, quelque chose du flegme hollandais. Et de toutes les causes qui se soient jamais plaidées, ayant défendu deux ou trois des plus grandes et des plus entraînantes, son éloquence enfin n'a jamais vibré, comme celle de Rousseau, du frémissement intérieur des indignations ou des colères mal contenues. Il est permis de croire que, si rien n'a contribué davantage à le faire accuser de scepticisme, rien aussi n'a dû plus contribuer à nous le rendre indifférent et comme étranger. Ce qui nous paraît manquer surtout, — je ne dis pas dans son *Dictionnaire*, — je dis jusque dans ses pamphlets, c'est le mouvement, c'est le feu, c'est la flamme, c'est tout ce que ses successeurs ajouteront un jour aux idées qu'ils lui emprunteront. Mais s'il n'a rien dit d'essentiel qu'un autre, en le disant après lui, n'ait mieux dit que lui, pourquoi le lirions-nous? — et aussi ne le lisons-nous point.

N'y en a-t-il pas d'autres raisons encore, et, si l'on aimait le paradoxe, ne pourrait-on pas dire qu'en un certain sens Bayle a été dupe ou victime de son originalité même? C'est en effet une chose assez curieuse, mais assez fréquente aussi, que, dans l'histoire des idées, comme ailleurs, comme un peu partout, ce soient les Colomb qui découvrent les Amériques, et les Vespuce dont elles prennent le nom. Est-ce que peut-être la vraie nouveauté des idées ne s'apercevrait pas d'abord? Je veux dire : est-ce que les contemporains, tantôt plus amusés, ou tantôt plus effarouchés qu'éclairés, n'en verraient peut-être surtout que l'aspect paradoxal? et pourquoi ne croirions-nous pas qu'avant de devenir ce qu'on appelle « vraies, » et d'entrer comme dans le courant de la circulation, il faut qu'elles aient fait une espèce de stage et subi le contrôle de l'expérience? Point de Corneille que n'ait précédé quelque Mairet. Ou bien encore, — et je le croirais presque plus volontiers, — les premiers qui expriment des idées vraiment nouvelles ne le font-ils qu'un peu confusément, en des termes, avec des mots, avec des tours de

phrase, avec une habitude générale d'esprit qui se sentent encore des préjugés qu'ils ne partagent plus? Catholique ou protestant, comme Bayle, un chrétien qui s'émancipe des enseignemens de sa religion ne pourrait-il pas si bien faire qu'il n'en retînt quelque chose, une ombre, pour ainsi parler, laquelle, en s'y mêlant, ne saurait manquer d'obscurcir la lucidité de ses négations? Lui-même, l'auteur du *Dictionnaire* en serait un assez bon exemple, et l'on n'est pas plus voisin des théologiens qu'il combat. A moins enfin que les mots aussi, — dont nous savons que la coïncidence avec les idées qu'ils ont pour fonction de traduire n'est jamais entière ni parfaite, — ne s'adaptent que lentement, comme les espèces de la nature, aux exigences ou aux conditions d'un milieu nouveau! que l'homme balbutie toujours avant de parler! et qu'avant d'être en vérité devenu quasi banale, aucune idée ne puisse revêtir la forme qui l'éternisera! D'être né en son temps, comme Pascal, il se pourrait que ce fût une part du génie même! Bayle a paru quelques années trop tard ou quelques années trop tôt pour sa gloire. Oserai-je me servir ici d'une locution un peu familière? Il a « essuyé les plâtres » pour ses successeurs, et dans la maison qu'il avait habitée le premier, d'autres se sont installés comme chez eux, qui l'ont fait oublier.

Il convient d'ajouter que, si ses idées ont fait la fortune que nous avons essayé de dire, elles ont elles-mêmes été continuées, ou contrariées, par d'autres idées, dont il n'est point l'inventeur, qui ne se sont pas moins incorporées aux siennes, et dont on a quelque peine à les séparer aujourd'hui. Telle est, par exemple, l'idée de l'immutabilité des lois de la Nature. Si la Providence générale de Bayle ne diffère pas sensiblement de ce qu'il appelle du nom de Nature; si toutes les deux elles se définissent, comme n'étant au fond qu'une seule et même chose, par leur inéluctable conformité aux lois qu'elles se sont une fois données, ou qui en découlent; et si Bayle est enfin fermement convaincu que les mêmes causes ramèneront toujours les mêmes effets, il ne l'est cependant que d'une manière encore toute métaphysique, si je puis ainsi dire, pour des raisons de raisonnement et non point d'expérience, en tant que philosophe, qu'historien, qu'érudit; et là, quoique d'ailleurs ils aient l'air d'user des mêmes mots, et partis des mêmes prémisses, d'aboutir aux mêmes conclusions, c'est là ce qui met un abîme entre Diderot ou Voltaire, et lui, quand ils parlent de l'immutabilité des lois de la Nature : « Il ne savait presque rien en physique, dit Voltaire, il ignorait les découvertes du grand Newton... Presque tous ses articles supposent ou combattent un cartésianisme qui ne subsiste plus... Il ne connaissait d'autre définition de la matière que l'étendue. Ses autres propriétés, reconnues

ou soupçonnées, ont fait naître enfin la vraie philosophie. » La « vraie philosophie? » c'est Voltaire qui le prétend, et nous ne sommes pas tenus de l'en croire; mais il suffit ici que ce fût une « autre » philosophie. Trente ou quarante ans s'étaient à peine écoulés depuis la mort de Bayle que l'on continuait bien de professer les mêmes principes généraux que lui, mais on en donnait d'autres démonstrations que les siennes, plus particulières, d'un autre ordre, procurées par des moyens nouveaux, fondées sur des faits, au lieu de l'être sur des mots, « scientifiques » enfin, non plus « logiques » ni « métaphysiques; » — et son autorité s'affaiblissait ainsi de tout ce que gagnait insensiblement celle des Newton et des Leibniz, des d'Alembert et des Maupertuis, des Buffon et des Linné, des Laplace et des Lavoisier...

Je ne dis rien de l'idée de progrès, qui demande bien toute une étude entière, et sur laquelle je reviendrai prochainement...

Mais, d'un autre côté, la croissante popularité des Rousseau, des Diderot, des Condorcet, et la diffusion chaque jour plus étendue de l'une de leurs idées les plus chères, ne nuisait guère moins au crédit de Bayle. Si c'était, en effet, comme je l'ai fait voir, l'un des principaux articles de sa croyance que « l'homme est incomparablement plus porté au mal qu'au bien; » qu'on ne saurait rien apprendre à l'école de la nature, « qui n'autorise la tyrannie de ceux qui soumettent le droit à la force; » et qu'enfin « la nature est un état de maladie, » on peut bien dire qu'il n'y a rien aussi de moins analogue à l'esprit général du XVIIIe siècle. Le seul Voltaire en a retenu longtemps quelque chose. Mais, déjà, Fénelon, dans son *Télémaque* et ailleurs; Massillon, dans ses *Sermons*, mais surtout dans son *Petit Carême;* Montesquieu, dans son *Esprit des lois;* d'autres encore : Marivaux, dans ses comédies; Prévost, dans ses romans; Vauvenargues, dans ses pensées, protestaient contre la dureté d'un dogme où ils affectaient de ne voir, où peut-être ne voyaient-ils effectivement qu'un reste de jansénisme, jusqu'à ce qu'enfin Diderot et Rousseau vinssent poser bruyamment la bonté naturelle de l'homme. Aucune idée, comme on le sait assez, ne devait faire plus rapidement son chemin dans le monde, ou plutôt, — j'ai tâché de le montrer dans une précédente étude, — il y avait bien deux cent cinquante ou trois cents ans alors, depuis le temps de la Renaissance, que l'idée chrétienne avait seule pu l'empêcher de le faire. Calvin seul avait vaincu Rabelais; Jansénius avait seul triomphé de Montaigne; Pascal seul avait balancé Molière. C'est ce que Bayle savait aussi bien que personne, et d'autant qu'il rendait la bride au libertinage de l'esprit, trouvant d'ailleurs l'idée chrétienne également conforme à la réalité de l'histoire, à l'expérience de la vie commune, et aux besoins de

l'institution sociale, il l'avait *déchristianisée*, mais il l'avait retenue. Les Diderot et les Rousseau ne le lui ont pas pardonné. Ni l'un ni l'autre, ils n'ont admis qu'en rejetant de la religion tout le reste, on en conservât le dogme précisément le plus sombre, et surtout le plus importun, celui qui suffirait, au besoin lui tout seul, à fonder en raison ce que les lois morales, politiques, ou civiles ont de plus restrictif. Mais leurs disciples, à leur tour, estimant sans doute qu'ils n'avaient que faire de la liberté de penser, si leurs passions continuaient de demeurer en esclavage, ont regardé d'un œil plus soupçonneux, moins favorable encore, un philosophe qui, mettant l'homme en garde contre les « instigations » de la nature, ne consentait donc pas que la présence en nous de nos appétits nous conférât un droit sur leurs objets. Et ils n'ont pas osé le traiter de « dévot » ou de « clérical, » comme nous dirions aujourd'hui, mais ils l'ont rayé du calendrier de leurs grands hommes, — et Bayle y a perdu le peu d'autorité qui lui restait encore.

S'il l'avait perdue pour toujours, cela même ne devrait pas dispenser la critique et l'histoire de lui rendre la justice qu'elles doivent à tous ceux dont l'influence, pour avoir cessé de se faire sentir, n'en a quelquefois été que plus considérable en leur temps. Puisque Bayle a exercé une grande influence, l'histoire est tenue d'en rendre compte, et puisqu'il a exercé cette influence par ses idées, il appartient à la critique d'en préciser la nature. C'est ce que je voudrais avoir fait dans cette longue étude. Je voudrais aussi que l'on m'accordât qu'il y a peu d'écrivains plus intéressans ou plus curieux que l'auteur des *Pensées sur la comète* et du *Dictionnaire historique*, s'il y en a peu chez qui l'on puisse mieux sentir la transition du siècle de Bossuet à celui de Voltaire; la transformation ou la transmutation d'un état des esprits en un autre; et le premier effort que la morale ait fait, dans l'histoire de la pensée moderne, pour s'émanciper absolument de la religion et de la philosophie. Mais je voudrais encore quelque chose de plus, et, dans le temps où nous vivons, si rien ne serait plus urgent que de défendre l'institution sociale contre les assauts ou plutôt contre les cheminemens de l'individualisme; si d'ailleurs il est vrai que la doctrine de l'évolution ait laïcisé le dogme du péché originel; et s'il importe enfin, pour deux ou trois raisons très fortes, que la morale achève de s'affranchir des religions positives, je voudrais que l'on reconnût que Bayle n'a pas encore fini de jouer son rôle, et que le jour approche où ce philosophe oublié redeviendra peut-être ce qu'il a jadis été cinquante ans : un maître des esprits.

FERDINAND BRUNETIÈRE.

L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE

EN ANGLETERRE

LE PÉRIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.

Il y aurait de curieuses réflexions à faire sur ce qu'on pourrait appeler l'opportunisme des peuples et sur les phénomènes qui les poussent insensiblement à modifier leurs opinions primitives, à orienter dans une direction opposée à celle qu'ils suivaient depuis des siècles, leurs vues, leurs principes et l'inflexible poursuite de leurs intérêts. Rien au monde n'est irrésistible comme le lent travail des causes et il faut bien qu'à un moment donné la vérité, ou ce qui paraît l'être, s'impose aux nations mieux informées, revenues de l'erreur où le culte de l'idée abstraite les avait longtemps assujetties. Les questions économiques sont au premier rang de celles qui ont amené dans l'esprit public en Europe de remarquables changemens. Des initiatives parties de très haut sont promptement devenues contagieuses. On s'est décidé à aller au-devant des réclamations du prolétariat, à prendre en mains sa défense, à légiférer non pour la communauté, mais pour une classe. On n'entend parler dans les chambres représentatives et dans la presse que de réglementation du travail, de protection de l'individu, de responsabilité patronale. On songe, avec le concours des gouvernemens, à assurer aux ouvriers des pensions de retraite, à mettre, pour toujours sans

doute, les budgets et le produit de l'impôt au service des particuliers.

L'Angleterre n'avait pas partagé, jusqu'à présent, l'entraînement général. En son genre elle était unique, avec son scepticisme railleur, son dédain pour les procédés continentaux et pour tout ce qui ressemblait à une ingérence officielle ou législative dans les questions de cet ordre. Nous ne prétendons pas que l'évolution qu'elle subit est si marquée qu'elle applaudisse aux innovations du dehors et qu'elle est prête, elle aussi, à se rallier au dogme de l'État protecteur. Non, assurément; plus d'un symptôme attesterait le contraire et il serait facile de produire, à cet égard, des témoignages éclatans de la fermeté des esprits. N'est-il pas significatif, par exemple, et pour le dire en passant, qu'une des plus puissantes parmi les associations du vieil unionisme britannique, la corporation des mécaniciens, ait proclamé tout récemment qu'après avoir demandé la réforme légale des huit heures, elle renonçait à l'obtenir et en combattrait, au besoin, l'avènement, parce qu'elle la jugeait dangereuse et impraticable? Cependant, au moment où de pareilles déclarations, si nettes, si affirmatives, paraissaient dans le dernier rapport du secrétariat de la société, une commission du travail siégeait à Londres; le cabinet avait pris l'initiative de confier à un groupe de personnages très divers, de notoriété ou de popularité considérables, le soin d'examiner sous toutes ses faces les différens aspects du problème et ce qu'il était possible à l'Angleterre commerçante et manufacturière d'abandonner de ses anciennes doctrines. Il est permis de penser que les conclusions de cette longue enquête ne seront pas de nature à modifier grandement la situation. On ne songera pas de sitôt à offrir aux travailleurs des présens que beaucoup d'entre eux s'empresseraient de repousser, et il n'est pas vraisemblable que le parlement intervienne pour sanctionner des propositions dont l'avis d'une majorité éclairée semble avoir déjà fait justice.

Non, décidément, ce n'est pas de ces philosophes spéculatifs qui n'ont jamais été très soucieux de la pratique des choses que s'inquiète actuellement la Grande-Bretagne. Ce qui l'occupe, ou plutôt ce qui l'alarme, c'est le flot grossissant de cette immigration étrangère autrefois accueillie avec tant de bienveillance, mais qu'on juge aujourd'hui encombrante, qu'on envisage avec appréhension, presque avec effroi. Jadis c'était un devoir et un honneur d'ouvrir largement les portes du pays et sans réserves, sans conditions d'aucune sorte, de livrer passage à tous ceux qui adressaient à l'hospitalité britannique un appel toujours entendu. Ils étaient les bienvenus, d'où qu'ils vinssent, ces ouvriers que le continent ne gardait plus, parce

qu'il n'appréciait pas assez leur ingéniosité ou leur adresse. Dans les rues et quelquefois à l'atelier, ils coudoyaient des compatriotes, vaincus de la politique et déchus des grandeurs passées, parfois revenus à la sagesse, grâce à l'influence du milieu. Les uns et les autres avaient débarqué librement à Douvres, à Southampton ou à Folkstone, sans passeport à produire, sans documens justificatifs de leur identité ou de leurs ressources. Ils avaient mis le pied sur le sol anglais, la tête haute et la démarche assurée, car l'asile était sûr et ils le savaient. Souvent, ils s'y fixaient. Peu à peu, ils éprouvaient pour ces îles brumeuses et tristes, pour ces terres privées de chaleur et de lumière, le sentiment indéfinissable qu'ont ressenti tant de ceux qui y ont longtemps séjourné. Attrait mélancolique, inexplicable, réel pourtant dont on serait en peine de dire les causes. Sans parler des agglomérations urbaines ou des centres manufacturiers qui captivent par leur masse même et par le témoignage qu'ils apportent de la grandeur du génie humain, il y avait, pour retenir et pour séduire, le charme si vif de la campagne, du *home* choisi loin des villes, dans quelque vallon plein d'arbres et de verdure. L'existence s'y écoulait en une solitude sereine, sous le plus complet régime de liberté qui soit au monde, avec la satisfaction, douce aux âmes que l'ambition n'a point ravagées, d'être ignoré de la foule et de vivre en paix.

Certes, ils n'arrivaient pas tous à triompher des orages. Pour dix qui réussissaient, cent gagnaient avec peine l'alimentation quotidienne. Ils subsistaient du moins, sans qu'on s'occupât d'eux ou que leurs hôtes leur reprochassent d'accaparer à leur profit une partie du gain national. Ils étaient sous la sauvegarde de tout un ensemble de traditions généreuses dont divers symptômes indiquent que la puissance n'est plus aussi grande. Aujourd'hui, ce n'est plus vers le passé qu'on se retourne; il a eu sa gloire, reste à savoir s'il faut à jamais s'enchaîner à ses préceptes. Déjà les orateurs et les pamphlétaires qui ont coutume d'agiter l'opinion crient à haute voix le péril, pareils à des sentinelles avancées. Le pays devient trop peuplé! on représente avec force aux pouvoirs publics que le nombre des étrangers est déjà si considérable à Londres et dans les grands centres qu'il constitue pour l'épargne anglaise un redoutable danger. On étale aux yeux du peuple l'afflux incessant des recrues nouvelles, leur dénûment et leur misère. D'ailleurs, n'est-on pas amplement renseigné sur la condition morale et sociale de la plupart des immigrés? Les révélations de la *Sweating commission* n'ont-elles pas établi que les privations et la détresse les poussaient à accepter des rémunérations dérisoires et que, par là, ils faisaient aux indigènes une concurrence écrasante, provoquaient

l'avilissement des salaires, ruinaient les ménages ouvriers? Il était temps que ceux-ci fussent protégés, car ces manœuvres frisaient le scandale et il fallait y mettre un terme.

Conflit singulier où des principes séculaires sont reniés, battus en brèche! Il dure encore et peut-être se prolongera-t-il aussi longtemps qu'on n'interdira pas aux indigens de tous pays le territoire de la Grande-Bretagne. On a devant soi l'exemple des États-Unis et il encourage. La loi rigoureuse que le congrès américain votait, le 3 mars 1891, semble à certains écrivains le dernier mot de la raison politique. Il en coûtera au gouvernement de la reine, quel qu'il soit, d'en préparer ou d'en appuyer une semblable et d'élever pour la première fois des barrières à l'entrée du sol britannique.

I.

La chambre des communes n'avait pas été la dernière à se préoccuper de la situation économique des quartiers ouvriers de Londres et des cités industrielles. Elle s'était alarmée des difficultés grandissantes que créait à quelques catégories de travailleurs nationaux l'abondance de la main-d'œuvre étrangère. Elle n'ignorait pas que des intermédiaires sans scrupules mettaient les immigrés en coupe réglée et exploitaient à outrance leur pauvreté. Il y avait là, depuis des années, une question tout à fait mûre qu'on désignait d'une appellation spéciale. Le régime auquel une foule de malheureux se trouvaient soumis était connu sous le nom de *sweating system*, expression énergique dont la concision peut être difficilement rendue en français. Le peuple, dans son langage familier, en donnait une idée assez précise en comparant l'ouvrier pris à la gorge par l'exploiteur à un citron dont deux mains robustes presseraient incessamment l'écorce et ne s'arrêteraient d'exprimer le jus, c'est-à-dire la vie, que lorsqu'il n'en resterait plus une goutte dans l'enveloppe flétrie et déchiquetée. On s'entretenait si ouvertement des intolérables abus dont certains patrons se rendaient coupables, on citait avec un tel luxe de détails d'horribles cas de rapacité et de barbarie, qu'il fallut bien que l'administration intervînt. En septembre 1887, le *Board of trade* (direction du commerce) invitait l'un de ses rédacteurs à lui adresser un rapport; presque en même temps, à la demande de lord Dunraven, la chambre haute procédait à une vaste enquête, au cours de laquelle les représentans des métiers apportèrent à la commission élue leurs dépositions et leurs doléances. Ce fut comme une sorte de flambeau qui perça l'ombre, fouilla les ténèbres, éclaira d'une lumière crue les pratiques louches, les iniquités de quelques-uns. De quoi donc s'agis-

sait-il? qu'étaient-ce, en somme, que ces contrats léonins imposés à des étrangers, le plus souvent chargés de famille, par l'impitoyable *sweater* ou entrepreneur à forfait? En quoi des arrangemens, librement consentis après tout, pouvaient-ils nuire aux intérêts du prolétariat indigène? Voici : on découvrait l'existence d'un système très ingénieux qui permettait à des individus, sous-contractans eux-mêmes, de repasser à d'autres sous-contractans la tâche qu'ils avaient acceptée. Leur bénéfice consistait dans la différence entre le prix qu'ils touchaient et les conditions nécessairement inférieures auxquelles ils cédaient le travail. Quant au dernier, à celui qui se trouvait au bas de l'échelle, c'est sur l'ouvrier qu'il prélevait directement son profit. Celui-ci ne recevant l'ouvrage que de cinquième ou sixième main, on voit à quel taux dérisoire pouvaient descendre ses salaires.

Peut-être nous ferons-nous mieux comprendre en allant au fond des choses et en étudiant, d'aussi près que possible, l'œuvre patiente accomplie par les enquêteurs. Tout d'abord, on constatait que si l'armée des *sweaters* était innombrable, elle ne s'attaquait pas indistinctement à tous les métiers; elle désorganisait, de préférence, ceux qui se prêtaient le mieux à la division du travail, par exemple la profession de tailleur que choisissent, presque toujours, les israélites débarqués à Londres. L'origine des pratiques funestes dont ces immigrés étaient les victimes remontait, d'ailleurs, à un demi-siècle; déjà, il y a cinquante ans, les livres, les journaux, les conférenciers signalaient l'apparition du mal et en dénonçaient la gravité. Mais qui s'occupait, en 1840, des questions sociales, ou, du moins, qui pouvait prévoir qu'aux approches de l'an 1900, elles prendraient, dans les délibérations des assemblées, une place aussi importante? Rappelons ce qui se passait à cette époque. L'ouvrier d'alors jouissait de la faculté d'emporter de l'ouvrage à domicile, d'y travailler pendant le jour, et, le soir, d'achever paisiblement sa besogne au coin de l'âtre, aidé, s'il en était besoin, par sa femme ou par ses enfans. Il y avait là, pour les deux parties, des avantages évidens. Le patron ne grevait pas ses frais généraux de la location d'ateliers coûteux et que la législation moderne l'oblige, justement du reste, à entretenir en état de salubrité. Il était affranchi de la nécessité de surveiller ses hommes; ceux-ci restaient les maîtres de leur temps et de leurs méthodes, rémunérés qu'ils étaient non à la journée, mais à la pièce. D'autre part, l'artisan se sentait plus libre et son indépendance n'avait d'autre limite que le terme même qui lui était assigné pour la remise de sa tâche. Bien plus, rien ne l'empêchait, lorsque ses forces y suffisaient, d'accepter de plusieurs entrepreneurs une coupe ou une façon et aussi

de confectionner, pour son compte, si ses économies lui permettaient d'acheter la matière première. C'était l'âge d'or; il est bien fini. L'accroissement de la population, la diminution du prix du drap, l'invention de la machine à coudre, l'ouverture des grands magasins, ont modifié du tout au tout la situation du marché. Il a fallu tenir en réserve, prêts à être livrés à la clientèle pressée ou de passage, des vêtemens tout faits, il n'a pas été moins obligatoire de tenir compte des exigences de l'exportation et des bénéfices qu'on en recueille. Le maître tailleur d'autrefois, dont le père et les ascendans avaient habillé des générations, s'est vu annihilé par la révolution économique et sa figure familière a depuis longtemps cessé d'apparaître au seuil des intérieurs britanniques. Quant au collaborateur ayant vieilli dans la maison, à celui qui, depuis sa jeunesse, n'avait jamais marchandé au patron, presque à l'ami, le concours de son expérience, il est devenu, lui aussi, une exception. On ne le retrouve guère que chez le faiseur à la mode à qui il impose ses conditions, prêt à passer au concurrent pour peu qu'on ose les discuter. Mais c'est bien un privilégié que cet arbitre attitré des élégances du *west end* et des clubs. L'autre, l'ouvrier de moyenne grandeur, s'est rejeté forcément sur le vêtement à bon marché. De celui-là, les Anglais disent qu'il souffre et que le progrès et l'immigration sont en train de le tuer.

De quelle manière? Entre la pratique qui apportait sa commande et celui qui l'exécutait, il n'y avait jadis que le patron. Aujourd'hui, les distances se sont élargies, des entrepreneurs ont surgi qui ont séparé l'un et l'autre. Aux propriétaires d'ateliers en vogue, ils ont offert de se charger d'une partie des ordres, de distribuer de la besogne au dehors, de recruter les travailleurs que le chef de maison n'avait plus le temps de découvrir et d'embaucher. Tous deux se sont entendus; moyennant un prix débattu d'avance, tant par vêtement, le courtier s'est engagé à rendre, à heure fixe, l'ouvrage fini. Mais qu'en a-t-il fait? a-t-il entrepris, à lui seul, ce que l'industriel jugeait impossible? Nullement; il s'est adressé à un membre de la confrérie auquel il a cédé par contrat, sinon la tâche entière, au moins ce qu'il n'était pas capable de terminer au moment voulu. A son tour, ce dernier a partagé l'affaire avec un autre, le troisième avec un quatrième et ainsi l'ouvrage a passé de main en main, chaque intermédiaire prélevant un bénéfice sur le parasite qui venait immédiatement après lui. Remarquons qu'aucun de ces gens-là n'a fait, comme on dit, œuvre de ses dix doigts et que pas un point de couture n'a été fourni par eux. Leur adresse a consisté à subdiviser le travail à l'infini pour obéir à l'impérieuse nécessité d'aller vite. Alors, des catégories se sont créées. Il y a

les spécialistes du pardessus, du gilet et du pantalon, et parmi eux les coupeurs, les employés à la machine, puis les *basters* qui faufilent pour l'essayage, les *fellers* qui posent la doublure, enfin ceux dont les prétentions ou le talent ne vont pas au-delà de la boutonnière. Peu à peu et à cause même de ces classifications, le métier est devenu plus facile, presque à la portée des profanes et des ignorans. On s'est rué sur un genre d'occupation où il fallait du monde et du monde encore, et par là on a fait le jeu des *sweaters*. Aux protestations de l'ouvrier désespéré, sentant le sol crouler sous ses pieds, la réponse était trop aisée ; les accapareurs plaçaient sous ses yeux les demandes d'emploi dont ils étaient assaillis ; dilemme terrible : subir des conditions qu'on n'est pas assez fort pour discuter ou mourir de faim dans un coin.

D'ailleurs, l'enquête établissait que ce système d'exploitation variait en puissance et en étendue et qu'il donnait de si surprenans résultats que les meilleurs eux-mêmes finissaient par le pratiquer. Voici un travailleur écœuré de la vie qu'il mène, las d'enrichir les autres, décidé à sortir de l'engrenage où il est pris. Il possède un capital, bien mince encore, huit ou dix livres sterling qu'il a réussi à emprunter. Il loue quelque part un atelier, oh! bien modeste! s'il n'utilise pas tout simplement la chambre qu'il occupe. Il se procure une machine à coudre dont il solde le prix par petits acomptes, deux schellings et demi à la semaine. Dès lors, il est outillé, prêt à accepter de l'ouvrage de première main, si c'est possible, d'un troisième ou quatrième contractant, faute de mieux. Mais une difficulté se présente ; il faut absolument qu'il fournisse caution, car nul ne consentirait à lui livrer, sans le connaître, la marchandise. Qu'il surmonte ce dernier obstacle, qu'un ami haut placé réponde de sa bonne foi et lui serve de garantie commerciale, il n'aura plus qu'à mettre en train son affaire. Sans doute, il n'a pas d'argent, mais qu'importe puisque la besogne va venir? Il n'a pas de peine à embaucher trois ou quatre femmes, un « presser » pour le repassage du drap au fer chaud et l'apprentie qui reporte l'ouvrage et ne gagne rien, heureuse encore et reconnaissante qu'on veuille bien lui apprendre le métier. Lui-même, en attendant que ses gains l'en dispensent, ne dédaignera pas de tirer l'aiguille ou de manier le ciseau et ce sera tout profit puisqu'il économisera, de cette manière, un ouvrier supplémentaire. Ainsi le voilà promu *sweater*, et à partir de ce moment, gardant au cœur la rancune des mauvais jours, il n'a pas de plus cher désir que de faire aux autres ce qu'on lui a fait. Son organisation n'a demandé ni intelligence, ni capitaux ; après tout, il ne risque rien, pourquoi se refuserait-il la joie de commander à son tour et d'as-

servir les infortunés que les hasards de la misère amèneront sous sa dépendance? A lui maintenant de traiter avec ses pareils, et il ne sera pas difficile sur les conditions, car il lui restera la ressource de se livrer à un marchandage effréné lorsqu'il engagera son monde. Ah! il connaît bien le *truc*, si on veut bien nous permettre cette expression familière. Il n'ignore pas comme il faut s'y prendre pour rogner les salaires et s'assurer un bénéfice. Lui-même, ne l'a-t-on pas longtemps attelé, bête de somme passive et sans défense, à une tâche qui ne suffisait pas à le nourrir?

Les *sweaters* d'une certaine importance, ceux qui sont déjà parvenus à une situation enviable, emploient, cela va sans dire, six ou huit fois plus d'hommes que leurs confrères qui débutent. C'est surtout chez eux que la méthode de distribution du travail est défavorable à l'ouvrier. Celui-ci est rémunéré à la journée, payé selon sa valeur productive. Dès lors, le nombre des heures joue un rôle décisif; à qui en passe à l'atelier quatorze ou quinze revient une journée relativement bonne, mais le plus clair du profit est pour le patron dont la commande est exécutée en un temps extrêmement court. Or, plus vite elle est terminée, plus tôt il est réglé et libre de solliciter de nouveaux ordres. Alors le vêtement à bâtir est non-seulement partagé en sections différentes, mais chacune de ces sections comporte elle-même de multiples subdivisions. Plus elles sont nombreuses, moins il est nécessaire qu'elles soient confiées aux habiles et par conséquent aux exigeans, et c'est ainsi qu'est résolu le problème qui consiste à obtenir du minimum de salaires le maximum de production. Autre complication : les habits les plus soignés, de l'étoffe la plus solide ou la plus fine, vont nécessairement aux *sweaters* les plus achalandés. Aux commençans on abandonne le veston du pauvre ou le paletot de l'humble employé. De là des catégories, une variété décourageante dans le taux des salaires, rien de fixe, nulle possibilité pour l'ouvrier de débattre le prix de ses services, d'opposer à l'industriel une coutume, l'usage ou des précédens. La concurrence est si forte qu'il est écrasé, et s'il regimbe, dix, vingt, cinquante affamés sont là qui s'offriront à le remplacer.

La condition des ateliers est généralement en rapport avec l'importance des locataires qui les occupent. Dans la plupart des cas, c'est au fond de pièces étroites, de deux ou trois mètres carrés au plus et d'une malpropreté repoussante, que l'employé du *sweater*, furieux, rongeant son frein, se courbe silencieusement sur la besogne. On y respire une atmosphère étouffante que les fers, pendant le jour, et le soir les becs de gaz maintiennent à un degré d'élévation intolérable. Législation sur la santé publique,

prescriptions impérieuses quant à l'aération et à la salubrité des chambres de couture, tout cela est lettre morte, bien entendu. Les évaluations les plus modérées portent à deux mille le nombre de ces taudis clandestins, rien que dans l'*East end*. A Whitechapel et à *Saint-George's in the east*, notamment, il n'y a pour ainsi dire pas de maison où ne fonctionne dans quelque coin dissimulé, et au mépris des règlemens les plus sévères, un établissement de ce genre. Les femmes et les jeunes filles n'y sont nullement protégées par les dispositions prévoyantes des *factory acts* qui limitent leur journée à douze heures, avec interruption d'une heure pour le dîner et de trente minutes pour le thé. On les brutalise, on les oblige à un travail plus prolongé que ne le permet la loi et si on tolère qu'elles consacrent le temps légal au principal repas, la demi-heure de l'après-midi est presque toujours supprimée. Aux réclamantes, on montre la porte; prenez le thé si vous voulez, mais sans quitter l'atelier, il n'y manque pas de feu pour faire bouillir l'eau. Alors c'est la tasse remplie à la hâte, le pain posé sur les genoux, le tout avalé par bouchées rapides ou gorgées brûlantes; à peine si le dé, toujours au doigt, s'arrête un instant de pousser l'aiguille.

Quant aux individus de l'autre sexe, ce sont des êtres soumis, sans forces, résignés à la servitude et qui travaillent parfois seize et dix-huit heures. En tout cas, leur moyenne n'est jamais inférieure à quatorze durant les trois mois où les commandes affluent. Le reste du temps, leur misère est telle qu'ils en viennent à regretter l'époque où leurs tyrans les exploitent et les surmènent. Bien sûr, ce n'est pas un sort enviable que de rentrer au logis après une journée écrasante et de gagner son lit, — son grabat, — le dos cassé, les yeux perdus, la tête vide et tourbillonnante. Mais au moins on a du pain, tandis que pendant la morte-saison on court le risque d'en manquer; l'ouvrage étant rare, le patron paie la main-d'œuvre le moins cher possible. Tous les stratagèmes lui sont bons pour arriver à ses fins. Il s'arrange de façon que la commande soit exigible dans les derniers jours de la semaine afin que le travail, une fois en main, ne souffre pas de l'interruption réglementaire du samedi et du dimanche. Un exemple : nous sommes au jeudi matin et il est sept heures. L'industriel envoie chercher du monde et pour dix ouvriers qu'il lui faut, il s'en présentera cinquante, heureux de passer par ses conditions. Voici, dit-il, un ordre pressé. Il est indispensable que le client soit servi vendredi soir, ou le lendemain dans la matinée, au plus tard. Vite, à la besogne! — On sait ce que cela veut dire et on s'y met. On y consacre toute la journée; la nuit vient, personne ne bouge; le jour

reparaît et les malheureux travaillent encore. Enfin, vers huit heures du soir, le vendredi, on se lève, rompu, épuisé, mort de fatigue. Calculons maintenant, dit l'homme : pour ces trente-six heures de labeur (à peine coupés par les repas) deux jours de paie, c'est l'usage; les fractions comme d'habitude : la demi-journée représente huit heures, le quart en vaut quatre. L'argent est compté, nul ne réclame; ah! il est bien gagné, celui-là! Quant au *sweater*, il a réalisé un tour de force. En un délai incroyablement court et par d'autres mains que ses mains oisives, son drap a été taillé, cousu, doublé, bordé, apprêté et repassé. Aussi, quand il le rapporte ainsi transformé, quels complimens ne reçoit il pas pour sa diligence! Mais il est modeste, et c'est tout au plus s'il a un sourire quand il empoche son énorme bénéfice.

Pour donner la chasse à ces abus, on a créé un corps d'inspecteurs spécialement chargés de traquer les exploiteurs et de dresser procès-verbal à tous ceux qui retiennent leur personnel au-delà des heures légales. Malheureusement leur zèle est le plus souvent en défaut et ils ne réussissent pas à tenir en échec la multitude des bas *sweaters* de certains quartiers de Londres. Caves, galetas, greniers, arrière-cour, buanderie, tout est utilisé par ces derniers pour loger leur monde. On a trouvé des jeunes filles, presque des enfans, occupées à tirer l'aiguille dans les endroits qu'il paraissait le plus difficile de détourner de leur affectation naturelle. Positivement, ils déjouent la surveillance, et c'est pour cela que dans un rapport récent de l'inspecteur en chef des ateliers et fabriques de l'*East end*, on ne relève que soixante-douze contraventions à la loi sur le travail des femmes, à l'occasion desquelles les tribunaux ont infligé des amendes variant entre deux et dix livres sterling. Or, c'est là, de l'avis de tout le monde, un résultat dérisoire. L'administration s'en excuse, argue de l'extrême difficulté qu'elle rencontre à prendre les délinquans en flagrant délit. Elle n'ignore pas que les chambres de couture à l'usage des femmes sont disposées de façon qu'on puisse braver l'éventualité redoutable d'une visite de l'autorité. D'autre part, tous ces gens-là sont solidaires. Le pas du fonctionnaire en tournée officielle, plus ou moins attendu, certainement signalé par quelque confrère, vient-il à retentir dans l'escalier, l'apprentie aux aguets donne l'éveil; lestement, on fait passer les ouvrières dans une chambre à coucher adjacente au seuil de laquelle l'agent s'arrête impuissant, car il n'a pas le droit d'y pénétrer. D'ailleurs, il existe un moyen bien simple de prévenir une surprise nocturne, toujours possible après tout. L'industriel n'a qu'à imposer à ses employés l'obligation de commencer la journée à six heures au lieu de huit. Alors, on est tranquille,

car il n'y a pas de danger que l'inspecteur se dérange. Non, il n'a pas coutume de quitter le logis à l'aube, et on le sait bien. Il manquerait aux habitudes les plus sacrées s'il sortait de chez lui avant l'absorption du *breakfast* matinal. Au surplus, il est l'ennemi et n'a pas plus tôt paru dans un quartier que sa présence y est révélée. Rues, impasses, allées, culs-de-sac tortueux qui y aboutissent, sont sillonnés d'invisibles émissaires, et la nouvelle y circule avec autant de rapidité que si l'éveil était donné au bruit de la trompe et du tambour.

La société générale des tailleurs de Londres s'est émue de la situation. La concurrence que lui font les *sweaters* est terrible, et dans la lutte qu'elle soutient contre eux, l'avantage reste à ceux-ci, maîtres incontestés du cours des salaires. Elle s'est efforcée d'organiser une propagande en sa faveur et à cet effet elle a établi, au cœur de l'*East end*, une agence chargée de racoler des affiliés et de ramener les égarés dans le giron de l'association. La tentative n'a pas été couronnée de succès; à peine a-t-on réussi à en détacher quelques centaines dont les immigrés de la veille ont rapidement pris la place. En attendant des jours meilleurs, elle se prête à toutes les enquêtes, répond avec empressement aux interrogatoires administratifs. Il y a peu de temps, elle mettait à la disposition du représentant du *Board of trade* deux hommes connaissant à fond l'est de Londres et les drames obscurs qui s'y déroulent, car ils y avaient eux-mêmes souffert la mauvaise fortune. L'expédition se mit en campagne, visita autant d'ateliers qu'elle voulut et ne recueillit, de tous les côtés, que des renseignemens laconiques et mensongers. Questionnés sur le taux auquel ils rétribuaient la main-d'œuvre, les adroits compères faisaient des réponses si manifestement inexactes que leurs anciennes victimes, passées dans l'autre camp, pouffaient de rire, très amusées. C'étaient des six et des sept schellings par jour qu'ils payaient à leurs ouvriers. Par exemple, il ne fallait pas demander à voir leurs livres; on ne se heurtait pas à un refus, non, c'était tout simplement qu'ils n'en avaient pas, étant trop pauvres pour tenir une comptabilité régulière. D'autres ouvraient à peine la bouche, s'expliquaient par monosyllabes, alléguaient un travail pressé, montraient la porte ou à peu près. Bref, on revint bredouille, mais on pouvait aisément s'en consoler. L'accueil qu'avait rencontré la commission en disait assez pour qu'on devinât ce qu'on avait essayé d'approfondir.

La position prépondérante qu'ont acquise ces individus, comment ne la conserveraient-ils pas longtemps encore? L'ouvrier tailleur du *West end* demande jusqu'à dix schellings pour une journée qui ne dépasse guère huit heures. Sans doute, il est plus habile

que le coupeur du *sweater* et rirait de pitié d'être comparé à cet esclave. Mais on le copie; comme tous les artistes il a ses contrefacteurs vers qui se porte la clientèle, alléchée par la différence des prix. Concurrence après tout légitime, si, grâce à l'organisation savante dont nous avons donné une idée, les industriels qui s'y livrent ne spéculaient effrontément sur la misère de leurs employés. Voici le repasseur rétribué à raison de deux livres par semaine pendant quelques mois, salaire suffisant, mais que la morte-saison, les grèves, la maladie réduisent à une moyenne hebdomadaire de vingt-cinq schellings. Il vit, au prix de quelle persévérance et de quels efforts! L'heure ne compte que lorsqu'il a allumé son feu; avec des précautions infinies, il en retire le fer qu'il passe lentement sur l'étoffe, après avoir attendu quelques minutes pour amortir l'excès de chaleur qui se dégage de l'instrument. Mais déjà la tête est brûlante, et dans l'atelier, l'élévation de la température redouble la fatigue et le malaise. Cinquante fois, c'est-à-dire pendant un laps de temps de quinze heures et s'il veut faire une journée passable, il recommencera l'opération. Les gens du métier disent couramment qu'au bout de huit ou dix ans, un repasseur est « fini. » Et que dire des malheureuses créatures, des femmes rivées aux spécialités les plus humbles, à la confection de la boutonnière? Dans les momens de grande presse, les plus agiles peuvent gagner jusqu'à vingt schellings par semaine, mais il faut en déduire deux et demi pour le fil et la valeur des aiguilles, cassées dans la hâte fiévreuse des dernières heures. Sait-on ce que représentent ces dix-sept schellings six pence, ces vingt-deux francs? La préparation quotidienne de soixante-douze boutonnières au moins, six par vêtement. Un penny pour l'une, tel est le tarif des grosses maisons du *West end;* chez les *sweaters*, il s'en faut qu'on soit aussi magnifique. On paie rarement trois quarts de penny, quelquefois un demi ou trois pence pour les huit, plus communément un penny pour trois, soit 2 fr. 50 par jour à peu près ou 66 pour 100 de moins qu'au quartier riche. On pourrait croire que le plus vif désir de ces femmes est d'obtenir une augmentation de salaires et d'améliorer ainsi leur situation; point, leur ambition est plus haute; elles aussi aspirent à quitter l'atelier pour prendre de l'ouvrage à domicile et à en confier l'exécution à des apprenties. Elles rêvent de commander, d'obliger des filles de quatorze ans à travailler douze ou quinze heures, au taux d'un penny les quatre ou cinq boutonnières, et de bénéficier de la différence. Elles y arrivent quand elles sont intelligentes, jolies surtout. A leur tour, les voilà passées maîtresses dans l'art d'exploiter les camarades. Quelques-unes montent rapidement les degrés de l'échelle, s'abouchent

avec les directeurs des grands magasins, reçoivent les sous-entrepreneurs, les accueillent ou les éconduisent. Le jour où elles n'ont plus rien à envier de personne, malheur à celles qui sont sous leurs ordres! Gare aux fainéantes qui oseront se plaindre que les yeux s'usent, que le dos se voûte, et que les contours encore incertains des jeunes poitrines s'altèrent et se déforment à la pratique de ce terrible métier!

Les gains varient naturellement avec le genre d'ouvrage entrepris et le nombre des ouvriers engagés. Les gens exercés, ceux qui connaissent à fond le *sweater* et ses habitudes, se piquent de deviner, à la simple inspection d'un atelier, le chiffre des profits qui s'y réalisent. Tout dépend des conditions auxquelles on a réussi à traiter; or, dans le marché de la façon, l'écart est toujours si considérable que le prix d'une confection peut s'élever jusqu'à quinze schellings pour retomber le lendemain à un schelling ou même à neuf pence. Quelle marge pour les intermédiaires! Les débutans n'ont pas d'exigences, ils prennent ce qu'ils trouvent, acceptent une commande, celle du veston, par exemple, dont la vogue aussi bien que la forme sont si populaires en Angleterre, au taux de dix-huit pence ou 1 fr. 80. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'une pièce fine; c'est le vêtement du petit employé ou de l'ouvrier endimanché. Voyons maintenant ce que va gagner ce commençant. Sur les dix-huit pence, il en paiera cinq à l'ouvrier à la machine; pour quatre boutonnières, un penny et demi; même rétribution pour le repassage, la doublure, l'assemblage des morceaux provisoirement faufilés, soit trois opérations différentes entraînant une dépense de quatre pence et demi. La piqûre ne lui reviendra qu'à un penny. Total, douze pence ou un schelling. Son profit est donc de six pence par habit. Supposons que grâce à la division du travail, l'atelier qu'il dirige confectionne, en une journée de quinze heures, quarante vestons; le soir, après avoir renvoyé son monde, il évaluera son bénéfice à près d'une livre sterling, frais déduits. Que sera-ce, quand il aura capté la confiance des personnages marquans dont la profession s'honore, et qu'il ne consentira plus à se charger d'un ordre pressé à moins de trois, quatre ou cinq schellings? Il grandira en considération et en importance cependant qu'autour de lui, presque à ses pieds, une multitude continuera de souffrir et de l'implorer; mais l'heureux *sweater* n'aura pas lieu de s'alarmer de cet afflux; plus il viendra d'étrangers misérables, plus il sera fort, car en vertu d'une loi naturelle qu'aucun sophisme ne peut entamer, la main-d'œuvre est d'autant moins chère que les demandes d'emploi sont plus abondantes sur le marché.

II.

Tel est le *sweating system*. On voit à quelles déceptions, à quels déboires il peut exposer l'ouvrier continental sans spécialité définie et qui se décide, faute d'occupation, à franchir la Manche. Il risque d'user ses forces, de perdre jusqu'à son individualité au sein des agglomérations britanniques. Assurément, l'arrivée en Angleterre de hordes d'Allemands, de Hongrois, de Russes, de Polonais et même d'Italiens faméliques, ne causerait aux pouvoirs publics aucune inquiétude, si leur présence ne portait directement atteinte à la prospérité du travailleur indigène. On pense et on dit tout haut qu'il y a là un mal dont il est urgent d'enrayer le progrès, et que l'opinion ne sera satisfaite que lorsqu'une médication énergique, — l'établissement d'un cordon sanitaire, — aura triomphé de l'épidémie. Que cette invasion soit considérable, continue et malfaisante comme ces nuées de sauterelles qui s'abattent sur les terres ensemencées, on ne le conteste pas sérieusement. Il semble que pendant ces dernières années, les masses nomades se soient acheminées de préférence vers l'est de l'Europe, quelques-unes se fixant au royaume-uni, d'autres, plus vagabondes, poursuivant leur course à travers l'Atlantique, avec le mirage aux yeux, durant la route, de la Californie et de l'Amérique du Nord, fécondes en merveilles fascinatrices. Mais que de bandes errantes, trop nombreuses au gré des Anglais, se sont arrêtées chez eux, comme épuisées et incapables d'aller plus loin! A chaque recensement, on constate que le nombre s'en est accru. Persécution religieuse, conscription, autoritarisme gouvernemental, famine enfin, voilà les fléaux que ces parias redoutent et contre lesquels ils croient que la Grande-Bretagne offre un sûr abri. Encore s'ils se répandaient un peu partout! Oui, si les campagnes anglaises, de plus en plus désertées, pouvaient séduire ces imaginations assombries, retenir, sur trop de terres en friche, des bras robustes et inoccupés! Mais non, le flot se porte avec une régularité désespérante vers les grandes villes. Il envahit Birmingham, Liverpool, Manchester, Leeds, Newcastle upon Tyne, Glascow, quand il ne couvre pas, marais stagnant et pestilentiel, l'*East end* de Londres et ses environs. Nous parlions des tailleurs; sait-on qu'il y en a 20,000, rien que dans cette partie de la capitale, pas seulement étrangers parce qu'ils sont fils d'étrangers, mais nés ailleurs, partout excepté en Angleterre? Les voilà, les victimes des *sweaters;* ce ne sont pas les ouvriers londoniens; peu à peu, ils ont été éliminés et on n'en trouverait pas 250

dans les ateliers clandestins dont il était question tout à l'heure. Non, ce sont des hommes de religion et de nationalité diverses qui viennent s'offrir en proie au monstre dévorant qui les guette. Il faut les voir débarquer à Tilbury pour se rendre compte de la laideur du spectacle et de l'animosité qu'il soulève. Toute saison leur est propice pour entreprendre le voyage qui les éloigne du sol natal. Que le soleil brille ou qu'il disparaisse, que la nature soit en fête ou en deuil, ils marchent sans cesse, ils marchent quand même. Pour eux, l'horizon est toujours sombre, l'avenir obscur, morte à jamais l'espérance. Qu'importe alors que la pluie tombe ou que le brouillard les suffoque? Le ciel de Londres, noir et bas, est à l'unisson de leur tristesse. Ah! surtout, que le bleu ne se montre pas, car la lumière, en tombant sur leurs loques minces, découvrirait peut-être et mettrait à nu les plaies inguérissables de l'âme!

Notons ce fait : ces individus n'apportent avec eux aucun argent. On n'a pas même la consolation de se dire qu'ils possèdent un petit capital qui restera dans le pays, ira grossir la fortune publique. Ceux qui ont encore dans leurs poches quelques thalers ou quelques roubles ne les conservent pas longtemps ; ils en sont vite dépouillés par la troupe d'aigrefins qui rôde autour des quais, s'offre à leur servir de guide et à leur indiquer un logement. A peine sont-ils à terre, dit l'évêque de Bedford dans sa déposition devant le comité de la chambre haute, les voilà qui font irruption sur le marché de la main-d'œuvre, errent dans les rues, jusqu'à l'arrivée du *sweater*, prévenu en hâte de leur présence. Langue, coutumes, lois du pays, ils ignorent tout, acceptent, les yeux fermés, les conditions les plus dures. Il y a la période d'apprentissage pendant laquelle ils ne gagnent rien, couchent où ils peuvent, travaillent quinze heures en échange de leur nourriture : du pain et, racheté en secret pour eux, le poisson d'odeur offensante dont l'inspecteur des étalages a prohibé la consommation. Au reste, le voyageur à l'affût du pittoresque n'a qu'à parcourir certaines ruelles de l'*East end;* rien de plus étrange que le marché du dimanche matin. En plein air, sur des tables boiteuses ou sur le pavé, — à moins que ce ne soit à l'intérieur de boutiques sordides, — haillons, linge troué, vêtemens informes, vieux chapeaux sauvés de l'égout, chaussures béantes, tous les rebuts de la grande ville sont mis en vente, offerts à crédit à ces nouveaux arrivés, par ceux qui les ont précédés dans la métropole. Encore, s'il ne s'agissait que de l'échange, entre mains crochues, d'effets et de chiffons hors d'usage? on se résignerait, à la rigueur, — à l'existence de ce foyer pestilentiel, dangereux cependant pour la santé publique; mais un autre trafic existe, plus humiliant. Alignés comme

à la parade, adultes et hommes faits attendent que l'acheteur les embauche. L'acheteur? Oui, celui qui a besoin d'un certain nombre de bras, l'entrepreneur sans scrupules de quelque besogne pressée. Avec le possesseur de ces créatures, nous voulons dire le spéculateur prévoyant qui les a hébergées au débarquement pour céder ensuite à gros intérêts le droit qu'il s'est arrogé sur eux, il débat le prix de la marchandise vivante. Bientôt des *banknotes* passent d'un portefeuille dans un autre, après quoi l'acquéreur emmène son monde. Eux, les esclaves, se sont prêtés à tout, déjà dociles et abrutis. Ils ont signé un engagement de longue durée, en retour de la rémunération promise, deux ou trois schellings par semaine. Ils travaillent donc pour rien, ou à peu près.

Ils sont haïs. On les craint et on les maudit parce qu'à cause d'eux le travail se déplace, l'ouvrier anglais fléchit sous la concurrence. Ses salaires tombent à un taux qu'il ne peut accepter avec les besoins de tout genre qui sont au fond de sa nature et de sa constitution physique. Réellement, il est impossible qu'il vive. Trois professions où il régnait en maître chez lui, — la couture, la confection des chaussures, la fabrication des cigares, — passent dans des mains étrangères, qui s'y cramponnent désespérément. S'unir, se syndiquer, lutter contre les envahisseurs, autant d'efforts frappés d'avance de stérilité. Qu'on se querelle avec le patron, qu'on s'efforce d'organiser la grève, et l'arme impuissante, jadis si sûre, s'échappe des bras qui la manient. La bande des étrangers faméliques entreprendra l'ouvrage délaissé, non-seulement au prix que le gréviste dédaigne, mais à des conditions sensiblement inférieures. Ainsi, c'est inutilement que ces vaincus tenteront, — non d'améliorer, ils n'y songent plus, — mais de sauver leur situation. Les positions qu'ils avaient conquises, ils les perdent, le terrain se dérobe, c'est à leur tour de devenir des indigens, qui sait? d'aller chercher fortune dans les pays d'où leurs compétiteurs ont fondu sur eux. Oh! la destinée singulière! des hordes d'inconnus mettent le pied sur le sol anglais, lequel s'appauvrit de ses enfans à mesure qu'augmente l'immigration détestée. Un jour de l'année dernière, aux docks de Tilbury, des législateurs, des philanthropes, partisans endurcis de la liberté et du droit d'asile, ont été témoins d'un spectacle qui les a profondément remués. Des centaines d'émigrans anglais, dans tout l'éclat de l'adolescence et de la force, attendaient, mélancoliques, l'heure du départ pour l'Australie. Le vapeur lâchait ses amarres, et sur le quai, les mains jointes et comme accablées, des mères, des sœurs, des épouses répandaient d'abondantes larmes. A côté d'elles et au même moment, un navire jetait à terre, — quel contraste! — un

troupeau de 700 individus, mûrs déjà, et décharnés et malades, tous minables, avec des visages affreux. La jeunesse s'éloignait, allait porter au loin le sang fécond et l'énergie virile de l'Angleterre. Soit, rien à dire à cela, il faut des colons aux colonies. Mais que ces jeunes gens si solides, si bien venus, fussent remplacés sur la terre natale par des vieillards et des femmes dont le continent ne voulait plus, n'était-ce pas un phénomène monstrueux, aussi contraire à la morale qu'aux principes les moins contestés de l'économie sociale? Et que d'exemples analogues on pouvait citer! A Leeds, on en est réduit, comme en 1887, à voter des fonds pour transporter au Canada les travailleurs britanniques dépossédés. Au nord et au sud, on s'interroge : à quoi sert de recommander l'émigration comme le remède aux maux intérieurs dont le pays souffre? Que deviennent les plans des institutions charitables, des associations religieuses comme l'Armée du salut, qui draine des sommes énormes en vue d'acheter dans l'Afrique australe les territoires où elle installera la clientèle des déshérités? Oui, à quoi bon tout cela? Pour cent Anglais qui s'expatrient, on peut compter 200 étrangers qui arrivent, inférieurs aux premiers sous tous les rapports, rendant plus cruelle l'existence de ceux qui restent.

La lutte est-elle possible? L'ouvrier anglais crie que non, si haut qu'il peut. Il est volé du droit naturel qui lui appartient de vivre où il est né, de profiter des avantages que lui confère la législation sur le travail, de prendre part à l'immense mouvement commercial et industriel de la Grande-Bretagne. Endurance et respect de la loi, il n'y a aucun doute qu'il possède amplement ces deux qualités. Mais quoi! ces vertus dont il plaît à la nation de le parer, va-t-on plus longtemps les mettre à l'épreuve? La commission de la chambre des communes a reconnu implicitement dans son rapport que cette immigration désordonnée est un fléau qui doit disparaître. En outre, les objections qu'elle élève ne portent pas sur la répugnance qu'on éprouverait à se décider pour la proscription. Elles se bornent à énoncer les obstacles d'ordre matériel auxquels se heurterait l'exécution d'un plan radical. Volontiers, les membres du comité reconnaissent qu'il sera, un jour ou l'autre, indispensable de légiférer *en raison de l'extrême difficulté qu'ont les classes pauvres à subsister, et de l'influence désastreuse qu'exerce sur elles la concurrence des émigrés sans ressources.* Ainsi, c'est une confession, un aveu que la situation est grave, mais ce n'est qu'une phrase, bien vague encore. Heureusement, les remèdes sont de deux sortes; il y a bien ceux que l'État, dans sa toute-puissance, serait au besoin requis de fournir, mais il y a

aussi tout un ensemble de mesures que l'initiative privée est prête à prendre et dont on elle attend les plus grands bienfaits. Voyons en quoi elles consistent.

D'innombrables sociétés s'étant partout formées avec la mission de discuter et de défendre les intérêts de ceux qui en font partie, ce ne serait qu'un jeu d'en créer une nouvelle. On lui confierait le soin de protéger l'indigène contre l'affluence, dangereuse parce qu'elle est illimitée, de la main-d'œuvre étrangère. Au surplus, les élémens d'une association semblable existent déjà. On les trouverait, — épars et disséminés, cela est vrai, mais disposés à se rallier sur un signe, — au sein des *trades-unions* des métiers. Il n'y aurait qu'à leur donner l'organisation et la cohésion qui leur manquent pour les mettre à même de résister victorieusement à l'ennemi. Dans une étude qu'il publiait récemment à la *National Review*, M. W.-H. Wilkins a révélé qu'on a déjà, en différens conciliabules, jeté les bases de la fédération dont il s'agit. Le siège en serait fixé à Londres et des agences rayonneraient dans tout le pays, pénétreraient, s'il était nécessaire, jusqu'aux plus humbles bourgades. De cette union vraiment nationale, on écarterait scrupuleusement la politique, les controverses religieuses, tout ce qui aigrit les hommes et les divise. Le comité auquel seraient dévolus les pouvoirs de l'entreprise se composerait principalement de représentans des classes laborieuses. Auprès de ceux-ci, comme pour égaliser les situations et apporter aux travailleurs l'appui de la fortune et du rang, viendraient s'asseoir, côte à côte, des membres de la chambre des lords et des députés, et aussi les hommes éminens qui, dans la presse ou ailleurs, ont déjà traité la question. Peu à peu, l'opinion déjà si fort alarmée s'intéresserait à la solution du problème, réussirait, comme d'habitude, à imposer sa volonté. On ne se bornerait pas à convoquer des *meetings* et à faire de la propagande à l'intérieur. Des journaux spéciaux, de courts pamphlets bourrés de chiffres et de renseignemens convaincans, iraient informer l'Europe de l'état du marché anglais, donner aux feuilles russes, roumaines, hongroises, italiennes, de salutaires avertissemens. Ainsi, contre une émigration vouée d'avance à l'insuccès, les peuples seraient mis en garde qui dirigent sur l'Angleterre leurs masses errantes et besogneuses. Et quant aux aventuriers qui braveraient, en dépit de tout, la destinée, avec l'espoir bientôt déçu qu'elle se montrerait peut-être clémente, le trésor de la compagnie aiderait à les reconduire vers les rives qu'ils auraient quittées. Ils rentreraient au village aussi pauvres qu'auparavant. Qui sait si le charme du sol natal ne triompherait pas des appréhensions et des amertumes du retour?

Tel est ce plan, conçu et imaginé à la hâte par les économistes effrayés dont l'éclectisme de naguère a fait place à une sorte de particularisme national. Il paraît simple et pratique avec l'avantage de pouvoir, presque sur l'heure, être mis à exécution. Certes, l'action législative est plus lente. Elle chemine *pede claudo*. La route qu'elle parcourt est semée d'obstacles qui la retardent, l'empêchent parfois de toucher au but. Est-ce à dire que dans une affaire de cette importance, il faille faire fi de l'État et écarter comme un support inutile la main qu'il tendrait aux réformateurs? Non, non; dans l'affolement où l'on est de cette invasion grandissante et des maux qu'elle traîne avec elle, loin de tourner le dos au gouvernement ou aux chambres, on les appelle, on les invite à venir au secours de l'initiative individuelle. Voilà bien le trait caractéristique, voilà la méthode nouvelle qui marquera dans l'histoire sociale d'un pays plus confiant dans le jeu de ses forces que soucieux de réclamer des lisières. D'abord que l'administration veuille bien publier des statistiques! On connaît le péril, mais on ne serait pas fâché d'en mesurer exactement l'étendue. Actuellement, il n'existe pas d'autre moyen d'arriver à un dénombrement des étrangers, que de s'en rapporter aux chiffres des recensemens décennaux, encore les renseignemens qu'ils fournissent sont-ils, à ce qu'il semble, inexacts. A la différence de la plupart des nations, on n'a institué en Angleterre ni le système du passeport, ni l'obligation de se présenter à la police pour y déclarer son nom, son lieu d'origine ou sa profession; donc, aucune possibilité de connaître, d'un simple coup d'œil, au bas d'une page, à combien d'immigrés les ports de la côte ont livré passage. Il y a bien une loi, datant du règne de Guillaume IV, mais dont les dispositions ont été longtemps négligées. Aux termes de cet acte législatif, caduc ou peu s'en faut, tout capitaine de navire en provenance de l'étranger, doit remettre à la douane la liste des passagers qu'il amène, avec la désignation de leur position sociale ou du métier qu'ils exercent. Ces prescriptions n'ont guère été observées. L'autorité s'est trouvée impuissante à satisfaire la curiosité du public; elle a dû confesser qu'elle ne possédait que des rapports incomplets, sans précision, dépourvus, par conséquent, de toute valeur. Il a fallu que les communes s'en mêlassent. Sir Michael Hicks-Beach, interrogé à la chambre, en juillet dernier, s'engageait à adresser à ses agens des instructions rigoureuses; en même temps, les consuls britanniques recevaient l'ordre de transmettre au *Foreign office* un état périodique du départ, à destination du royaume-uni, des indigens des deux mondes.

Admettons que les tableaux publiés à la fin de l'année dernière

soient empreints du caractère d'exactitude qui leur avait, jusqu'à présent, fait défaut, quelle est la constatation qui s'en dégage? Du 1er janvier au 31 décembre 1891, 131,565 individus des deux sexes, entièrement dénués de ressources, se sont présentés à l'entrée des ports anglais. Sur le nombre, il est vrai de le dire, il n'y en avait pas moins de 98,423 qui, aux questions des agens de service préposés au débarquement, avaient répondu qu'ils se dirigeaient sur l'Amérique; 38,142 seulement s'étaient déclarés rendus à destination. De ceux-ci, on peut croire qu'ils sont restés, pour la plupart, en Angleterre, et que bien peu sont retournés dans leur contrée d'origine. Quant aux autres, ils avaient bien, au contrôle d'arrivée, annoncé leur intention de traverser l'Atlantique, mais il est permis de se demander s'ils ont tous, sans exception, donné suite à leur projet, ou si les rigueurs de la législation américaine, en contraignant les plus pauvres à repasser les mers, ne les ont pas jetés de nouveau sur le sol britannique d'où l'épuisement et la misère ne leur ont plus permis de s'éloigner.

Aux partisans de l'immigration libre, aux écrivains qui ont gardé le culte du passé et qui rappellent ce que la Grande-Bretagne doit de prospérité et de richesses aux artisans qui s'y fixèrent, les alarmistes ripostent par des argumens appuyés de chiffres. Ils ne sont pas à court de raisons. Comment une politique que les États-Unis ont jugée nuisible et dangereuse pour eux-mêmes, — alors que le territoire de la république est immense et que tant de vastes espaces en sont encore inhabités, — comment une semblable politique pourrait-elle être de quelque profit à une nation comme la leur, où pas un pouce de terrain n'est abandonné et dont la population s'accroît chaque année de plus de 300,000 âmes? Ne sait-on pas, d'ailleurs, que le pays suffit de moins en moins à nourrir la multitude qui s'y presse? En 1891, sur les 29 millions d'habitans de l'Angleterre et du pays des Galles (*England and Wales*), 641,000 étaient à la charge des institutions officielles de charité, c'est-à-dire une moyenne légèrement supérieure à 22 pour 1000. D'autre part, le recensement de 1881 évaluait la population de Londres à 3,816,483 personnes pour l'*inner London;* or le dénombrement qui a eu lieu au printemps de 1891 a élevé ce chiffre à 4,211,056, soit, pendant la période décennale, une augmentation de 394,575 individus, ou 10 pour 100. Quant aux faubourgs faisant partie de ce qu'on nomme l'*outer ring*, ils ne comptaient, en 1881, que 950,178 résidens; ils en renferment aujourd'hui,—ainsi que l'ont démontré les statistiques, — 1,422,276 ou 472,098 de plus qu'il y a dix ans. Réunis, l'*inner* et l'*outer ring* qui forment le *greater London* comprennent, total effrayant, une agglomération

de 5,633,332 êtres humains (1). Ce n'est pas tout; l'épidémie, — car c'est ainsi qu'on désigne l'effrénée multiplication, — gagne les cités rapprochées de la métropole. Plaistow et Tottenham ont doublé. Croydon, Hornsey, Willesden, — localités qu'on croyait modestes, — se sont développées dans des proportions considérables. Les centres provinciaux, — Liverpool à part, très raisonnable, — reculent sans cesse leurs enceintes communales, sous l'effort continu des générations. Cardiff grandit de 56 pour 100, Newcastle de 28, Portsmouth de 24, Leeds de 19, Oldham de 18. Presque toutes les villes sont en progrès. Pourquoi? s'écrient les adeptes de l'école nouvelle. D'abord à cause de l'afflux des étrangers; mais cet afflux même ne suffirait pas à expliquer l'accroissement. D'autres causes y contribuent. Il y a des phénomènes physiologiques dont on prend soin de signaler la détestable influence. Les classes supérieures ne sont pas, tant s'en faut, les plus fécondes. Elles sont sages et, dans leurs épanchemens, pleines de discrétion et de réserve. Mais les autres! Il semble que quelque instinct malfaisant les dirige. Tendres et prolifiques à l'excès, avec le tort de n'être pas blasées sur des joies grossières, elles encombrent la patrie de rejetons inutiles. De là cette conclusion singulière: tout ce qui tend, comme le *sweating system*, à arrêter la prospérité générale et à maintenir le peuple à un niveau dégradant, l'incite nécessairement à demander à la nature des compensations répétées. Assurément, quand il s'agit des familles indigènes, il n'y a rien à faire pour porter obstacle à ce qu'elles engendrent. On ne voit pas comment il serait possible de légiférer là-dessus. Mais on aperçoit très bien, au contraire, l'intérêt qu'a la société à empêcher l'étranger de pulluler, à son tour, sur le sol anglais (2).

Suivons toujours le raisonnement. C'est déjà trop qu'un texte absurde autorise à se marier les garçons de douze ans et les filles de quatorze. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les registres des églises de l'*East end* pour constater à quel point ce genre d'unions précoces est en honneur. Mais il serait insuffisant de se borner à réclamer l'abrogation de cette loi, ou de chercher à élever l'âge auquel serait permis le mariage, ou encore (on en parle) d'exiger dorénavant le consentement des parens. Retenir, comme on le voudrait aussi, les travailleurs aux champs, faciliter aux laboureurs l'acquisition de la terre, c'est bien, ce n'est pas assez. Demi-mesures que tout cela et qui resteraient inefficaces, comme les encourage-

(1) Arnold White, *The destitute aliens in Great Britain*. London, 1892; Swan Sonnenschein et C°.

(2) Voir, dans la *Revue* du 15 décembre 1891, *le Néo-Malthusianisme en Angleterre*, par M. Pierre Mille.

mens et les subsides qu'on prodigue aux quarante sociétés d'émigration qui existent dans le pays. Reste une décision radicale à prendre, sérieuse celle-là et d'une simplicité faite pour séduire, l'interdiction pure et simple aux immigrés sans ressources de séjourner sur le territoire. En dehors de cet ostracisme brutal, il n'y a rien qui vaille, du moins on en a le sentiment. Ainsi, le meilleur plan serait de se rallier avec hardiesse à l'exemple des Américains. On imposerait aux compagnies maritimes l'obligation de reconduire chez eux les faibles, les malades de corps et d'esprit, bref, les individus susceptibles de retomber à la charge des pouvoirs publiccs. Voilà le projet de loi dont des députés courageux et patriotes devraient assumer l'initiative! Voler au travailleur anglais son ouvrage, le réduire à la misère, pousser la femme à la prostitution et l'homme au crime, ce sont là les maux que l'indifférence encourage. Veut-on que la Grande-Bretagne serve plus longtemps de refuge empesté à tout ce qui est misérable ou corrompu?

Résultat inévitable. Certains établissemens anglais l'ont bien compris. La Nouvelle-Galles du Sud, si éprise de liberté, si ennemie des barrières commerciales, s'est débarrassée d'une immigration qui menaçait de la ruiner, celle des Célestes. Il y a cependant entre le royaume-uni et la Chine des traités formels. Forts des conventions diplomatiques, les sujets de l'empire du Milieu se sont répandus sur l'Australie. Un instant, l'invasion de la race jaune fut comparable, pour le péril qu'elle créait, à la multiplication de ces léporides dont la destruction scientifique était mise à prix par les colons épouvantés. Heureusement, ceux-ci avaient à leur tête un premier ministre qu'il eût été difficile de taxer de timidité. Cet homme d'État n'hésita pas à mettre les envahisseurs à la porte; et quand on réclama, quand on l'interpella sur la violation d'un pacte international, il se borna à répondre qu'il y avait des nécessités morales d'ordre supérieur qui parfois commandaient aux peuples de transgresser les engagemens les plus solennels. En expulsant les Chinois du territoire qu'il gouvernait, sir Henry Parkes rendait service aux habitans et à la société du pays. Il allait plus loin encore; il refusait à des sujets de la reine de se fixer en Australie. Lorsque après le procès des meurtriers de Phœnix-Park, les délateurs irlandais qui y avaient joué le rôle qu'on sait se dérobèrent par la fuite à la fureur de leurs compatriotes, ni la Nouvelle-Galles du Sud, ni l'État de Victoria ne consentirent à les recevoir. Certes, on n'en avait pas le droit; aucun texte n'autorisait un semblable abus de pouvoir, pourtant on se tut à Londres, quelque irritation qu'on en éprouvât. On ne hasarda, dans les deux cas, aucune représentation. Signatures échangées, lois, traditions, qu'est donc

que tout cela? Des entités substantielles dont on se sert tant qu'elles présentent des avantages, mais qu'il n'y a pas d'inconvénient à rejeter, si l'on estime que les circonstances y forcent. D'ailleurs, le projet, le fameux projet de fédération impériale, que deviendrait-il s'il fallait que les colonies s'inclinassent devant les arrangemens qu'il plaît à la mère patrie d'élaborer en dehors d'elles? Elle n'est possible, la réalisation de ce plan cher à John Bull, qu'à une condition formelle, absolue : les colonies anglaises sont et resteront indépendantes; on ne réussira pas à les absorber; au besoin, toutes se lèveraient pour l'attester.

Donc, si l'agitation qui se montre à la surface a vraiment pénétré jusqu'aux couches profondes, l'Angleterre marche à l'abandon progressif et systématique d'une politique vieille comme les siècles et qui n'avait pas été sans profit pour elle. Mais avant qu'on en vienne à des mesures extrêmes, le passé, avec son cortège de souvenirs et de coutumes, épargnera peut-être à l'âge présent les rigueurs dont on le menace. A l'échauffement actuel de quelques esprits, il ne sera pas difficile d'opposer la tolérance réfléchie des époques moins éclairées. Voyez, criera, sans doute, la voix publique, à quelle suite ininterrompue de traditions vous formez le dessein de mettre un terme! Elles remontent jusqu'au XIVe siècle. Pendant un long règne de cinquante ans, Édouard III attire au pays les tisserands flamands, il leur donne des emplois, des gages élevés, tout ce qu'ils veulent, et ils s'établissent dans le Lancashire et à Londres. Jusqu'à l'avènement d'Henri VIII, mêmes exemples, même appel à ces ouvriers du continent, armuriers, couteliers, brasseurs, mineurs, qui révèlent les secrets de leur industrie à un peuple resté pastoral et agriculteur. Puis, sous Élisabeth, arrive l'émigration protestante persécutée. La reine ordonne qu'on accueille les réfugiés et qu'on les protège. Ils familiarisent la population avec les métiers qu'elle ignore, notamment la fabrication des étoffes, poussée plus tard à un si haut degré de perfection. Après le mois d'août 1572, accourent les drapiers d'Anvers et de Bruges, les ouvriers de Paris, et ces spécialistes ingénieux qui ont fait la gloire de Valenciennes. Grâce à cette irruption bienfaisante, des cités voient s'élever dans leurs murs des fonderies, des usines, des ateliers. Il n'est pas jusqu'au jardinage, à la production maraîchère dont les étrangers ne fixent les lois. Les protestans wallons introduisent au comté de Kent la culture du houblon; devant les Anglais émerveillés, des artisans français cisèlent le métal précieux, vulgarisent la coutellerie et l'ajustage des instrumens de précision. En 1633, Briot devient graveur en chef de la Monnaie. Newcastle reçoit de Liège des professeurs, véritables artistes, qui enseignent aux habi-

tans du nord l'art si noble de forger l'épée. Des Hollandais, Yarmouth apprend à conserver le hareng, cet aliment fondamental des navigateurs de la côte. Mais après la révocation de l'édit de Nantes, comme le mouvement se développe! 150,000 travailleurs français débarquent des bords de la Loire, fuyant en hâte leur ville natale, Amiens, Doullens, Abbeville, manne féconde qui rend à l'Angleterre la liberté de ses ressources, car c'est désormais aux siens qu'elle s'adressera et son or n'enrichira plus les nations rivales. A cet égard, rien ne fut plus important pour la Grande-Bretagne que l'installation sur son sol des ouvriers de Lyon et de Tours qui s'établirent à Spitalfields. Ils apportaient avec eux la connaissance approfondie de l'industrie de la soie. En même temps, l'Irlande bénéficiait de la science des réfugiés. N'est-ce pas aux huguenots seuls qu'elle est redevable de la meilleure méthode de cultiver le lin, de confectionner la toile, et ce produit spécial connu sous le nom de popeline irlandaise? Bornons là l'énumération, aussi bien pourrait-elle être infinie. Peut-être aurions-nous pu dire un mot des services d'ordre militaire ou politique que les immigrés ont rendus à la terre où ils abordaient, mais la digression serait longue et nous entraînerait hors des cadres de ce sujet.

Chose étrange! dans les pamphlets, les brochures, les livres, d'où partent les attaques les plus virulentes contre l'indifférence en matière d'immigration, on reconnaît volontiers que jadis on tira profit de ses enseignemens et de sa présence. On se plaît à rappeler l'essor qu'imprimèrent tant d'hommes instruits à l'accroissement de la fortune publique. Puis, cette concession accordée, ce témoignage de reconnaissance rendu, pour la forme, au passé, on trace la ligne qui séparera ce qui fut utile et bon, et ce qui ne l'est plus, ne le deviendra jamais et ne sera pour le pays qu'une source d'embarras et de faiblesse. Il n'y a aucune comparaison à faire, cela est évident, entre aujourd'hui et hier, c'est-à-dire entre l'étranger sans feu ni lieu, sans profession déterminée, et l'artisan de métier qui fut civilisateur d'une race longtemps prisonnière de ses origines. Mais naguère on n'eût pas choisi et il faut croire, en effet, qu'il s'agit bien d'un bouleversement des esprits et des doctrines, puisque de plusieurs côtés, comme autant de fusées dans un ciel troublé, montent des signes éclatans d'inquiétude et d'agitation. L'heure des évolutions paraît proche. Des plans s'organisent et voient le jour qui eussent autrefois fait sourire. L'un des politiciens les plus en vue du parti libéral unionniste, M. Chamberlain, cherche à entraîner le gouvernement dans une voie où personne n'avait encore songé à s'engager. Un projet de pension pour les ouvriers avec le concours et l'intervention pécuniaire de l'État,

voilà une conception qui ne ressemble à rien de ce qui s'est dit, écrit, élaboré jusqu'à présent en Angleterre. Qu'un jeune homme, à vingt-cinq ans, confie cinq souverains d'or à la caisse officielle, qu'il continue d'y verser annuellement une livre sterling pendant quarante années, et à soixante-cinq ans le budget lui garantira un revenu de cinq schellings par semaine, pendant le reste de ses jours. Soit, la combinaison n'est guère attrayante et ce n'est pas un appât aussi maigre qui poussera le travailleur anglais à l'économie, vertu qu'il ne connaît que de nom. Les sociétés de secours mutuels (*friendly societies*) lui offriraient bien d'autres avantages. Mais on a glosé à perte de vue sur les inconvéniens et les mérites de cette tentative retentissante. Le journalisme et les revues s'en sont emparés. Quelques-uns l'ont exaltée, plusieurs en ont dénigré moins peut-être le mécanisme que les tendances. Au fait, qu'est-ce que donc que l'appui financier de l'État, sinon la force qu'il tire de l'argent des contribuables sans lequel le trésor est vide? Ainsi l'assuré, un imposé lui aussi, constituerait de ses propres mains la rente qui lui serait servie dans sa vieillesse.

Il ne faut plus s'étonner de rien. La vieille cité du libéralisme et du *free trade*, Manchester, attaque sans merci les principes qui firent sa gloire. On se demande ce que dirait Cobden s'il avait pu assister à certaine réunion qui se tenait dans la célèbre ville manufacturière, il n'y a pas plus de quelques semaines. La chambre de commerce ouvrait ses locaux à une assemblée où se pressaient des personnages importans, négocians, industriels, membres du parlement britannique. Une société, l'Union commerciale de l'empire, allait exposer ses théories et comment elle envisageait l'avenir, au regard des intérêts du pays. Tout de suite, sans le moindre préambule oratoire, un député, M. James Lowther, rappelait que l'association avait pour effet de rendre au royaume-uni sa liberté fiscale et de l'affranchir de la servitude où les traités conclus autrefois avec le Zollverein allemand et la Belgique l'avaient placé. Selon lui, ces conventions importunes barraient la route à toutes négociations ultérieures avec le domaine colonial anglais, alors qu'il eût été indispensable d'en conclure. Sans doute, il y a cinquante ans, on n'avait pas prévu que des nécessités de ce genre pussent se produire. Peut-être le langage de Cobden était-il, en effet, approprié à l'époque où il vivait. Mais parce qu'elles étaient vieilles d'un demi-siècle, les opinions de cet économiste perdaient de leur valeur, ne présentaient plus qu'un intérêt historique. Il convenait d'être de son temps. Il fallait déterminer, avec une précision d'hommes pratiques, ce que réclamait la nation. Autour de soi, que voyait-on? A l'exception de l'Angleterre, un univers entièrement protection-

niste. Des groupes de peuples se liaient pour douze ans. D'autres, pour être isolés, n'en étaient pas moins résolument ennemis du libre échange, semblaient rire des calamités dont les disciples de Bastiat et de Say affectaient de les menacer. Jusqu'aux colonies anglaises qui se ralliaient à la protection, jusqu'à l'Irlande qui nourrissait, à cet égard, de secrètes préférences! Pensait-on que l'Angleterre et l'Écosse réussiraient à elles seules à convertir le monde à leurs doctrines et y avait-il quelque chance que ces deux territoires, qui ne forment que la douzième partie de l'empire, fissent partager leurs vues aux onze douzièmes récalcitrans? Non, dans le vieux rituel où la Grande-Bretagne avait puisé ses croyances, c'était une foi plus moderne, moins chancelante, qu'il importait de substituer aux anciennes superstitions. Désormais, à leur entrée sur les possessions de la couronne, les produits britanniques devaient jouir d'un traitement de faveur qui serait, bien entendu, refusé aux marchandises étrangères. Là seulement étaient le salut et la vérité. Des applaudissemens accueillaient ce discours et les orateurs renchérissaient les uns sur les autres. Le colonel Howard Vincent, représentant de Sheffield, s'écriait que c'était duperie d'ouvrir ses frontières, lorsque les autres fermaient les leurs: « Cobden s'est trompé deux fois, concluait-il d'une voix vibrante; en 1846, il affirmait que les Américains tireraient leurs approvisionnemens du royaume-uni et qu'ils n'auraient pas d'autre marché que le nôtre. Il ajoutait que dans cinq ans au plus, l'Europe entière deviendrait nécessairement libre-échangiste. Double et fatale prédiction que les événemens se sont chargés de démentir! »

Il fallait une sanction à de telles paroles, avant qu'on se séparât sous le coup de l'émoi qu'elles avaient provoqué. Le *meeting* adressait à l'Union commerciale de l'empire un vote d'encouragement et de confiance. On l'invitait à persévérer, à demander l'abrogation de traités funestes et quand ils auraient disparu, des privilèges. Ainsi, nous n'avions pas tort de le dire, l'Angleterre n'est plus tout à fait la même. Elle se métamorphose et certaines contagions la gagnent. Où aboutira le mouvement dont nous avons retracé les origines? Il serait vain de le prévoir, mais il n'était pas indifférent d'en signaler l'existence. Sous l'influence des milieux, de nouvelles conditions vitales et économiques, il peut donc surgir des phénomènes moraux qui agissent à la longue sur l'esprit des peuples et en bannissent la fidélité à des convictions jadis inviolables. C'est là un genre de transformisme non moins curieux que l'hypothèse biologique à laquelle Darwin a donné son nom.

JULIEN DECRAIS.

SCÈNES

DE

LA VIE POLITIQUE

AUX ÉTATS-UNIS

LA CONVENTION DÉMOCRATIQUE A CHICAGO.

I.

Le 22 juin dernier, la plus grande animation régnait à Chicago. Les démocrates y tenaient leurs assises, et la Convention chargée de désigner le candidat présidentiel que le parti démocratique opposait à M. Harrison, élu par la convention républicaine réunie à Minneapolis, avait décidée de siéger à Chicago, *la Cité reine des lacs*. En portant ses suffrages sur M. Harrison, président en exercice, le parti républicain avait fait, à certains égards, un choix habile. Si ce choix mécontentait M. Blaine et ses nombreux partisans, il ralliait la majorité du parti républicain, alors en possession du pouvoir, il confiait à un candidat, victorieux quatre ans auparavant, la lourde tâche de la campagne présidentielle et si, comme on l'estimait probable, le parti démocratique concentrait ses suffrages

sur Grover Cleveland, le vainqueur et le vaincu de la grande lutte de 1888 allaient se retrouver en présence. Harrison, bien que n'ayant alors réuni que 5,440,531 voix contre 5,538,434 données à Cleveland, l'avait emporté, ayant pour lui 20 États, représentant 233 votes électoraux, alors que Cleveland n'en ralliait que 18 disposant de 168 votes.

Depuis plusieurs jours les délégués démocrates de tous les États de l'Union affluaient à Chicago; tous les journaux y étaient représentés et l'armée des politiciens s'y trouvait au complet. Ce n'était encore que le prologue de la partie décisive qui devait se jouer en novembre, ramener les démocrates au pouvoir ou y maintenir les républicains; mais, du choix fait par la convention démocratique, de l'homme qu'elle désignerait pour l'opposer à Harrison pouvaient dépendre le succès de la campagne, une orientation nouvelle donnée à la politique intérieure et extérieure des États-Unis, un changement radical du régime économique. Les financiers n'étaient pas moins nombreux que les *politiciens* à Chicago; appréciations et suppositions variaient à l'infini.

Nul doute qu'un vigoureux effort ne fût tenté pour amener Grover Cleveland en tête du scrutin, mais beaucoup doutaient de son succès. S'il n'emportait pas l'élection au premier tour, ses forces se débanderaient d'autant plus promptement que l'effort aurait été plus puissant, et le *Dark Horse*, le vainqueur de la course, l'inconnu d'aujourd'hui et le chef de demain, hantait les rêves des délégués. Qui serait-il? Quelle voix puissante et autorisée jetterait tout à coup son nom dans ce grand courant populaire qui fait et défait en quelques heures les fortunes politiques? On avait vu, à Minneapolis, la convention républicaine abandonner dédaigneusement, après une tentative infructueuse, James Blaine, le chef acclamé, le stratège habile que l'on estimait seul capable de porter le drapeau du parti, l'homme auquel on attribuait la victoire d'Harrison en 1888 et qui, en 1884, avait tenu un moment l'élection indécise entre Cleveland et lui-même.

Puis l'on savait, à n'en pas douter, que l'*Empire State*, l'État de New-York, voterait en masse compacte contre Cleveland et porterait ses votes sur David B. Hill. Aucun autre État ne pèse d'un pareil poids dans la balance et, bien qu'insuffisante pour assurer l'élection de Hill, l'opposition de New-York pouvait mettre en sérieux échec l'élection de Cleveland, comme elle pouvait, par un brusque revirement au second tour de scrutin, donner à un candidat inconnu, au traditionnel *Black Horse*, un point d'appui et des chances capables de déjouer les plus habiles combinaisons. On murmurait les noms de Boies, Morrison, Campbell et Gorman

sur lesquels l'accord pouvait se faire à la dernière heure. S'ils n'avaient ni la popularité de Cleveland, ni la renommée de Hill, moins connus, ils offraient moins de prise aux attaques de leurs adversaires, et l'on savait que, quelles que fussent ses préférences individuelles, le parti démocratique voterait en masse pour l'élu de la convention.

A onze heures du matin, l'immense hangar en bois, temporairement élevé pour cette circonstance, regorgeait de monde. Au centre siégeaient les délégués et s'élevait le bureau du président. Dans la vaste galerie qui régnait autour, se pressaient plus de 20,000 spectateurs. A onze heures et demie la séance s'ouvrit, sous la présidence d'âge d'Owens, par une prière du révérend Albert H. Henry, puis le comité chargé de vérifier les pouvoirs des délégués présenta son rapport qui fut adopté. On procéda ensuite à l'organisation définitive du bureau; William L. Wilson, de la Virginie occidentale, fut élu président de la convention et, après un court intervalle de repos, l'on aborda l'examen et la discussion de la *plate-forme* démocratique.

L'on désigne ainsi le programme des revendications du parti, le drapeau qu'il arbore en opposition à celui de ses adversaires républicains. Ce programme, court et précis, est préparé d'avance par un comité spécial et rédigé avec le plus grand soin; il résume l'ensemble des mesures sur lesquelles l'accord est complet; laissant de côté les points secondaires, on s'étudie à y présenter, en des formules concises, mots d'ordre intelligibles aux masses, les idées générales adoptées par le parti, celles-là surtout qui sont en opposition marquée avec celles des adversaires. Le programme du parti démocratique débutait par une vigoureuse attaque contre le tarif protectionniste, qu'il qualifiait « d'impôt levé sur les masses, au profit d'une oligarchie de manufacturiers. » Il dénonçait les effets désastreux de cette mesure « qui concentrait entre les mains de 17,000 individus la moitié de la richesse de la grande république, et livrait à 250 capitalistes un douzième de l'actif total de 63 millions de citoyens. » Dans un discours passionné, Neal, l'un des orateurs autorisés du parti démocratique, déclara que « le régime économique inauguré par l'administration républicaine et par Harrison était aussi dangereux pour les institutions nationales qu'avait pu l'être autrefois le principe de taxe sans représentation et qu'il justifiait, de la part des masses, l'adoption de mesures aussi révolutionnaires que celles à l'aide desquelles les fondateurs de la république avaient secoué le joug odieux de l'Angleterre. »

Mise en première ligne, cette revendication du parti démocratique constituait un terrain solide pour la lutte présidentielle; elle

opposait l'intérêt des classes laborieuses à l'oligarchie des millionnaires; elle était une menace pour la ploutocratie envahissante, pour les accapareurs de terres, elle devait agir puissamment sur l'esprit des électeurs; aussi rallia-t-elle, avec quelques autres mesures d'ordre relativement secondaire, la grande majorité des suffrages.

II.

Il était six heures du soir quand le président, déclarant le programme adopté, annonça que l'ordre du jour appelait la désignation des candidats à la présidence. L'assemblée houleuse, énervée par des discussions prolongées et des votes successifs, devint soudain silencieuse et attentive. Les noms et les titres des hommes politiques qui sollicitaient l'honneur de représenter le parti dans la grande lutte électorale allaient être mis en avant par leurs partisans respectifs. De l'accueil qui leur serait fait se dégagerait une première impression des forces dont chacun d'eux pourrait disposer.

Pour permettre aux délégués des différens États de l'Union de formuler leurs préférences, l'usage veut que le président de la convention fasse procéder à l'appel nominal et par ordre alphabétique des États. Le président de la délégation de l'État appelé se lève et proclame le nom du candidat choisi par la délégation. Le plus souvent ce personnage, appelé à prendre la parole, est choisi d'avance parmi les orateurs des États disposant du plus grand nombre de votes. Quand les candidats ont été ainsi successivement désignés, *nominated*, on procède à un nouveau tour de scrutin, décisif cette fois, dans lequel, à l'appel de son État, le président de la délégation déclare le nombre de votes électoraux, établi selon le chiffre de la population, dont l'État dispose dans l'élection présidentielle et la répartition qu'il fait de ces votes. Il arrive en effet que ces votes s'éparpillent parfois sur divers candidats; l'union ne s'effectue que lorsque le dépouillement du scrutin a déterminé une majorité absolue en faveur de l'un d'eux, et alors l'usage invariablement suivi veut que, par suite de l'adhésion de toutes les délégations, ce candidat soit proclamé l'élu unanime du parti. Jusque-là les votes sont libres et, selon les péripéties de la lutte, les délégués peuvent modifier les leurs, les reporter d'un candidat sur un autre et, au cours même du scrutin, déplacer une majorité apparente.

On n'en est encore qu'à l'appel nominal pour la désignation des candidats.

Alabama? — demande le secrétaire d'une voix qui domine le bruit d'une foule de 20,000 spectateurs.

Nul ne répond. La délégation de l'Alabama, divisée dans son vote, se refuse à proclamer un candidat et laisse passer son tour.

Arkansas? — L'État d'Arkansas est, croit-on, acquis à Cleveland, mais il entend laisser à une voix plus autorisée la désignation du candidat de son choix. — L'État d'Arkansas, répond le juge Rodgers, président de la délégation, cède à l'État de New-Jersey son tour de parole.

Le silence se fait; le nom de Grover Cleveland va être soumis aux suffrages de la convention, et cette tâche incombe à l'un des premiers orateurs du parti démocratique, au gouverneur Abbett, président de la délégation de New-Jersey.

Il prend la parole et, dans un discours soigneusement étudié, habile et concis, il énumère les titres de Grover Cleveland au choix de la convention, et déclare que l'État de New-Jersey disposera de la totalité de ses votes en sa faveur. Les applaudissemens éclatent, nombreux, nourris, s'apaisant pour reprendre avec fureur, ébranlant le vaste édifice, répercutés au dehors par la foule grossissante, au dedans par les spectateurs des galeries. Çà et là, dans la grande salle, on remarque toutefois les groupes silencieux et compacts des dissidens, des partisans de Hill, de Campbell, Morrison, Boies, Gorman, que ces ébullitions populaires, trop souvent de commande et savamment combinées, ne sont pas pour émouvoir. Politiciens endurcis, indifférens aux clameurs des galeries, ils n'ont d'yeux que pour les délégués; ce sont eux après tout qui tiennent dans leurs mains le sort de l'élection, et le silence des soixante-douze délégués de New-York, de ceux de l'Arkansas et de l'Iowa les rassure. Ce qu'il leur faut, c'est empêcher à tout prix l'élection de Cleveland au premier tour de scrutin; ceux qui suivront réservent peut-être bien des surprises et autorisent bien des espérances.

Pendant que le tumulte continue et que la séance semble suspendue, alors que, debout sur leurs sièges, les partisans de Cleveland renouvellent leurs acclamations, agitent leurs mouchoirs et leurs chapeaux, les dissidens échangent rapidement leurs impressions, comparant leurs listes de pointage, discutant les votes probables des grands États de Pensylvanie et d'Illinois, supputant les chances d'une motion d'ajournement avant le scrutin définitif. Quand le silence se fait enfin, le gouverneur Abbett termine son discours par ces mots que sa voix retentissante porte jusqu'aux extrémités de la salle : « Si l'on vous demande pourquoi le nom de

Cleveland est acclamé des masses comme il vient de l'être dans cette enceinte, pourquoi cet homme, qui n'a ni places à distribuer, ni millions pour le soutenir, est l'homme le plus en vue du grand parti démocratique et de l'Union américaine, répondez qu'il l'est parce que le premier, dans son message présidentiel de 1887, il a osé aborder de front la question vitale, mettre les principes au-dessus de son intérêt, dénoncer courageusement les dangers du régime économique actuel et incarner en lui la résistance à l'exploitation des masses par les capitalistes. Si, aujourd'hui, la question se pose, nette et précise, entre les intérêts de tous et ceux d'une oligarchie puissante, c'est à lui qu'on le doit; les suffrages du parti démocratique consacreront l'accueil que vous faites à sa candidature et porteront au pouvoir l'homme intègre que nous sommes fiers de compter dans nos rangs. Je ne doute pas, après la démonstration grandiose à laquelle nous venons d'assister, qu'en dépit de dissidences passagères, toutes les voix du parti démocratique ne se portent, en novembre prochain, sur Grover Cleveland, l'élu de cette convention. »

Malgré la discipline et les adjurations des chefs, des protestations éclatent dans les rangs de la délégation de New-York. Le gouverneur Abbett les a provoqués à dessein. « J'ai dit, répète-t-il d'une voix puissante, *toutes* les voix du parti démocratique; je n'ai pas nommé New-York. » A ces mots qui semblent les exclure du parti démocratique, les délégués protestent; les partisans de Cleveland redoublent leurs applaudissemens, saluant de longues acclamations Abbett, qui fait tête à l'orage et dont le geste semble souligner l'apparente disproportion entre le nombre des délégués de New-York et celui des amis de Cleveland.

Ces derniers dominent en effet dans les galeries, mais dans la convention même les attitudes sont froides, les visages soucieux. L'heure n'est pas encore venue de s'engager à fond, de se fermer, par un enthousiasme intempestif, l'accès des emplois lucratifs, des grosses sinécures, en se compromettant trop tôt pour un candidat que force sera peut-être d'abandonner dans une heure. La partie qui se joue est trop serrée et trop sérieuse, elle comporte trop de combinaisons possibles, probables même, pour ne pas exiger un grand sang-froid. Les 72 voix de New-York sont absolument hostiles à Cleveland et semblent assurées à Hill; l'attitude des délégués de l'Iowa est significative; près d'eux ceux de la Pensylvanie et de l'Illinois observent et se taisent, obéissant à un mot d'ordre; or la Pensylvanie dispose de 64 votes et l'Illinois de 48. On croit ces votes favorables à Cleveland, mais seront-ils unanimes, et quelque revirement imprévu ne va-t-il pas se produire?

L'incident qui suit fortifie ces appréhensions. De nouveau la voix du secrétaire a retenti :

— Californie?

— La délégation de la Californie, répond son président, cède son tour à l'État de New-York.

On s'étonne, les regards se croisent et s'interrogent. La délégation de New-York est, on le sait, hostile à Cleveland, inféodée à Hill, et l'on tenait le vote de la Californie acquis à Cleveland. L'État de l'Or ferait-il défection et passerait-il du côté des adversaires?

M. C. de Witt, chef de la délégation de New-York, prend la parole. Il est une heure du matin; la convention siège depuis treize heures; elle est visiblement impatiente et nerveuse, mal tenue en main par son président fatigué. M. C. de Witt est connu comme un orateur incisif et violent, habile à déchaîner les tempêtes. Quelques semaines auparavant, à Saratoga, dans une réunion populaire, il avait violemment pris à parti M. Cleveland et prononcé contre celui qu'il appelait « l'idole aux pieds d'argile » du parti démocratique un véhément réquisitoire. On s'attendait à l'entendre rééditer dans la convention ce discours, qui avait alors produit une grande sensation, mais, soit qu'il se rende compte que l'état de lassitude de l'assemblée ne comporte pas de grands développemens oratoires, soit qu'il cède aux avis des tacticiens, adversaires de Cleveland, qui tiennent de plus en plus l'élection pour douteuse, et un ajournement pour probable, il se borne à poser la candidature de Hill, que secondent le général Sickles, l'un des vétérans de la guerre de sécession, et Bourke Cockran, l'orateur populaire de Tammany-Hall.

Une triple salve d'applaudissemens des délégués de New-York accueille le nom de Hill, mais cette démonstration éveille peu d'échos dans la convention et moins encore parmi les spectateurs, nonobstant l'enthousiasme du général Sickles qui agite en l'air sa béquille que surmonte le portrait de Hill, et les clameurs du docteur Mary Walker, habillée en homme, et qui, des galeries, dirige un groupe nombreux de partisans de Hill. La fatigue est à son comble et John M. Duncombe, de l'Iowa, qui prend ensuite la parole pour poser la candidature de Boies, peut à peine se faire entendre au milieu du bruit des conversations particulières et des cris : « Aux voix! aux voix! » qui éclatent de tous côtés. D'autres orateurs se succèdent et les noms de Morrison, Campbell, Gorman éclatent successivement, salués de courtes acclamations noyées dans le tumulte. Ce tumulte redouble lorsqu'un délégué du Kansas demande l'ajournement, non au lendemain, il est alors plus de

deux heures du matin, mais à midi. La convention n'y veut entendre et se prononce pour la continuation de l'ordre du jour.

C'est le vote immédiat, sans discours et sans commentaires. A trois heures, le marteau du président retentissant sur la table annonce l'appel nominal par États et par ordre alphabétique. Un profond silence se fait et la voix sonore du secrétaire appelle :

— Alabama ?

— L'État d'Alabama, répond le président de la délégation, donne 14 de ses votes à Grover Cleveland, 2 à Hill, 1 à Boies, 2 à Morrison, 2 à Campbell, 1 à Gorman.

Les bravos éclatent parmi les adversaires de Cleveland. Leur tactique consiste, en effet, à désagréger les votes des États, à rendre nul le premier tour de scrutin et à susciter au second un candidat nouveau sur lequel se rallieraient les suffrages. Le vote de l'Alabama relève leur courage et répond à leurs espérances.

Arkansas ? — L'État d'Arkansas donne à Grover Cleveland ses 16 votes.

Californie ? — On écoute attentivement la réponse. Elle ne se fait pas attendre. La Californie donne la totalité de ses voix, 18, à Cleveland.

L'espoir renaît parmi les partisans de Cleveland qui applaudissent à tout rompre, s'encourageant du geste et de la voix. La délégation californienne n'a voulu, en cédant son tour de parole à New-York, que hâter les désignations des candidats et précipiter le vote.

— Colorado ? — Trois voix à Hill, 5 à Boies.

L'appel se poursuit, le résultat reste indécis. Cleveland est en tête, mais la majorité absolue semble se dérober. On attend le tour des gros bataillons, des États qui disposent, vu le chiffre de leur population, d'un nombre important de suffrages. Leur vote sera-t-il compact ou vont-ils, égrenant leurs voix sur les différens candidats, rendre de plus en plus incertain le résultat. On appelle l'Illinois ; il a 48 votes à jeter dans la balance.

— L'État d'Illinois, répond A. E. Stevenson, président de la délégation, donne ses 48 voix à Grover Cleveland.

Cris et hurrahs. Le vote de l'Illinois peut entraîner celui des États de l'ouest. L'Iowa vote pour Boies, mais la majorité de Cleveland s'accroît ; on pointe les suffrages ; des chiffres encourageans se croisent dans la salle, chiffres répétés par des milliers de voix, jetés à la foule qui assiège les portes et suit avec une anxiété fébrile les progrès du scrutin.

Voici New-York. — New-York, déclare le gouverneur de l'État, chef de la délégation, donne à Hill les 72 votes dont il dispose.

Le coup est sensible; les partisans de Cleveland l'attendaient, mais ils espéraient encore un vote divisé, bien qu'hostile. Reste la Pensylvanie; sera-t-elle fidèle et son vote sera-t-il unanime? Seule, elle peut, par le nombre de ses suffrages, contre-balancer New-York.

— La Pensylvanie, répond son président, enregistre ses 64 voix au nom de Grover Cleveland. C'est la victoire, sinon certaine encore, du moins probable. Surexcités par une longue attente, par l'énervement d'une séance de quinze heures, les amis de Cleveland redoublent d'ardeur; le tumulte devient indescriptible, lorsqu'au milieu du bruit la voix de stentor du délégué du Texas proclame que les 23 voix de son État vont à Cleveland. Emportés par leur enthousiasme, des délégués déploient, au-dessus de la convention, la bannière bleue et or du candidat victorieux. Les protestations éclatent dans les rangs de leurs adversaires, les cris : « A l'ordre! au vote! » retentissent. Les poings se lèvent, les menaces s'échangent, la lutte va s'engager quand Dickinson, du Michigan, intervient, adjure ses amis, en leur remontrant que, tant que le scrutin n'est pas clos, les délégations peuvent modifier leur vote et que cette manifestation imprudente et anticipée peut déterminer un revirement et faire reporter sur un seul des candidats opposans, les suffrages disséminés sur les autres. On l'écoute et le calme renaît.

L'appel continue; chaque chiffre énoncé confirme le succès de Cleveland. Huit États se prononcent encore pour lui; après eux, les territoires font acte d'adhésion. Le scrutin est clos, la majorité absolue est atteinte et dépassée. Le secrétaire se lève pour proclamer le résultat, mais le sénateur Daniels, de la Virginie, le devance.

— Je demande, dit-il, que le président de la convention mette aux voix la résolution suivante : « Grover Cleveland est désigné, à l'unanimité et par acclamation, le candidat du parti démocratique à l'élection présidentielle de 1892. »

Un tonnerre d'applaudissemens accueille cette proposition conforme aux précédens. Bourke Cockran, délégué de New-York, réclame la parole. On s'attend à une protestation.

— Et moi, dit-il, j'invite la convention à prendre note de ce fait que la délégation de New-York, unanime jusqu'ici en faveur de Hill, s'incline devant la décision de la majorité et se lèvera comme un seul homme pour proclamer Cleveland l'élu du parti démocratique. »

L'union est faite. Le président invite la convention à voter par assis et levés; tous les délégués sont debout, salués par les acclamations des spectateurs. Le jour se lève; il est quatre heures du

matin quand la convention se sépare et les rumeurs de la foule épandue dans les rues apprennent aux citoyens de Chicago la nouvelle que le télégraphe, assiégé par les reporters, porte à tous les journaux et jusque dans les coins les plus reculés de l'Union.

Dans l'après-midi, la convention se réunissait de nouveau pour procéder à l'élection du candidat du parti démocratique à la vice-présidence. Les votes se répartissaient sur plusieurs noms dont aucun ne réunissait la majorité absolue. Le général Stevenson, de l'Illinois, tenait la tête, quand, avant la clôture du scrutin, plusieurs États changèrent leurs votes, reportant leurs suffrages sur Stevenson, nommé à l'unanimité.

III.

Une fois de plus les circonstances politiques mettent face à face Harrison et Cleveland. En novembre 1892, comme en novembre 1888, les deux adversaires vont, de nouveau, se disputer la première magistrature des États-Unis. Vainqueur, en 1884, de Blaine, vaincu, en 1888, par Harrison appuyé sur Blaine, Grover Cleveland l'emportera-t-il en 1892 et ramènera-t-il, avec lui, le parti démocratique au pouvoir? En le choisissant, les démocrates ont nettement posé la question entre eux et leurs adversaires; ils ont choisi l'homme d'État, intègre et prévoyant, qui, dans son message présidentiel du 6 décembre 1887, a, le premier, signalé à l'attention publique les dangers du régime protectionniste à outrance adopté au lendemain de la guerre de sécession, alors qu'appauvrie d'hommes et d'argent, la république meurtrie s'était repliée sur elle-même, hérissant ses frontières de tarifs douaniers exorbitans.

A ce régime protectionniste, les États-Unis devaient, dans une grande mesure, le relèvement de leur crédit et le remboursement du papier-monnaie, l'extension de leur industrie et la création de nombreuses manufactures, le développement de leurs voies ferrées et d'énormes excédens de recettes. Ils lui devaient aussi un danger nouveau : un trésor engorgé, dont le débit, calculé avec une sage prévoyance, ne suffisait plus à l'écoulement de ce Pactole débordant; l'accumulation d'énormes capitaux dans un petit nombre de mains; d'immenses fortunes, conséquence de la grande industrie et de la grande propriété, contrastant avec l'appauvrissement des classes laborieuses, non plus réparties dans les fermes et cultivant leurs champs, mais embrigadées et disciplinées, vivant au jour le jour d'un salaire élevé, mais précaire, accessibles désormais à toutes les sollicitations de la misère, de la haine et de l'en-

vie, à toutes les revendications bruyantes des adeptes du socialisme allemand. La grande armée ouvrière se recrutait rapidement, édifiant de ses mains et menaçant de ses colères ces grandes fortunes américaines qui étonnent le monde.

A cette situation du trésor public regorgeant de numéraire, Cleveland, dans son message au Congrès, indiquait deux solutions : dépenser plus ou encaisser moins ; entreprendre de grandes œuvres d'utilité publique, ouvrir de vastes chantiers, déverser ce flot d'or sur le pays, susciter partout une aisance éphémère et une prospérité factice. C'était l'accroissement du fonctionnarisme, l'augmentation des places et des traitemens ; c'était, entre les mains du pouvoir exécutif, un patronage accru, le moyen de récompenser ses amis, de concilier ses ennemis, de grossir le nombre de ses partisans. Pour lui, président rééligible, à la veille d'une réélection, la tentation pouvait être forte ; c'était la popularité, déjà grande, devenant irrésistible, la nomination certaine ; mais c'était renoncer à la séculaire sagesse, rompre avec les traditions d'économie, les erremens d'un passé glorieux ; substituer à l'initiative privée celle de l'État ; inaugurer un nouvel ordre de choses dans lequel la prodigalité d'aujourd'hui deviendrait la nécessité de demain ; déchaîner les convoitises, surexciter les cupidités.

L'autre alternative consistait à réduire les taxes à l'importation, à dégrever le contribuable, mais à s'aliéner l'industrie florissante, les fabricans et les manufacturiers, à courir les risques d'une crise économique dans laquelle l'ouvrier n'aurait vu que son salaire compromis ou réduit sans tenir compte de la cherté de la vie diminuée. C'était la popularité compromise, l'élection douteuse, l'hostilité certaine des capitalistes, l'hostilité probable des masses inintelligentes.

Entre ces deux partis, il n'avait pas hésité. A ses convictions il avait sacrifié sa réélection. Ce qu'il se refusait à faire, le parti républicain et le président Harrison l'avaient fait et les résultats éclataient aux yeux : le bureau des pensions militaires absorbant chaque année des centaines de millions et converti en une gigantesque officine électorale, les scandales de l'administration du général Raum, la corruption et la vénalité triomphantes, l'omnipotence des capitalistes, la misère des classes ouvrières et leurs revendications à main armée, les vastes projets de James Blaine pour fermer les deux Amériques à l'Europe et leur avortement.

Entre Harrison et Cleveland, les politiques habiles hésitent encore à se prononcer ; les chances leur semblent à peu près égales. Harrison a pour lui les nombreux moyens d'action dont dispose un chef d'État et aussi l'appui des capitalistes ; il a derrière lui un

parti puissant, pendant vingt-quatre ans en possession du pouvoir, dépossédé en 1884, de nouveau victorieux en 1888. Il a, contre lui, la défection de Blaine, tacticien consommé, auquel il a dû en grande partie son succès, et, dans son propre camp, le ressentiment d'hommes influens, tels que Mac-Kinley, Platt, Quay et autres, inféodés à James Blaine et qui ne pardonnent pas au président ce qu'ils appellent son ingratitude vis-à-vis du chef reconnu du parti républicain et les manœuvres habiles à l'aide desquelles il a, disent-ils, circonvenu la convention de Minneapolis. Selon eux, la désignation de Harrison comme candidat du parti est due surtout aux votes compacts des délégués du Sud nommés par les nègres, mais cette candidature n'a pas, comme l'indique le scrutin, l'assentiment des grands États du Nord et de l'Ouest : New-York, Maine, Michigan, Pensylvanie, Ohio. Ils en concluent qu'Harrison n'entraînera pas la majorité dans ces États et que le parti républicain court à une défaite probable.

Quoi qu'il en soit de ces pronostics de politiciens expérimentés, mais déçus dans leurs espérances, ils hésiteront à provoquer un schisme dans le parti républicain. Ainsi feront du côté des démocrates les partisans désappointés de Hill et de Boies. La traditionnelle discipline l'emportera, dans les deux camps, sur les préférences individuelles.

En revanche, comme le fait remarquer avec justesse le *New-York Herald*, la campagne qui s'ouvre ne sera pas, comme l'ont été trop souvent les campagnes présidentielles aux États-Unis, un champ clos d'insultes et de diffamations, de révélations scandaleuses sur la vie privée des candidats. Tous deux sont inattaquables sous ce rapport. La question qui s'agite est plus haute : deux principes antagonistes, deux régimes économiques représentés par deux hommes d'État ayant tous deux occupé le pouvoir, se dressent en face l'un de l'autre et demandent au suffrage populaire de décider entre eux. La question est nettement posée, et la réponse, quelle qu'elle soit, ne saurait comporter d'équivoque.

C. DE VARIGNY.

LA

QUESTION JAPONAISE

D'APRÈS UN VOYAGEUR ANGLAIS

Il est des points sur lesquels s'accordent tous les Européens qui ont eu le bonheur de visiter le Japon. Ils s'entendent tous à déclarer que c'est un des plus beaux pays du monde, un vrai paradis, et ils gardent un doux souvenir de son climat, de ses campagnes si riches, si bien cultivées, de ses champs de thé, de ses vergers en gradins, encadrés par des volcans refroidis ou flambant encore, que couronnent des neiges éternelles. Ils vantent le bel aspect de sa capitale aux larges rues, qui compte plus d'un million d'habitans, logés pour la plupart dans ces jolies boîtes en bambou et en papier, aux cloisons mobiles qui permettent de multiplier les chambres à l'infini. Ils célèbrent les talens, le génie du Japonais, ses arts qui sont des industries, ses industries qui sont des arts, sa facilité étonnante à saisir le caractère des choses et la merveilleuse dextérité de sa main, qui rend en se jouant tout ce que l'œil a su voir. Il leur en coûte peu de rendre justice à ce peuple vif, intelligent, aimable, poli, à qui la vie semble légère. « Impossible de se fâcher avec ces gaillards-là ! disait à M. Chabrand un Provençal établi depuis trente-cinq ans à Kobé-Hiogo; ils rient toujours.» On prétend que dans cette heureuse contrée, les chiens ont une scintillation de gaîté dans les yeux, et que lorsqu'un coolie fait un détour pour ne pas leur marcher sur la queue, ils l'en récom-

pensent par un sourire. Mais ce que les Européens admirent surtout au Japon, c'est la Japonaise, la finesse de ses traits et de son teint, ses grâces attirantes, sa coquetterie candide, et l'art tout particulier avec lequel elle enroule autour de sa taille *l'obi* ou pièce d'étoffe de douze pieds de long, qui se noue par derrière et remplace pour elle avec avantage le corset et la tournure.

Quant aux voyageurs qui ne sont pas de simples touristes et qui courent le monde pour étudier les peuples, leurs lois, leurs institutions, ils ont plus de peine à s'accorder dans le jugement qu'ils portent sur le Japon et sur ses destinées futures. L'empire du Soleil levant a offert dans ces dernières années un spectacle peut-être unique dans l'histoire de l'humanité. Il était gouverné, il y a vingt-cinq ans encore, par ses *daïmios* ou seigneurs féodaux, qui avaient fait de leur souverain un prisonnier, un muet, une ombre. Ces 250 *daïmios*, possédant d'énormes revenus et deux millions de serviteurs armés, se faisaient obéir partout d'Oshiu à Satsuma. Quiconque refusait de s'agenouiller sur leur passage était mis à mort; le moindre de leurs satellites, nourris et vêtus par eux, pouvait impunément faire tomber des têtes, quitte à s'ouvrir à lui-même les entrailles quand son maître l'accusait d'avoir enfreint un seul article du code d'honneur, le plus minutieux qu'on ait jamais inventé.

« Notre empereur, écrivait un historien japonais, a vécu durant des siècles derrière un paravent, sans jamais poser le pied par terre; rien de ce qui se passait au dehors n'arrivait jusqu'à ses oreilles sacrées. » Le mikado a réussi à briser ses chaînes, il est sorti de servitude, il a anéanti les *daïmios*. Dès lors, le Japon s'est ouvert aux influences étrangères, il a réformé, refondu toutes ses institutions. Cet empire, qui jadis avait tout reçu de la Chine, s'est mis à copier l'Europe en tout; il s'est transformé, métamorphosé; et son souverain n'a pas eu de repos qu'il n'eût octroyé une charte et introduit dans ses États le régime parlementaire. Le fantôme voulait vivre avec les vivans, le muet avait recouvré la parole et demandait à ses peuples d'entrer en conversation avec lui. Cette révolution s'est opérée avec une rapidité sans exemple. « Ce matin, a dit un voyageur, le bambou n'était qu'une petite pousse qu'on avait peine à distinguer dans le gazon; laissez-le croître, dans vingt-quatre heures il aura la taille d'un bâton de voyage fort respectable, et si vous étiez assez malavisé pour y accrocher votre chapeau, dès demain vous ne pourriez plus le ravoir. » La jeune civilisation japonaise a crû comme un bambou; mais ces croissances miraculeuses sont toujours inquiétantes. Ces grandes réformes, si hâtivement accomplies, ont-elles quelque avenir? La maison repose-t-elle sur des fondations sérieuses? On l'a bâtie entre deux soleils, on n'a pas encore eu le temps de la couvrir; la verra-t-on crouler

avant que le comble ait été posé? Que sera le Japon dans dix ans d'ici? Que faut-il craindre ou espérer de ses nouvelles ambitions? S'il venait à se passer quelque grand événement dans le Pacifique, pour qui prendrait-il parti? Il y a désormais une question japonaise, et il est plus facile de la poser que de la résoudre.

Cette question a été étudiée récemment par un Anglais, M. Henry Norman, qui est le plus lettré, le plus savant et le plus heureux des journalistes. Après avoir appris tout ce qu'on peut apprendre dans les collèges anglais, français, allemands et à l'université américaine de Harward, il a reconnu que sa vraie vocation était de voyager et d'écrire sur tout et partout. Il avait fait jadis une campagne de presse pour empêcher que la chute du Niagara ne fût mise en actions; il a plaidé depuis bien d'autres causes, bonnes ou mauvaises. La terre lui appartient, il s'y sent partout chez lui. Il a visité la Sibérie, la Corée, la Chine; il a *interviewé* les tigres du Tonkin, et, pour le récompenser de sa prodigieuse activité, la providence des reporters lui a fait découvrir, dans le royaume de Siam, une mine d'or qu'il s'occupe d'exploiter: c'est un bonheur qui n'échoit pas à tous ses confrères. Il avait auparavant passé plusieurs mois au Japon et les avait bien employés. Il put s'insinuer dans les bonnes grâces des hommes d'État de Tokio, se procurer ses entrées dans les ministères, dans les bureaux; un fonctionnaire du service civil fut mis à sa disposition comme traducteur et interprète; il a de bons yeux, de bonnes oreilles, et, dans cet archipel fortuné où l'on aime à parler, et qui n'est pas, comme la Chine, la région du mystère, plus d'un grand personnage se fit un plaisir de répondre à toutes ses questions (1).

M. Norman est, lui aussi, un admirateur très chaud des villes et des campagnes du Japon, qu'il compare à ce pays des lotophages dont parle Homère, où l'on ne pouvait aborder sans souhaiter d'y vivre et d'y mourir, sans oublier qu'on était en chemin pour retourner dans sa patrie. Il sait mieux que personne tout ce que valent les Japonais. Il ne nous aime pas assez pour les appeler comme d'autres voyageurs les Français de l'Orient; il les appelle plus volontiers les Yankees du Pacifique, et ces Yankees l'ont séduit par la vivacité de leur intelligence, par leur belle humeur, par leur esprit d'entreprise. Mais c'est à leurs femmes surtout qu'il rend un culte idolâtre. Il déclare qu'il y a dans la Japonaise « un je ne sais quoi d'indéfinissable, qui fascine à première vue et plaît davantage de jour en jour, » que quiconque les a vues de près n'oubliera jamais « ces vêtemens brillans, ces beaux

(1) *The real Japon, studies of contemporary japanese manners, morals, administration, and politics*, by Henry Norman, illustrated from photographes by the author; Londres, 1892.

visages, ces longs yeux et ces cheveux tressés. » Selon lui, ces femmes au cœur tendre joignent à leurs grâces naturelles un tact exquis et ce sentiment des convenances, cette correction dans les manières et dans la conduite que prisaient tant les vieux Romains. « Empruntez, s'écrie-t-il dans son enthousiasme, empruntez à une sœur de la charité dans l'exercice de ses miséricordieuses fonctions la lumière de son regard, son sourire à une jeune fille cherchant des yeux au-delà des mers le fiancé dont elle attend le retour, son cœur à un enfant que sa mère n'a point gâté, versez ce mélange dans un petit corps aussi sain que charmant, couronné par une masse de cheveux noirs comme le jais et vêtu de robes claires qui amusent l'oreille par l'éternel froufrou de leur soie, et vous aurez la vraie Japonaise. »

En ce qui concerne le Japon politique, M. Norman, il faut en convenir, est beaucoup moins net, moins catégorique dans ses déclarations. Ce qu'il a vu l'a vivement frappé; mais il se souvient sans doute que le ricin qui sortit de terre pour donner de l'ombre à Jonas causa une grande joie à ce prophète, que quelques heures plus tard, cette plante miraculeuse fut piquée par un ver et sécha. Il a beaucoup de sympathie pour les Japonais, et par intervalles il répond de leurs destinées, il croit comme eux à leur avenir; il épouse même avec ardeur leurs griefs contre les puissances occidentales qui, s'obstinant à les traiter en barbares, leur imposent sous le titre de juridictions consulaires des servitudes auxquelles un peuple qui se sent a peine à se résigner. L'instant d'après, comme s'il cherchait à résister au charme qui l'entraîne, il se prend à douter, il se défie de ses impressions, de son jugement, il se fait des objections à lui-même. Il se demande si cette nation n'est pas restée dans le fond plus orientale qu'il ne lui plaît de le croire, si elle ne rentrera pas tôt ou tard dans son naturel, si sensible aux reproches de la Chine qui l'accuse de trahir les intérêts de l'Orient, elle ne prouvera pas qu'au fond de tout Japonais, il y a un Chinois assoupi, mais toujours prêt à se réveiller. En définitive, M. Norman pose à merveille la question japonaise, il n'ose prendre sur lui de la résoudre. Il met sous les yeux de ses lecteurs les meilleures pièces du procès, il leur laisse le soin de conclure.

Il y a désormais des résultats acquis qu'on peut discuter, mais qu'il est impossible de ne pas prendre au sérieux. Un diplomate étranger a prétendu que le Japon moderne était une traduction mal faite. C'est un jugement téméraire : la traduction a été faite avec soin et souvent elle n'est pas loin de valoir l'original. Il est certain que l'arsenal de Koishikawa est, toute proportion gardée, un Woolwich, où l'on peut fabriquer 100 fusils par jour et 70,000 cartouches, et qu'on construit à Yokosuka des torpilleurs selon toutes les règles de l'art. Il est certain que, dès 1881, la flotte japonaise se composait de 33 bâtimens

de toute classe, dont les officiers et les matelots étaient presque tous Japonais.

Il est également certain que le Japon s'est créé une armée avec une rapidité qui tient du miracle. Il a adopté le service universel et obligatoire, tempéré par une loi qui, dans l'intérêt du budget, a multiplié à dessein les cas d'exemption. Il peut mettre sur pied près de 200,000 hommes, et s'il en faut croire M. Norman, cette armée, à l'exception de la cavalerie, est comparable aux meilleures troupes européennes. Grâce aux complaisances qu'a eues pour lui le comte Oyama, ministre de la guerre, il a pu voir de près ces soldats; il affirme que leur tenue, leur discipline, la précision de leurs manœuvres ne laissent rien à désirer, qu'ils pourraient traverser une des grandes villes de l'Europe continentale sans que la foule qui les regarderait passer découvrît dans leur démarche, dans leur tournure, rien de singulier ou d'exotique. Aussi pense-t-il que si la Mer du Sud devenait le théâtre de grands événemens, le Japon y jouerait un rôle important et même décisif. Ses hommes d'État prévoient qu'un jour quelque puissance tentera de s'emparer de la Corée, et ils veulent être en état ou de sauvegarder la neutralité de leur pays contre la Chine et contre l'Occident, ou d'offrir à l'un des belligérans une alliance dont ils règleraient eux-mêmes les conditions. Persuadés que l'occasion de se battre se présentera tôt ou tard, un budget militaire qui dépasse 2 millions de livres sterling ne leur semble point excessif.

Le Japon a adopté aussi l'enseignement primaire obligatoire et laïque, mais en ayant soin de ne pas le rendre gratuit. En 1872, l'empereur avait déclaré par un acte public qu'à l'avenir, dans toute l'étendue de ses États et jusque dans le dernier de ses villages, il n'y aurait plus un illettré. A vrai dire, l'instruction élémentaire avait toujours été fort répandue au Japon, et, selon M. Norman, on trouve à Tokio moins d'hommes et de femmes ne sachant ni lire ni écrire qu'à Birmingham ou à Boston. Mais dans ces dernières années, on est devenu ambitieux, les vieux programmes ont paru insuffisans, et pour nous imiter en tout, après les avoir changés, on les a changés de nouveau, bouleversés, transformés. On créa des places nouvelles, et, à peine créées, on les supprima; on rédigea de nouveaux règlemens, et on les modifia, on les amenda d'année en année : les règlemens ne valent tout leur prix que lorsqu'on ajoute au plaisir de les faire celui de les défaire et à l'ivresse des nouveautés malheureuses l'amère volupté des repentirs.

Il n'en est pas moins vrai que le Japon n'a rien négligé pour développer l'instruction publique de tout étage; qu'à cet effet il a pris à l'Allemagne ses jardins d'enfans, aux États-Unis leurs écoles primaires supérieures, à la France ses écoles normales. Son université a un

caractère particulier et essentiellement utilitaire; elle se compose de cinq collèges, destinés à former des juristes, des médecins, des ingénieurs, des lettrés et des savans, et tout en les initiant aux hautes études, on s'occupe surtout de les préparer à l'exercice de leur profession. Tout porte à croire qu'avant peu le Japon pourra se passer des étrangers. Architectes, constructeurs de vaisseaux, chimistes, agronomes, médecins et chirurgiens, essayeurs des monnaies, service des eaux, service des mines, dans tous les arts et les métiers ses fonctionnaires savans se recruteront parmi les gradués de l'Université de Tokio; ils deviendront même un article d'exportation, et on a vu déjà des ingénieurs japonais occupant des postes importans et grassement rémunérés dans les chemins de fer américains.

Après avoir tout appris de la Chine, les Japonais ont voulu tout apprendre de l'Europe; mais ils ont été dans tous les temps du nombre de ces écoliers qui se flattent de surpasser leurs maîtres, et M. Norman est convaincu que si leur police vaut la nôtre, leurs nouvelles prisons et leur système pénitentiaire pourraient nous servir de modèles. Il estime toutefois qu'à certains égards, ils ont encore beaucoup à faire pour nous égaler, qu'en matière d'annonces et de réclames commerciales, ils sont encore dans l'enfance de l'art. Il a découvert à Tokio, au-dessus d'une boutique de pâtissier, un écriteau portant ces mots: « Gâteaux et infections. » Mais je le trouve bien sévère pour un débitant de tabac de cette même ville, qui recommande en ces termes sa marchandise : « Notre magasin fut toujours patronné par miss Nakakoshi, beauté célèbre d'Inamato-ro, et elle ne s'approvisionne que chez nous. Grâce à cette haute protection, notre tabac est aujourd'hui connu au loin; nous lui avons donné le nom d'Ima Nakakoshi, et nous demandons au public la permission de lui certifier qu'il est aussi doux, aussi délicat et aussi parfumé que cette jeune personne elle-même. Faites-en l'essai, et vous verrez si nous mentons. » Ce prospectus, où deux marchandises sont louées du même coup et se font valoir l'une l'autre, est un chef-d'œuvre, et je soupçonne miss Nakakoshi de l'avoir dicté.

C'est surtout aux journalistes japonais que M. Norman, qui a le droit d'être difficile, reproche de nous imiter gauchement et d'avoir encore beaucoup de progrès à faire. Il paraît au Japon plus de 550 gazettes et revues, et Tokio possède seize journaux politiques. Mais M. Norman se plaint qu'ils s'en tiennent aux vieilles méthodes, qu'ils ne fassent rien pour allécher le public, « pour remplir d'une moisson d'or les poches de leurs propriétaires. » Leurs reporters cependant ont bonne volonté et s'acquittent en conscience de leur besogne. A peine débarqué, le grand interviewer fut interviewé. Un petit jeune homme de dix-neuf ans, parlant couramment l'anglais, coiffé d'un chapeau à haute forme, vêtu à l'européenne, en gilet blanc, en habit bleu, à la cravate flot-

tante, se présenta auprès de lui, le lorgnon à la main, en lui disant: « Je suis le reporter de tel journal de Tokio. » Puis ayant tiré de sa poche un carnet et un pinceau : « Quel âge avez-vous ? Où êtes-vous né? Combien de temps resterez-vous ici ? Depuis quand êtes-vous parti ? Où avez-vous été ? Aimez-vous le Japon ? Que pense-t-on de nous en Angleterre ? Que pense-t-on qu'il adviendra de la Corée ? Y aura-t-il une guerre entre l'Angleterre et la Russie ? l'Irlande obtiendra-t-elle le *home-rule?* S'il vous est arrivé quelque chose d'intéressant dans vos voyages, veuillez me le raconter. »

M. Norman affecta de ne pas prendre au sérieux son confrère au teint jaune, il le brusqua, le rabroua. Pure jalousie de métier! Dans tous les temps, le tourneur a méprisé le tourneur, et les reporters n'ont jamais aimé à fournir de la copie à leur prochain ; ils croiraient se voler eux-mêmes. Cependant, les reporters japonais ont quelque mérite à bien remplir leurs délicates fonctions; ils sont tenus d'être prudens et de ne pas attirer de mauvaises affaires à leur rédacteur en chef. La presse japonaise est encore soumise au régime de la censure et les éditeurs de journaux sont quelquefois passibles d'emprisonnement. Il est vrai qu'en ce cas, ils ne paient pas de leur personne; ils ont sous la main un homme de paille qui fait leurs mois de prison pour eux : « Mon ami, dit le véritable éditeur à l'éditeur fictif, je me propose d'éreinter le ministre des communications. Arrangez-vous en conséquence; mettez ordre à vos affaires, et procurez-vous des loisirs. »

Dans leur empressement à s'approprier tout l'outillage de l'Occident civilisé et de tout peuple vraiment moderne, les Japonais ne pouvaient manquer d'implanter chez eux le système parlementaire, et avec leur prodigieuse faculté d'assimilation, la chose leur parut toute simple. Tel Anglais, tel Français qui fut témoin de leurs premières élections générales, où 649 candidats se disputèrent 299 sièges, aurait pu croire qu'ils avaient élu un parlement depuis le jour où les divins ancêtres de l'empereur jetèrent les fondemens du monde. Hormis un ou deux assassinats, il y eut peu de désordres, peu de violences; mais dès la première heure ils avaient appris l'art de capter les suffrages. Un journaliste de Tokio écrivait à ce sujet : « Électeurs, souvenez-vous que ceux qui vous corrompent pour obtenir votre voix seront les premiers à vendre vos intérêts. Des candidats malpropres ne seront jamais des législateurs aux mains pures. » Pourrait-on mieux dire en Europe? Comme chez nous, cette chambre parut avoir d'excellentes intentions et elle prit de sages mesures, qu'elle gâta par des folies. Comme chez nous, les questions personnelles devinrent des questions d'État; les partis se divisèrent en groupes, les groupes en sous-groupes, et l'occupation favorite de tout le monde fut de provoquer habilement des

crises ministérielles. Quelles seront les destinées du parlement japonais? En attendant qu'on le sache, il est devenu une puissance avec laquelle doivent compter non-seulement l'empereur et ses ministres, mais aussi tous les gouvernemens de l'Europe et de l'Amérique.

Supposons que les réformateurs aient le dernier mot, que le vieux Japon vienne à disparaître à jamais. Les Japonais y trouveront-ils leur compte? N'ont-ils rien à perdre, rien à regretter? Ils ont toujours vécu d'emprunts; mais ils ont su, comme les peuples vraiment géniaux, imprimer leur caractère, donner la forme et la couleur de leur esprit à tout ce qu'ils prenaient à l'étranger. Quand ils n'étaient que les satellites, une des lunes de ce grand soleil qu'on appelle le Céleste-Empire, ils ne laissaient pas d'être eux-mêmes, et on distinguait facilement un Japonais d'un Chinois. Aujourd'hui que, violentant leur naturel, ils s'appliquent à ressembler à des peuples qui, par leurs origines, leur race, leur sang, leur esprit, leurs croyances, n'ont rien de commun avec eux, sauront-ils sauver leur originalité, et ces imitateurs intelligens et libres ne se changeront-ils pas en de serviles copistes?

Quand ils seront dans toute la force du terme les Yankees du Pacifique, que deviendra leur gaîté? Les Yankees ne sont gais qu'à leurs momens perdus, et ils en perdent le moins qu'ils peuvent. Que deviendra leur code de l'honneur? Que deviendra leur proverbiale courtoisie? Les Yankees ne sont polis que lorsqu'ils en ont le temps. Ils avaient tous des manières de cour, et les parlemens ne tiennent pas école de politesse. Dernièrement, une circulaire ministérielle rappelait aux fonctionnaires de tout grade qu'ils sont tenus d'avoir des égards pour tout le monde; cela semble prouver que, depuis peu, on est moins poli au Japon. Jusqu'aujourd'hui, lorsqu'un Japonais donnait un grand dîner, la conversation suivante s'engageait entre ses invités et lui : — « Merci du savoureux souvenir que j'ai gardé de notre dernière rencontre! — Je vous demande pardon, je n'ai pas eu ce jour-là toute la politesse que vous êtes en droit d'attendre de moi. — Que dites-vous? C'est moi qui ai négligé de vous témoigner tous les égards que je vous devais. — Il n'en est rien, j'ai reçu de vous une leçon de bonnes manières. Eh! quoi, vous êtes assez bon pour venir passer quelques heures dans une aussi pauvre maison que celle-ci! — Eh! quoi, vous êtes assez bon pour daigner recevoir sous votre toit très distingué une personne aussi insignifiante que votre serviteur. » Après chacune de ces phrases, on salue profondément, et on ne respire pas, on hume l'air, on le boit, on le suce; ce genre de courtoisie est incompatible avec la fièvre des affaires et avec l'éloquence de la tribune. — Mais, dira-t-on sans doute, voilà bien des cérémonies inutiles. A quoi bon? — Il faut pourtant considérer que certains défauts tiennent à certaines qualités, que certaines vertus cessent d'exister dès qu'elles

ne sont plus excessives, et qu'au surplus, sans que nous sachions comment, d'inutiles cérémonies peuvent contribuer au bonheur. M. Norman se demande si le Japonais d'après-demain sera plus heureux que le Japonais d'avant-hier : « Ceux d'entre nous, dit-il, qui sont satisfaits de notre propre situation et de nos perspectives d'avenir n'hésiteront pas à répondre affirmativement. Pour ma part, ce qui reste du vieux Japon m'a procuré des plaisirs trop vifs, et j'ai trop souffert de ce que produit la civilisation, pour me hâter de dire oui. »

Mais c'est surtout pour l'art japonais qu'il est permis de s'inquiéter. Cet art exquis, qui a séduit, charmé, subjugué tous les peuples de l'Occident, avait répandu au loin la gloire du Nippon. Que deviendra-t-il quand les Japonais ne seront plus eux-mêmes ? La question du costume est à Tokio une question politique ; les patriotes exaltés pensent que leur pays ne sera digne de ses hautes destinées que lorsque tout le monde portera le chapeau à haute forme, et lorsque les femmes auront pris l'héroïque résolution de s'habiller comme des Anglaises. L'impératrice a donné l'exemple, et elle ne souffre à sa cour que des Japonaises piteusement déguisées. Si le Japon met sa gloire à s'enlaidir, que feront ses artistes? Et où chercheront-ils leurs inspirations si on tue les vieilles mœurs et les vieilles croyances?

L'art japonais n'est que l'art chinois, transformé par le jeu d'une fantaisie ailée dont les adorables caprices ont rajeuni des traditions séculaires, égayé d'antiques et sombres souvenirs. A la vérité, il y a là-bas des radicaux qui, fanatiques utilitaires, prendraient facilement leur parti de le voir disparaître. L'un d'eux se plaignait dernièrement que son influence avait été pernicieuse. « Quand un de nos peintres, écrivait-il, veut représenter une maison, il a soin de choisir une hutte tombant en ruine parmi des pruniers rabougris, et il nous engage à croire que pour un homme d'un goût raffiné, le plus divin des plaisirs est de contempler la lune à travers les lézardes d'une masure, pendant que la pluie crépite sur un toit croulant. Veut-il nous faire admirer un paysage, il nous montre dans un trou de montagne une cabane couverte en chaume, où trois personnes ne tiendraient pas ; il nous enseigne ainsi que le comble de la félicité est de passer ses jours dans la solitude ou dans un éternel tête-à-tête, en vivant d'eau claire, de légumes et de glands. Poésie, musique ou industrie, l'art japonais est propre à étouffer dans un peuple l'esprit d'entreprise, à lui inspirer l'amour d'une vie retirée, misérable et oisive. Cet art est le grand ennemi de la civilisation. » Ainsi raisonnent certains radicaux d'Osaka ou de Tokio. Il reste à savoir si toute la sagesse accumulée dans leurs fortes têtes vaut la tabatière que M. Norman acheta dans une prison, et dont le couvercle merveilleusement sculpté représentait le dieu du rire que six enfans nus tirent par son manteau. Quand le Japon ne

rêvera plus, quand le Japon ne rira plus, sera-ce encore la peine qu'il existe?

Mais les radicaux, qui regardent l'art national comme l'ennemi mortel de la civilisation, réussiront-ils à le tuer? Le Japon renoncera-t-il à rire et à rêver? Les nouvelles institutions qu'il s'est données ont-elles déjà plongé de profondes racines dans ses champs de thé et dans ses rizières? Faut-il gratter longtemps le Japonais pour retrouver l'Oriental? Les vieilles coutumes, les vieilles croyances sont-elles mortes ou mourantes? A-t-on cessé de croire à Tokio que le trône impérial existait dès la création du monde, que l'empereur descend de Jimmu-Tenno, à qui la déesse du jour et du soleil donna avec son portrait un miroir rond, une épée, un sceau et une bannière en brocart? On prétend qu'en matière de foi, le Japonais est tiède, quand il n'est pas railleur. Il fréquente pourtant assidûment ses temples. Un témoin oculaire rapporte que dans une cérémonie où les cordes jouent un rôle essentiel, elles étaient toutes tressées en cheveux offerts par les dévots. Il y en avait 24, et on a fait le calcul que 358,883 têtes de fidèles avaient dû se laisser tondre pour honorer leur dieu et sa maison.

Jusque dans les mesures ordonnées par une sage police, l'orientalisme perce et se révèle. Pour purifier leurs grandes villes, les Japonais ont relégué la prostitution dans un quartier à part; on ne la rencontre plus, il faut l'aller chercher. Or il y a des jours où, quoique formant une classe méprisée, ces humbles créatures qu'on appelle, selon les cas, des *oiran* ou courtisanes, des *yujos* ou filles de joie, reçoivent de grands honneurs. Le quartier du Yoshiwara, situé dans le faubourg nord-ouest le plus éloigné de Tokio, à une heure de voiture, est orné d'un beau jardin, dont chaque année on renouvelle trois fois les fleurs. Aux cerisiers blanchis par le printemps succède la pourpre des iris, que remplacent en automne les cent couleurs du chrysanthème. Le jour où l'on a fait une nouvelle plantation, les plus belles *yujos* sortent magnifiquement parées, vêtues de robes de soie et de brocart d'une merveilleuse richesse, portant dans leurs cheveux des peignes d'un mètre de long, montées sur des patins laqués hauts comme de petites échasses. A l'or, à l'écarlate qui resplendissent sur leur glorieuse personne, on les prendrait pour des reines si leur *obi*, comme la loi l'exige, n'était noué par devant. Une escorte de serviteurs attentifs a pour elles, selon le mot de M. Norman, tous les respects qu'on peut rendre à un vieux pape; l'un à droite, l'autre à gauche les tiennent par la main pour assurer leur marche; un valet de pied, qui les précède, écarte de leur chemin le bois mort et les feuilles sèches. Une foule immense, recueillie, silencieuse, se presse sur leur passage, et elles s'avancent majestueusement, le visage blanc

comme neige, les lèvres teintes en vermillon, les orteils peints en rose, le regard immobile, demi-hautain, demi-craintif. Cette cérémonie a le caractère d'une procession sacrée, d'un acte de culte, d'un office. C'est sans doute un souvenir des antiques religions qui considéraient la prostituée comme une prêtresse chargée d'acquitter la dette des peuples; que ne doivent-ils pas à la divinité qui a consenti malgré elle à se donner en créant le monde! A la bonne heure; mais un pays où trois fois par an les filles de joie sont investies d'une sorte de sacerdoce est-il sur le point de devenir la Belgique de l'extrême Orient?

Ce serait d'ailleurs, je pense, une grande erreur de s'imaginer que les Japonais les plus désireux de dépouiller le vieil homme, de nous ressembler en tout, aient pour l'Europe les sentimens que peut avoir pour son maître un disciple respectueux et reconnaissant. Se piquant d'emprunter tour à tour à l'Angleterre, à la France, à l'Allemagne, ce qu'elles ont de meilleur, ces abeilles, fières de leur ingénieux éclectisme, se flattent que leur miel savamment composé sera plus savoureux que le nôtre. Mais ce n'est pas encore là ce qui les touche le plus, et ce n'est point par un entraînement d'admiration que ce peuple d'un esprit souple et délié s'est fait notre imitateur; c'est par calcul. Il s'est dit: « Ces gens-là ont leurs misères et leurs plaies; mais, en dépit de tout, ils sont forts et redoutables. Tâchons de nous approprier tous leurs secrets; nous deviendrons forts, nous aussi, et nous nous servirons de notre force pour nous défendre contre eux. » Plus le Japon s'instruit et se réforme, plus il en veut à l'étranger qu'il imite. On a remarqué que l'établissement du régime parlementaire avait eu pour conséquence un brusque réveil du sentiment national, que des Européens avaient été insultés dans les rues, que le vieux cri de Jo-i: Expulsez les barbares! — avait retenti de nouveau. C'est à l'université de Tokio que s'est formé le parti des Vieux-Japonais, et c'est dans le parlement que nous avons nos pires ennemis.

L'Europe avait employé la force et la menace pour imposer à un Japon tout oriental des conditions que le Japon civilisé considère comme un outrage. Les droits perçus sur les importations ne peuvent dépasser le 5 pour 100, et en réalité ne dépassent guère le 3; pour se procurer les ressources nécessaires, le gouvernement japonais, n'étant plus maître de ses tarifs, doit recourir à l'impôt, et les populations rurales gémissent sous le poids des charges publiques. Il s'est vu contraint de dépenser cinq millions de dollars pour établir sur les côtes des phares, des balises, des sémaphores, et les navires européens et américains ne paient aucun droit de phare, de mouillage et de tonnage. Mais ce qui est plus insupportable à l'orgueil japonais, c'est qu'en vertu de ces mêmes traités, dans un pays de 40 millions d'habitans

où, abstraction faite des Chinois, on ne compte que 2,500 étrangers établis, ces étrangers, exempts de toute taxe, ne sont soumis qu'à la juridiction de leurs consuls, et que quiconque a maille à partir avec eux doit accepter leurs lois et leurs juges. L'abolition de la juridiction consulaire, le Japon rendu aux Japonais, voilà la grande question qu'on prétend résoudre, toute affaire cessante.

Sans être allé au Japon, et quoique M. Norman n'en dise rien, il est permis de croire que quand l'empereur s'avisa de donner à ses peuples une constitution qu'il plaça sous l'auguste patronage de son illustre ancêtre Jimmu-Tenno, favori et nourrisson de la déesse du soleil, sa pensée secrète était de trouver dans son parlement un point d'appui et de résistance contre les prétentions des puissances étrangères. Désormais, il ne pouvait rien leur concéder sans consulter ses chambres ; il s'était lié les mains. Mais ses chambres l'ont trop aidé, elles ont trop résisté; elles exigent qu'il ne traite avec l'Europe et l'Amérique que sur le pied d'égalité absolue, et elles ont renversé tous les ministres qui proposaient des accommodemens, qui faisaient trop bon marché de l'honneur national. Quoi qu'on puisse leur représenter, elles répondront toujours qu'un pays qui possède vingt bâtimens de guerre et cent mille hommes d'excellentes troupes a le droit de parler haut et de faire prévaloir sa volonté.

Ce n'est pas seulement par l'exaltation de leur patriotisme qu'elles ont causé des embarras au descendant de Jimmu-Tenno. Une chambre élective doit s'appliquer à ressembler à ses électeurs, et quand ils ont beaucoup de préjugés, elle est tenue d'en avoir. Le gouvernement japonais se promettait de dire aux puissances : « Vous avez traité jadis avec un pays barbare, et vous aviez raison de prendre vos précautions. Mais aujourd'hui tout est changé, et nous méritons que vous nous traitiez en égaux. » A cet effet, on avait chargé un juriste français fort distingué de rédiger des codes inspirés des nôtres, et M. Boissonade, après avoir achevé ce grand ouvrage, a pu dire que dorénavant « celle des nations étrangères qui la première donnerait aux autres l'exemple de la confiance envers le Japon serait aussi celle qui aurait montré le plus de clairvoyance politique. » Malheureusement, les codes civil et commercial froissaient des habitudes héréditaires, des préjugés, des intérêts encore puissans, et après d'orageux débats, la chambre vient d'en ajourner l'application à quatre ans d'ici. Du même coup elle rejetait le budget de la marine. Ce double vote a provoqué une crise gouvernementale, et on ne sait encore quelle issue aura cette affaire.

Les institutions importées sont rarement d'accord avec les mœurs, et c'est une question de savoir si les mœurs seront plus fortes que les institutions, ou si les institutions corrigeront les mœurs. Pour n'en

citer qu'un exemple, Confucius, ce sage trop vanté, qu'on a sottement qualifié de Socrate de la Chine, a réduit toute la morale à l'obéissance, et, appliquée aux femmes, cette obéissance qu'il prêche est une dure servitude. Quand un Japonais pauvre et avide veut tirer parti des charmes de sa fille, il la vend par un acte passé devant un tribunal de police à quelque maison de prostitution, et sous peine de manquer au plus sacré de ses devoirs, elle se laisse vendre. Or, aujourd'hui que, sans parler des écoles de filles ouvertes partout au Japon, on a institué à Tokio une école normale supérieure de femmes sur le modèle de la nôtre et quatorze autres dans le reste de l'empire, il est difficile d'admettre que, émancipées par l'instruction et plus soucieuses de leur dignité, ces jeunes filles et ces femmes se résignent longtemps au sort que leur a fait le législateur chinois. S'il leur venait à l'esprit que la faiblesse a ses droits, si elles aspiraient à exercer quelque influence sur une société qui, jusqu'ici, n'a respecté que la force, ce serait toute une révolution. Qui l'emportera, de Fontenay-aux-Roses ou de Confucius? Beaucoup de gens parieront pour Confucius.

Parmi les photographies instantanées qu'a rapportées M. Norman, la plus remarquable est celle qu'il a mise au frontispice de son volume. Elle représente une jeune et charmante Japonaise, qui laisse reposer sa jolie tête sur l'épaule d'un *daruma* ou saint en bois sculpté, dont elle a enlacé le cou de son bras gauche. Coquette et pourtant pudique, mais peu timide, hardie dans son innocence et sûre de sa force, elle serait assurément en tout pays l'ornement le plus délectable d'une école normale. Le saint est un vieil ascète accroupi, lequel s'est absorbé si longtemps dans ses méditations sur la nature des choses que ses jambes ont pourri sous lui. C'est un vrai monstre; son front affreusement ridé, ses yeux ronds, pleins de colère et d'épouvante, sa grande vilaine bouche entr'ouverte protestent contre les attouchemens de la charmeresse qui a entrepris de l'apprivoiser. Cette photographie eut un grand succès à Tokio; les reporters voulurent la voir, les journaux en parlèrent; tout le monde s'écriait : « C'est parfait, c'est délicieux, c'est vraiment japonais. » Cette spirituelle image est non-seulement très japonaise, mais aussi très symbolique. Elle me paraît représenter la jeune civilisation jaune aux prises avec le vieux Japon. En aura-t-elle raison, ou sera-t-elle mangée?

G. VALBERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 juillet.

Comme tout change dans les idées et même dans les plaisirs! Lorsqu'il y a quinze ans, — c'est maintenant presque un siècle! — on imaginait pour la première fois d'ériger en fête publique cet anniversaire du 14 juillet, qu'on célébrait encore l'autre jour, ce fut une explosion de jovialité populaire. On n'avait pas besoin d'être excité ou invité par les affiches officielles à se réjouir : on y mettait de l'entrain, de la bonne volonté, peu de réflexion, et beaucoup de cet enfantillage auquel les masses se laissent si aisément aller quand elles ne sont pas égarées. Paris se montrait dans son beau, pavoisé, enguirlandé et illuminé, — tout empli et égayé de jeux populaires assourdissans, de bals publics, de banquets en plein air. On s'amusait pour s'amuser, sans trop savoir pourquoi, comme si on avait pris la Bastille la veille, ou s'il y avait eu quelque victoire à la frontière.

Le spectacle, si on ne l'a pas oublié, était curieux à voir : c'était le premier anniversaire célébré en pompe, c'était la première fois! Depuis, à ce qu'il semble, on a fini par s'y faire. On s'amuse encore un peu, parce que c'est convenu; on va toujours surtout au bois de Boulogne voir défiler les bataillons fiers et silencieux de notre jeune armée. On illumine moins, on ne prodigue plus les drapeaux, on danse à peine pour la république, on n'a plus l'entrain et la bonne humeur d'autrefois : tout s'en va avec le feu d'artifice officiel! A en juger par ce qui s'est passé l'autre jour, il semblerait que le 14 juillet lui-même commence à s'user. C'est pour cela sans doute que les imaginations échauffées se sont mises depuis quelque temps en campagne pour chercher les moyens de réveiller la gaîté populaire par des fêtes nouvelles, et le conseil municipal de Paris a trouvé, — quoi? l'anniversaire du 10 août, tout simplement une journée de guerre civile et de sang! La fantaisie municipale n'a eu heureusement aucune fortune et a été renvoyée aux archives de l'Hôtel de Ville. On s'est dédommagé cependant

par un autre anniversaire qu'on a décidé de célébrer, — celui du 22 septembre 1792, — de la proclamation de la première république. On a cru peut-être compléter le 14 juillet; mais ce n'est plus la même chose. Le 14 juillet, c'est encore l'aube éclatante de la révolution française; le 22 septembre suit le 2 et le 3 septembre, le 10 août, le 20 juin, toutes ces journées lugubres qui ont précipité et assombri la révolution. On aura beau faire, on n'enflammera pas avec ces souvenirs l'imagination populaire, on ne fera pas des fêtes nationales avec ces anniversaires sanglans qui ne sont plus que des évocations surannées ou sinistres. La vérité est qu'on est devenu sceptique pour toutes ces exhumations d'un archaïsme révolutionnaire, parce qu'on sent qu'elles ne répondent plus à rien dans une situation où tout est changé, où la France d'aujourd'hui n'est plus la France d'autrefois, où la république elle-même, si elle veut durer, doit vivre non de fêtes et de feux d'artifice, mais de bonne politique et de bon gouvernement.

Qu'est-ce qu'on demande en effet aujourd'hui à la république? On ne lui demande pas apparemment de recommencer le passé, de se rattacher par des réminiscences factices et des fêtes de convention à des dates qui ne sont plus que de l'histoire. Ce qu'on lui demande, c'est de s'inspirer d'un temps nouveau, de s'adapter aux mœurs, aux traditions, aux intérêts, à l'esprit libéral, aux instincts d'ordre de la France nouvelle. Ce qu'on lui demande, c'est d'être un régime sensé, régulier, largement organisé, où assemblées et gouvernement remplissent leur rôle, exercent leurs droits, pour concourir ensemble, sans confusion, sans tomber à tout instant dans une stérile anarchie, à l'administration du pays. Il faut bien l'avouer, c'est ce qui a manqué le plus jusqu'ici; c'est ce qu'on n'a pu obtenir; et on en a eu un nouvel exemple par cette crise imprévue qui a éclaté à la veille même de ce dernier 14 juillet, — qui n'a emporté que M. le ministre de la marine, mais qui aurait pu aussi bien emporter le ministère tout entier. Et de quoi s'agissait-il? C'est un fait tristement vrai et frappant : depuis que la France est plus vivement engagée dans ce qu'on appelle la politique coloniale, il y a eu bien des méprises, des imprévoyances, des dissimulations mal calculées, des erreurs de direction ou d'exécution et, par suite, bien des mécomptes. Il est certain que la situation du Tonkin n'est rien moins qu'assurée, qu'elle se ressent d'un commandement mal défini, toujours flottant, et qu'à tout moment surgissent des incidens qui démontrent ce que notre domination a de précaire. D'un autre côté, en ce moment même, à l'ouest de l'Afrique, dans le golfe de Benin, la France est réduite à avoir raison d'un petit souverain nègre, le roi de Dahomey, Behanzin, qui nous cerne dans nos possessions de Kotonou, de Porto-Novo. C'est sans doute un état un peu pénible pour un grand pays, et la difficulté est moins d'en finir que de savoir comment on en finira. L'Angleterre a eu récemment affaire à un de ces petits rois nègres d'Afrique et elle

lui a infligé, en quelques jours, une correction sévère. La France est depuis quelques mois déjà à Kotonou, avec des forces laborieusement réunies sous le commandement du colonel Dodds, insuffisantes encore, et quelques navires qui bloquent la côte. Voilà le fait, voilà la situation!

Que la chambre, qui a déjà voté, il y a trois mois, 3 millions pour l'expédition du Dahomey, ait tenu, avant de se séparer, à demander compte au gouvernement de ce qu'il a fait, de ses intentions, de sa politique dans le golfe de Benin, c'est certainement son droit; mais il est bien clair que la chambre complique tout et tombe dans une véritable anarchie en intervenant dans les moindres détails de préparation et d'exécution d'une campagne, en enchaînant d'avance la liberté du gouvernement, en traitant à la légère les questions les plus délicates de commandement. C'est précisément ce qui est arrivé l'autre jour. Ce malheureux ministre de la marine, M. Godefroy Cavaignac, a été réellement mis en état de siège par ses agresseurs, M. Pourquery de Boisserin, M. Clémenceau, qui, sous prétexte de créer l'unité de commandement au Dahomey, ont prétendu lui imposer une mesure des plus graves, celle de placer nos forces navales, nos navires sous les ordres du chef chargé de conduire les opérations de terre. M. le ministre de la marine, et il était lui aussi dans son droit, comme il était dans la vérité, s'est défendu de subir l'obligation qu'on prétendait lui imposer. Il a refusé nettement, péremptoirement, de se prêter « à la confusion d'attributions qu'on lui demandait. » C'est, en effet, la plus périlleuse témérité de confondre des services si différens, de les subordonner l'un à l'autre. M. le ministre de la marine Cavaignac a peut-être mis dans sa défense quelque raideur, un peu de gaucherie ou de naïveté, et il l'a expié sur l'heure, il s'est heurté contre un vote de susceptibilité ou d'irréflexion parlementaire. Il n'avait pas moins raison: c'est lui qui dans ce débat défendait un principe tutélaire, un droit supérieur de gouvernement, et s'il a disparu seul, si le ministère tout entier n'est pas tombé avec lui, c'est parce que dès le lendemain on s'est hâté de se soumettre au vote de la chambre, — pour éviter, a-t-on dit, une crise ministérielle à la veille des vacances et des élections des conseils-généraux. La chambre l'a voulu, on a tout livré; on a évité une crise ministérielle!

Soit; mais c'est avec ce système que depuis longtemps on compromet tout; c'est avec cette politique qu'on a fait perdre un jour à la France la position qu'elle avait en Égypte, qu'on s'est créé d'inextricables embarras au Tonkin. Sait-on ce qui en résulte? La chambre déploie son omnipotence, elle se satisfait pour un moment. Elle n'est pas plus avancée, elle est réduite à se débattre dans son incompétence. Le gouvernement, de son côté, toujours menacé, ne sait le plus souvent que faire. Il hésite toutes les fois qu'il a une initiative à prendre, une

force à expédier, un commandement à donner, un crédit à demander. Il ruse quelquefois pour se tirer d'embarras. Il n'en est que plus menacé. Il vit en louvoyant, en livrant plus ou moins ses droits.

Au fond, c'est là toute la question. Le mal invétéré, c'est que l'idée d'ordre et de légalité est attaquée de toutes parts et sous toutes les formes, que les institutions, les lois, la justice, les plus simples garanties, les droits les plus naturels du pouvoir, semblent n'être plus que des mots dont on se joue. On dirait parfois que tout est livré au hasard des fantaisies déchaînées. Les députés veulent diriger des expéditions ou administrer. Il y a des journaux qui font la police, qui violent tranquillement les secrets des délibérations d'un jury, qui disposent de tout sans façon. Tout le monde gouverne, excepté le gouvernement qui ne sait de quel côté se tourner, et est aussi embarrassé avec le conseil municipal de Paris qu'avec la chambre. Certes, s'il est une chose évidente, démontrée par de récens et trop crians événemens, c'est la nécessité de relever et de fortifier la police. Le gouvernement a eu l'idée bien simple d'augmenter le nombre des gardiens de la paix et d'élever un peu le modeste traitement de braves gens employés au plus ingrat, au plus dur métier. Il a proposé une loi que les chambres ont votée. Malheureusement la ville de Paris contribue aux frais de police, et le conseil municipal tient la bourse de la ville de Paris. Qu'est-il arrivé? Le conseil municipal, qui a des prétentions sur la police quand il ne rêve pas de nouveaux anniversaires, a commencé par ajourner indéfiniment la question, au risque de blesser les intérêts d'utiles serviteurs, et de laisser Paris sans protection. On ne s'est pas tenu pour battu, on a repris l'affaire, et à la dernière extrémité, au milieu du tapage et des violences, cet étrange conseil municipal a pourtant fini par se décider à voter l'augmentation des traitemens; mais il a continué à repousser l'augmentation du nombre des gardiens de la paix. Voilà donc le gouvernement paralysé dans son action protectrice, — s'il n'avait la ressource d'inscrire tout simplement d'office la dépense nouvelle au budget de la ville. Et c'est ainsi qu'à tout propos éclate cette manie d'illégalité et d'usurpation devant laquelle les ministères se croient trop souvent obligés de plier. Malheureusement, c'est la France qui paie les frais de toutes ces incohérences dans ses plus précieux intérêts, et elle ne se sent pas suffisamment dédommagée par des fêtes comme celle qu'on lui promet pour le 22 septembre ou même comme celle du dernier 14 juillet.

Ce n'est pas toujours sur le continent, sur ce vieux sol si souvent foulé par les guerres, ce n'est pas là toujours ni exclusivement que se rencontrent les grandes influences du monde, que se décide l'éternelle question de l'équilibre et de la paix. C'est aussi bien désormais dans les Balkans ou dans l'extrême Orient, dans l'Afghanistan, ou à Madagascar, en Égypte ou au Maroc, dans la Méditerranée comme dans

l'Océan, partout où il y a des ambitions et des intérêts rivaux qui se surveillent, qui peuvent quelquefois se heurter. Et c'est ce qui fait que les moindres incidens, même lointains, ont leur place dans la politique européenne. Tout peut devenir un événement européen, parce que tout a son importance relative et son poids dans l'ensemble des rapports généraux du monde.

Qu'est-ce que cette affaire anglo-marocaine de ces derniers jours, si ce n'est un des incidens de ce travail des antagonismes universels sur un point où quelques puissances, la France et l'Espagne plus que d'autres, ont d'évidens intérêts? Il est certain que la France et l'Espagne ne peuvent rester indifférentes à tout ce qui se passe dans cette partie du nord de l'Afrique, au Maroc, dans le détroit de Gibraltar, qu'elles ont pu être fondées récemment à se demander ce que se proposait l'Angleterre par cette mission un peu énigmatique, qu'elle a expédiée à Fez. Elles avaient d'autant plus le droit de suivre avec attention les événemens, qu'elles pouvaient se souvenir du langage tenu par lord Salisbury disant, il y a moins d'un an, que le Maroc était peut-être destiné à troubler l'Europe, qu'il y aurait un moment où des complications sérieuses viendraient de cet ouest africain. A quoi lord Salisbury faisait-il allusion? Quel rapport surtout y avait-il entre ces prédictions un peu sombres et la nouvelle mission britannique? Ce qui est sûr, c'est qu'un jour, assez récemment, un plénipotentiaire anglais, sir Charles Evan Smith, partait de Tanger pour Fez, portant dans sa valise un traité mystérieux. Que contenait ce traité? Se bornait-il à des stipulations de commerce, à des garanties pour les étrangers, trop souvent menacés dans leurs intérêts ou dans leur vie par les troubles intérieurs du Maroc? Allait-il jusqu'à assurer à l'Angleterre des avantages qui auraient ressemblé à un protectorat britannique? On ne le sait pas encore avec précision. Au premier instant, sir Evan Smith paraissait avoir réussi. Il avait eu des conférences avec le sultan lui-même, Muley-Hassan, il croyait avoir vaincu toutes les résistances. Il triomphait, lorsque tout d'un coup, au traité qu'il croyait déjà signé, on opposait un autre traité atténué, modifié dans l'intérêt du Maroc. Aussitôt, sir Charles Evan Smith a laissé éclater sa colère, déchirant violemment ce nouveau traité qu'on lui proposait et le renvoyant en morceaux au premier ministre du sultan. Il s'est déchaîné contre la corruption de la cour de Fez, contre l'anarchie marocaine, et il est parti sans rien écouter, en homme irrité et menaçant. Que n'a-t-on pas dit! On a prétendu que le sultan Muley-Hassan avait voulu capter sir Evan Smith au prix de 30,000 livres sterling! Naturellement aussi, les journaux anglais se sont hâtés d'exhaler leur mauvaise humeur, accusant la France d'avoir contrarié une œuvre entreprise par l'Angleterre dans l'intérêt commun de l'Europe, au profit de la civilisation!

Le fait est que sir Charles Evan Smith en a été pour ses colères,

que cette tentative de diplomatie impérieuse n'a pas réussi, et ici revient l'invariable question : que s'était proposé lord Salisbury? Avait-il voulu donner une grande satisfaction à l'orgueil britannique en prenant, par un coup hardi, une position prépondérante au Maroc? Il est certain que, dans ce cas, il a échoué, non devant l'influence occulte et hostile de la France, mais parce que, apparemment, le sultan n'a pas tenu à se laisser mettre en tutelle. A-t-il voulu, plus simplement, s'assurer un beau succès au moment où allaient s'ouvrir les élections? Il n'a pas mieux réussi sous ce rapport. Sans doute l'Angleterre n'en est pas à cela près, elle retrouvera son influence au Maroc; mais lord Salisbury a perdu, pour le moment, l'avantage d'aborder le scrutin avec la popularité d'une victoire de sa diplomatie.

Voilà donc, au milieu des incidens du jour, ces élections anglaises faites et parfaites! Voilà ce scrutin si compliqué et si prolongé qui vient de se clore, après avoir mis en mouvement six millions d'électeurs, non pas sans quelque agitation ou sans quelques conflits partiels en Irlande, mais sans que rien ait troublé ou interrompu cette libre manifestation d'opinion! Elles ont un rare intérêt, ces élections, et par la manière dont elles se sont accomplies, et par les problèmes qui s'agitent entre les partis et par les conséquences qui en peuvent résulter, qui vont maintenant se dérouler.

Rien n'est assurément plus curieux, rien ne peint mieux le caractère et les mœurs britanniques que cette grande consultation nationale qui a commencé il y a déjà trois semaines, au lendemain de la proclamation royale, et qui vient à peine de dire son dernier mot, — qui ne ressemble à aucune autre. Dans la plupart des pays les élections se font en un jour ou deux, on a hâte de savoir ce qu'il y a au fond de l'urne qui est souvent la boîte aux surprises; ici en Angleterre, tout se fait successivement, méthodiquement, jour par jour, sans hâte et sans impatience. Ce sont d'abord les collèges où les candidats qui n'ont pas de concurrens sont élus spontanément, sans avoir même à subir l'épreuve du vote : lord Randolph Churchill a été le premier élu de ce genre. Puis sont venus les bourgs, les villes, les universités, Londres, Birmingham, Liverpool, Manchester, qui ont un ou plusieurs députés à élire. La ville de Londres seule a soixante-deux représentans. Puis enfin, dans les comtés, les districts ruraux ont fait leur œuvre jusqu'à ces jours passés. Depuis trois semaines on a pu suivre ce vaste mouvement, cette longue et grande bataille, comptant chaque jour les victoires et les défaites, les gains et les pertes des partis. On a pu assister à ce combat de scrutin, à ce puissant jeu électoral, qu'une caricature anglaise a représenté récemment sous la figure d'une échelle double, dont lord Salisbury et M. Gladstone gravissaient chacun de son côté, jour par jour, les échelons, — jusqu'au moment où le premier arrivé au sommet de l'échelle est resté le vainqueur. Le vainqueur,

c'est M. Gladstone! Après bien des péripéties, c'est le parti libéral qui se relève de son éclatante défaite de 1886 et retrouve l'avantage dans le nouveau parlement. Jusqu'aux derniers jours de la session, les conservateurs unionistes avaient gardé une majorité sensiblement diminuée, il est vrai, mais encore suffisante. Aujourd'hui la roue de la fortune a tourné, ce sont les libéraux qui, avec les Irlandais, ont une majorité de quelque quarante voix dans la chambre des communes; c'est la politique du *home-rule* qui l'emporte!

Cette victoire, à n'en pas douter, les libéraux anglais la doivent surtout à leur vieux et glorieux chef, et une des choses les plus extraordinaires, un des phénomènes les plus caractéristiques de ces élections d'hier est certainement la puissance toujours active du grand octogénaire qui a retrouvé la verdeur de la jeunesse avec l'habileté du vieux tacticien pour conduire encore une fois son armée au combat. M. Gladstone a secoué le poids de l'âge, il a renouvelé pendant ces trois semaines les miracles de ses vieilles campagnes du Midlothian. Il a multiplié les discours, tracé les programmes, donné les mots d'ordre, rallié et entraîné ses troupes avec autant d'art que d'expérience. Sa popularité a combattu pour lui, et il a vaincu; il a pris sa revanche, il a eu sa majorité : voilà le fait! Ce n'est pas cependant sans effort et sans peine que le vieux chef libéral a retrouvé le succès. Il est évident que M. Gladstone a eu à se débattre contre des difficultés qui survivent à la lutte. Il a eu à vaincre ou à déjouer la résistance des derniers fidèles de M. Parnell, qui ont essayé de lui dérober les suffrages irlandais; il a rencontré les dissidences des chefs du parti ouvrier, qui lui ont fait payer son courageux refus de souscrire aux huit heures de travail. Ni parnellistes, ni candidats ouvriers n'ont eu, il est vrai, de grands succès électoraux par eux-mêmes : ils n'ont obtenu que quelques nominations; mais ils ont suffi pour favoriser, par leurs diversions, les succès de quelques conservateurs unionistes, pour diminuer la victoire du parti libéral et affaiblir par suite son autorité. Ils ont préparé, en un mot, une situation qui peut n'être pas facile. M. Gladstone tient sans doute du dernier scrutin une majorité; mais il n'a cette majorité qu'avec les Irlandais. S'il ne fait pas triompher sans trop attendre le *home-rule*, il est exposé à voir une aile de son armée se débander; s'il se jette trop vivement dans la politique irlandaise, il risque de s'aliéner ou de refroidir une partie de cette vieille masse libérale anglaise qui le suit sans enthousiasme dans sa campagne pour le *home-rule*. De sorte que M. Gladstone, tout victorieux qu'il soit, se trouve avoir à faire face aux difficultés les plus sérieuses avec une majorité peut-être plus apparente que réelle, dont seul il peut se servir en maître, s'il garde ses forces jusqu'au bout.

La question pour le moment est de savoir comment se réalisera cette transition de pouvoir dont les dernières élections font une néces-

sité, comment le gouvernement de l'Angleterre va passer des conservateurs aux libéraux. Que lord Salisbury, piqué au jeu, tienne à ne pas rendre les armes sans combat, qu'il veuille attendre la réunion prochaine du nouveau parlement, pour livrer une dernière bataille, pour contraindre M. Gladstone à exposer son programme, sa politique, et essayer d'ébranler la majorité nouvelle, c'est possible; c'est une manière de tomber avec les honneurs de la guerre. Dans tous les cas, ce n'est pas en Angleterre qu'on dispute longtemps avec les faits, et après les élections qui viennent de déplacer la majorité parlementaire, il n'y a évidemment à l'heure qu'il est d'autre solution qu'un ministère libéral avec M. Gladstone pour chef, avec des lieutenans comme sir William Harcourt, M. John Morley, lord Rosebery, lord Spencer, peut-être aussi avec quelque radical comme M. Labouchère. Le ministère est vraisemblablement tout prêt pour le jour de la démission inévitable de lord Salisbury. C'est alors justement que les vraies difficultés commenceront pour M. Gladstone. C'est là que ses adversaires l'attendent pour lui créer une situation d'où l'on ne pourra peut-être sortir que par une dissolution nouvelle du parlement, par un appel nouveau au pays. Que fera M. Gladstone? S'il était plus jeune, il ne serait pas impossible que, par une résolution hardie, il se mît à la tête de ce mouvement libéral, même libéral avancé, qui se dessine de plus en plus dans toute l'Angleterre, surtout dans les comtés, qu'il devînt le vrai chef de la démocratie anglaise grandissante. A son âge, il ne peut guère rêver de si longs desseins; c'est bien assez de suffire aux nécessités du jour, et avec les ressources de son esprit, avec son art de manier les partis, il est homme encore à déjouer les tactiques de ses adversaires, à maintenir sa majorité, à préparer son terrain si une dissolution nouvelle devenait nécessaire. D'ici à la session de février où se renouvelleront les grandes batailles parlementaires, il a le temps de reprendre position aux affaires, de combiner avec le *home-rule* les réformes qu'il semble méditer pour rallier à sa cause les partis populaires.

Quant à la politique extérieure de l'Angleterre, ce serait sans doute une illusion de croire qu'elle puisse être sensiblement modifiée par les dernières élections. Les traditions, les intérêts permanens de l'Angleterre sont ce qu'ils sont: ils ne changent pas avec un cabinet. La politique du ministère conservateur sera plus ou moins la politique du ministère libéral. Lord Rosebery ne l'aurait pas dit récemment, qu'on pourrait s'en douter. Tout ce qu'on peut croire, c'est que la même politique peut être suivie avec un autre esprit; c'est qu'un ministère libéral, dirigé par M. Gladstone, peut atténuer les procédés de lord Salisbury, rechercher un peu moins les incidens au Maroc ou ailleurs, affecter un peu moins d'intimité avec les alliances continentales, et, s'il faut tout dire, mettre un peu plus de cordialité ou de bonne volonté dans les rapports de l'Angleterre avec la France.

Comment la Belgique, pour sa part, se tirera-t-elle de cette crise, où elle s'est librement, spontanément engagée, en entreprenant la revision de sa constitution? Peut-être déjà commence-t-on à s'apercevoir à Bruxelles qu'on s'est jeté dans une singulière aventure, qu'on a soulevé un problème dont on n'aura pas raison aussi aisément qu'on l'avait espéré. Sans doute, c'est quelquefois, pour une nation libre, un acte de prévoyance virile de ne pas se laisser arrêter par les difficultés d'une réforme devenue nécessaire, de céder à propos à un mouvement d'opinion. Il est possible que, pour la nation belge, le moment fût venu d'étendre le droit de suffrage, d'ouvrir la vie publique aux classes populaires, de plus en plus pressantes, d'accomplir, en un mot, une large réforme électorale, et comme le droit de vote est réglé par la vieille constitution de 1830, la revision devenait une nécessité. Malheureusement, on s'est plu à compliquer cette question première, la seule qui émût la classe populaire, de toutes sortes d'autres questions, à étendre la revision aux points les plus délicats du droit public, et en étendant le programme, on ne l'a pas simplifié. On est entré dans l'aventure! maintenant, à vrai dire, c'est la constitution belge tout entière, ou presque tout entière, qu'on est en train de réformer. Les dernières chambres, après avoir discuté longuement, non sans quelque confusion, ont fini par décider qu'il devait y avoir une revision constitutionnelle sur laquelle le pays allait avoir à se prononcer. Des élections se sont faites sur cette question de revision. Le nouveau sénat et la nouvelle chambre des représentans, transformés, pour la circonstance, en assemblée constituante, se sont réunis aussitôt pour se mettre à l'œuvre. Cette session extraordinaire s'est ouverte sans bruit, sans éclat, sans discours royal, il n'y a que quelques jours; mais, à peine a-t-on été réuni, on n'a pas tardé à s'apercevoir qu'on n'avait rien fait, que le plus difficile restait à faire, qu'on en était tout au plus aux préliminaires, à des préliminaires où, du premier coup, gouvernement et assemblée étaient menacés de se perdre.

Proposer un plan coordonné, précis, complet, quoique limité dans l'état du parlement belge, sans avoir la majorité des deux tiers des voix qu'exige la constitution, c'était pour le gouvernement s'exposer à aller au-devant d'un échec, ajouter peut-être une crise ministérielle à une crise constitutionnelle. Le président du conseil, M. Beernaert, en homme avisé, a vu le péril et s'est défendu de jouer cette dangereuse partie. Livrer d'un autre côté la revision au hasard des propositions de toute sorte qui pouvaient se produire et des discussions décousues, qui allaient se succéder, c'était se jeter dans l'inconnu. M. Beernaert a fait de la tactique! il a commencé par écarter toute chance de crise ministérielle en refusant d'engager la responsabilité du gouvernement sur un programme déterminé. Il a cru de plus éviter les débats préma-

turés ou sans issue en demandant à la chambre de nommer une commission extraordinaire de vingt membres qui serait chargée de concentrer le travail, d'examiner toutes les propositions qui pourraient se produire, d'écouter tout le monde, et de préparer un projet définitif. Ce n'est pas, si l'on veut, de la part du gouvernement, un acte de brillante initiative ; c'est peut-être un acte de prudence. L'avantage de la commission est de ne rien brusquer, de gagner du temps, et de favoriser les transactions sans lesquelles rien n'est possible. Réussira-t-on, avec ces précautions et ces tactiques, à aller jusqu'au bout? C'est une autre affaire. Ce ne sera pas, dans tous les cas, au courant de cette première session; tout paraît devoir être renvoyé à une session d'hiver ; on aura eu le temps de réfléchir!

Jusqu'ici, en réalité, on n'en est qu'à une question de procédure parlementaire. On n'a parlé sérieusement ni du *referendum*, ni du suffrage universel. Il est cependant assez clair qu'on ne s'entendra pas aisément. Il n'y a que quelques jours, M. Frere-Orban, une fois de plus, se prononçait nettement contre le suffrage universel sans conditions, sans limites, et M. Paul Janson s'écriait que le pays ne retrouverait le calme que si on lui donnait le suffrage universel, que, jusque-là, l'agitation se perpétuerait : — « Eh bien! répliquait vertement M. Frere-Orban, nous ferons taire la menace, nous ne nous laisserons pas intimider. Et chacun fera son devoir! » — Ce n'est, à a vérité, qu'une escarmouche ; elle suffit néanmoins pour laisser pressentir la vivacité des discussions le jour où la sérieuse bataille sera engagée, où le sort de cette revision belge se décidera définitivement.

Depuis quelque temps, déjà, rien ne venait de la région des Balkans et du Danube distraire l'attention de l'Europe. On parlait à peine de la Serbie, dont la situation n'est pourtant pas brillante. On parlait tout au plus un peu des voyages matrimoniaux du jeune prince héritier de Roumanie, d'un projet d'alliance qui paraît devoir rattacher le jeune royaume danubien à une des grandes familles régnantes. On se taisait à peu près sur la Bulgarie et son dictateur, — dictateur réel sous le nom du prince Ferdinand de Cobourg, — lorsque M. Stamboulof a cru nécessaire sans doute de faire encore une fois parler de lui. Il n'y réussit guère que par des fantaisies diplomatiques qui ne sont pas toujours sans péril ou par des procès qui dévoilent le triste régime auquel la petite principauté est soumise. C'est donc un nouveau procès qui vient de se dérouler en cour martiale, à Sofia, et qui s'est dénoué naturellement par une série de condamnations. L'objet primitif de ces récens débats judiciaires de Bulgarie est le meurtre commis l'an dernier contre M. Beltchef, victime innocente d'une méprise des assassins qui, à dire toute la vérité, frappaient le jeune ministre des finances en croyant frapper M. Stamboulof lui-même. S'il ne

s'agissait que d'un crime et de criminels, rien ne serait certes plus simple et plus légitime que de faire une justice sévère, ne fût-ce que pour décourager les fanatiques qui se croient le droit de recourir au meurtre. Malheureusement, si le meurtre est un fait trop réel, les meurtriers sont restés jusqu'ici inconnus; ils n'ont pu être découverts; et, en définitive, l'assassinat de M. Beltchef n'a été qu'une occasion de renouveler la sanglante comédie judiciaire dont l'infortuné major Panitza a été il y a peu d'années encore la victime. On n'a pas trouvé les vrais meurtriers, mais on a imaginé un vaste complot organisé contre le prince Ferdinand, contre la sûreté de l'État, contre l'indépendance nationale, — encouragé par les « États hostiles à la Bulgarie, » — et dans ce complot on a enveloppé une foule de suspects, d'adversaires ou d'ennemis de M. Stamboulof. Que parmi tous ces accusés il y ait des esprits aigris et violens, des séides obscurs, cela se peut; il y a aussi, visiblement, des hommes qui ne sont en cause que parce qu'ils sont des adversaires politiques, d'anciens ministres, entre autres M. Karavelof, qui a été soumis à toutes les persécutions, qui est devenu aveugle dans sa prison, et a gardé une assez fière attitude devant ses juges.

Depuis un an, cette œuvre de police, encore plus que de justice, se poursuit, et si le procès de Sofia a dévoilé que M. Stamboulof et le régime qu'il personnifie ont beaucoup d'ennemis en Bulgarie, qu'il y a toujours des agitations dans la principauté, il n'a révélé ni un attentat sérieux, ni surtout une complicité dans le meurtre de M. Beltchef. Il ne s'est pas moins dénoué par de dures condamnations. Quatre accusés ont été condamnés à mort, d'autres à quinze ans, à neuf ans de prison. M. Karavelof en est quitte pour cinq ans de prison. M. Stamboulof avait déjà sa vengeance par ces condamnations! Allait-il cependant pousser jusqu'au bout cette vengeance? Il n'a pas hésité, et sans plus attendre, sans pitié, il a fait mettre à mort ces quatre malheureux condamnés sur des témoignages et des pièces falsifiés! Ce qu'il y a de singulier, c'est que pendant ce temps le prince Ferdinand de Cobourg se promène en Europe et paraît assez étranger aux affaires de sa principauté. Il se promenait déjà à l'époque où l'infortuné Panitza était impitoyablement exécuté : il se promène encore pendant qu'on procède à des exécutions nouvelles? Mais alors qui est le souverain? Ce n'est pas le prince Ferdinand, c'est M. Stamboulof. Il reste à savoir si l'Europe, qui s'est montrée si singulièrement indulgente pour tout ce qui se passe à Sofia, laissera se prolonger indéfiniment cet étrange régime qui est en dehors des traités, qui se met en dehors de l'humanité et reste une perpétuelle menace pour la paix de l'Orient.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La rente française subit depuis le commencement du mois le contre-coup de la poussée un peu trop vive qui l'avait portée de 97 francs au pair. Quelques portefeuilles se sont ouverts, malgré la confiance qu'inspire à la masse des capitalistes l'état des affaires politiques tant à l'intérieur qu'au dehors.

En même temps que des rentiers se décidaient à vendre leurs inscriptions, le courant des achats quotidiens de la Caisse des dépôts et consignations pour les caisses d'épargne ordinaires, la Caisse nationale et divers autres services, s'est sensiblement ralenti pendant le premier semestre de 1892, et surtout dans les deux derniers mois. Le total de ces achats a porté sur un capital de 138 millions de francs. La Caisse a consacré en outre 38 millions à des versemens de libération sur les rentes 3 pour 100 1891. Le montant total des sommes qu'elle a appliquées aux achats de rentes atteint donc 176 millions. L'an dernier, le montant correspondant avait été de 193 millions.

Il faut considérer enfin que le dernier versement sur l'emprunt de 1891 a dû être effectué dans le courant de juillet, et que depuis le commencement du mois les deux fonds, ancien et nouveau, sont complètement assimilés.

Les ventes de portefeuille et les versemens de libération de l'emprunt vont sans doute avoir pour épilogue en liquidation des livraisons de titres dont il est absolument impossible de préjuger l'importance, mais que le marché, — tout le fait espérer, — supportera très vaillamment. La spéculation prévoit depuis un mois ces livraisons, elle s'y est préparée, l'événement ne prendra nullement la place par surprise. La rente, qui a été compensée à 98.55 fin juin, pourra reculer à 98 fin juillet, il est peu probable que la réaction attendue l'entraîne plus bas. Il y a quinze jours, un premier mouvement d'oscillation l'avait déjà ramenée à 98.05. Elle s'est relevée à 98.60 et finit à 98.30.

L'action de la Banque de France reste cotée à ses cours les plus élevés et s'est même avancée, dans les deux dernières semaines, d'une cinquantaine de francs à 4,225. Il semble donc que le retard apporté par les chambres à l'examen de la loi sur le renouvellement du privilège ne cause aucune inquiétude aux porteurs de ce titre. C'est qu'en réalité l'État a bien plus d'intérêt que la Banque elle-même à une

prompte solution de la question, et avec l'État, tout le monde commercial et industriel.

Les grandes valeurs favorites de l'épargne sont toujours, après la Banque de France, le Suez malgré ses diminutions de recettes, le Gaz et les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer. La diminution des recettes du Suez, par comparaison avec le rendement de l'année dernière, ne surprend personne. La plus-value de 1891 était exceptionnelle.

Le Gaz est en reprise de 27.50 à 1,460. Un arrangement avec la ville de Paris, sur le principe d'une prorogation de la concession et d'un abaissement de prix du gaz, ne fait plus doute. Il est regrettable que le conseil municipal ait remis à sa prochaine session l'examen du rapport de M. Sauton, mais le conseil peut s'abriter derrière l'exemple que lui a donné la chambre des députés en ajournant à la fois la question du renouvellement du privilège de la Banque de France, celle de la réforme des caisses d'épargne, et celle de l'organisation du Crédit agricole.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer, vu la fixité de leurs dividendes, sont de plus en plus considérées comme de véritables obligations. L'expérience de la réduction des tarifs a donné jusqu'ici des résultats très satisfaisans. Le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée et celui du Midi présentent seuls des diminutions (du 1er janvier au 15 juillet) sur la période correspondante de l'exercice précédent. La moins-value sur le Lyon est de près de 1,200,000 francs, et sur le Midi de 1,041,000 francs. On relève, au contraire, une plus-value de 159,000 francs sur le Nord, de 1,187,000 francs sur l'Ouest, de 2,305,000 sur l'Orléans, de 53,000 sur l'Est, de 241,000 sur les chemins de fer de l'État.

L'action de l'Est dans ces quinze derniers jours s'est avancée de 918 à 925 francs, le Lyon de 1,510 à 1,515, le Nord de 1,870 à 1,878.75, l'Orléans de 1,555 à 1,570, le Midi de 1,280 à 1,300. L'Ouest est resté à 1,080.

Les titres des sociétés de crédit sont délaissés. Ces établissemens ne peuvent retirer que de maigres bénéfices de leurs opérations ordinaires de banque et les occasions exceptionnelles de profit se font de plus en plus rares. La Société générale a fait connaître récemment que, par suite de la difficulté qu'elle rencontrait à trouver du papier d'escompte à un taux rémunérateur, elle venait de placer une quinzaine de millions en rente 4 1/2 pour 100. Ce fait particulier est caractéristique de la situation faite aux banques par l'abaissement du taux de l'intérêt et le bon marché continu du loyer de l'argent.

Le Crédit foncier a réussi son opération de conversion d'anciennes obligations communales 4 pour 100 et 3 pour 100 en obligations d'un nouveau type 3.20 pour 100. Les présentations de titres à l'échange

ont été nombreuses, et les souscriptions en espèces sont largement réduites. Le Crédit foncier va pouvoir proposer aux communes qui lui payaient jusqu'ici 4.50 à 4.75 pour 100 d'annuité pour leurs prêts, d'abaisser ce taux à 4.15 pour 100 moyennant une clause de non-remboursement pendant dix ans, ce qui était l'objet de cette grande opération habilement conduite. L'action, toutefois, a fléchi de 1,097.50 à 1,081.25 sous l'appréhension d'une légère réduction du dividende pour 1892.

La Banque de Paris, très délaissée, a reculé de 642.50 à 635, le Comptoir national d'escompte s'est tenu à 510, le Crédit lyonnais a gagné 7.50 à 790. La Banque d'escompte a oscillé de 200 à 225, avec des velléités de s'écarter définitivement de ses plus bas cours.

Les Chemins autrichiens, très recherchés à Vienne, ont monté de 10 francs à 652.50. Le conseil d'administration de cette Compagnie a entrepris de rejeter, à partir de cette année, sur les obligataires, le poids de l'impôt que les actionnaires avaient subi jusqu'ici. Cette intention se heurte à de très vives résistances, surtout à Berlin. Les Chemins espagnols ont été lourds, actions et obligations, par suite de la tension du change à Madrid.

Les fonds étrangers ont été à peu près le seul élément d'animation sur notre marché. Une reprise de quelques unités sur le rouble à Berlin, de 200 à 205, a relevé les prix des fonds de catégories diverses. Il est vrai que cette hausse ne s'est pas intégralement maintenue, à cause des progrès de l'épidémie dans le sud-est de la Russie. Le dernier cours du rouble à Paris est 250. L'emprunt d'Orient a été porté de 65.25 à 67 et ramené à 66.05; le Consolidé, de 94.50, s'est avancé à 95.50 pour revenir à 94.75; le 3 pour 100 1891, parti de 77.60, a dépassé 78 et finit à 77.80.

Le Hongrois est au-dessus de 93. Tous les projets de loi relatifs à la réforme monétaire ont été votés par les parlemens à Vienne et à Pesth. Il s'agit de passer à l'exécution. Le ministre des finances de Hongrie, semble-t-il, éprouve quelque difficulté à s'entendre avec le syndicat financier qu'il compte charger des opérations.

L'Italien s'est tenu au-dessus de 90. Les acheteurs espèrent que les combinaisons financières de M. Grimaldi et le voyage du roi à Gênes à la fin d'août finiront par déterminer un mouvement de hausse. L'Extérieure a été portée de 62.30 à 63.50 et revient à 62.20. Le change reste tendu, le gouvernement négocie de divers côtés pour emprunter 50 millions. Un déport élevé est le seul motif qui puisse tenir le Portugais à 24. Les fonds turcs, après quelques oscillations, se retrouvent aux mêmes cours qu'au milieu du mois.

Le directeur-gérant : Ch. Buloz.